
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1897



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1898

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1897



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

—

1898



ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1897

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 21 janvier 1897

Étaient présents : MM. le comte DE CHARDONNET, président; le docteur BAUDIN, ESTIGNARD, le docteur GAUDERON, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, GUILLEMIN, ISENBART, le général comte DE JOUFFROY, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, MALLIÉ, PINGAUD, le comte DE SAINTE-AGATHE, SUCHET, VAISSIER; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1896 est lu et adopté.

L'Académie décide de tenir sa première séance publique de l'année le jeudi 4 février.

M. Pingaud offre à l'Académie, de la part de M. Boutroux, un livre intitulé : *Le Pain et la panification.*

M. le président communique son travail sur les Théories modernes des radiations, qui doit être lu en séance publique.

M. Pingaud lit un travail intitulé : *A propos de Granvelle*, et M. Guichard, une pièce de vers intitulée : *le Mont des Buis.*

Ces deux lectures sont également réservées pour la séance publique.

M. Boussey donne lecture de son rapport sur les élections.

Sont élus membres de la commission des publications : MM. le chanoine Suchet, le comte de Sainte-Agathe, Pingaud, Lombard et Mieusset.

La séance est levée.

Le Président,
Comte DE CHARDONNET.

Le Secrétaire perpétuel,
A. BOUSSEY.

Séance publique du 4 février 1897

Étaient présents : MM. le comte DE CHARDONNET, président; le général PIERRON, commandant en chef le 7e corps; GOULLEY, préfet du Doubs, directeurs-nés ; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUTROUX, CHIPON, le docteur GAUDERON, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, GUILLEMIN, le général comte DE JOUFFROY, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, MALLIÉ, PINGAUD, le chanoine RIGNY, le chanoine SUCHET, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER, BAILLE ; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

M. le docteur Bruchon représentait la Société d'émulation du Doubs.

MM. le premier président Gougeon et le maire de Besançon, Vuillecard, s'étaient excusés.

La séance a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures ont lieu dans l'ordre suivant :

Les Théories modernes des radiations, par M. le président.

Le Mouvement artistique contemporain à Besançon, discours de réception, par M. Albert Mallié.

Réponse de M. le président.

A propos de Granvelle, par M. Pingaud.

Le Mont des Buis, poésie, par M. Paul Guichard.

Après la séance publique, l'Académie, à laquelle se sont joints MM. Ducat, Estignard, Gauthier, le docteur Meynier, le docteur Ledoux, de Lurion, le docteur Roland, le comte de Sainte-Agathe, Saint-Loup, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants : MM. Gaston de Beauséjour et Peyen.

Dans l'ordre des membres honoraires : M. Pouillet.

Dans l'ordre des associés franc-comtois : MM. Routhier et Richenet.

Dans l'ordre des associés nés hors de Franche-Comté : M. Milcent.

Dans l'ordre des associés étrangers : M. l'abbé Jeunet.

Le Président,
Comte de Chardonnet.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

Séance du 25 février 1897

Étaient présents : MM. le docteur Baudin, président ; le vicaire général de Beauséjour, Gaston de Beauséjour, Estignard, le docteur Girardot, Guichard, Guillemin, le général comte de Jouffroy, Lambert, de Lurion, Mairot, le docteur Meynier, Mieusset, Peyen, le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier ; Boussey, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances du 21 janvier et du 4 février sont lus et adoptés.

M. le président souhaite la bienvenue à MM. Gaston de Beauséjour et Peyen, qui assistent à la séance.

M. le secrétaire perpétuel annonce qu'il a reçu des sept membres élus le 4 février dernier des lettres d'acceptation et de remerciement.

L'Académie décide d'échanger ses publications avec les Sociétés suivantes :

Institut géologique de l'Université d'Upsal.

Société historique et philosophique d'Heidelberg.

Société d'encouragement (*secretaria de fomento*) de la république mexicaine.

M. Mairot donne lecture du rapport de la commission des finances. L'Académie approuve le compte de M. le trésorier et lui donne décharge de sa gestion pour l'année 1896.

L'Académie approuve également le projet de budget pour 1897. (Voir les procès-verbaux des séances du 17 juin et du 1er juillet.)

M. Mairot communique à l'Académie une lettre de M. Jacquin demandant à l'Académie de lui verser une somme de 600 fr. à compte sur ce qui lui est dû pour l'impression des huit premières feuilles du huitième volume des documents inédits.

L'Académie décide de renvoyer à la séance prochaine le règlement de cette question, ainsi que de toutes celles qui touchent à la publication des documents inédits.

Notamment, à cette séance, la commission des documents inédits devra être complétée par l'élection de trois membres.

M. le chanoine Suchet lit une notice sur M. Champin, associé correspondant franc-comtois.

M. Boussey, au nom de M. Pingaud, absent, lit une notice sur M. Vuy, associé étranger.

M. Guillemin donne lecture de la première partie de son étude intitulée : *Corot et l'école paysagiste moderne.*

La séance est levée.

Le Président,
Comte de Chardonnet.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

Séance du 18 mars 1897

Étaient présents : MM. le chanoine Suchet, doyen de la Compagnie, faisant fonction de président ; Estignard, Gauthier, Giacomotti, le docteur Girardot, Guillemin, le général de Jouffroy, Lambert, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, de Lurion, Mairot, Mallié, le docteur Meynier, Peyen, Pingaud, le comte de Sainte-Agathe, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; Boussey, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 25 février est lu et adopté.

L'Académie a reçu les hommages suivants :

Mandement pour le carême de 1897, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans, académicien honoraire.

Discours du bâtonnat, 1895-1896, par M. Pouillet, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, académicien honoraire.

L'Académie approuve l'échange de publications proposé par la Société de numismatique et d'archéologie de Montréal.

M. Guillemin lit la deuxième partie de son travail sur *Corot et l'école paysagiste moderne.*

M. le chanoine Suchet, au nom de M. le vicaire général de Beauséjour, absent, communique une notice nécrologique sur M. Vieille, académicien honoraire.

M. Boussey communique une notice nécrologique sur M. l'Épée, associé correspondant franc-comtois.

M. Gauthier fait une communication verbale sur Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix et duchesse de Lorraine. D'après ces dernières recherches, celle-ci serait morte dans la maison de la Grande-Rue qui porte actuellement le numéro 6, quelques jours après la régularisation de son mariage avec Charles IV, duc de Lorraine.

L'Académie autorise M. le trésorier à verser à M. Jacquin la somme de 600 fr. à compte sur le prix des huit premières feuilles actuellement imprimées du huitième volume des documents inédits.

Sur le rapport de la commission des documents inédits, l'Académie approuve les dispositions suivantes :

1° La publication du huitième volume sera continuée par les soins de M. Gauthier.

2° La correspondance du siège de Dole, extraite des archives des ministères de la guerre et des affaires étrangères, des châteaux de Chantilly et de Buthiers, proposée par M. Gauthier, formera le dixième volume. Vu l'importance de cette publication, une subvention sera demandée au ministère de l'instruction publique.

3° La commission des documents inédits est invitée à préparer les éléments d'un autre volume qui formera le neuvième de la collection.

La commission des documents inédits, composée de MM. le chanoine Suchet, le comte de Sainte-Agathe, Gauthier et de Lurion, est complétée par l'élection de MM. Lambert, le docteur Meynier et Pingaud.

La séance est levée.

Le doyen de la Compagnie,
Chanoine SUCHET.

Le Secrétaire perpétuel,
A. BOUSSEY.

Séance du 29 avril 1897

Étaient présents : MM. le comte de Chardonnet, président ; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, Guichard, Guillemin, le général de Jouffroy, Lambert, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, le docteur Meynier, Peyen, Pingaud, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet ; Boussey, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars est lu et adopté.

Sont adressés, à titre d'hommage, à l'Académie, les ouvrages suivants :

Petit dictionnaire des principaux homonymes et paronymes de la langue française, par M. Matile, professeur à Amsterdam.

Quelques saints de l'Alsace, par M. l'abbé Winterer, associé étranger.

La rose de Saint-Jean, par M. le chanoine Suchet.

Le secrétaire signale à l'Académie trois communications intéressant l'histoire de la Franche-Comté, insérées dans le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1896.

La première, de MM. Jules Gauthier et l'abbé Brune, sur l'orfèvrerie en Franche-Comté du XIe au XVIIe siècle.

La seconde, de M. Jules Gauthier, sur le couvent des Cordeliers de Salins.

La troisième, de M. l'abbé Brune, sur l'église de Chissey.

M. Lombart communique un travail sur la constitution des biens de famille.

L'Académie discute la proposition de modification du système d'élection présentée par MM. le comte de Chardonnet, président annuel ; Boussey, secrétaire perpétuel ; Suchet, doyen de l'Académie ; Pingaud, secrétaire perpétuel honoraire ; le vicaire général de Beauséjour et Lombart.

A la suite de cette délibération, le titre III du règlement intérieur de l'Académie, relatif aux élections, se trouve ainsi modifié :

Art. 1er. — L'Académie peut pourvoir aux places vacantes en janvier et en juillet de chaque année. Les élections ont lieu à la fin des séances publiques.

Art. 2. — Le secrétaire perpétuel est chargé de recevoir et d'inscrire les noms des candidats.

Art. 3. — Tout candidat devra être présenté par deux parrains, membres de l'Académie, qui feront valoir ses titres et se porteront garants de son acceptation.

Art. 4. — Les titres des candidats seront discutés en comité secret dans une des deux séances privées qui précéderont la séance publique. Il sera fait mention de cette discussion, mais non des noms des candidats, dans les lettres de convocation.

Art. 5. — Si, pour une élection, il ne se présente qu'un candidat, l'Académie décidera, au scrutin, s'il y a lieu d'ajourner l'élection.

Art. 6. — Chaque élection sera faite, après la séance publique, sans discussion, et au scrutin secret ; au premier et au second tour de scrutin, les deux tiers des suffrages seront suffisants. Au troisième tour, la majorité relative suffira.

Art. 7. — Après l'élection, les noms des candidats non élus seront maintenus de droit sur la liste des candidatures, à moins qu'elles ne soient retirées par les parrains.

Art. 8. — Les mêmes formalités seront observées pour les élections de toutes les catégories de membres de l'Académie.

Sont élus membres de la commission du concours d'histoire :

MM. Pingaud, de Sainte-Agathe et Lambert.

Membres de la commission du concours de poésie :

MM. Guillemin, Mieusset et Peyen.

La séance est levée.

Le Président,
Comte de Chardonnet.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

Séance du 20 mai 1897

Étaient présents : MM. le docteur Baudin, vice-président ; Chipon, Ducat, Gauthier, le docteur Girardot, Guillemin, le docteur Ledoux, Lombart, de Lurion, Mairot, Mallié, le docteur Meynier, Mieusset, Peyen, Pingaud, le chanoine

Rigny, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier ; Boussey, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de leurs auteurs, les ouvrages suivants :

De M. le docteur Ledoux : *Projet de train direct Lyon-Belfort.*

De Mgr Touchet, évêque d'Orléans : 1° L'allocution prononcée dans la basilique de Sainte-Croix, à l'occasion de l'inauguration des verrières de Jeanne d'Arc.

2° L'allocution prononcée dans l'église de la Madeleine de Paris, le mercredi 5 mai, en souvenir des soldats français morts au service du pays et des victimes de la rue Jean Goujon.

Le secrétaire perpétuel signale à l'Académie le travail de M. Jules Gauthier sur l'invasion de d'Aussonville et Tremblecourt au comté de Bourgogne (janvier-juin 1595), inséré dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône*, de l'année 1896.

M. le docteur Baudin, avant de donner la parole à M. Gauthier, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

L'indulgente bienveillance qui m'a valu vos suffrages et mon élévation, pour cette année, à la vice-présidence de l'Académie, ne saurait m'enorgueillir et m'illusionner à ce point que je puisse me croire digne d'essayer ici, à défaut de notre éminent président, de faire l'éloge du patriote et du soldat, de l'historien et du lettré, du savant et de l'artiste dont la France pleure en ce moment la perte dans la personne du général duc d'Aumale, membre honoraire de notre Société. Notre confrère M. Jules Gauthier a bien voulu se charger d'exprimer, dans la notice dont il va vous donner lecture, les sentiments de douloureuse et particulière sympathie avec lesquels l'Académie de Besançon s'associe au deuil cruel de cette mort illustre et aux regrets unanimement exprimés, par les adversaires mêmes, — je ne dis pas les ennemis, car il n'en eut jamais, — de ce prince généreux et chevaleresque. D'avance, en votre nom à tous, je remercie M. Gauthier pour le légitime hommage qu'il va rendre à cette grande mémoire, et avec lui nous nous inclinons devant le cercueil qui, dans les plis du drapeau tricolore,

vient d'emporter une des gloires les plus pures de notre chère France.

M. Gauthier donne lecture d'une *Notice sur le duc d'Aumale et l'Académie de Besançon.*

M. le chanoine Suchet communique, au nom de M. Sauzay, absent, une pièce de vers intitulée : *Une profession de foi électorale ;* il lit en son propre nom un travail intitulé : *Souvenirs charitables de 1871.*

La séance est levée.

Le Vice-président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
Docteur BAUDIN.	A. BOUSSEY.

Séance du 17 juin 1897

Étaient présents : MM. le docteur BAUDIN, vice-président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, CHIPON, le docteur GAUDERON, GIACOMOTTI, GUILLEMIN, le général DE JOUFFROY, LAMBERT, LOMBART, DE LURION, MALLIÉ, le docteur MEYNIER, MIEUSSET, PEYEN, PINGAUD, le chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

M. le secrétaire perpétuel annonce que MM. Chipon et Gauthier ont bien voulu se charger de représenter l'Académie à la séance générale de la Société d'émulation de Montbéliard, le jeudi 10 juin.

M. Pingaud donne lecture d'une notice de M. de Diesbach sur M. l'abbé Gremaud, associé étranger.

M. de Lurion donne lecture de son discours de réception intitulé : *M. de Lacoré, intendant de Franche-Comté.*

M. Pingaud lit une pièce de vers de M. Mercier, intitulée : *Le premier amour de Charles Nodier.*

L'Académie étudie l'emploi à faire de la subvention de 500 fr. accordée par le conseil général.

A ce sujet, M. Lambert, secrétaire adjoint, présente, au nom du bureau, les observations suivantes :

Le conseil général du Doubs, dans sa séance du 22 août 1896, a demandé que l'Académie lui justifiât de l'emploi de l'allocation qu'il lui accorde. Cette allocation étant nécessaire à l'Académie pour faire les fonds des prix qu'elle distribue, il y aurait

lieu de modifier le budget de manière à faire ressortir cet emploi. Le bureau propose, dans ce but, le renvoi du budget à la commission des finances.

Cette proposition est adoptée.

M. Lambert ajoute que pour répondre au vœu exprimé par M. Borne dans la même séance et approuvé par le conseil général, il conviendrait désormais d'indiquer, dans les publications faites au nom de l'Académie, que les prix d'histoire, de poésie et d'éloquence sont donnés chaque année, en tout ou en partie, au moyen de l'allocation du conseil général du Doubs.

En ce qui concerne les prix à décerner en 1897, les titres de ces prix devraient être libellés ainsi :

1° Prix d'histoire (prix Weiss, augmenté d'une subvention du conseil général du Doubs) : 500 fr.

2° Prix de poésie (subvention du conseil général du Doubs) : 200 fr.

Pour les prix à décerner en 1898, le libellé serait :

1° Prix d'éloquence (subvention du conseil général du Doubs) : 300 fr.

2° Prix d'économie politique (prix Veil-Picard) : 400 fr.

L'Académie adopte ces propositions.

L'Académie fixe au jeudi 8 juillet la date de sa séance publique d'été.

L'ordre du jour de cette séance est ainsi réglé :

1° *Souvenirs de la guerre carliste*, par M. le comte de Chardonnet, président.

2° *Rapport sur le concours de poésie*, par M. Mieusset.

3° *M. de Lacoré, intendant de Franche-Comté*, discours de réception, par M. de Lurion.

4° *Rapport sur le concours d'histoire*, par M. Lambert.

5° *Poésies*, par M. Mieusset.

La séance est levée.

Le Vice-président,
Dr Baudin.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

Séance du 1er juillet 1897

Étaient présents : MM. Pingaud, doyen des membres présents, faisant fonction de président; le vicaire général de

Beauséjour, le docteur Girardot, Guillemin, Peyen, Lambert, Mallié, le docteur Meynier, le comte de Sainte-Agathe; Boussey, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel, au nom de M. Mairot, rapporteur de la commission des finances, communique à l'Académie le budget rectifié par la commission. Il est ainsi établi :

Recettes

Rentes sur l'État	2,565
Cotisations des membres titulaires ou résidants .	800
Cotisations des membres correspondants	200
Deux diplômes de résidants.	20
Allocation du conseil général	500
Ventes de volumes . . .	30
Intérêt du fonds en réserve.	100
	4,215

Dépenses

Impressions	1,200
Pension Suard.	1,500
Prix à décerner	700
Documents inédits. La somme votée antérieurement est de 1,500 fr., sur laquelle il sera dépensé en 1897.	600
Traitement de l'employé aux convocations et frais.	75
Traitement du concierge du palais	60
Séances générales, frais de poste, etc.	200
Imprévu	200
	4,535

D'où il résulte un déficit de 320 fr., à prélever sur la réserve.

M. Pingaud donne lecture du discours de M. le président absent, intitulé : *Souvenirs de la guerre carliste.*

M. Mieusset présente le rapport de la commission chargée d'étudier les travaux présentés au concours de poésie.

M. Lambert présente le rapport de la commission chargée d'étudier les travaux historiques présentés au concours.

Les conclusions de ces deux rapports sont adoptés par l'Académie.

M. Pingaud lit trois pièces de vers de M. Bataille, associé correspondant, qui sont retenues pour la séance publique.

M. Pingaud rend compte de la fête offerte par les sociétés savantes et artistiques de Besançon au statuaire Jean Petit, l'auteur de la statue du cardinal Granvelle; l'Académie décide que le discours prononcé à cette occasion par son vice-président,

M. le docteur Baudin, sera inséré dans le volume de ses Mémoires.

L'Académie s'occupe des sujets de concours à déterminer pour l'année 1898; après discussion, elle arrête ainsi son choix :

1o Concours d'éloquence : Étude sur les œuvres littéraires inspirées par les beautés naturelles de la Franche-Comté.

2o Concours d'économie politique. Les concurrents pourront choisir entres les trois sujets suivants :

1o La dépopulation des campagnes en Franche-Comté, ses causes, ses effets, remèdes à y apporter.

2o Des associations agricoles en Franche-Comté.

3o Le crédit rural en Franche-Comté.

Chacun de ces deux prix sera de 400 fr.

L'Académie décide que les manuscrits devront être déposés avant le 15 mai.

La séance est levée.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

Séance publique du 8 juillet 1897

Étaient présents : MM. le comte de Chardonnet, président; le vicaire général de Beauséjour, Chipon, Ducat, Estignard, le général Gresset, Guillemin, Lambert, le docteur Lebon, Lombart, de Lurion, Mairot, Mallié, Mieusset, Peyen, Pingaud, de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier, de Vorges, membre honoraire; Boussey, secrétaire perpétuel.

M. le préfet du Doubs assistait à la séance. Mgr l'archevêque, M. le général Pierron, commandant le 7e corps, M. le premier président et M. le maire de Besançon s'étaient excusés.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures sont faites dans l'ordre suivant :

Souvenirs de la guerre carliste, par M. le comte de Chardonnet, président.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Mieusset.

M. de Lacoré, intendant de Franche-Comté, discours de réception, par M. de Lurion.

Réponse de M. le président.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. Lambert.

Poésies, par M. Bataille, associé correspondant.

Conformément aux rapports des commissions des concours, il n'est pas décerné de prix de poésie. Le prix d'histoire est décerné à M. l'abbé Filsjean, auteur d'un travail sur Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon. Une médaille de 200 fr. est accordée à M. l'abbé Blanchot, auteur d'une Histoire de l'abbaye d'Acey.

A l'issue de la séance publique, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. les docteurs Gauderon, Meynier et Ledoux, a élu pour l'année 1897-1898 : président, M. le chanoine Suchet, et vice-président, M. le marquis de Vaulchier.

Le Président, Comte DE CHARDONNET.

Le Secrétaire perpétuel, A. BOUSSEY.

Séance du 18 novembre

Étaient présents : MM. le chanoine SUCHET, président; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, ESTIGNARD, GAUTHIER, GIACOMOTTI, GUILLEMIN, ISEMBART, le général DE JOUFFROY, LAMBERT, le docteur LEDOUX, LOMBARD, DE LURION, MAIROT, MIEUSSET, PEYEN, le chanoine RIGNY, le docteur ROLAND, le comte DE SAINTE-AGATHE, le marquis DE VAULCHIER, le comte DE VORGES; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 1er et 8 juillet sont lus et adoptés.

M. le président remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'élisant; puis il annonce la mort de M. le baron d'Arneth, associé étranger, sur lequel M. Pingaud s'engage à écrire la notice d'usage ; il communique une lettre du jeune Henriet, titulaire de la pension Suard, qui rend compte de ses travaux pendant l'année qui vient de s'écouler, ainsi que des notes qu'il a obtenues soit à l'École de droit, soit à l'École des langues orientales vivantes.

Le secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant qu'il est accordé à

l'Académie une somme de 700 fr. en vue de la publication de la *Correspondance de l'attaque et de la défense au siège de Dole en 1636,* par M. Gauthier ;

Une lettre de M. le préfet du Doubs, faisant connaître que par délibération du 17 août, le conseil général a voté une subvention de 300 fr. en faveur de l'Académie pour l'année 1898.

Le secrétaire perpétuel annonce que par décret du 5 juillet 1897, l'Académie est autorisée à accepter le legs fait à son profit par M. Marmier. Quelques formalités restent encore à remplir pour que l'Académie entre en possession de ce legs.

Il signale à l'attention de l'Académie un article de M. Delisle, consacré au Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Besançon, par M. Castan, et inséré dans le *Journal des savants*, de septembre 1897.

Il dépose sur le bureau, au nom de leurs auteurs, les ouvrages suivants :

Le chanoine Suchet, *les Châtellenies de Vuillafans* et *l'Histoire de l'éloquence religieuse en Franche-Comté.*

L'abbé Perrot, *Jérusalem, aller et retour.*

Max de Diesbach, *Biographie de l'abbé Jean Gremaud.*

Albert Babeau, *Lettres inédites de Grosley, écrites d'Italie (1745-1746).*

Le professeur Folstopratow, de Moscou, *Recherches minéralogiques.*

Le duc de Conegliano, *La Maison de l'Empereur.*

M. le général de Jouffroy rendra compte de ce dernier ouvrage à la prochaine séance de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel, au nom de M. Jourdy, associé franc-comtois, bibliothécaire de la ville de Gray, donne lecture de la note suivante :

Un plan de Hugues Sambin. L'origine grayloise de cet architecte.

Parmi les artistes comtois et bourguignons du XVIe siècle, Hugues Sambin occupe une trop belle place pour qu'il soit permis de négliger la moindre pièce émanée de lui. C'est pour ce motif que je crois devoir faire part à l'Académie de la découverte d'un plan signé « Huguet Sambin, » qui appartient à la bibliothèque de Gray.

C'est en dépouillant un lot de vieux papiers et de parchemins, afin d'en extraire les pièces assez intéressantes pour entrer à la bibliothèque, que je mis de côté une feuille pliée en quatre, portant au dos cette indication : « Plan du château

de Regneve. » En dépliant la feuille, je remarquai au bas du plan la signature « Huguet Sambin » et je m'applaudis de ma trouvaille, dont le fac-similé ci-joint, dû à la plume habile de M. Thévenin, conducteur des ponts et chaussées à Gray, donne l'exacte reproduction.

Ce plan du deuxième étage du château de Renève n'a rien de particulièrement remarquable, sinon qu'il est une pièce autographe de Sambin. Il dut être fait pour le comte de Chabot-Charny, vers 1572, époque où, selon M. Castan, Sambin quitta Dijon, pour travailler à des réparations dans les châteaux de ce seigneur, au nombre desquels était Renève.

Avant la découverte de ce plan, j'avais rencontré le nom de Sambin dans les comptes de la ville de Gray, année 1551-1552.

« A Guillaume Sambin, menuisier, six blans pour avoir fait et accoustré une petite loge d'ais de sappin hors et près la porte d'Ancier. »

Ce Guillaume Sambin est évidemment le même que celui désigné par M. Castan comme secondant Bondrillet et Huguet, moyennant trois sous par jour, dans l'exécution des travaux décoratifs pour l'entrée à Dijon du roi de France Henri II (juillet 1548). Ce premier homonyme trouvé par hasard me fit rechercher si Huguet ou d'autres Sambin ne figuraient pas dans d'autres documents que des comptes et, en compulsant les quelques cahiers d'impôts ou *gects* communaux du XVIe siècle, je découvris :

1° Dans le cahier de 1539, à la rue du Viel Marchef, Guillaume Sambin inscrit pour deux gros. C'est le même dont il vient d'être question;

2° Dans l'Esgallement de l'impôt communal de l'année 1545, messire Jean Sambin, roi des arbalétriers, un gros, demeurant Grande-Rue. Cet article est barré dans le rôle, probablement en raison de ce que, comme roi de l'année, il était dispensé de payer l'impôt;

3° Dans le communal de 1552, à la rue de Glapigney (aujourd'hui rue des Promenades), figurent la veuve Mener Sambin et son fils, deux sols. Guillaume cité, plus haut, et la veuve Mener Sambin et son fils sont encore portés sur le rôle de 1553;

4° Après ces constatations, il ne me restait plus de doutes sur la parenté des Sambin de Gray et du grand architecteur et je croyais être le premier en date dans cette découverte, quand j'appris que dans le même temps M. Joseph Vallée, archiviste

de la ville de Dijon, avait trouvé (1895), dans une *Recherche des armes* chez les particuliers faite le 19 août 1557, le passage suivant, qui établit que Sambin est bien Graylois : « Maître Jehan Bondrillet et maistre Huguet Sambin, son gendre, ont huit serviteurs qui sont du pays, excepté l'ung qui est frère dudit maistre Huguet, *natifs de Gray*, et pour armes ont halebardes, espieux, harquebuses et espées et leurs dits serviteurs.»

Cette citation, que je dois à l'obligeance de M. Vallée, donne définitivement Gray pour berceau à Hugues Sambin. Il est fâcheux que les registres des baptêmes, mariages et sépultures des archives de Gray ne remontent pas assez haut pour fournir l'extrait de baptême de l'auteur de notre plan.

L'auteur de l'hôtel de ville de Gray étant resté inconnu jusqu'à ce jour, je me suis demandé si Sambin n'aurait pas fourni le plan de ce joli monument. Mais ni les délibérations du conseil de ville ni les comptes ne m'ont fourni le moindre indice révélateur. Espérons que grâce à l'enquête artistique que poursuit avec tant de succès un de nos éminents collègues, il nous sera donné de connaître les noms des architectes de l'hôtel de ville de Gray et du château de Champlitte, qui n'est pas sans parenté artistique avec lui.

G. Jourdy, *bibliothécaire.*

Cf. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. Années 1870-1871-1890, les articles de M. A. Castan sur Sambin. Archives de Dijon, H. 16, f° 5 v°, et archives de Gray.

M. le docteur Baudin rend compte à l'Académie d'un travail de M. le docteur Richard, intitulé : *Essai de géographie médicale du département du Doubs.*

L'Académie décide que cette communication sera insérée dans son volume de Mémoires.

M. Peyen lit la première partie de son travail sur le poète franc-comtois Armand Barthet.

M. Gauthier fait une communication verbale au sujet d'une statue mutilée du musée archéologique qui, selon toute vraisemblance, représentait l'archevêque de Besançon, Guillaume de La Tour, le premier fondateur du palais archiépiscopal.

Les pouvoirs de M. Paul Guichard, trésorier, sont renouvelés pour trois ans.

La séance est levée.

Le Président,
Le chanoine Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

Séance du 23 décembre 1897

Étaient présents : MM. le chanoine Suchet, président; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, Gauthier, le docteur Girardot, le général de Jouffroy, Lambert, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, Mallié, Mairot, Peyen, le comte de Sainte-Agathe, Vaissier ; Boussey, secrétaire perpétuel.

Le secrétaire perpétuel communique à l'Académie une circulaire ministérielle relative à la réunion des sociétés savantes pour l'année 1898.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants : le volume des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1896.

Notice sur M. Jules Vuy, associé étranger.

De l'emploi populaire des plantes sauvages en Savoie, par le docteur Alfred Chabert.

Les compagnons de Jeanne d'Arc, par M. Henri Chapoy.

Les vignobles du Jura, par M. Georges Couderc.

Découverte du camp fortifié de Sardières, par M. Arthur Bourguignon.

M. le docteur Ledoux donne lecture de son travail intitulé : *Besançon sous le premier empire.*

M. Peyen lit une étude littéraire sur *le Moineau de Lesbie*, d'Armand Barthet.

Ces deux lectures sont retenues pour la prochaine séance publique.

Relativement au prix Marmier, l'Académie invite le bureau à lui présenter un projet de règlement qui sera discuté à la séance prochaine.

La séance est levée.

Le Président,
Chanoine Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

Notice sur M. l'abbé Gremaud, *associé étranger, par M. le comte* Max de Diesbach, *associé étranger.*

(Extrait de la *Semaine littéraire* de Genève, 5 juin 1897.)

Dans la matinée du 22 mai, un cortège funèbre imposant se déroulait dans les rues du vieux Fribourg : nombreux clergé précédé de la croix et d'enfants de chœur portant des cierges ; autorités cantonales et communales avec leurs huissiers aux manteaux noirs et blancs ; étudiants, porteurs d'insignes et de drapeaux multicolores ; délégués des universités amies de Genève, Lausanne, Neuchatel et Zurich ; musique militaire en tenue. Tous ces honneurs s'adressaient à un homme cependant bien modeste, ennemi déclaré du faste et de la pompe, qui eût préféré à cette mise en scène l'accompagnement silencieux de quelques parents et amis, mêlant à leurs regrets de ferventes prières. Toutefois, quoique le défunt n'eût pas désiré ces honneurs, nous ne pouvons les blâmer ; au contraire, Fribourg a bien fait de témoigner ainsi ses sentiments de reconnaissance et de respect envers un homme dont la longue existence a été consacrée à la religion, à la science et à l'amour de la patrie.

Jean Gremaud naquit à Riaz, près de Bulle, le 21 janvier 1823. Comme plusieurs de ses compatriotes, son père avait servi en France, dans les régiments suisses ; rentré au village natal, il s'y était marié et il cultivait son petit domaine. Constatant les heureuses dispositions de son fils Jean, il lui fit donner des leçons particulières, puis, en 1839, il l'envoya à Fribourg faire ses études classiques. Le collège Saint-Michel, dirigé par les Jésuites, était alors dans une phase très brillante. La France, en supprimant chez elle les établissements de ce genre, avait contraint une grande quantité de professeurs et d'élèves à chercher un refuge à Fribourg. Ce renfort inattendu donna au collège une vie et une activité inconnues jusqu'alors. Placé à la limite des langues française et allemande, Fribourg a toujours souffert, au point de vue littéraire, de ce dualisme ; mais dans ce moment l'influence française régnait d'une manière exclusive. On a souvent critiqué le système d'enseignement des jésuites, toutefois on ne peut leur contester le mérite d'avoir inculqué à leurs élèves le goût des belles-lettres et de la saine littérature ; les rares Fribourgeois qui se sont distingués dans

ce domaine appartiennent à la génération élevée entre les années 1820 et 1847.

Après avoir terminé ses études classiques, Gremaud entra au séminaire diocésain, où il étudia la théologie, puis il fut ordonné prêtre le 22 août 1847. Il débutait à une époque troublée par les événements politiques survenus à la suite de la guerre du Sonderbund. Après avoir fonctionné comme vicaire et desservant dans différentes paroisses, il fut nommé curé d'Écharlens en 1850.

La vie d'un curé de campagne, placé à la tête d'une petite paroisse dont toutes les maisons sont groupées autour du presbytère, laisse bien des loisirs, à côté des travaux du ministère pastoral. Le jeune prêtre eut le bonheur de trouver auprès de lui un savant vieillard, le chapelain Dey, qui, en l'initiant à l'étude de l'histoire, donna ainsi un but à son activité, et lui ouvrit la voie dans laquelle il devait s'illustrer plus tard. Guidé par ce prêtre instruit et expérimenté, M. Gremaud se mit sérieusement au travail, il étudia la critique historique, la paléographie, il fouilla les archives, déchiffra de vieux parchemins et, grâce à un labeur assidu, il acquit en quelques années des connaissances profondes et étendues.

En 1855, M. Gremaud quitta la cure d'Écharlens pour occuper celle de Morlens, près de Rue. Dans ce vallon solitaire, éloigné alors des voies de communication, il put continuer, sans être dérangé, le cours de ses études favorites.

Mais pendant ce temps les événements politiques avaient marché ; le régime radical de 1848 avait créé une école cantonale pour remplacer celle des jésuites ; puis, en 1856 et 1858, tous deux, gouvernement et école, tombèrent à leur tour ; le pouvoir fut occupé par un gouvernement conservateur modéré dont un des premiers actes fut la réorganisation du collège. M. Alexandre Daguet enseignait l'histoire dans l'ancienne école cantonale ; le nouveau Conseil d'État l'eût volontiers conservé, mais il dut céder devant l'hostilité du clergé ; M. Gremaud fut appelé à occuper la chaire d'histoire au collège Saint-Michel reconstitué sur de nouvelles bases. Plus tard, il cumula ces fonctions avec celles de bibliothécaire cantonal et de professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire diocésain. Lors de la fondation de l'Université de Fribourg, il fut nommé professeur d'histoire, et enfin, l'année dernière, ses collègues lui conférèrent la dignité de recteur de cette institution.

Comme professeur et historien, M. Gremaud s'attachait sur-

tout à présenter les faits avec clarté ; son sens critique lui interdisait de se lancer dans la phrase et dans des développements prêtant au vague et à la fantaisie. Sobre dans son style comme dans sa parole, il accompagnait cependant son exposé de remarques parfois assez mordantes et d'appréciations pleines de finesse et de bon sens. Il suivait dans ses écrits et dans son enseignement les doctrines de l'Église catholique à laquelle il était très attaché, mais son esprit n'avait rien d'étroit. « En histoire, disait-il, je ne suis d'aucun parti, quoique je porte *un uniforme* et que je reconnaisse une autorité *au delà des monts*. Je crois qu'il faut chercher avant tout la vérité, l'accepter comme elle est, sans la plier à nos systèmes politiques. » Aussi, ce clérical décidé, ce catholique très prononcé avait-il de nombreux et sincères amis à Genève, à Lausanne, à Neuchatel, à Berne et à Zurich.

C'est surtout dans les documents que notre historien cherchait la vérité; telle est la cause qui l'a amené à transcrire une quantité énorme de chartes et d'actes anciens. En les recueillant, les coordonnant et les analysant, il traçait les grandes lignes de l'histoire d'un pays ; c'est ce qu'il a fait pour le Valais en publiant dans les *Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande* ces huit gros volumes de *Documents relatifs à l'histoire du Valais*. Dans le même ordre d'idées, il a fait paraître les *Nécrologes de la Chartreuse de La Lance*, celui de la *cathédrale de Lausanne*, les *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, le *Livre des anciennes donations d'Hauterive*.

Mais cet amour du document n'avait pas éteint chez l'abbé Gremaud le goût artistique, l'amour du beau et du bon. Amateur de belles éditions, de gravures anciennes, de médailles et de monnaies, il en avait recueilli une belle collection qui vient d'être acquise par l'État de Fribourg. Lorsqu'il apprenait la vente à l'étranger d'objets d'art d'origine suisse, il en ressentait un véritable chagrin. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet en 1855, à une époque où le goût des antiquités n'était cependant pas encore très répandu : « Un peuple doit toujours avoir à cœur la conservation des objets antiques qui appartiennent soit à son histoire, soit à son culte, soit à sa vie privée, soit à l'art. Ces objets font eux-mêmes partie de son histoire et méritent d'être conservés, les uns pour leur forme et leur travail, les autres pour les souvenirs qui s'y rattachent. »

Ce n'était pas une vaine curiosité ou une manie de collec-

tionneur qui guidait M. Gremaud lorsqu'il copiait des documents ou lorsqu'il rassemblait ces antiquités ; non, son but était plus noble et plus élevé : profondément attaché à la Suisse, au canton de Fribourg et à la Gruyère, aucune des choses qui, de près ou de loin, se rattachaient à la patrie, ne lui était étrangère ; en réunissant ces souvenirs, il pensait contribuer à faire aimer son pays.

Devant sa tombe, nous ne pouvons mieux faire que d'adapter à l'abbé Gremaud les paroles qu'il prononça lui-même lors de la mort d'un de ses amis, le professeur Hisely : La plupart de ses œuvres resteront. L'Université de Fribourg perd un homme de mérite, la Société d'histoire de la Suisse romande un de ses membres les plus actifs et les plus distingués. Par sa vie si bien remplie, son zèle infatigable pour l'étude, son amour de la vérité, le professeur Gremaud a laissé un noble exemple à la jeunesse studieuse, comme il laisse un souvenir bienfaisant dans le cœur de ses collègues et de tous ceux qui l'ont connu de près.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1898

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (subvention du Conseil général du Doubs, 400 fr.)

Sujet proposé : Étude sur les œuvres littéraires inspirées par les beautés naturelles de la Franche-Comté.

2° **PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° La dépopulation des campagnes en Franche-Comté ; causes, effets, remèdes. — 2° Des associations agricoles en Franche-Comté. — 3° Le crédit rural en Franche-Comté.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 15 mai, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,

A. BOUSSEY.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1899

1° **PRIX D'HISTOIRE ou D'ARCHÉOLOGIE** (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° **PRIX DE POÉSIE** (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de la province.

Pour les deux prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

3° **PRIX MARMIER** (300 fr.)

Ce prix sera désormais décerné, chaque année, conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Tous les ouvrages destinés aux concours de 1899 devront être parvenus francs de port au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er mai 1899, terme de rigueur.

Ils resteront dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,

A. Boussey.

MÉMOIRES

LES

THÉORIES MODERNES DES RADIATIONS

Par M. le Comte DE CHARDONNET

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 4 février 1897)

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi d'abord de remercier l'auditoire aimable et bienveillant qui nous entoure, de l'intérêt qu'il veut bien prendre à nos travaux. J'ose l'en féliciter : vous oubliez un instant vos soucis journaliers pour entendre mes savants confrères retracer, dans une belle langue, les gloires de notre histoire provinciale, ou bien arracher à l'oubli quelque modeste héros, un écrivain, un artiste ayant fait honneur à la Franche-Comté. Ces retours vers le passé, ces moments consacrés aux dissertations artistiques, littéraires, philosophiques, nous reportent aux études qui ont formé notre jeunesse, retrempent et délassent notre intelligence au contact des hommes d'élite de tous les temps.

Fidèle à nos vieux usages, je viens vous entretenir quelques instants ; mais, confiné par mes études personnelles dans le cercle plus aride des sciences expérimentales, je me sens impuissant à vous charmer par l'histoire ou la légende; par contre, je voudrais vous intéresser aux efforts tentés durant ce siècle pour pénétrer les mystères de la

nature. Je voudrais appeler votre attention sur une des plus hardies synthèses qu'on ait abordées ; sur cette suite d'investigations, de découvertes concernant l'histoire du rayonnement, la théorie de ces traits, visibles ou cachés, qui sillonnent l'espace, pénétrant la matière, reliant entre eux les corps — peut-être les âmes — répandus dans l'univers. La lumière en est la plus éclatante, mais non la plus nécessaire des manifestations. Je vous parlerai ensuite des rayons de chaleur, puis des rayons électriques, les derniers venus dans la science....

Le blanc rayon de soleil qui nous éclaire et nous éblouit se brise et se disperse en mille couleurs éclatantes dès qu'il rencontre une goutte de rosée, l'embrun des cascades, montrant à nos yeux charmés tantôt l'arc-en-ciel, tantôt le scintillement de la forêt.

Tandis que le poète chantait les beautés d'Iris, le philosophe se demandait, rêveur, ce qu'était cette lumière, quels messagers nous l'apportaient. Longtemps il s'est dit que ces rayons étaient formés d'atomes projetés à travers l'espace par les corps enflammés. Newton étudia, dans cette pensée, la déviation de la lumière, la dispersion des couleurs à travers un prisme de verre. Appuyant ses calculs sur d'ingénieuses hypothèses, le grand géomètre parvint à expliquer les principaux phénomènes optiques connus au XVIIe siècle.

Ses théories étaient encore enseignées au commencement du XIXe siècle, lorsque Fresnel montra que deux rayons de lumière, suivant pourtant la même route, peuvent s'éteindre mutuellement. Ces rayons ne proviennent donc pas d'atomes cheminant ensemble, mais de mouvements, annulés par des mouvements contraires. La théorie de l'*émission* fit place à la théorie des *ondulations*, qui se complète de jour en jour.

Figurez-vous les corps inertes ou animés, l'espace, l'univers entier comme pénétrés par un fluide élastique, sorte

d'atmosphère subtile, impondérable, dont les atomes, une fois mis en vibration, se communiquent ce mouvement de proche en proche, chacun revenant à sa place, après avoir transmis l'impulsion à l'atome voisin, absolument de même que l'air transmet les vibrations sonores. Ce milieu, nous ne le connaissons que par les oscillations de ses atomes : nous lui appliquons, faute de mieux, la dénomination d'éther.

D'autre part, considérez toute flamme, tout objet lumineux comme animé de vibrations qui se comptent par millions à la seconde. Ces vibrations sont aussitôt transmises dans tous les sens, jusqu'à ce qu'elles rencontrent des obstacles qui les absorbent et les éteignent, sinon cet ébranlement se propage jusqu'à l'infini. Tels les cercles tracés par une pierre tombant sur un lac tranquille vont sans cesse grandissant jusqu'à se perdre vers des rives lointaines. Mais, tandis que le son parcourt trois cents mètres par seconde, la lumière franchit trois cent mille kilomètres dans le même temps ; tandis que le son s'entend à peine à quelques lieues, la lumière se voit à des distances illimitées.

Sans doute, ce fluide élastique *ondulant* partout dans l'univers est difficile à concevoir, et je ne voudrais point fatiguer votre esprit à se le représenter ; mais il agit, donc il existe ! Les calculs fondés sur cette conception ont tous été vérifiés, depuis, par l'expérience : les mathématiques tracent la route d'un rayon lumineux comme celle d'une planète, mesurent la vitesse et la forme géométrique de ces vibrations. La couleur dépend de leur fréquence — l'écarlate, par exemple, résulte de vibrations environ deux fois plus rapides que le violet. De longues études ont démontré que chaque élément, chaque corps simple de la nature vibre avec une vitesse qui lui est propre, émet une lumière de couleur déterminée. De la sorte, on peut analyser les combinaisons les plus complexes rien qu'en regar-

dant leur flamme au travers d'un prisme. Cette méthode est même tellement exacte, qu'elle décèle des traces de matières insaisissables à l'analyse chimique! Vous apercevez tout de suite l'importance d'une pareille découverte! Elle ne sert pas seulement à mieux connaître notre terre : les astres les plus éloignés nous envoient, avec leur lumière affaiblie, le secret de leur structure; on analyse une étoile comme si on la fondait dans un creuset! Et quels enseignements profonds l'homme n'a-t-il pas tirés de ces investigations, puisque, vers les confins de l'univers, on a retrouvé les éléments qui composent notre planète. Il y a plus, cette méthode, l'*analyse spectrale* nous faisait voir, dans les matériaux du soleil, des éléments inconnus sur notre globe; eh bien! ces éléments, on les a cherchés, on les a retrouvés dans les pierres de notre sol. Le monde a donc été formé d'une seule et même matière, tirée du même chaos primitif, soumise aux mêmes lois, animée des mêmes mouvements dans l'infini de l'espace.

Prouver l'unité, la permanence de la matière et du mouvement, quelle glorieuse conquête pour l'esprit humain!

Les calculs astronomiques nous donnent une idée des distances prodigieuses qu'atteignent nos investigations. La lumière met huit minutes à nous venir du soleil; la lueur qui nous parvient aujourd'hui des astres les plus lointains a jailli de sa source avant la naissance de Jésus-Christ!.... Notre terre refroidie ne brille plus que des reflets du soleil; et pourtant cette pâle clarté rayonne à son tour dans l'immensité! Nous ne faisons point un geste sans que le tableau de ce mouvement soit propagé dans tous les sens, suivant, pendant des siècles, des chemins sans limites. Les événements terrestres, survenus depuis l'origine des temps, tracent donc tous encore, à l'heure où je vous parle, leur image quelque part dans les profondeurs de l'espace. Pour un œil qui s'éloignerait de nous avec la vitesse de la lumière, l'aspect de notre planète, si

petite qu'elle lui parût, resterait immuable. Pour le Créateur, dont le regard embrasse l'univers, suit les rayons de lumière tout le long de leur route, chaque être, chaque événement demeure perpétuellement présent, et chaque instant résume l'éternité !

Le rayonnement n'agit pas seulement sur notre œil : il décompose aussi certains sels, laissant un résidu qui marque la trace de la lumière éteinte. Niepce, il y a quatre-vingts ans, montra les premières images dessinées par le soleil lui-même.... Vous savez la perfection qu'atteint aujourd'hui l'art du photographe. La plaque, plus sensible que l'œil humain, nous a révélé l'existence, au fond des cieux, d'astres invisibles aux plus puissants télescopes; prompte à saisir les phénomènes fugitifs, elle enregistre les mouvements les plus rapides, nous révèle la forme d'un éclair, le temps, imperceptible autrement, pendant lequel il a lui. Elle nous apprend aussi qu'une espèce de rayon — il faut bien les appeler rayons de lumière, faute d'autre nom — sont obscurs, invisibles pour nous; on peut même les isoler et obtenir une image parfaite dans une obscurité complète : c'est ce qui fut réalisé à Besançon même, il y a quinze ans, pour la première fois.

On n'a guère vu, jusqu'ici, que des photographies tracées en noir. M. Lippmann, de l'Institut, aidé par d'habiles praticiens comtois, MM. Lumière, nous a montré de vrais tableaux brillant de toutes les couleurs du modèle. Nous espérons que les difficultés techniques seront aplanies et que les photographies en couleur reproduiront, avec tous leurs charmes, les chefs-d'œuvre de l'art et de la nature.

Toutefois, Messieurs, si le rayonnement lumineux est nécessaire à notre existence, la chaleur n'est-elle pas plus indispensable encore ?

Il y a cinquante ans, fleurissait la théorie du *Calorique*. On entendait par ce mot quelque chose de matériel, s'échappant des corps incandescents pour rayonner vers les

corps froids : c'était le pendant des corpuscules lumineux de Newton.

Vers le milieu de ce siècle, on découvrit que la lumière et la chaleur ne sont que des manifestations, différentes pour nos sens, du même état vibratoire de l'éther. Aussi, les rayons de chaleur sont-ils réfléchis, déviés, décomposés absolument comme les rayons de lumière. Mais il existe aussi des rayons de chaleur qui n'impressionnent pas nos yeux ; ceux-là sont produits par des vibrations plus lentes. Si on les cherche avec un thermomètre parmi les rayons du prisme, on les rencontre au delà du rouge, à l'opposé des rayons photographiques.

En pénétrant dans la matière, les vibrations de chaleur communiquent leur mouvement, leur énergie aux atomes, et modifient leurs attractions. Tantôt cette énergie les écarte, produisant l'explosion de la poudre, l'expansion de la vapeur ; tantôt elle trouve les éléments sous l'empire de cette force inconnue que nous appelons *la vie ;* les vibrations de la chaleur se transforment alors en battements de cœur, en puissance musculaire, elles font jouer les organes de la pensée.

De même que les verres colorés tamisent la lumière de façons si différentes, de même certains corps, l'eau, la vapeur, le cristal, que nous voyons si transparents, arrêtent la chaleur obscure. Les vitrages de nos serres protègent les bourgeons naissants parce qu'ils leur laissent arriver le rayonnement du soleil tandis qu'ils emprisonnent la chaleur obscure nécessaire à leur existence. Comme nous abritons nos palmiers sous le cristal, la nature abrite notre globe sous l'atmosphère, dont les vapeurs forment un voile transparent ; sans cette chaude enveloppe notre terre ne serait, comme la lune, qu'un glaçon privé de vie, ne recevant la chaleur du soleil que pour la réfléchir au loin.

Si le mouvement de l'éther s'interrompait un instant, l'univers, sans chaleur et sans vie, redeviendrait bientôt

le chaos dont parlent nos livres sacrés. Mais cette activité, tout nous prouve qu'elle ne sera pas éternelle. Depuis l'origine du monde, aucune matière, aucune force n'a plus été créée. La provision, la réserve d'énergie qui réside, pour nous, dans le soleil s'épuisera dans la suite des siècles, si une nouvelle impulsion créatrice ne vient ranimer la matière.

La science et l'Écriture proclament ensemble que notre univers est limité dans le temps comme dans l'espace. L'Église elle-même invoque à l'appui de cette vérité la prescience profane. En nos jours de deuil nous entendons résonner au fond du sanctuaire ce chant prophétique :

Solvet sæclum in favilla,
Teste David cum Sibylla.

Les radiations de chaleur et de lumière ne sont pas les seules que nous envoie le soleil. Il nous communique un rayonnement électrique variable suivant les ouragans, les taches, les éruptions qui agitent sa surface. Ces rayons électriques, M. Deslandres, astronome français, les a vus du Japon, au mois de mai, pendant la dernière éclipse.

Les observateurs qui ont assisté à des éclipses totales de soleil gardent de ce spectacle une impression profonde. Je ne vous décrirai ni les ténèbres qui s'élèvent de l'occident pour couvrir la terre, ni la terreur qu'elles sèment parmi les animaux, parmi les peuplades sauvages : portons nos regards au firmament. Tandis que le disque noir de la lune cache le soleil, l'atmosphère, subitement obscure, laisse apercevoir cette couronne radieuse, plus éblouissante que les nimbes rêvés par les artistes pour leurs saints ou pour leurs dieux. Du bord caché de l'astre s'élancent à dix mille, à vingt mille lieues des flammes roses, des tourbillons dorés. Des rayons de lumière jaillissent à cent mille lieues; bien au delà on a pu voir des lueurs électriques semblables aux aurores boréales qui

éclairent nos pôles. Captivés par ces splendeurs, les hommes voudraient les admirer longtemps..... mais deux ou trois minutes s'écoulent.... le soleil reparaît, noyant dans sa propre lumière les rayons mêmes de sa gloire.

Ce rayonnement électrique influe sur nos boussoles. Il modifie certains phénomènes terrestres. Ces dernières études commencent seulement de nos jours : elles exigeront de longues années. En attendant, le rayonnement électrique a été mis en évidence, ces derniers temps, à la surface de la terre, par un physicien allemand, le docteur Herz.

Au moyen d'ingénieux artifices, il a provoqué dans un conducteur électrique des décharges par centaines de mille à la seconde, imitant, de très loin, il est vrai, la rapidité des vibrations lumineuses. Il a obtenu ainsi de véritables rayons électriques, capables d'être infléchis par des prismes, réfléchis, concentrés par des miroirs, et qui se propagent exactement comme la lumière, avec la même vitesse.

On soupçonnait depuis longtemps l'analogie de la lumière, de la chaleur, de l'électricité. Nous savons désormais que ce sont des manifestations diverses d'une même force, agissant selon les directions que lui imprime la nature, ou même notre volonté. Dans ces foyers de lumière qui rivalisent auprès de nous avec la clarté du jour, la chaleur n'est-elle pas transformée en électricité, l'électricité en lumière ?

C'est aussi un rayonnement électrique, ces rayons X qui préoccupent le monde savant.

Ils émanent d'un courant électrique traversant le vide ; ils sont aussi émis spontanément par certains sels. Ils pénètrent plus ou moins rapidement à travers tous les corps, retardés seulement dans leur marche par quelques substances plus compactes.

C'est grâce à eux qu'on a pu photographier l'ossature

d'une main vivante, des monnaies cachées dans un meuble ou dans une bourse. Le chirurgien s'en sert pour sonder les blessures du corps humain ; le médecin, pour aider son diagnostic. Nous ne pouvons prévoir quels services la nouvelle méthode rendra à la science pure, à la pratique médicale, d'autant plus que la plaque photographique n'est pas seule à en montrer les effets : quand ces rayons tombent sur certaines substances, sur un écran recouvert de sulfure de calcium, par exemple, ils illuminent cette surface partout où ils tombent, et rendent visibles à nos yeux les figures qu'ils y dessinent.

Ces rayons, que l'on a baptisés du nom de l'inconnu, diffèrent essentiellement de tous ceux qu'on avait observés jusqu'à ce jour, même de ceux qui servent à photographier sans lumière apparente. Ils suivent obstinément une ligne droite, sans se laisser dévier par les lentilles ou les prismes, sans se réfléchir sur les miroirs ; aussi tracent-ils sur la plaque photographique, non des images, comme dans la chambre noire, mais des ombres, des silhouettes, qui ne peuvent emprunter la netteté de l'objectif.

Devant ces faits nouveaux, la science est réduite à l'impuissance, momentanément, je l'espère ! Plus elle scrute ce problème, moins elle le résout, rencontrant chaque jour des difficultés nouvelles, au moment où elle croyait achever la théorie du rayonnement et n'avoir plus qu'à s'enorgueillir des merveilleuses conquêtes réalisées dans ce domaine.

C'est aussi par rayonnement que doit agir cette force d'attraction qui rapproche les atomes, retient les planètes autour du soleil, nous attache à cette terre où nous devons vivre et mourir ! Cette force est-elle semblable à celles dont nous avons parlé? Depuis plus de deux cents ans qu'on en connaît les lois, personne n'a osé l'expliquer.

Newton, qui l'a découverte, n'a point hasardé l'hypothèse comme pour la lumière. Ses successeurs seront-ils

plus heureux ? Vous le voyez, d'ailleurs, Messieurs, une théorie absente ou inexacte n'arrête point l'essor des sciences d'observation : l'illustre astronome anglais n'en a pas moins fondé, sur des bases inébranlables, les lois de l'optique comme de la mécanique céleste.

Enfin, Messieurs, le corps humain ne rayonne-t-il pas lui-même de la chaleur, de l'électricité, peut-être de la *vie*, comme certains savants croient l'avoir constaté, comme certains observateurs prétendent l'avoir vu ? Et puis, les intelligences n'ont-elles, pour communiquer, que des messages matériels ? N'existerait-il pas un rayonnement du regard, des vibrations se propageant de l'âme à une autre âme, transmettant la haine, la sympathie, l'influence du génie ? La suggestion, dont on raconte tant de choses, est-elle une illusion ou une radiation psychique ? Sans doute, les sciences expérimentales ont abordé très peu ces redoutables problèmes, mais une partie au moins de ces questions rentrent dans leur orbite. Observons et attendons !

Quoi qu'il en soit, Messieurs, il faut oublier la vieille conception du vide des espaces célestes. Chaque point de ce prétendu vide est, au contraire, occupé par une sorte de station télégraphique transmettant, sans jamais les confondre, les vibrations, j'allais dire les impressions qui lui sont confiées. Il y a plus : lorsque ce point vibrant reçoit deux mouvements contraires qui se compensent et s'annulent, il ne les transmet pas moins chacun suivant sa route au lieu de les confondre en une résultante unique, comme l'indiqueraient les lois de la mécanique ! Nous trouvons là une contradiction matérielle que la science n'explique pas, qu'elle est obligée d'admettre sans comprendre. Quel est donc cet agent qui nous pénètre, nous anime, que nous appelons fluide, éther, que sais-je, faute de pouvoir le connaître ?

Devant cet agent passif, nous nous heurtons au mystère

matériel, comme nous nous heurtons au mystère moral devant l'intelligence qui a réglé toute chose. Dans la science, comme dans la philosophie, le mystère nous enveloppe, nous étreint. Et l'homme, voyant tomber autour de lui ses compagnons de route à mesure qu'il avance lui-même vers le terme fatal, s'agite plus anxieusement pour dérober à la nature le secret de la vie et de la mort.

On est venu vous parler de la banqueroute de la science, parce que des savants n'ont pas su nous forger, sur un piédestal matériel, un Dieu académique. Mais les sciences positives, c'est l'ensemble des connaissances humaines fondées sur l'expérience et le raisonnement ; ces sciences-là ne peuvent ni reculer ni faillir, parce que chacun de leurs pas est assuré ; ce qui change, ce sont les hypothèses, échafaudages éphémères qui disparaissent à mesure que l'édifice s'élève ; ce qui fait banqueroute, c'est la présomption croyant découvrir un nouveau Dieu, un nouveau culte, un nouveau ressort de la nature inconnu de nos ancêtres.

A l'origine des peuples, les hommes ayant inventé l'art précieux de cuire la brique, enivrés de leur succès, se crurent armés pour escalader le ciel. Cette histoire se retrouve dans tous les siècles : chaque fois que les hommes accroissent leur puissance sur la nature, ils recommencent à édifier leur tour de Babel, pour aboutir à la confusion des idées.

Pas plus au siècle de l'électricité qu'à l'âge de la pierre, l'homme ne percevra, par ses sens matériels, l'intelligence qui dirige l'univers. Ces sens lui montrent des faits : son raisonnement les relie par des lois. Ces lois, partout les mêmes dans l'univers visible, cette matière, cette énergie constantes depuis l'origine, affirment mieux chaque jour la volonté créatrice, comme l'étude des radiations nous affirme l'existence d'un éther, sans nous en faire connaître l'essence.

On l'a dit souvent, Dieu se démontre et ne se montre pas. C'est que le Créateur se réserve de se manifester à l'homme, soit par une inspiration de l'âme, soit par la bouche des prophètes. En dehors de la révélation, les hommes chercheront vainement à s'éclairer sur leur origine et leur fin. Cette suggestion divine seule peut leur dicter les lois morales qui font leur honneur et leur puissance. Nous, chrétiens, nous avons reçu la révélation la plus parfaite ; aussi nous sommes maîtres du monde. Si la science aplanit notre route, c'est l'idéal qui nous guide vers les destinées futures, selon la parole de l'illustre enfant de notre Franche-Comté : « Heureux celui qui porte en lui un Dieu, un idéal, et qui lui obéit. »

CORòT

ET L'ÉCOLE MODERNE DE PAYSAGE

Par M. Victor GUILLEMIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

Séances des 25 février et 18 mars 1897

Parler de Corot lorsque, dans quelques jours peut-être, l'on inaugurera au parc Monceau son monument, pour l'exécution duquel fut désigné un artiste hors ligne, M. Henri Cros (1), rappeler ce qu'était le peintre et le rang élevé qu'il occupe dans l'école moderne de paysage, nous a paru devoir intéresser tous ceux-là, très nombreux, qui ont souci de la gloire artistique de la France.

Nous avons contemplé chez le maître, de son vivant, la plupart des tableaux dont nous essaierons de rendre compte en apportant, avec la volonté d'accomplir un devoir, notre modeste tribut à la mémoire de ce grand peintre qui fut aussi un grand honnête homme.

Il nous a été donné de faire sa connaissance en 1858, lorsque nous demeurions chez le sculpteur Antoine Etex. Le célèbre statuaire avait pour Corot la plus solide affection et ne se lassait point de faire l'éloge de cet excellent

---

(1) M. Henri Cros nous informait, en date du 10 février 1897, qu'il a été, en effet, désigné pour créer et exécuter le monument à la mémoire de Corot, mais que cette œuvre en voie d'exécution était bien retardée par des raisons financières. — Nous conservons l'espoir qu'elle sera inaugurée au parc Monceau.

ami. « Il n'est pas possible, disait-il souvent, de se brouil-
« ler avec lui, et de tous mes confrères, c'est le seul avec
« lequel je n'eus jamais le moindre motif de dissentiment. »

Nous ne tardâmes pas à avoir la preuve de l'intérêt que Corot portait aux jeunes gens qui étudient les beaux-arts. Il nous invitait à nous rendre dans son atelier de la rue Paradis-Poissonnière, où il recevait tous les mercredis, et, le plus souvent, en revenant de voir Etex, il vint examiner nos essais et les tableaux que nous destinions au Salon. Nous avons ainsi reçu de sa longue expérience bien des préceptes excellents que nous aurons l'occasion de rappeler dans le courant de cette étude.

Si l'on en excepte sa lutte contre les partis pris d'école tout-puissants au jury de peinture, la vie de Jean-Baptiste-Camille Corot s'est passée, sans incidents bien remarquables, tout entière dans les champs et dans son atelier.

Il naquit à Paris le 28 juillet 1796. Son père était un employé et sa mère tenait un magasin de modes à l'angle de la rue du Bac et du Pont-Royal. Il commença ses études dans sa ville natale et fut ensuite admis comme boursier au lycée de Rouen, où il fit ses classes jusqu'en rhétorique, mais, disons-le, sans grand succès; aucun prix ne lui fut décerné, pas même à l'école de dessin. Et pourtant, son désir était d'être peintre, mais sa famille projetait d'en faire un négociant, et le mit, lors de son retour à Paris, en apprentissage chez un marchand de draps de la rue Saint-Honoré.

De l'avis de son patron, ce jeune homme était tout à fait impropre au commerce, et l'on décida qu'on lui laisserait faire de la peinture, en lui accordant une pension de quinze cents francs par an, qui ne serait jamais augmentée.

Tout heureux du consentement de sa famille, Corot s'empressa d'acheter l'attirail du peintre, et se mit immédiatement, sur la berge du Pont-Royal, en face de la maison paternelle, à brosser une étude qu'il a toujours

conservée comme le plus précieux de ses souvenirs.

Toutefois, à partir de ce moment, et même lorsqu'il eut déjà quelque réputation, ses parents l'estimèrent comme un inutile, et en 1866 ou 1867, s'il faut en croire une anecdote racontée par M. Damoye, un de ses élèves favoris, il se refusait à accepter les prévenances dont l'entouraient les artistes à Barbizon, en avouant sa crainte de s'habituer à ces gâteries pour le jour où il rentrerait dans sa famille.

Cela nous montre bien le caractère, l'excellente nature de Corot, et l'on peut dire que sa physionomie en fut l'expression vivante. Son front haut et large, encadré d'une épaisse couronne de cheveux blancs, son regard intelligent, vif, bienveillant, et même un peu malin, invitaient à la sympathie. Vêtu simplement d'une blouse et le chef orné d'un bonnet de coton rayé, on le voyait dans son atelier, sans cesse en mouvement. Il allait d'une toile à une autre, donnant à chacune d'elles quelques coups de pinceau, et en même temps entretenait avec ceux qui venaient le visiter une conversation enjouée, où l'esprit se mêlait souvent au charme de la naïveté. Il avait en cela quelque rapport avec notre immortel fabuliste ; un critique l'a même appelé le La Fontaine du paysage, et l'on a dit aussi de lui qu'il fut le peintre des poètes ; il faut bien reconnaître que ce fut à juste titre.

Quant à ce qui est de son air quelque peu agreste, on a fait remarquer que l'atavisme pouvait bien y être pour quelque chose. Il n'était, en effet, qu'à moitié Parisien. M. Henri Dumesnil, l'ami intime du maître, nous raconte que le grand-père de l'artiste était le fils d'un cultivateur de Mussy-la-Fosse, un village près de Semur, dans la Côte-d'Or. Corot s'y était rendu en 1860 et y avait retrouvé des parents éloignés. Presque tout le monde, là-bas, portait son nom, de sorte que, quand les paysans s'appelaient dans les champs : « Hé ! Corot ! » notre peintre croyait toujours que cet appel s'adressait à lui.

Abordons maintenant l'examen de la peinture du paysage en 1822, au moment où Corot, âgé de vingt-six ans, se voua entièrement à ce genre qui n'avait point encore pris naissance dans les conditions où il est compris de nos jours. On avait, sur la peinture du paysage, certaines idées, dont nous allons donner un aperçu.

Deux littérateurs du XVIII[e] siècle, Jean-Jacques Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, avaient montré dans leurs descriptions le sentiment sincère des effets pittoresques de la nature agreste, mais malgré tout le charme de leur style qui s'harmonise si bien aux riches couleurs de la campagne, on eût dit que les peintres ne les avaient point aperçues, et que l'étude de la statuaire antique paraissait, jusqu'à ce jour, seule digne de fixer leur attention.

Comme exception, il faut toutefois citer quelques peintres qui tentèrent d'inaugurer le paysage ne relevant que de la nature : Lantara, mort à l'hôpital en 1778. Citons encore, vers 1789, Lazare Bruandet, Didier Boguet, Louis Moreau et Demarne. Mais leurs tentatives furent insuffisantes pour édifier l'école du paysage naturaliste moderne.

L'influence de David fit obstacle à ces timides essais. Les Vinckelmann et les Raphaël Mengs furent maîtres de l'esthétique en vogue, et Valenciennes, dans ses *Éléments de perspective suivis de réflexions et de conseils*, ne vit la nature que comme un cadre où placer les scènes tirées de la mythologie et de l'histoire romaine. Il posait les bases de ce qu'on appela le paysage historique, emprunté le plus souvent aux sites de l'Italie.

J.-B. Deperthes, en 1817, venait de publier sa *Théorie du paysage*, où il distinguait entre le genre dit historique et le genre champêtre. Il y donnait tous les avantages au premier et poussait l'excès de l'hyperbole jusqu'à dire que le paysage historique tenait sa supériorité du perfectionnement qu'il apportait à l'instruction et de sa puissance pour améliorer la morale publique.

Le paysage historique fut consacré en 1816 par la fondation d'un prix afin de résister aux empiétements du naturalisme, et les académiciens chargés de nommer les lauréats des concours au commencement de ce siècle étaient tous imbus des doctrines dont Valenciennes se montra le prôneur enthousiaste.

Le premier maître de Corot fut le lauréat du grand prix de paysage historique en 1817, Achille Etna Michallon, l'auteur de la *Mort de Roland*, que l'on pouvait voir naguère au musée du Louvre. Michallon était né peintre : sa précocité fut tellement extraordinaire que le prince russe Youssousrof, ayant vu les premiers essais de ce petit prodige, lui donna une pension pour l'aider à continuer ses études. Né, comme son élève, en 1796, il revenait de la villa Médicis ; on peut donc dire qu'il fut pour Corot un camarade tout autant qu'un maître.

Michallon était doué des aptitudes du coloriste, et s'il n'eût subi l'influence classique, ce jeune homme, qui mourut à vingt-six ans, aurait pu certainement inaugurer une ère nouvelle pour le paysage. Les conseils que Corot en reçut, et dont il conserva toujours le souvenir, ne pouvaient que lui profiter.

Michallon lui conseilla d'aller peindre dans la campagne, et de reproduire naïvement, avec le plus grand scrupule, ce que lui offrait la nature. Le maître, d'ailleurs, dans ses voyages en Suisse, avait suivi cette méthode, et l'année même de sa mort, il envoya au Salon une *Vue du Wetterhorn* et de la *Grande Scheidegg*. Parmi les études que Corot fit sous sa direction, notons quelques copies de *Vues des Alpes au soleil.*

Michallon mourut à la fleur de l'âge, en 1822, et Corot, modeste comme la plupart de ceux qui ont de l'avenir, jugea qu'il avait encore besoin de conseils ; il se mit donc sous la direction de Victor-Bertin. Celui-ci tenait en ce moment, avec Watelet, le premier rang parmi les paysa-

gistes en vogue, et M. Thiers, dans le *Constitutionnel*, accablait Watelet d'éloges qui ne furent point confirmés par le temps. Quant à Bertin, il représentait la symétrie classique et la froide précision. Cependant, quoiqu'il fût tout à fait l'opposé du tempérament de Corot, il est à présumer que ses leçons ne lui furent point inutiles pour lui donner plus de correction dans le dessin.

Ce chef d'école du paysage classique avait visité l'Italie, dont les sites formaient le fond de tous ses tableaux, où, selon l'expression de M. André Michel, « de Numa Pompilius à Cicéron, il fit défiler tout le *De viris.* » Pendant les trois ans que Corot resta sous cette direction, il eut le temps de s'instruire de toutes les règles du paysage historique, et si, par la suite, cela ne lui profita guère, il n'en est pas moins vrai qu'il ne critiqua jamais la manière de voir de son professeur. Il s'inspira même, en disciple fidèle, d'un site que ce dernier lui avait signalé, où se trouvait, près de Narni, un pont romain sur la Nera, et le choisit pour motif du premier tableau qu'il envoya au Salon en 1827, avec une *Vue de la campagne de Rome.*

La facture de la *Vue prise à Narni* est sèche comme celle des premières études du maître, mais le ciel en est profond et lumineux. Constatons toutefois qu'on trouve dans les premiers plans et dans différents détails des rappels de lumière décroissante quelque peu timides et hésitants. On voit par là que les conseils de Bertin gênaient l'expression sincère des sentiments de son élève. Ces débuts ne furent point remarqués par la critique.

Au mois de décembre 1825, Corot visita l'Italie en compagnie de Bertin, et s'y lia avec de jeunes peintres français : Léopold Robert, Bodinier, Selmetz, Dupré, d'Aligny, et l'Allemand Reinart. Le directeur de l'Académie de France à Rome était alors Pierre Guérin.

Parmi les artistes français étudiant en Italie, Corot fréquenta surtout les paysagistes, mais ce fut avec réserve,

car il n'était pas porté, comme la plupart de ceux-ci, à faire lui-même son éloge, lui, rustique et modeste quoique Parisien de naissance. Aussi ses compagnons ne le prirent-ils guère au sérieux, surtout dans les premiers temps. Sa bonhomie, son humeur enjouée et sa belle voix de ténor, voilà ce qui lui valut surtout leurs sympathies.

Toujours de belle humeur, il allait en chantant faire de sérieuses études dans la campagne, et dessinait avec une exactitude et un soin méticuleux les fragments d'architecture qui s'y trouvaient disséminés, comme lorsqu'il fit son *Étude du Colisée*, actuellement au musée du Louvre.

Cette étude occasionna entre Corot et d'Aligny un rapprochement qui se changea bientôt en amitié durable. D'Aligny, comme quelques-uns de ses confrères, avait plaisanté Corot, mais il le rencontra un jour campé sur le mont Palatin, où il peignait le Colisée, et frappé d'étonnement, d'admiration, à la vue de cet ouvrage, ne ménagea point les louanges à son auteur. Celui-ci, porté tout d'abord à prendre cet éloge pour un compliment ironique, s'aperçut pourtant de sa sincérité lorsque d'Aligny lui proposa d'aller travailler de compagnie avec lui, en ajoutant qu'il aurait peut-être quelque chose à lui apprendre, mais que certainement il gagnerait beaucoup à le fréquenter.

A dater de ce jour, tous les camarades de Corot, partageant cette opinion, le considérèrent comme un peintre sérieux, appelé à un grand avenir, et celui-ci, de son côté, sut beaucoup de gré à d'Aligny de lui avoir donné confiance en lui-même.

Il écouta, depuis, toujours respectueusement les conseils de cet ami. D'Aligny lui recommandait de pousser le plus loin possible l'étude du dessin, et c'est à cela surtout qu'est due la correction des dessins de Corot, où le contour se trouve arrêté à l'encre par-dessus les incertitudes du crayon.

Mais, de plus que d'Aligny, dont Théophile Gautier a dit :

Il cisèle au pinceau sa peinture de marbre....

Corot puisait un sentiment attendri dans l'amour profond de la nature, et là où le premier laissait aux silhouettes de ses arbres et de ses rochers la raideur froide et compassée, le second y ajoutait la souplesse du trait et la légèreté de l'atmosphère. Il savait opposer aux troncs droits des pins et des hautes futaies les plantes élégantes et sveltes baignées de la rosée matinale, il ajoutait mieux, pour tout dire, selon l'expression de Bacon : « l'homme à la nature. »

Les tableaux que Corot fit en vue des expositions, pour être soumis aux jurys officiels, font contraste avec les études ou compositions qu'il exécuta d'après nature et sans aucune autre préoccupation que celle de se livrer tout entier à la naïveté et à la sincérité de son sentiment. Dans les premières productions, on trouve la contrainte de se soumettre aux préceptes de la tradition classique; dans les secondes, il se livre tout entier à l'inspiration produite par les suaves harmonies et les finesses de ton qui charmaient son œil.

De 1825 à 1827, dans des expositions privées, et en 1889, on a pu revoir ces œuvres charmantes de ses commencements. Corot avait pour ces préludes de son génie une affection particulière.

Citons parmi ces pages : *le Château Saint-Ange*, du musée de Lille; *le Forum romain* et *le Colisée* légué par lui au Louvre ; *l'Ile de San Bartolommeo* et *la Terrasse du palais Doria*. Elles résument son esthétique qu'il a si bien exprimée par ces mots : « Dans la carrière d'artiste, il faut conscience, confiance et persévérance. » Ainsi armé, deux choses sont à ses yeux de la dernière importance : « l'étude sévère du dessin et des valeurs de ton. »

Nous n'analyserons pas ici les qualités mélodiques et harmoniques des quelques tableaux que nous venons de citer, parce que les mots sont impuissants à exprimer ce qui est essentiellemnt pictural. Ce qui résulte de la contemplation de cette peinture, c'est que Corot était doué de l'œil du peintre, qu'il avait l'œil juste, comme on dit d'un musicien qu'il a l'oreille juste, condition *sine quâ non* pour être un peintre, ainsi que le pensait Eugène Delacroix.

Pendant qu'il s'affranchissait chaque jour de la peinture froide et académique de l'École pour exprimer son sentiment personnel, une révolution s'annonçait dans la peinture du paysage.

Tout le monde sait le rôle important qu'à cette époque le paysage avait pris dans l'école française. C'était, disons-nous, toute une révolution, et ceux qui venaient de la faire se nommaient Jules Dupré, Théodore Rousseau, François Millet. Le rapporteur du jury de l'Exposition universelle, M. Ernest Chesneau, dit à ce propos :

« Si les paysagistes s'étaient uniquement bornés à la « reproduction, à la traduction textuelle des formes spé- « ciales et des colorations qu'a revêtues notre planète, « le paysage, quelle que fût l'habileté de nos peintres, « n'aurait pas pris et gardé le rang si élevé qui lui est « acquis désormais dans l'art moderne. Ce qui fait la « grandeur de ce genre, c'est que l'artiste, qu'il le voulût « ou non, a associé la nature à ses douleurs et à ses joies ; « qu'il s'y est réfugié comme dans un lieu d'asile, à l'écart « de la dévorante activité, de la fièvre permanente des « cités, c'est qu'il l'a prise définitivement comme un in- « time confident de ses regrets, de ses désirs et de ses « aspirations. »

Cependant, M. Maxime Ducamp considère d'un autre point de vue l'essor que prit alors le genre du paysage.

« La figure étant la pierre d'achoppement de beaucoup

« de peintres, ceux-ci voyant, après d'inutiles efforts, « qu'ils n'exécuteraient jamais d'une façon suffisante celui « qui est fait à l'image de Dieu, l'homme, se rabattent « sur le paysage, toujours plus facile à traiter, plus obs- « cur, moins défini ; en un mot, se sentant impuissants à « rendre l'expression, ils se contentent de traduire l'im- « pression. »

Quoi qu'il en soit de la difficulté de traiter la figure ou le paysage, et de la prééminence d'un genre sur un autre, nous devons constater que Bonington et Constable avaient alors en France des partisans de plus en plus nombreux. On revenait au naturel et au charme pittoresque, malgré les partisans du paysage historique. Mais ces derniers, dans la représentation fidèle du sol natal, ne voulaient voir qu'une nature pauvre exempte de l'attrait que, selon eux, lui donnaient la composition et l'arrangement classiques.

On peut juger par là combien il devait être difficile à Corot de s'imposer au milieu de la lutte engagée entre les paysagistes classiques et ceux qui, comme Cabat, tout jeune alors, — il n'avait que dix-sept ans, — Théodore Rousseau et Jules Dupré, revenaient purement et simplement à l'observation de la nature.

Ces derniers s'appuyaient sur les Hollandais du XVII[e] siècle, les Ruysdaël, Cuyp, Huysmans de Malines, Hobbema, comme aussi sur l'exemple fourni par les deux peintres anglais déjà cités, Bonington et Constable. Ils trouvèrent plus tard des continuateurs dans Daubigny Chintreuil et Français, auxquels la nature, sans le secours des passions humaines, suffisait amplement pour manifester sa puissante et éternelle poésie.

Entre ces rivalités, Corot, lui aussi, se sentait pénétré de la vie que la nature donne aux œuvres de ceux qui s'en inspirent directement et sans parti pris d'école, mais il conservait en même temps l'amour des inspirations mythologiques qu'il avait puisées dans la doctrine de ses

premiers maîtres, les Michallon et les Bertin ; aussi ne pouvait-il encore être goûté que de quelques esprits délicats et peu nombreux.

Si les uns pensaient comme Cabat : « Soyons vrais, la « nature se chargera d'être belle sans qu'il soit besoin de « naïades ni de héros, » lui, Corot, trouvait que pour compléter et pour rendre plus intensive cette beauté de la nature, il n'était point superflu d'y ajouter l'expression de la vie la plus parfaite, et croyait devoir, pour arriver à ce résultat, emprunter à la Bible ou à la Fable ce que l'esprit de l'homme a conçu de plus noble, de plus idéal. Au lieu de dire, comme certains peintres : « Je fais un paysage pour lui-même et je donne les figures par-dessus le marché, » Corot disait : je ferai le paysage pour lui-même, mais les figures que j'y introduirai feront tellement corps avec lui, elles y seront tellement partie intégrante de l'harmonie générale, qu'on ne pourra plus concevoir le paysage sans les figures et réciproquement.

« Jamais, — a dit Charles Blanc, — il n'aurait placé les « personnages de la Bible dans une contrée virgilienne, « ni les pasteurs de Théocrite dans les États de l'Église. Il « savait par cœur, ou plutôt il devinait par son cœur cette « géographie du sentiment que l'on n'enseigne point, et il « se doutait bien, sans l'avoir lu dans les livres, que « Daphnis et Chloé avaient dû s'aimer quelque part, dans « une île de la mer Égée, non loin de Mitylène. »

Les tableaux de Corot : *Vue prise à Ripa*, *Agar dans le désert* (1835), *Diane au bain* (1836), commencèrent à attirer l'attention, mais à côté de quelques éloges sincères et désintéressés, ils donnèrent lieu à des critiques erronées et acerbes ; citons, entre autres, celle de M. Charles Lenormant ; n'écrivait-il point en 1835 : « M. Corot ne parle la « langue du paysage qu'en bégayant, sa touche est lourde « et mate, la souplesse, l'humidité, le charme de la nature, « lui sont étrangers. » Ne dirait-on pas que ce critique voit

à rebours tout ce qui constitue le charme même des productions du maître? Mais disons à ce propos que c'était un des plus chauds partisans du paysage historique compris comme les classiques savaient le comprendre. Aussi lorsqu'il s'agit du tableau d'*Agar abandonnée dans le désert*, il trouve que, pour s'harmoniser au sujet, « l'aspect général ne saurait être ni trop uniforme ni trop désolé, » en ajoutant : « Tout ce mérite, je dois en convenir, M. Corot « l'eût démontré bien plus clairement au public s'il ne « s'était pas obstiné à faire les terrains du même ton que « les rochers, à épaissir outre mesure les ombres portées, « à donner à tous ses arbres un feuillage de cochléaria. »

Il est seulement vrai de dire qu'à cette époque Corot n'était point encore tout à fait maître de ses moyens et que, cherchant à concilier les instructions de ses premiers maîtres avec son sentiment personnel, il avait voulu harmoniser dans son tableau d'Agar une étude de chênes faite à Fontainebleau deux ans avant, en 1833, il avait voulu, dis-je, harmoniser cette étude robuste et corsée avec le ton général. L'effort pour atteindre à ce but pouvait avoir gêné l'artiste dans ses moyens. En 1836, il visita Montpellier et la Suisse, dont les sites heurtés, les cimes inaccessibles ne convenaient guère à son inspiration. A cette époque aussi la critique lui est peu indulgente; Alfred de Musset se contente de faire cette courte mention : « Corot, dans *la Campagne de Rome*, a de grands admirateurs. »

Corot, ne voulant point avoir à renier ses premiers maîtres, ne prit point part à la lutte qui divisait alors les paysagistes. Il ne dissimulait point cependant son admiration pour la peinture de Théodore Rousseau, et montra bien le goût qu'il avait pour ces interprétations sincères de la nature dans les paysages qu'il exposa au retour de ses excursions. C'étaient les études qu'il fit en Suisse et en Hollande, baignées d'air et de lumière, les sites d'Ar-

tois, de Picardie, ou des environs d'Arras ou de Douai; c'étaient encore des paysages de la Saintonge, du Poitou, du Limousin, ou des environs de Paris, de Ville-d'Avray, de Meudon ou de Fontainebleau. Partout, dans ses vues de Castel-Gandolfo, du lac de Garde, du port Saint-Ange, comme dans celles qu'il peignit en Artois, en Picardie ou en l'Ile-de-France, se retrouve ce même amour de la nature, avec la poésie d'une atmosphère profonde et lumineuse, sans que jamais la recherche de la composition se fasse sentir dans les rappels de clairs ou d'ombres procurés par les arbres ou l'architecture qui venaient, dans un ordre facilement trouvé, s'étager pour récréer la vue. En 1833, une grande étude de la forêt de Fontainebleau ($1^{m}75$ sur $2^{m}43$) lui valut enfin une médaille. Dans la femme couchée, la liseuse du premier plan, on trouve comme une promesse de ces nymphes vaporeuses dont il ornera plus tard ses idylles. La mare du second plan qui reflète doucement le ciel, le fourré d'arbres qui vient ensuite, et la ligne d'horizon formée de rochers abrupts complètent ce tableau, qui n'est point encore dans la seconde manière du maître.

Après cette page importante son talent parut rester pendant quelque temps stationnaire. Il était retourné en Italie en 1835, mais ce n'était point là le pays qui convenait le mieux à son tempérament d'artiste. Du reste, il ne resta qu'un an dans l'Italie du nord; son père, qui l'avait vu partir avec peine, le rappelait à Paris, et Léopold Robert, qu'il venait de rencontrer, lui conseillait d'obéir pour ne point chagriner sa famille.

Corot écrivit en conséquence à Bertin de ne pas l'attendre à Rome, et il revint en France.

Comme on a pu le remarquer, Corot constituait à lui seul une école nouvelle, et peu compris de ceux-là mêmes auxquels il se rattachait par le sentiment naïf de la nature, il n'est pas étonnant qu'il eût mis quinze ans avant

d'affirmer complètement sa seconde manière. En 1837, Gustave Planche n'épargnait point la critique au *Saint Jérôme* et, s'élevant contre la prosaïque imitation de la nature, terminait son article en adjurant le peintre de revenir à l'idéal. N'aurait-il pas dû voir que la peinture de Corot retournait directement à l'idéal en alliant le souvenir de la composition classique au rendu de la nature intime recherché par la peinture moderne? — On cite ce mot de Corot en réponse à l'exposé qu'un de ses visiteurs lui faisait des fameuses théories de Courbet : « Tout ça ne m'empêchera pas tantôt de peindre une petite nymphe dans le bois de Ville-d'Avray, » et, dit M. Arsène Alexandre : « C'est la petite nymphe qui traversera le temps, car la petite nymphe, c'est la poésie elle-même dans un naïf et puissant symbole. »

Tandis que Courbet lançait à l'idéal des plaisanteries grossières, lui, Corot, ne craignait point d'évoquer les nymphes et les sylvains dont les rondes animaient les ombrages de Ville-d'Avray et de Mortefontaine. C'est par là qu'il se rattachait à la tradition du Poussin, à peu près, observe M. Victor Fournel (1), « comme Ronsard et André Chénier, ces deux poètes aux inventions classiques et mythologiques, avaient été choisis pour patrons par la révolution littéraire de 1829. »

Les productions de Corot, depuis ce moment jusqu'en 1843, sont peu appréciées. Parmi les tableaux qu'il envoie au Salon, on remarque dans le *Silène*, en 1838, sa qualité maîtresse, qui est la naïveté; en 1839, *Un soir* a des qualités originales peu comprises du vulgaire et qui passent pour trop hardies. Le *Soleil couchant*, en 1840, est d'un ensemble magnifique par l'harmonie des masses, mais on signale quelque mollesse dans les premiers plans, et

---

(1) *Les Artistes français contemporains*. A. Mame et fils, éditeurs, MDCCCLXXXV, Camille Corot, p. 140.

enfin, *la Fuite en Égypte*, et *Démocrite et les Abdéritains* exposés en 1841, déconcertent la critique par une facture à laquelle on ne s'attendait point. La raideur des arbres et la forme classique des rochers semblaient y donner un démenti à la manière des tableaux précédents : *l'Ile San Bartolommeo* et *le Port Saint-Ange;* et c'est sans doute pour cela que le classique Gustave Planche atténua la sévérité de ses jugements et se montra plus indulgent à l'égard de notre artiste.

De 1841 à 1842, Corot s'occupe d'études préliminaires pour décorer la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, où il peignit le *Baptême du Christ.* C'est, par ses dimensions, le plus grand de ses ouvrages. Neuf figures demi-grandeur nature, avec, au-dessus, un ange les ailes éployées, composent la scène encadrée par de grands arbres dont quelques-uns inclinent leurs rameaux vers une rivière. Une ville apparaît à gauche dans des fonds lointains. — Ce fut la dernière réminiscence qu'il eut du paysage historique, et l'on peut dire qu'elle est pleine de charme et de poésie.

Il ne paraît pas que cet ouvrage lui fut commandé par l'État; Corot aurait fait ce don à l'église en souvenir de son grand-père de Mussy-la-Fosse, qui était venu s'établir à Paris, où il exerçait la profession de coiffeur près de la place Maubert. — Certains critiques furent étonnés de la tournure et du style des figures de ce *Baptême* et allèrent jusqu'à croire que le paysagiste s'était fait aider d'un peintre d'histoire. Il n'en est rien, comme le prouvent une étude dont nous allons parler et celles qui furent trouvées dans son atelier après sa mort. Cela montre du moins à quelle hauteur pouvait s'élever le style de celui qui préféra le plus souvent traiter le genre intime ou pastoral.

Cependant, en 1842, le jury du Salon, animé d'un esprit jaloux, lui refusa quatre tableaux, parmi lesquels cette

étude pour le *Baptême du Christ.* Il n'admit de Corot qu'une toile : *un Site d'Italie.* Toutefois, on doit observer qu'il ne fut pas le seul à subir ces rigueurs : des maîtres, Paul Huet, Isabey, Français, Flers, Boulanger, Couture, E. Devéria, Flandrin, Barye, Préault et d'autres encore, dont le talent s'affirmait, subirent les mêmes refus.

En 1843, Corot fit un troisième voyage en Italie qui dura six mois, et peignit entre autres une *Vue générale de Gênes*, fort remarquable.

Mais ce qui convenait surtout à la nature de son talent, c'étaient les sites de France avec leurs paysages vaporeux et empreints d'une poésie discrète et recueillie. A partir de ce moment, il resta dans son pays, où l'on commençait à l'apprécier.

En 1842, *le Pâtre*, actuellement au musée de Metz, où, comme le dit avec justesse M. Émile Michel, « je ne sais quel parfum d'antiquité et de nature vous pénètre peu à peu, » avait accentué l'émancipation progressive du peintre et la fusion de ce qui lui restait de l'enseignement de l'école avec l'expression originale de son tempérament.

Homère et les bergers, du Salon de 1845, actuellement au musée de Saint-Lô, vient encore confirmer notre dire. Le groupe d'Homère et des bergers rappelle la tradition de l'école, mais la suavité, la profondeur et la douce lumière des fonds, la mer azurée et les arbres à travers le feuillage desquels transparaissent des formes architecturales, révèlent que l'artiste a conquis son originalité. — Corot avait alors près de cinquante ans.

C'est dans cette voie que jusqu'en 1848 il produit des œuvres nouvelles où il s'affirme de plus en plus, et dans toutes ces œuvres domine le sentiment ému devant la nature dont il rend les aspects variés, les harmonies, avec une facture sans artifice, simple et spontanée, qui parut aux non-initiés comme inachevée. Un Corot, disait-on, cela n'est pas fini : mais, comme l'observe M. Arsène

Alexandre [1] : « On ne se rappelait pas qu'une peinture est finie quand elle donne tout son effet et quand l'harmonie en est complète. »

Sous l'influence de ces critiques peu judicieuses, Corot exprimait un jour à Daubigny son regret de manquer de métier ; ce à quoi son confrère répondit : « Que te faut-il de plus ? tu ne mets rien sur la toile, et tout y est. » Corot, du reste, a dit, vers la fin de sa carrière, un mot qui nous le montre tout entier : « Je peins comme je respire [2]. » Et on le voit bien, c'est le cœur seul qui guidait sa main. Ce n'est donc point au vulgaire amoureux des moindres détails qu'il s'adressait. Le public qui admire dans un portrait le rendu minutieux des cheveux, des cils ou de la barbe, et, dans un paysage, les brins d'herbe ou les petits cailloux, n'eût point trouvé son compte dans ces tableaux qui, comme la nature, vous frappent par le tout ensemble, sans que l'on se soucie de contrôler l'exactitude des feuilles d'arbres ou les détails du gazon. Depuis 1845, on voit Corot devenir tout à fait personnel. Son originalité consiste à opposer la densité des masses plus ou moins obscures à

---

(1) Essai sur Corot, par Arsène Alexandre, dans la *Revue du monde moderne*, livraison d'août 1896, p. 191.

(2) A ce propos, citons ces quelques lignes tirées du *Journal d'Eugène Delacroix* (t. I, p. 289) : « Corot est un véritable artiste. Il faut « voir un peintre chez lui pour avoir une idée de son mérite. J'ai revu « là et apprécié des tableaux que j'avais vus au musée, et qui m'avaient « frappé médiocrement. Son grand *Baptême du Christ* est plein de beau- « tés naïves ; ses arbres sont superbes. Je lui ai parlé de celui que j'ai « à faire dans l'*Orphée*. Il m'a dit d'aller un peu devant moi, et en me « livrant à ce qui viendrait ; c'est ainsi qu'il fait la plupart du temps.... « *Il n'admet pas qu'on puisse faire beau en se donnant des peines* « *infinies*. Titien, Raphaël, Rubens, etc., ont fait facilement. Ils ne « faisaient à la vérité que ce qu'ils savaient bien ; seulement leur re- « gistre était plus étendu que celui de tel autre qui ne fait que des « paysages ou des fleurs, par exemple. Nonobstant cette facilité, il y « a toutefois le travail indispensable. Corot creuse beaucoup sur un « objet. Les idées lui viennent, et il en ajoute en travaillant, c'est la « bonne manière. »

la fluidité des tons lumineux du ciel et des fonds. Le plus souvent, de chaque côté de ses compositions, des masses de verdure se rattachent au cadre, tandis qu'au centre, l'exquise finesse du ciel et des fonds éthérés et clairs appelle le regard du spectateur. L'effet de l'ensemble dans les mystères du clair-obscur, de l'aube ou du crépuscule, chante comme une suave musique où les personnages de la composition n'ont que l'importance d'accords de notes combinés pour l'harmonie générale. Ce qu'on admire chez Rembrandt et chez Claude Lorrain se retrouve ici sans imitation, par la subordination à une autre individualité du principe qui guidait ces deux maîtres. Ce n'est ni du Claude Gelée ni du Rembrandt, c'est du Corot, c'est l'idylle du Théocrite moderne, éternellement sereine et douce comme son auteur lui-même.

« N'écoutez pas, a dit Victor Fournel, les mauvais plai-
« sants qui disent que le violon de Corot n'est qu'une guitare.
« C'est bel et bien un Stradivarius dont les rêveuses mélo-
« dies ont fait pleurer plus d'une âme mélancolique. Vords-
« worth eût voulu chanter son *Lac de Némi* et l'Arcadie
« envierait ce coin de forêt enchantée qu'il nous montre
« frissonnant dans la brume et dans la rosée du *Matin.* »

Si les figures, dans les paysages de Corot, s'harmonisent avec le tout ensemble de telle façon qu'elles n'y tiennent point une place distincte et n'y sont que comme des notes concourant à l'effet général, on doit observer pourtant que le maître avait fait de la forme humaine une étude sérieuse dans les rapports qu'elle conserve avec l'air ambiant et l'atmosphère, et que, sur ce point, il était l'égal de plus d'un grand peintre de figures. Il avait fait, pendant son séjour en Italie, des études sérieuses d'après le maître *senza errori* André Delsarte, dont il exécuta plusieurs copies, et aussi d'après les fresques du Campo-santo de Pise. Son *Baptême du Christ*, son *Agar* déjà cités, son *Saint Jérôme*, l'*Eurydice blessée*, sa *Toilette*, pour

lesquels il étudia d'après le modèle vivant, de même que des études comme *les Liseuses* et *les Jeunes filles à la mandoline*, montrent bien que s'il ne s'y distingua point complètement par la science anatomique, il aurait pu néanmoins réussir dans le genre où excellèrent les Vander-Meer et les Velasquez. Quoique procédant autrement, Corot a la même méthode que ces maîtres ; il arrive à l'effet saisissant par la simplification des masses. Quelques intérieurs qu'il avait magistralement traités, entre autres celui de son atelier, sont peints aussi dans la tradition de Chardin.

Le 24 avril 1883, on pouvait voir le maître sous ce jour nouveau. Presque la moitié des vingt-cinq tableaux qui faisaient partie de la vente J. Paton étaient des études, des figures de femmes aussi vigoureusement traitées que celles de Ribot, à la manière espagnole, excepté *la Femme à la toque*, claire et d'une facture lumineuse. L'intérieur intitulé *l'Atelier*, où se trouvait une petite figure remarquable par la correction du dessin et la finesse du ton, monta à neuf mille francs.

C'est à Ville-d'Avray, dans une villa que son père lui avait laissée en commun avec sa sœur, qu'il alla toute sa vie s'inspirer des brumes vaporeuses dont un étang voisin enveloppait la campagne comme d'un voile mystérieux. Cette villa, qui datait de la fin du XVIII[e] siècle, avait été édifiée pour une actrice de l'Opéra. L'académicien Étienne, qui devint propriétaire de ce Trianon en miniature, y avait ajouté à un kiosque rose, dont le maître fit son atelier, un semblant de portique grec. Corot en avait décoré les murs en y peignant six charmants paysages, vendus avec l'immeuble, et que le propriétaire actuel a fait transporter fort heureusement sur toile.

Corot se rendait chaque année à sa maison de Ville-d'Avray, et en 1870, où le mauvais temps paraissait devoir l'arrêter, il y alla quand même, en faisant observer qu'il

lui restait peu d'années à vivre, en mettant les choses au mieux, et qu'il devait se hâter d'en profiter, car le temps passe comme un rêve.

Nous avons laissé l'artiste en 1845. Depuis ce moment, il fut toujours sur la brèche, envoyant à tous les Salons. Pourtant, le jury classique ne lui ménagea point ses sévérités, car il ne lui reçut jamais plus de deux tableaux, et, jusqu'à sa suppression en 1848, lui refusa nombre d'ouvrages.

En 1848 seulement, et grâce à cette absence de jury, Corot vit exposés les neuf tableaux qu'il avait envoyés au Salon. On peut dire qu'il s'y révéla tout entier dans sa deuxième manière affranchie des préceptes académiques, où il se laisse aller entièrement à son sentiment. Deux *Effets du soir* et trois *Effets du matin* nous le révèlent dans toute son originalité. Il exprime alors la nature avec sa vie, insistant sur ce qu'elle a de plus accentué et sacrifiant les détails secondaires.

En 1849, il envoie quatre tableaux où cette impression de la nature est dominante, et un cinquième, le *Christ au jardin des Oliviers*, qui, sans être un paysage historique dans toute l'acception du mot, devient un véritable poème.

« Les paysages de Corot, a dit M. de Lagenevais, parlent « à l'âme et font rêver; ceux de M. Rousseau ne parlent « qu'aux yeux.... M. Rousseau, le réaliste par excellence, « se trouve, lui, infininiment plus éloigné de la nature « que M. Corot, toujours candide et vrai dans son inter- « prétation. » M. Charles Bigot a dit aussi qu'il était la sérénité dans l'art, et de ce jour, c'est ainsi qu'on l'accepte et que sa réputation s'établit.

Mais il avait vu, avant les siens, les succès qu'obtinrent à divers Salons, de 1828 à 1833, Jules Dupré, Théodore Rousseau, Marilhat, Cabat, Troyon, Millet, Diaz et Daubigny, tous ceux que, lui aussi, il admirait, sans pourtant

qu'il changeât en rien l'originalité de sa manière pour se concilier la faveur du public en les imitant.

En 1850, le *Soleil couchant* et *Matinée*, site du Tyrol italien et lever de soleil; en 1852, le *Repos*, un *Soleil couchant* et le *Port de la Rochelle* continuent à nous montrer le maître sous le double aspect du chantre naïf de la nature et du poète inspiré qui l'anime de visions mythologiques. De 1853 à 1857, le *Saint Sébastien*, le *Souvenir d'Italie*, le *Soir* et une *Source* sont d'une facture qui, aux yeux de certains critiques, passe pour lâchée parce qu'ils ne savent point en apprécier les qualités peu vulgaires. Il est vrai qu'à ce moment, Corot, pour faire plaisir à ses amis, employa une partie de son temps à des peintures décoratives dont il leur fit cadeau. De ce nombre sont celles qu'il fit chez Daubigny et chez Decamps, un chemin de croix pour l'église de Rosny, et des tableaux pour l'église de Ville-d'Avray.

En 1857, il envoie au Salon sept tableaux, parmi lesquels on remarque des œuvres capitales, comme l'*Incendie de Sodome*, *Nymphe jouant avec un amour*, *un Concert*, *Ville-d'Avray*, etc. Ils furent assez vertement critiqués; l'*Incendie de Sodome*, entre autres, pour le dessin incorrect de certaine figure placée à gauche dans la composition. Gustave Planche, selon sa coutume, ne l'épargna point dans cette occasion, mais il ajoute : « Il y a chez lui une intel-
« ligence, une délicatesse de goût qui le placeraient parmi
« les peintres les plus éminents, s'il connaissait toutes les
« lois de la langue dont il se sert. » La *Nymphe jouant avec un amour* et le *Concert* fournissent alors l'occasion des mêmes critiques, parce qu'on ne sait pas comprendre cette peinture, parce que le public ne partage point l'état d'âme naïf et sincère de l'artiste, et à ce propos, le même Gustave Planche nous dit encore : « M. Corot n'a pas le
« droit de se plaindre. Il possède l'estime et la sympathie
« des hommes du métier; il n'est pas populaire et ne de-

« vait pas l'être. Il n'a pas travaillé pour la foule, et la « foule connaît à peine son nom. Tout s'est passé comme « on pouvait le prévoir. »

Malgré cet augure, la foule finit par lui être sympathique, car, jusqu'en 1867, il ne cessa de produire les œuvres les plus saisissantes.

En 1859, c'est *Dante et Virgile* et *Macbeth*, où la mélancolie du paysage s'harmonise si bien avec les figures ; en 1861, la *Danse de nymphes*, un des tableaux qui caractérisent le mieux son talent, et *Orphée*, composition inspirée à Corot, admirateur passionné de la musique, possédant, comme nous l'avons dit, une très belle voix de ténor, par le succès que venait d'obtenir Mme Pauline Viardot dans l'*Orphée*, de Gluck. On peut reconnaître dans la figure peinte par Corot les traits de la célèbre cantatrice.

En 1865, le *Souvenir du lac de Némi*, que le maître composa sur une toile où il avait d'abord jeté un motif vaporeux du soir, pris à Ville-d'Avray, obtint un éclatant succès. Le *Matin* (1865), le *Soir* (1866) furent envoyés de nouveau à l'exposition universelle de 1867. Jamais Corot n'excella mieux que dans ces deux morceaux qui le firent alors proclamer un vrai chef d'école. Cette reconnaissance, il est vrai, retardait de trente années. Quoi qu'il en soit, voici le jugement que M. Ernest Chesneau, le rapporteur de cette exposition, a porté sur Corot :

« Au principe de Paul Huet, nous dit-il, au principe de « la réalité choisie formulé par Théodore Rousseau, « s'ajoute un troisième principe, celui du paysage com- « posé. Son plus célèbre représentant est M. Corot. Corot « est le dernier interprète vraiment supérieur du paysage « historique ; lui seul a pu donner un reste de vie à cet « art qu'avaient tué les routines étroites et les pauvres « imitations qui s'étaient transmises dans l'école française « sous l'empire de l'admiration légitime inspirée par les « grandes œuvres de Nicolas Poussin et de Claude Lorrain.

« Ne prenons pas trop à l'étroit, cependant, le principe « que nous avons attribué à M. Corot. Certainement cet « artiste a un penchant instinctif vers le paysage com- « posé, mais on ne songera pas à demander à ses ou- « vrages les grandes lignes et les fermes assises du pay- « sage français du XVIIe siècle. Il voit la campagne ro- « maine et les nymphes mythologiques à travers les « brumes des étangs de Ville-d'Avray. La volonté de com- « position est évidente, mais au fait et au prendre, ce qui « domine surtout dans les paysages de M. Corot, c'est « l'impression, une *impression délicate*, *mais toujours « cherchée par les mêmes conditions de lumière*. Dans l'iné- « puisable variété d'effets que nous offre le spectacle de la « nature, au cours des saisons et des heures, M. Corot « n'est guère sensible qu'aux clartés voilées des aubes « printanières et des crépuscules attiédis. Cette impres- « sion de réveil des fraîcheurs matinales et celle des « heures indécises où la lumière entre en lutte contre « l'obscurité naissante, il les a traduites avec une grâce et « une finesse de sensibilité exquises. »

Cette critique a certainement des raisons d'être, et pour ceux qui voient la peinture superficiellement, sans être capables de la méditer, Corot paraîtra monotone; mais pour ceux-là qui sont à même d'approfondir un tableau, ces effets, en apparence si peu variés, deviendront une source inépuisable de sentiments dont ils ne se lasseront point.

On a donc reproché à Corot la monotonie de ses tons argentins et vaporeux, de ces aspects crépusculaires que les marchands lui demandèrent à l'envi, en croyant y trouver la marque de son originalité.

Il est vrai que, dans les derniers temps de sa vie, surchargé de commandes, il se laissa trop souvent aller à produire vite et sommairement, mais il faut pourtant savoir reconnaître la diversité des impressions que révèlent

la plupart de ces productions. Le *Pont de Mantes* n'est-il pas, dans sa gamme nacrée, aussi charmant que le *Pont de Narni ?* et n'y a-t-il donc aucune différence d'impression dans *la Rochelle*, les clairières, les dessous de bois au clair de lune, et les horizons des bois d'Avon pressés et encadrés comme des ondées verdoyantes entre les grands troncs droits et majestueux ? Corot a su chanter dans les modes les plus doux et les plus humbles, ou atteindre au style le plus élevé sans se mettre à la remorque des procédés de l'école, en se livrant à l'élan spontané de son intime et profond sentiment de la nature.

Dans les derniers temps de sa vie, où il produisit plus que jamais pour répondre à d'incessantes demandes, il avait eu recours à une méthode expéditive afin de se rappeler les grandes masses que, selon lui, Bertin avait trop négligé de faire observer. Des signes conventionnels et des chiffres de 1 à 5, compris du peintre, venaient lui remémorer les gradations de valeur que, grâce à sa longue expérience de la nature, il pouvait retrouver dans son atelier. Aussi se trouve-t-il dans ses productions les plus hâtées des parties qu'il serait désirable d'en voir éliminées, mais l'essentiel de son œuvre est de premier ordre et ne périra point.

Corot sut maintenir un juste équilibre entre l'expression du sentiment et celle de la sensation. Dans toutes ses peintures il ne va jamais jusqu'à faire oublier la nature, non plus qu'à en exclure la poésie par une reproduction trop littérale. Le charme de ce qu'il éprouve nous arrive simple et naïf comme l'expression d'une âme virginale. Il est, en un mot, idéaliste, sans jamais cesser d'être naturel, il semble qu'il nous transporte dans le séjour élyséen des âmes et qu'il nous fait partager cette vie heureuse, sa vie toute d'amour, de lumière et de sérénité.

Il n'avait reçu qu'une seconde médaille du jury de l'Exposition universelle, et ce fut comme une réparation qu'on

lui accorda la rosette d'officier de la Légion d'honneur, après vingt et un ans du grade de chevalier. Ce qu'il dit à cette occasion : « Il faut tâcher de faire de bons tableaux afin de montrer qu'on n'a pas volé ça, » est charmant de bonhomie.

En effet, depuis ce moment, il travailla plus que jamais. En tout temps, du reste, il fut d'une assiduité au travail étonnante, mais dès lors on le vit sans cesse le pinceau à la main. Des expositions de province et de l'étranger, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre, lui venaient d'incessantes demandes. Ses productions, il est vrai, en devinrent plus hâtives, car il voulait suffire à tout, et, du reste, la peinture n'était-elle pas son plus grand plaisir? Il disait volontiers que s'il lui arrivait jamais de ne plus pouvoir peindre, il lui semblait qu'il tomberait raide mort.

Mais les toiles qu'il destinait au Salon furent toujours très étudiées, comme le prouvent la *Pastorale* qu'il y envoya en 1873, et encore la *Toilette*, le *Sommeil de Diane*, au-dessus de laquelle voltigent des amours, et sa *Danse antique* (en 1875), où des nymphes, au crépuscule, baignées dans de douces vapeurs,

Alterno terram quatiunt pede.

Ce tableau-là, souffrant déjà depuis longtemps, il le signa dans son lit.

En octobre 1874, la mort lui avait enlevé sa sœur, et ce fut pour cette âme aimante et douce un coup terrible. Il ne fit que languir depuis, et une autre émotion, cette année même, devait encore venir le frapper.

Ses trois tableaux exposés au Salon de 1874 avaient eu un grand succès, et, contrairement à l'opinion générale, la médaille d'honneur, que chacun lui attribuait, ne lui fut point décernée.

De nombreux scrutins se succédèrent, mais un autre fut élu.

Alors tous les amis de Corot, des artistes d'élite dont nous aimons à citer les noms, adressèrent au maître une lettre où ils protestaient contre la décision du jury. Les signataires étaient Chenavard, Français, Leroy, Paul de Musset, Matout, Millet, Busson, Landelle, Hanoteau, Carolus Durand et Dumesnil. Les nombreux artistes qui partageaient leur indignation se joignirent à eux sous la présidence de M. Marcotte, pour faire frapper une médaille qui serait offerte au maître. Cette médaille, de neuf centimètres de diamètre, portait l'inscription :

A COROT
SES CONFRÈRES ET SES ADMIRATEURS,
JUIN 1874.

Confiée au talent de Geoffroy Dechaume, elle fut payée par une souscription publique.

M. Marcotte, entouré de plusieurs centaines d'assistants, la remit à Corot, au Grand Hôtel, le 29 décembre 1874 : « Messieurs, dit-il, il n'y aura pas de discours ; il faudrait « trop dire sur l'homme et sur l'artiste, cette médaille « parlera pour nous. »

Corot, les yeux humides, ne put que répondre d'une voix affaiblie : « On est bien heureux de se sentir aimé comme ça. »

Cependant le mal dont il était atteint s'aggravait chaque jour ; le 11 février, pour en retarder la marche, on jugea nécessaire de lui faire une ponction. Son fidèle ami, le paysagiste Français, restait assidûment auprès de lui dans ces derniers moments, et comme il voulait se retirer, craignant de le fatiguer : « Reste, mon ami, reste, lui dit Corot, tu me fais du bien. » Mais il voyait arriver l'heure fatale, et ses dernières paroles étaient calmes et douces comme le fut toute sa vie : « Je n'ai pas eu à me plaindre « de mon sort, bien au contraire ; j'ai eu la santé pendant « soixante-dix-huit ans, l'amour de la nature, de la pein-

« ture et du travail ; ma famille se composait de braves « gens, j'ai eu de bons amis et je crois n'avoir fait de mal « à personne. Mon lot dans la vie a été excellent, et, loin « d'adresser aucun reproche à la destinée, je ne puis que la « remercier. Il faut partir, je le sais. » Puis il ajoutait, pour rassurer son ami Français : « Mais je ne veux pas y croire, « malgré moi je conserve encore un peu d'espérance. »

Quelques jours après il demanda l'assistance du curé de Coubron, une ancienne connaissance, et il lui dit : « Mon père est mort ainsi, je veux faire comme lui. »

Le 23 février 1875 il eut un peu de délire, il croyait peindre, et répétait : « Vois comme c'est beau, je n'ai ja- « mais vu d'aussi charmants paysages. » Sa domestique voulait le faire déjeuner. « Aujourd'hui, lui dit-il en mon- « trant le ciel, le père Corot déjeunera là-haut ! » On pourrait à cette occasion répéter le vers du poète :

Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour.

Quelques instants après, à onze heures du soir, il n'était plus.

Jules Dupré disait au lendemain de la mort du maître : « On remplacera difficilement le peintre ; on ne remplacera « jamais l'homme. » Et, en effet, son idéal moral fut non moins élevé que son idéal esthétique. On rapporte que, revenant du paysage en compagnie d'Emmanuel Damoye, ils s'arrêtèrent tous deux, saisis d'admiration, à contempler les splendeurs du soleil couchant. Damoye s'extasiait, et Corot lui dit : « Oui, c'est beau, le paysage ! mais « Vincent de Paul est beau aussi, très beau ! très beau ! »

Tout l'homme est là, sa vie tout entière fut vouée à deux nobles missions : faire beau et faire bien.

Il donnait, avec une générosité qui n'avait pas de limite, ce que lui rapportait la vente de ses œuvres, et il ne disposa par son testament que de l'argent qu'il avait gagné, laissant à ses neveux l'héritage paternel intact.

On cite des traits nombreux de son inépuisable générosité.

Un modèle italien, qui manquait de l'argent nécessaire pour rapatrier sa femme souffrante, lui apporte un jour deux méchants paysages qu'il lui propose d'acheter. « Combien te faut-il? lui dit Corot. — Mille francs; » et le maître donne aussitôt la somme contre les deux mauvaises peintures, puis le modèle une fois parti : « Pourtant, dit-il, c'est trop laid! » et le voilà qui transforme les deux croûtes en deux charmants Corot, puis, cela fait, il se mit à dire : « Je les lui rendrai quand il reviendra. »

Une autre fois, on lui apporte un faux Corot qu'il désavoue, mais on parle de faire arrêter le faussaire : « Y pensez-vous, dit-il, il sera déshonoré; c'est un père de famille; » il transforme encore la contrefaçon et la signe.

Un jour, près d'Arras, il apprend que le père d'une petite paysanne dont il avait fait une étude était inconsolable de la mort de son enfant. Corot va le trouver et lui donne son étude en disant : « Voilà votre fille. » Le pauvre paysan couvrit de baisers cette relique et voulut qu'on l'enterrât avec lui en la plaçant sur son cœur.

Un de ses amis vient lui demander à emprunter cinq mille francs, et notre peintre, mal en train ce jour-là, lui dit qu'il ne les a pas. Une fois ce dernier parti, Corot se repent, s'habille en hâte et court chez cet ami : « Par-« donne-moi, lui dit-il, je ne suis qu'une canaille, je t'avais « menti en te disant que je n'avais pas les cinq mille « francs, les voici. »

Quand Daumier faillit être expulsé, faute du paiement de la petite maison qu'il avait achetée à Valmondois, Corot, aussitôt qu'il en eut connaissance, acheta cette propriété et en envoya les titres à Daumier avec cette ligne de sa main : « Cette fois, je défie bien ton propriétaire de « te mettre à la porte. Corot. » Et la réponse de l'obligé fut celle-ci : « Tu es le seul homme que j'estime assez pour « pouvoir en accepter quelque chose sans rougir. »

Ayant fait une affaire avec un marchand peu de temps avant sa mort, il lui remet une liasse de dix billets de mille francs en lui disant : « Gardez-les, et quand je ne « serai plus, vous donnerez pendant dix ans une pension « de mille francs à la veuve de mon ami Millet. »

Et en effet, la veuve de l'illustre maître a touché cette pension.

Lorsque les petites sœurs des pauvres ou d'autres religieuses venaient le trouver, jamais il ne les renvoyait sans leur donner généreusement, et à tous leurs remerciements il répondait toujours : « C'est moi, au contraire, qui dois vous remercier (1). »

Après la guerre de 1870, pendant laquelle il avait consacré beaucoup de son temps et de son argent à secourir une ambulance, lorsqu'il fut question de faire une souscription pour solder l'indemnité de guerre, il alla, selon son expression, déposer son obole à la mairie, et comme on lui demandait ce qu'il avait donné : « Presque rien, ce que j'avais sous la main, dix mille francs pour faire partir les Prussiens ; je voudrais qu'ils fussent déjà loin, ces gre-

---

(1) M. le chanoine Suchet nous communique une anecdote rapportée par M. François Veuillot, dans son journal; elle concerne Corot, qui séjournait parfois dans un petit village à quelques lieues de Paris; la voici : « Souvent il venait rendre visite au curé, se délassant à jouer aux cartes ou promenant, sur des papiers épars, un crayon machinal et distrait. Comme il venait d'ébaucher un dessin : « A quelle valeur estimeriez-vous, dit-il au curé, ces trois coups de crayon ?.... Vous ne savez point ?.... Eh bien, mon ami, cela vaut cent francs. » Et, prononçant ces mots, il signa, ajoutant à son nom, de sa propre main, le prix qu'il avait fixé. Le bon curé, ce jour-là — comme tous les jours et comme tous les curés — avait besoin d'une petite somme : il saisit l'occasion : « Cela vaut cent francs ! Donnez-moi ce dessin. — Volontiers, répondit Corot. — Eh bien ! maintenant qu'il est à moi, repartit le curé, je vous le vends. » Le peintre sourit, paya les cent francs et négligea d'emporter son acquisition. Et depuis, notre vieux curé garde avec un soin jaloux ce souvenir d'un homme célèbre où, dans trois coups de crayon, brillent à la fois son talent et sa charité. — François Veuillot. »

dins-là ! » et lorsqu'on lui apprit que l'idée de la souscription était abandonnée, et qu'on lui rendit son offrande, il en fut navré.

C'est pour cette inépuisable bonté qu'il avait si bien mérité le surnom de père Corot, sous lequel on aimait à le désigner.

Ses obsèques eurent lieu le 25 février, à l'église Saint-Eugène. S'il n'y eut pas la pompe des cérémonies officielles, le cortège composé de plusieurs milliers de personnes, leur respect et leur émotion, témoignaient amplement de l'estime de tous.

Les cordons du poêle étaient tenus par Jules Dupré, Oudinot, Lavieille, Karl Daubigny et M. Roger-Milès, qui publia en 1891 une biographie de Corot, à laquelle nous empruntons de nombreux documents. Il fait remarquer qu'à cette époque tous ces amis de Corot, excepté Karl Daubigny, avaient payé leur tribut à la mort.

Comme on demandait à une femme du peuple, qui regardait passer le convoi, quel était le défunt : « Je ne sais pas son nom, — répondit-elle, — mais c'est un homme de bien! » et le biographe ajoute : « Un homme de bien! Quelle meilleure parole pour résumer l'œuvre et la vie de l'artiste ! »

Pour ce qui est de son génie, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de rapporter ce qu'en a dit M. de Chenevières (1) :

« Corot fut, comme tous les vrais génies, d'une abon-
« dance inépuisable. Nul ne fut plus laborieux et fécond,
« n'aima mieux son travail et son art. Nul ne respecta
« davantage les sources divines et l'impartialité étrangère
« aux soucis vulgaires de la foule. Ce peintre pastoral,
« harmonieux, vif et doux, nous a exprimé l'âme de la
« nature, plutôt que le menu de ses réalités; il adorait les

---

(1) Discours prononcé sur la tombe de Corot, 25 février 1875.

« champs, mais c'était pour en entendre les voix, les « bruits et les chansons, les frémissements de la feuille, « et pour saisir les légers brouillards chers aux nymphes « et les heures fugitives des crépuscules. Dans ce sens, et « sous sa monotonie apparente, pas un n'aura fourni une « œuvre plus variée, plus adorable et plus complète.

« Hier, Corot était encore dans la lutte obstinée, ou « plutôt dans le triomphe, triomphe tardif mais éclatant. « Demain, la justice impérissable, la gloire commencera « pour son nom. »

En juillet 1875, les amis de Corot firent à l'École des beaux-arts une exposition de quelques centaines de ses œuvres ; en 1878, à l'exposition universelle, où l'on regretta qu'on n'eût point exposé quelques-uns des dessins et des fusains du maître, on mit en évidence la plupart de ses derniers tableaux, et le 27 mai 1880, un monument élevé par souscription, et dont le médaillon et les ornements sont du sculpteur Geoffroy Dechaume, fut érigé à Ville-d'Avray, près de l'étang, non loin de la maison du maître. C'est une fontaine en marbre blanc, sur la frise de laquelle un rossignol surmontant le cénotaphe chante son hymne à la nature.

« Combien, a dit Français, l'un des meilleurs amis de « Corot, combien j'aime ce petit oiseau qui chante sur sa « branche, et dont Geoffroy a eu l'heureuse pensée de « couronner son œuvre ! on ne pouvait trouver un plus « gracieux emblème, ni plus exact. On ne pouvait mieux « personnifier Corot, dont la vie est un chant perpétuel. « Sa peinture, en effet, ne semble-t-elle pas avoir des ailes « comme cet oiseau ? »

On a souvent reproduit une lettre de Corot à un de ses amis, où il décrit la journée du paysagiste. A défaut des expressions dont un écrivain plus littéraire aurait sans doute émaillé son style, on constate l'émotion profonde dont l'âme de l'artiste était pénétrée devant le spectacle

de la nature. « A l'aube, dit-il, on ne voit rien, tout y est. A midi, rentrons, car on voit tout, rien n'y est plus. » Et le soir, quand le couchant s'empourpre, il trouve qu'il y a trop de rouge : « C'est prétentieux et vulgaire. » Il aime peu cela, et il ne se trouve de nouveau sous le charme que quand *ce charlatan de soleil* se cache à l'horizon. Ne disait-il pas lui-même de ses tableaux : « Pour bien « y entrer, il faut avoir la patience de laisser le brouillard « se lever ; on n'y pénètre que peu à peu, et une fois qu'on « y est, on doit s'y plaire.

Les impressionnistes ont, dans ces derniers temps, voulu faire de Corot leur porte-drapeau, mais leurs impressions sont aux siennes ce qu'une prose grossière est à la poésie et à l'art exquis d'un Théocrite ou d'un Virgile.

Pour terminer, citons les vers charmants que François Coppée a fait dire à l'une des nymphes aimées du bon Corot :

Le bon Corot m'aimait ; je suis l'une de celles,
Alors que l'aube emplit de vagues étincelles
    L'horizon frileux du matin,
Que l'artiste, — c'était son heure favorite, —
Voyait passer, avec les yeux de Théocrite,
    Au fond du brouillard argentin.

C'est moi qu'il a montrée, assise au pied d'un hêtre,
Essayant de noter sur la flûte champêtre
    Quelque musique de berger ;
C'est moi, mêlée au chœur de mes sveltes compagnes,
Qu'il faisait, dans la paix sereine des campagnes,
    Tourner sur un rythme léger.

Je le connaissais bien, le vieux bonhomme en blouse ;
Et quand il préparait sur un coin de pelouse
    Son chevalet et ses pinceaux,
Pour embellir encor ses extases secrètes,
J'étais là, j'exaltais l'odeur des violettes,
    J'excitais le chant des oiseaux.

. . . .

Mais vous nous le rendez, voici notre poète,
Un doux rossignol chante au-dessus de sa tête.
    C'est lui ! Nous le reconnaissons !

C'est bien son bon visage, il regarde, il respire,
Oiseaux, fleurs, désormais vous le verrez sourire
Dans vos parfums, dans vos chansons.

Et près de la fontaine où vit sa chère image,
Portant, comme aujourd'hui, quelque odorant hommage,
Je reviendrai souvent m'asseoir,
Au moment qui berçait si mollement son rêve,
Quand l'étang s'assombrit, et quand au ciel s'élève
La divine étoile du soir !

UN APERÇU

DU PRIX DE QUELQUES-UNS DES TABLEAUX DE COROT

Catalogue de ses œuvres aux Salons de Paris

En 1889, à l'exposition universelle, les quarante tableaux qui représentaient Corot à la Centennale ont consacré définitivement les droits aux hommages de la postérité de son génie si parfaitement original et personnel.

Les prix que quelques-uns de ses tableaux ont obtenus aux enchères publiques viennent aussi en faire foi :

Galerie Georges Petit, vente E. May, 4 juin 1890 : *La Femme du pêcheur*, 13,000 fr. *La Rochelle*, 12,000 fr. *Le Cabaret*, 15,700 fr. *Dunkerque*, 6,000 fr. *Le Pont Saint-Ange*, 21,000 fr. *Gênes*, 7,100 fr. *Saintry*, 12,000 fr. *Lac de Genève*, 10,000 fr. *Grand Canal de Venise*, 10,200 fr. *L'Entrée du village*, 16,500 fr. *Marine*, 20,000 fr.

Vente Crabbe, 12 juin 1890 (galerie Sedelmeyer) : *Le Matin*, 60,000. *Le Soir*, 63,000 fr., etc.

Dénombrer les ouvrages de Corot et en donner un catalogue complet serait peu pratique. Nous devrons nous borner à donner ici la liste des envois qu'il fit aux différents Salons.

1827. — Vue prise à Narni, campagne de Rome.

Pas de Salons en 1828, 1829 et 1830.

1831. — Vue de Furia (île d'Ischia). Couvent au bord de l'Adriatique. La Cervara (campagne de Rome). Vue dans la forêt de Fontainebleau.

Pas de Salon en 1832.

1833. — Vue de la forêt de Fontainebleau.

1834. — Une forêt. Une marine. Site d'Italie.

1835. — Agar dans le désert (paysage). Vue prise à Ripa.

1836. — Diane surprise au bain. Campagne de Rome en hiver.

1837. — Saint Jérôme (paysage). Vue à Ischia. Paysage au soleil couchant.

1838. — Silène. Vue à Volterra.

1839. — Site d'Italie. Un soir (paysage).

1840. — Paysage. La Fuite en Égypte. Soleil couchant. Un moine.

1841. — Démocrite et les Abdéritains (paysage). Site des environs de Naples.

1842. — Site d'Italie. Effet du matin, commandé par le ministère de l'intérieur.

1843. — Un soir. Jeunes filles au bain.

1844. — Destruction de Sodome. Paysage avec figures. Campagne de Rome.

1845. — Homère et les bergers (paysage). Daphnis et Chloé (paysage). Un paysage.

1846. — Vue prise dans la forêt de Fontainebleau.

1847. — Paysage. Paysage (berger jouant avec sa chèvre).

1848. — Pas de jury cette année ; quinze membres seulement pour placer les ouvrages, desquels membres Corot, avec 353 voix sur 801 votants. Site d'Italie. Intérieur de bois. Vue de Ville-d'Avray. Une matinée. Crépuscule. Un soir. Effet du matin. Un matin. Un soir.

1849. — On élit un jury dont Corot est nommé avec 217 voix sur 646 votants. Christ au jardin des Oliviers. Vue à Volterra. Site du Limousin. Vue à Ville-d'Avray. Étude du Colisée.

1850. — Corot est élu du jury par 330 voix sur 615 votants. Lever du soleil. Une matinée. Soleil couchant (Tyrol italien). Études à Ville-d'Avray.

Pas de Salon en 1851.

1852. — Corot est élu juré supplémentaire avec 59 voix sur 330 votants. Soleil couchant (paysage). Le Repos (paysage). Vue du port de la Rochelle.

1853. — Corot est juré supplémentaire avec 63 voix sur 262 votants. Saint-Sébastien (paysage). Coucher de soleil. Matinée.

L'exposition annuelle de 1854 est renvoyée à 1855, en même temps que l'exposition universelle.

Expositions universelles.

1855. — Corot est du nombre des 34 jurés nommés par l'empereur. Effet de neige. Souvenir de Marcoussy. Printemps. Soir. Souvenir d'Italie. Une soirée. — 1867. — Saint-Sébastien (paysage). La Toilette (paysage) avec figures. Macbeth et les sorcières (du Salon de 1859). Souvenir des environs du lac de Némi (Salon de 1865). Un matin. Un soir. Ruines du château de Pierrefonds. — 1878. — Biblis. Plaisirs du soir, danse antique. Saint Sébastien secouru par les saintes femmes. Le lac de Garde. La Rive verte. Le Parc des lions à Port-Marly. Clair de lune. A Ville-d'Avray. Les Petits dénicheurs. Le Beffroi de Douai. — 1889. — Étude de chênes à Fontainebleau. La Femme à la perle. Joueuse de mandoline. Paysage. Le Bac. Paysage. Gardeuse de vaches. Ronde de nymphes. Paysage. Vue de Mantes. Vue de la Rochelle. Vue du pont et du château Saint-Ange. Intérieur de cuisine à Mantes. Terrasse du palais Doria à Gênes. Jeune fille en promenade. Ile San Bartolommeo. La Pastorale. Chemin creux avec un cavalier. L'Atelier. La Charrette. Chemin montant. Gensano, près du lac de Némi. Le Concert (1857). Souvenir de Martigues (avec figures). Plage au Tréport. Ville et lac de Côme. Eurydice blessée. Forêt de Fontainebleau. Le Bain de Diane. Femme assise. Le Passage du gué. L'Étang. La Sablière. La Toilette. Paysage. Le Lac (Italie). Le Lac de Garde. Paysage d'Artois. Le Matin. Le Soir. Danse de nymphes. Nymphes et faunes. Les Baigneuses. Vue du Colisée. Vue de Naples. Femme assise. Biblis. Femme en rouge jouant de la guitare. Faneuse.

*
* *

1856. — Pas de Salon.

1857. — L'Académie des beaux-arts est le jury. L'Incendie de Sodome. Nymphe jouant avec l'Amour. Un concert. Soleil couchant. Un soir. Souvenir de Ville-d'Avray. Une matinée. Souvenir de Ville-d'Avray.

1858. — Pas de Salon.

1859. — Dante et Virgile (paysage). Macbeth (paysage). Idylle. Paysage avec figures. Souvenir du Limousin. Tyrol italien. Étude à Ville-d'Avray.

1860. — Pas de Salon.

1861. — Danse de nymphes. Soleil levant. Orphée. Le Lac. Souvenir d'Italie. Le Repos.

1862. — Pas de Salon.

1863. — Soleil levant. Étude à Ville-d'Avray. Étude à Méry, près la Ferté-sous-Jouarre.

1864. — On revient aux Salons annuels. Souvenir de Mortefontaine. Coup de vent.

1865. — Le Matin. Souvenir des environs du lac de Némi. Souvenir d'Italie (eau-forte).

1866. — Le Soir. La Solitude. Souvenir de Vigen (Limousin). Environs de Rouen (eau-forte), pour la Société des aquafortistes.

1867. — Vue de Marisselle, près de Beauvais. — Coup de vent.

1868. — Un matin à Ville-d'Avray. Le Soir.

1869. — Souvenir de Ville-d'Avray. Une liseuse.

1870. — Le jury est à l'élection, et Corot est élu le deuxième ainsi que Daubigny, nommé premier. Ils donnent leur démission et on les remplace par Chaplin et Vollon. Paysage avec figures. Ville-d'Avray.

1871. — Pas de Salon.

1872. — Souvenir de Ville-d'Avray. Près d'Arras.

1873. — Pastorale. Le Passeur.

1874. — Souvenir d'Arleux du Nord (à M. Robaut). Le Soir. Clair de lune.

1875. — Après la mort de Corot. Les Bûcherons. Les Plaisirs du soir (danse antique). Biblis.

A la vente des œuvres de Corot, six cents numéros furent portés au catalogue, tant tableaux qu'esquisses et dessins ou gravures, et si l'on tient compte des œuvres que nous avons énumérées, on peut voir que l'œuvre du maître fut très considérable.

Bibliographie.

Citons parmi le peu d'ouvrages écrits sur Corot, en outre des comptes rendus de Salons.

Corot, souvenirs intimes, par Henri Dumesnil, un vol., 1875. Rapilly, éditeur.

Peintres contemporains, par Charles Bigot. Un vol., 1888. Hachette, éditeur.

Les Artistes de mon temps, par Charles Blanc. Un vol., 1876. Firmin Didot, éditeur.

Voyage à travers l'exposition des beaux-arts, par Ed. About. Un vol., 1855. Hachette, éditeur.

Camille Corot, par J. Rousseau, suivi d'un appendice par Alfr. Robaut, avec gravures, 1884. Librairie de l'Art.

Galerie Durand-Ruel, par Armand Sylvestre, avec 28 eaux-fortes d'après divers maîtres modernes.

La Capitale de l'Art, par Alb. Wolff. Un vol., 1866. Paris, Havard, éditeur.

Camille Corot, par Victor Fournel, dans Les Artistes français contemporains. A. Mame et fils, éditeurs, 1885.

Et des études dans l'*Art* avec dessins et eaux-fortes.

Enfin, en 1891, dans la collection des artistes célèbres : Corot, par L. Roger-Milès, ouvrage accompagné de trente gravures. Paris, librairie de l'Art.

Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 février 1896, l'Œuvre de Corot et le paysage moderne, par André Michel.

Dans le *Monde moderne*, revue mensuelle illustrée, du mois d'août 1896, Essai sur Corot, par M. Arsène Alexandre, avec dix reproductions des ouvrages du maître et un portrait de Corot en 1853.

LE

MOUVEMENT ARTISTIQUE CONTEMPORAIN

A BESANÇON

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Albert MALLIÉ

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 4 février 1897)

MESSIEURS,

Admis dans votre compagnie, où je me sens soutenu par l'amitié de plusieurs, encouragé, je l'espère, par la bienveillance de tous, je retrouve dans vos annales deux noms auxquels me rattachent des liens d'affection familiale et de filial respect : l'un, Jean-Agathe Micaud [1], mon aïeul, était inscrit parmi les membres-nés de cette Académie; l'autre y eût été plus tard admis au même titre, si elle n'avait su longtemps auparavant discerner dans M. Léon Bretillot [2] celui qui était appelé à devenir son distingué président. Il me plaît de me placer sous leur patronage en me présentant à vous : j'obéis ainsi à un sentiment naturel et profond; surtout, je crois trouver par là un moyen

---

(1) Maire de Besançon de 1832 à 1843.
(2) Maire de Besançon de 1843 à 1848.

de faire honneur à l'accueil que je reçois, et dont je ne saurais me montrer trop reconnaissant.

Je craindrais d'exagérer votre sentiment, et peut-être aussi ma pensée, c'est cependant la signification que peuvent recevoir vos suffrages, en disant que vous avez ouvert vos rangs au dilettantisme ; et comme il a été l'objet de bien des attaques, quelques-unes très méritées, il faut le justifier des autres, en affirmant que, quand il ne s'érige pas en système, quand il n'est pas élevé à la hauteur d'une doctrine universelle, il a sa raison d'être et son domaine dont il est possible de tracer les limites.

Qu'il soit légitime de se délecter, de devenir un dilettante, c'est ce qu'on apprend de bonne heure à l'enfance. Le grave Lhomond lui en présente l'objet dans un exemple bien classique resté dans la mémoire de tous : *Musica me juvat*, ou *me delectat*. « La musique est pour moi un charme, une délectation. » Mais il y a, aux plaisirs de l'esprit, d'autres et de plus modernes initiateurs. Je rappellerai seulement que, l'an dernier, se rendant à l'appel de la jeune société littéraire de Saint-Thomas d'Aquin, et comme pour répondre à la prise d'armes qu'il avait suscitée dans le camp de la science, M. Brunetière est venu donner à Besançon une conférence dont le retentissement a dépassé de beaucoup les limites de son vaste auditoire (1). Exalter l'*idéalisme*, saluer sa renaissance et ses progrès, imposer un correctif aux écarts de l'imagination et une limite aux calculs de la raison positive, tel est le cadre des perspectives lumineuses qu'il a ouvertes aux ouvriers de la pensée ; et nous voici fort rapprochés du terrain sur lequel je serais désireux de vous conduire.

Ce n'est point toutefois des jouissances sereines que procurent les lettres que je veux vous entretenir. Elles ont toujours été en honneur parmi vous ; ceux qui les culti-

---

(1) Conférence donnée au Kursaal, le 2 février 1896.

vent laissent des traces brillantes, qu'il serait présomptueux de vouloir atteindre, mais qu'on se sent encouragé à suivre de loin; et l'expansion dans cette carrière, comme dans celle des sciences, ne s'est pas ralentie. Il serait intéressant de rechercher si, dans cette dernière moitié de siècle, le mouvement des arts y a répondu dans notre ville, d'en esquisser en quelques traits une vue d'ensemble. Je m'y crois d'autant plus autorisé que l'Académie de Besançon a voulu, dans la dénomination qu'elle s'est choisie, unir les arts aux sciences et aux belles-lettres. Ce titre lui avait été octroyé par les lettres patentes de son institution; elle l'a revendiqué, au siècle dernier, malgré de vives compétitions; elle l'a maintenu jusqu'à nos jours, et justifié en appelant dans son sein quelques-uns de ceux qui représentent les beaux-arts avec distinction (1).

Dans les questions d'art pouvons-nous être de bons juges? J'entends d'ici un artiste, doublé certainement d'un bon écrivain, qui me dénie la compétence. Vous n'êtes pas du métier, dit-il, et il est prêt à s'écrier :

Odi profanum vulgus et arceo.

Cependant, en donnant à notre principale Revue un article remarquable (2), M. E. Dubufe, tout en paraissant décliner la critique, a senti la nécessité de faire l'éducation esthétique du public, de ce grand public qui juge, et de l'appréciation duquel lui, artiste, ne saurait en dé-

---

(1) Font partie de l'Académie, au titre des beaux-arts, en 1896 et par ordre d'inscription :

MM. Alfred Ducat, architecte; Isenbart, artiste peintre; Giacomotti, artiste peintre; Victor Guillemin, peintre et critique d'art, titulaires ou résidants; le peintre Gérôme, membre honoraire; les statuaires Jean Petit et Just Becquet, associés correspondants.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1896.

finitive entièrement se passer. Pour ce penseur qui a le culte de l'art, l'art est une religion.

« Il n'y a pas d'art, dit-il, sans une religion de l'esprit qui est l'idéal. L'art, pour toute âme haute ou seulement sincère, est avant tout, est toujours un acte de foi. Il n'est qu'une forme de l'amour : ainsi doit-on nommer d'un mot unique, d'un mot souverain, cette force sacrée en qui se définit le triomphe du Bien sous l'apparence du Beau. »

Cette définition aussi brillante que vraie, aussi profonde qu'enthousiaste, nous l'acceptons sans réserve, mais nous nous empressons de dire à l'artiste que c'est à lui à la justifier. Si tout homme porte en lui-même le sens intime du Beau qui est l'empreinte de la main divine dans la nature, et le reflet dans l'âme humaine de la perfection infinie de son Créateur, chacun n'en a pas au même degré la perception, même confuse, et surtout bien peu sont capables de le traduire, de le manifester au dehors. C'est donc à l'artiste à l'exprimer; il atteindra ainsi un double but : d'abord celui qu'il s'est donné, pour lui-même, dans la profondeur de sa conscience, et aussi cette éducation artistique qu'il poursuit chez ses semblables, pour lesquels la meilleure manière d'apprendre à reconnaître les chefs-d'œuvre, c'est d'en voir.

Les artistes sont des êtres supérieurs; ils le pensent, ils le disent quelquefois : la bouche parle souvent sans nécessité de l'abondance du cœur; ils méritent de l'être par l'objet élevé de leurs études. A ce titre, leurs œuvres prises dans leur ensemble sont comme la synthèse d'une époque, ce qui implique une sorte de réciprocité ; car s'il est vrai de dire que l'artiste représente la société au milieu de laquelle il vit, qu'il est l'expression de ses goûts, de ses tendances, il faut admettre aussi qu'il les a inspirés, qu'il a exercé sur elle une réelle influence; et c'est un but très légitime qu'il donne à son ambition. « On pourrait dire justement des peuples qu'ils n'ont eu que l'art qu'ils

méritaient, grand ou médiocre à proportion de leur degré d'idéal, presque toujours à proportion de la beauté de leur religion, car tout se tient et s'enchaîne. »

Il convient donc de se demander où en est, à ce point de vue, la génération actuelle. S'il faut en croire un membre distingué de l'Institut, « le nombre des artistes a crû dans des proportions inouïes, et ce qui n'était que la vocation de quelques-uns est devenu l'occupation de milliers de dilettanti. On s'improvise peintre, écrivain ou musicien. Sans avoir rien appris, chacun s'imagine qu'il a quelque chose à dire, et, au milieu de cette mêlée, veut parler ou crier pour se faire entendre. Les intentions, les velléités suffisent pour noicir du papier, brosser une toile, bâcler une partition, et l'anarchie qui est partout, dans les croyances, dans la politique, dans les doctrines littéraires, s'étale aussi dans les arts. Les plus étranges contradictions s'y coudoient (1). »

Ce tableau, pour vrai qu'il soit, mérite-t-il de soulever l'indignation? Il faut bien que tout le monde vive, et le correctif, c'est l'insuccès et le ridicule. D'ailleurs, si les seuls maîtres, les seuls génies avaient le droit de se montrer, ils décourageraient toutes les tentatives de leurs élèves. Sans doute, il en est beaucoup qui essaient et peu qui réussissent. Mais il y a métier et métier; et je ne vois pas pourquoi la méchante toile d'un pauvre rapin, vendue pour lui payer un déjeuner, aurait offusqué Ingres ou Flandrin ; ni comment celui qui rédige un almanach porterait atteinte à la gloire de Chateaubriand. L'art n'a rien à voir dans tout cela. Il est vrai, la fable de la Cigale et de la Fourmi est toujours de saison; cependant s'il fallait bâillonner tous les chanteurs qui chantent mal, il y aurait fort à faire.

Pour en revenir, Messieurs, à l'objet que je me suis pro-

---

(1) Émile Michel. *Revue des Deux Mondes,* 1er novembre 1896.

posé, examinons quelles ont été, dans cette période de la fin du siècle, les manifestations du sens artistique ; il serait impossible que, dans la cité où les Chazerand, les Wyrsch, les Jollivet, les Flajoulot, les Breton, les Bertrand, ont laissé des élèves ou des œuvres remarquables, leurs traditions n'aient pas été conservées.

Dans la vaste carrière ouverte aux prédestinés, les efforts isolés, quel que soit leur mérite, exigent une dose de persévérance et d'énergie qui peuvent faire défaut ; il est avantageux de les grouper, de leur donner un lien. C'est ce qu'on avait compris à Besançon, où prit naissance, en 1858, la Société des amis des beaux-arts, grâce au concours de quatre éléments qu'on n'arrive pas facilement à réunir : les circonstances, le zèle, le goût et la bonne volonté. Elle compte maintenant trente-huit années d'existence, et l'on peut dire que, dans cette période, elle a résumé, pour les arts d'imitation, tout le mouvement artistique de la province (1).

Onze expositions organisées par elle lui ont permis d'inscrire sur ses catalogues, à côté des noms du pays, dont plusieurs sont célèbres, des étrangers, tels que Bonnat, Cabanel, Corot, Henner, Meissonier, Puvis de Chavanne. Ces modèles ouvraient une voie lumineuse à ceux qui savent regarder comme à ceux qui veulent travailler. En outre, avantage appréciable pour ceux que la gloire toute seule ne fait pas vivre, les achats faits pour ses loteries ou par son intermédiaire se sont élevés en une seule année jusqu'à 70,000 fr.

---

(1) Le peintre Lancrenon, fondateur de notre musée de peinture en 1840, avait fait une première tentative qui parut réussir. La Société des Amis des arts et de l'industrie, fondée par lui, put organiser en 1840, à l'orangerie de la préfecture, une première exposition de tableaux ; puis une seconde, deux ans après. Cependant, faute de ressources, elle fut obligée de se dissoudre.

Elle a pu, en 1874, obtenir une dépendance du palais Granvelle, donnant, au rez de chaussée et à l'angle de la promenade, sur la rue de la Préfecture. La circulation est très active en cet endroit; devant la grande vitrine qui y fut ouverte, combien de passants se sont arrêtés, combien de groupes se sont formés pour voir et juger les peintures et autres œuvres d'art qui s'y succèdent de quinzaine en quinzaine. Les grandes toiles y trouvent place comme les petits cadres; les bustes s'y présentent bien; de beaux meubles sculptés délicatement et des travaux de ferronnerie artistique y ont été remarqués. On y expose les gracieux paysages, les portraits, les envois du Salon annuel, dont nos artistes ont la gracieuseté de nous donner les prémices. On espère y voir revenir les dissidents, qui voudront ainsi profiter des facilités qui leur sont offertes. Il n'y a, d'ailleurs, pas à regretter que des tableaux soient présentés à la devanture de quelques magasins de la ville, mais en excluant toute pensée de rivalité.

J'ai prononcé le mot de dissidents; c'est qu'en effet, depuis peu de temps, une Société nouvelle s'est constituée avec un règlement différent. Elle met en avant un programme très large, des idées d'extension et de progrès qui voudraient représenter la jeune école. Cela conduit à se demander s'il y a eu réellement dans notre pays, s'il y a aujourd'hui des tendances assez caractérisées en peinture, pour mériter le nom d'écoles. Je voudrais ici suggérer quelques réflexions qui permettent de se former sur ce sujet une opinion raisonnée.

Il y a deux peintres, appartenant à la Franche-Comté, qui, bien qu'ayant vécu éloignés d'elle, y ont maintenu des relations si suivies, dont le nom a joui d'une si grande notoriété, et dont le talent a suivi des voies si différentes, qu'ils semblaient être désignés comme les chefs d'école aux artistes de notre pays. Vous avez tous nommé Gigoux

et Courbet. Ils ont trouvé ici même, sous une plume brillante et infatigable, un historien et un critique qui a eu l'heureuse idée, après de patientes recherches, d'enrichir son texte de toutes les ressources de l'image (1). Ces deux volumes sont, dit-on, les premiers d'une série dont on doit souhaiter la continuation, pour former une galerie aussi intéressante que distinguée. Qu'il me soit permis de dire en deux mots la place que ces maîtres ont tenue, au point de vue spécial dont je m'occupe.

Le peintre Gigoux a suivi, dès ses débuts, la tradition romantique. Par les nombreuses illustrations qu'il a semées dans des livres encore recherchés aujourd'hui, il révèle une imagination féconde, une fantaisie merveilleuse. Par son pinceau, il se rattache aux Flamands et à l'école du clair-obscur. D'ailleurs, il ne s'est pas cantonné dans une spécialité ; il a abordé la peinture d'histoire, les sujets religieux, le genre, le portrait surtout, qui lui a valu, dans la seconde moitié de sa vie, de très nombreuses commandes. Son atelier, à Paris, était devenu et est resté longtemps un centre d'artistes et d'hommes de lettres; il a eu des élèves; mais si sa bonhomie était connue, si on apprécie l'aide prêtée à plusieurs, il est difficile de discerner la direction donnée, il semble qu'il n'ait imposé sa manière à personne et que c'est plutôt lui qui, vers la fin de sa carrière, aurait modifié la sienne. *La Mort de Léonard de Vinci*, œuvre très importante, peut-être une des meilleures qu'il ait produites, et que possède notre musée, fait ressortir les mérites d'une composition mouvementée, les effets de lumière savamment étudiés et les qualités solides de l'exécution.

Est-ce là que Baron, qui fut son élève, a puisé l'inspiration des scènes brillantes qui lui ont valu une si juste ré-

(1) M. Estignard, conseiller honoraire à la Cour de Besançon, membre de l'Académie.

putation? C'est difficile à dire, mais, à coup sûr, c'est la Renaissance qu'il a préférée. Est-ce Venise, est-ce Florence qui l'attire? Je ne sais. Toujours est-il qu'il a ressuscité, pour le plaisir des yeux, les fêtes et les jeux de cette époque légère. Les jeunes seigneurs se meuvent avec élégance sous leur vêtement d'or et de velours; les dames cambrent avec grâce les plis de la soie et du satin; partout, le soleil pose sur les étoffes des notes chatoyantes et fait valoir les profondeurs de l'ombre mystérieuse. Sous les portiques ou sous les grands ombrages circule l'air, le mouvement et la vie. Que ce soit en Italie ou en France, le pinceau d'où la couleur ruisselle retrouve la même prestigieuse facilité. Et après cela, où sont les traces de l'école? On aurait de la peine à les indiquer.

Avec le second des maîtres que j'ai nommés, Gustave Courbet, nous sommes transportés dans un monde diamétralement opposé. Il est indispensable, ici, de faire un peu de théorie, de chercher un principe qui puisse éclairer le jugement et servir de base à la critique.

L'art, on l'a dit, est la langue du Beau; et s'il est vrai que le beau de l'art n'est que l'émotion élevée produite en nous, soit par une pure conception idéale, soit par le spectacle de la nature, il s'ensuit qu'il procède absolument et uniquement de la pensée humaine illuminée d'une lumière supérieure, et que l'artiste, pour l'exprimer, est maître de ses moyens, en s'affranchissant de toute servitude autre que celle de le manifester par la représentation des objets naturels (1).

Si cette définition est acceptée, on évitera de confondre le beau avec le vrai; on condamnera le *naturalisme* et le *réalisme*, qui font consister la perfection à représenter aussi

---

(1) C'est le principe énoncé par Töpffer, dans ses *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois*.

exactement que possible la nature; mais, par contre, on proscrira le *symbolisme impressionniste* qui, se dispensant d'étudier les objets dans leur vérité, et outrageant la nature, ne produit que des œuvres invraisemblables et souvent inintelligibles.

Une conséquence nécessaire, c'est que l'artiste complet doit mettre au service de l'idée, l'étude, l'observation scrupuleuse de la nature, le dessin qu'on a appelé « la probité de l'art, » qu'il doit, en un mot, posséder un beau *métier*. Néanmoins, quand l'œuvre sera achevée, il faudra se garder de prendre le signe du beau pour le beau lui-même.

Que les maîtres aient pensé ainsi, je n'en veux d'autre preuve que cet aveu de celui qu'on a nommé le divin Raphaël, tiré du recueil de ses lettres. « Manquant de bons juges et de belles femmes, écrit-il à propos de sa Galatée, je me sers d'une *certaine idée* qui me vient dans l'esprit : je ne sais si celle-ci a *en elle* quelque excellence d'art; mais je sais bien que je me fatigue beaucoup pour l'avoir (1). »

Appliquant ces propositions à Courbet, que trouvons-nous dans l'œuvre du peintre d'Ornans? Dussé-je heurter de front certaines opinions trop enthousiastes, je ne crains pas de le dire : dans cet œuvre l'idéal fait défaut. Pour la figure, le dessin est lourd, parfois incorrect ; le caractère des scènes qu'il représente est souvent trivial ; et c'est dommage, car il avait une faculté précieuse d'observation, et il dépendait de lui de bien choisir. Pour la nature, c'est autre chose : il la comprenait, il l'aimait, quoiqu'il en ait cherché surtout l'effet matériel et réaliste où le sentiment ne devait tenir qu'une faible place. Mais dans l'exécution, il avait, avec une perception très juste des valeurs, ce que les artistes appellent *la patte*, et au bout de cette

---

(1) Lettre de Raphaël au comte Castiglioni. Recueil de J. Bottari.

patte il y avait souvent un couteau. De là cette touche franche, cette facture large, qui séduit par son puissant relief. Il a rendu supérieurement la verdure intense des sous-bois, les tons solides de nos roches calcaires, la ramure des hautes futaies ; et les animaux qui les meublent se détachent avec une rare vigueur. Seulement on n'y trouve pas le charme des perspectives étudiées, et l'ensemble manque de poésie.

Courbet a eu sans doute des élèves, il a eu des imitateurs, ces imitateurs essoufflés qui veulent courir après les génies, et se trouvent quelquefois satisfaits de produire des contrefaçons ; sa manière bien personnelle n'a pas fait école. S'il faut lui reconnaître une influence, peut-être trouverait-on qu'il a contribué à lancer beaucoup d'artistes dans l'étude du paysage. C'est certainement le genre qui fournit parmi nous le plus grand nombre de concurrents ; mais ceux qui y ont réussi sont arrivés sans aucun parti pris d'école. A peine en trouverait-on un, bien sincère et regretté, qui, après avoir beaucoup admiré Courbet et fait comme lui de beaux rochers, s'est vu réduit au travail de l'atelier, où il s'est consacré à l'étude des fleurs et surtout des fruits si appétissants que tout le monde a vus (1).

Pour passer en revue la peinture, il faudrait s'astreindre à suivre la nomenclature et l'ordre partout adoptés. Il ne saurait toutefois être question de caractériser successivement les œuvres individuelles des artistes vivants. Je serais à bon droit embarrassé pour les juger, et même, je craindrais de les louer autrement qu'ils ne voudraient l'être. M'étant proposé, dans cette étude sommaire, d'esquisser le mouvement artistique à Besançon, je ne veux d'autres objets que les manifestations de l'art, les faits artistiques

---

(1) Nestor Bavoux, l'un des fondateurs de la Société des amis des beaux-arts.

connus du public ; je n'ai qu'à suivre la phalange brillante dans ses différentes évolutions.

La peinture d'*histoire* ne peut avoir et retenir en province que de rares adeptes ; il n'est donné qu'à une élite d'aborder les études sévères qu'elle exige ; et aussi la dimension des œuvres ne convient guère qu'aux musées ou à la décoration des grands monuments. Cependant plusieurs des nôtres s'y sont fait un nom. Il y en a dans notre musée, parmi les modernes, quelques nobles exemples, et fort heureusement, à l'heure présente, l'enseignement n'en est pas perdu parmi nous.

L'art religieux, qui exige autant de science et une inspiration supérieure, a toujours su conserver en France la place qui lui est due ; il n'a pas cessé, à notre époque, de se révéler en Franche-Comté dans un véritable épanouissement. Comment ne pas rappeler les magnifiques travaux, de date rapprochée, exposés pour la plupart à la vitrine des beaux-arts, saints patrons, scènes pieuses ou glorieuses, visions du ciel, qui sont allés resplendir dans quelque église de la province? Comment ne pas nommer celui qui, si réputé comme peintre de portraits, a voulu pendant plus de vingt ans, avec la plus généreuse abnégation, mettre son pinceau au service de ses vivantes croyances? Édouard Baille a laissé dans plusieurs sanctuaires des œuvres de mérite ; mais c'est surtout dans la chapelle du collège Saint-François-Xavier qu'il a prodigué sans mesure le fruit de ses études, de ses conceptions hardies, et sa merveilleuse facilité d'exécution. Sous cette voûte si élégante, éclairée par le flamboiement d'une verrière harmonieusement composée, il a tracé quatre grandes pages de notre histoire religieuse, où, s'il ne se montre pas un Vénitien par la couleur, il demeure, par la pureté savante du dessin, par la disposition heureuse des groupes, par la sincérité de l'inspiration, surtout par les ressources de son talent incontestable de décorateur, le maître digne de tous les suffrages.

Dans des proportions moindres, il a enrichi les bas-côtés de la chapelle des Carmélites d'une double suite de tableaux; il a déposé là, dans cette dernière œuvre, l'expression pénétrante de sa foi, et comme le testament de sa carrière d'artiste et de chrétien. Baille a laissé des continuateurs de son talent et aussi de son nom, qui, par leurs qualités bien personnelles, ont su mériter les récompenses officielles aux expositions de la capitale, où lui s'était abstenu de paraître depuis longtemps.

Je terminerai ce qui regarde la peinture religieuse en signalant la décoration non encore achevée de l'église Notre-Dame, exécutée par le même peintre qui vient de doter d'un beau tableau le maître-autel du séminaire [1]. C'est une procession majestueuse vers le tabernacle des grandes figures de l'Ancien Testament et de l'ère chrétienne, suivant le parti adopté par l'illustre Flandrin à l'église moderne de Saint-Vincent de Paul, à Paris, et dans le vieux sanctuaire de Saint-Germain des Prés.

Si nous passons maintenant au *genre*, il sera facile de constater par nos souvenirs que nombre de nos jeunes artistes l'ont cultivé avec succès : scènes de la ville ou de la campagne, intérieurs d'ateliers ou de chaumières, fête ou recueillement, rendus avec un sentiment très vrai, tantôt en petits tableaux de chevalet lestement enlevés, tantôt en toiles de plus grande dimension, souvent dans cette tonalité un peu pâle qu'on paraît rechercher aujourd'hui et qui enlève cependant à la couleur beaucoup de ses valeurs et de ses effets. Il semble qu'on voudrait se restreindre au camaïeu.

Voici, à présent, la série des portraits. On en a vu, depuis cinquante ans, une série innombrable, ce qui prouve que cette branche de l'art n'a pas cessé de fleurir à Besançon. Et de fait, un mois ne s'écoule pas sans qu'on en voie

(1) M. Aubert.

exposer quelque part : portraits assis, debout, ou en buste; toilette de bal, costume de ville ou uniforme; pleine lumière ou clair-obscur; jeunes ou vieux; il y en a de petits, il y en a de grands ; il y en a de bons, il y en a de médiocres; il y en a eu, il y en aura, mais enfin il en faut. La photographie, malgré ses progrès et la science de la retouche, ne fait pas concurrence : elle est trop véridique et ne rend pas assez l'expression. D'ailleurs, il s'en fait pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

Toutefois, il y a pour l'artiste un autre intérêt que celui d'exploiter une veine facile. L'étude de la figure humaine est un travail très attachant. Saisir, dans une physionomie, ce qui lui donne le caractère et le sentiment ; triompher des difficultés du dessin et de la couleur, traduire l'âme et la vie en conservant la distinction, en transformant quelquefois la vulgarité : c'est là une entreprise qui a toujours fait honneur même aux grands maîtres. Quant au modèle, il se présentera sans relâche, parce que chacun, tout en admirant le beau dans la nature, le retrouve bien un peu et l'aime dans son propre individu. Töpffer, l'écrivain genevois dont la plume est si française, a décrit spirituellement la genèse de ce penchant si humain, qui se développe comme un bourgeon dans le champ irréductible de la vanité. Qu'il me soit permis de citer cette page d'une de ses plus charmantes nouvelles (1).

« Souvenez-vous du *bourgeon*. Une fois que vous êtes devenu aisé, riche, n'est-ce pas l'un des premiers conseils qu'il vous donne, que de faire reproduire sur la toile votre intéressante, originale, et, à tout prendre, si aimable figure ? Ne vous dit-il pas que vous devez cette surprise à votre mère, à votre épouse, à votre oncle, à votre tante ? S'ils sont tous morts, ne vous dit-il pas qu'il faut encourager l'art, faire gagner un pauvre diable ? Si le pauvre dia-

(1) *Nouvelles genevoises*. La bibliothèque de mon oncle.

ble est riche, n'a-t-il pas mille autres rubriques? Orner un panneau, faire un pendant.... Car enfin, que veut-il, le bourgeon? Il veut que vous vous voyiez là, sur la toile, joli, pimpant, frisé, linge fin, gants glacés ; il veut surtout qu'on vous y voie, qu'on vous y admire, qu'on y reconnaisse et vos traits, et votre richesse, et votre noblesse, et votre talent, et votre sensibilité, et votre esprit, et votre finesse, et votre bienfaisance, et vos lectures choisies, et vos goûts délicats, et tant d'autres choses exquises qui font de vous un être tout à fait à part, rempli de mille et une qualités charmantes, sans compter vos défauts, qui sont eux-mêmes des qualités. Voulant tout cela, est-il étonnant que le bourgeon vous presse, au nom de votre père, au nom de votre mère, par votre épouse et par vos enfants, de vous faire peindre, repeindre et peindre encore? Bien plutôt je m'étonnerais du contraire. — L'art du portrait est donc éminemment lié à la théorie du *bourgeon*, et beaucoup de peintres, pour avoir méconnu ce principe, sont morts à l'hôpital. »

Il paraît qu'à Besançon ces données ont été comprises, que le peintre comme le modèle se sont déclarés satisfaits : le but étant que celui-ci soit à la fois reconnaissable et reconnaissant. Je ne me hasarderais pas à y contredire ; et d'ailleurs, je sais des pinceaux qui sont en bonnes mains.

Je n'aurais garde, après cela, d'oublier la *nature morte* et les fleurs, genre où s'essaient les débutants, qui souvent prête ses grâces aux mains féminines, où excellent ceux qui, à la science décorative, savent allier la distinction et le goût, avec cet art qui donne aux plus simples accessoires la richesse ou le charme. Il y a eu chez nous des peintres, il en existe encore qui y ont réussi.

C'est cependant dans le champ du paysage que le tournoi a été le plus chaudement disputé. Cela tient à ce que

notre contrée, par son caractère varié et pittoresque, ouvre partout un atelier à l'artiste. Ceux du dehors y sont venus et en ont été séduits. Je ne veux que rappeler les sites qui ont été le plus souvent choisis ; on y retrouve les tableaux vus, sans qu'il faille les désigner.

C'est d'abord le Doubs dans son cours supérieur; on nous en a montré les défilés sauvages, les parois abruptes, les hauts plateaux en pleine lumière, le jour tamisé des clairières ou assombri par les sapins majestueux. Plus bas, c'est Baume, Guillon, Arcier, Beure, Thoraise, qu'on a visités de préférence. Dans notre ville même, les bords de la rivière, les rues, les ponts et les promenades ont fourni maint sujet de tableau. Vous revoyez les cadres où la disposition harmonieuse des lignes et des masses charme l'œil au premier abord ; les sous-bois pleins de fraîcheur, les arbres qui projettent par-dessus les rives l'entrelacement élégant de leurs branches, et la neige fleurie du printemps dans les vergers, et les reflets argentés qui se posent sur le miroitement des eaux.

Puis c'est la Loue, à la source imposante, depuis Moutiers jusqu'à Ornans, depuis Cléron jusqu'au val d'Amour. La silhouette de ses coquets villages, ses rochers étranges, le silence de ses forêts, ses ravins ténébreux, ses flots tantôt précipités, tantôt paisibles, ont été détaillés par la palette brillante, par les hardiesses du couteau, et même par la grâce légère et distinguée de l'aquarelle.

Consolation, dans sa grandiose enceinte, a révélé la poésie de ses vieilles murailles, tandis que le Dessoubre livrait le secret de ses retraites et de ce mystérieux vallon de la Rêverotte, où de limpides bassins s'abritent du soleil sous les larges feuilles du grand tussilage.

Enfin l'Ognon, lui aussi, a eu ses fervents, qui ont su faire apprécier ses bords riants par la délicatesse de la facture et la suavité des tons.

Tous les aspects ont été rendus. Cependant, dans les

heures du jour, c'est la matinée, et dans les saisons, c'est le printemps et l'été, qui semblent avoir eu la préférence. Les scènes de la vie des champs nous ont laissé des impressions pénétrantes. Voici la rosée du matin qui dépose sur les mousses et les fougères sa buée transparente; voici l'éclair de la faux abattant la flore variée des prairies; voilà les chaudes moissons et les gerbes dorées qui s'entassent sur le char traîné par les grands bœufs; voilà le crépuscule empourpré du soir qui ramène à l'étable la file espacée des troupeaux.

Mais, de notre temps, les peintres ne se contentent plus de s'en aller avec le sac au dos et le grand parasol posé en travers, la longue pique à la main, fouiller les jolis coins du voisinage. Ils sont partis en Suisse pour en rapporter l'azur de ses lacs, la blancheur de ses glaciers, et les sombres forêts; les uns, étudiant avec une minutie précieuse, les autres, accusant les franches vigueurs et la largeur des horizons.

Ce n'est point assez. Quand le soleil, ce grand magicien de la couleur, a fui, ils se lancent à sa poursuite et le retrouvent sur les rivages enchantés de la Côte d'azur, en Italie, en Afrique et même en Orient. Voilà ce qu'ont fait nos peintres de paysage, et quand ils ont exposé leurs œuvres, ce n'étaient que rarement de ces ébauches brossées avec un impressionnisme hâtif, mais presque toujours des toiles consciencieuses, empreintes d'un sentiment sincère et plein de poésie. Pour un grand nombre, où le talent est devenu de la maîtrise, il n'est pas besoin de lire la signature pour dire le nom de l'auteur et confirmer les distinctions flatteuses dont elles ont été honorés. Si je ne me trompe, il y a là une floraison naturelle, une expansion remarquable qui fait honneur à notre pays.

Il n'y aurait que peu à dire de la gravure, si cet art d'un patient labeur n'avait conservé parmi nous des représen-

tants ; et si je ne me rappelais certaines planches à l'eau-forte aussi appréciées que ces merveilleux dessins à la plume que les connaisseurs n'ont certainement pas oubliés. De plus, le burin, en dehors de ses utilités multiples, joue un rôle important en ce qu'il conserve une sorte d'immortalité à la peinture si éphémère. Un membre de l'Institut n'a pas hésité à dire que la gravure devrait être l'un des premiers soucis de l'École des beaux-arts.

C'est que l'image pénètre partout ; elle amuse, elle instruit par les yeux ; l'illustration est aujourd'hui plus en vogue que jamais. Et voyez : l'art, en ces derniers temps, s'est mis à courir les rues, porteur de ces affiches immenses qui couvrent nos murailles, réclame multipliée à l'infini dont la mode semble être venue d'outre-mer. Elles s'étalent partout avec ces tons violents qui viennent heurter l'œil du passant, ou avec cette vague silhouette polychrome, produit d'une fantaisie ondoyante et légère qui attire les regards de la foule curieuse. Il faut bien, je le sais, vendre du savon, du pétrole, et du cirage, et du vin, et des chaussures ; mais est-ce bien la peine de dépenser un talent souvent incontestable, et qui a aujourd'hui sa cote et son histoire, au service d'une inspiration qui n'est pas toujours saine, pour montrer au public affriandé ces grandes images, que ni la dimension du papier ni l'épaisseur de la couleur ne sauraient préserver des intempéries et de la prompte injure du temps ? Mais cela, c'est le carnaval de l'art ; et, faut-il le dire, il ne me semble pas qu'il soit logé là à belle enseigne.

Puisque nous voici dans la rue, c'est le cas d'examiner ce que la sculpture y a apporté d'attrait nouveau. La statue est destinée à l'embellissement ; c'est aussi une glorification. Pour le parti décoratif, nous avons le Doubs tout humide dominant les eaux jaillissantes de Granvelle ; aux Chaprais, prenant pied sur une colonne assez pauvrement

entourée, une svelte statue de Flore en bronze, dont la facture rappelle le travail florentin; et comme contre-partie, à peu de distance, une grande figure de pierre, qui termine d'une façon un peu massive l'un des faîtes du Casino. Comme statues vouées à la mémoire des générations futures, on ne peut citer que celle du général Pajol, beau bronze militaire, et celle aussi en bronze de Claude de Jouffroy, dans son attitude de savant méditatif; auxquelles il faut joindre le buste modeste de sœur Marthe, inauguré en 1890 par le président Carnot, et celui de l'amiral Devarenne. On fait espérer, il est vrai, que le monument du cardinal Granvelle va prendre enfin possession de l'emplacement qui lui est dès longtemps réservé (1).

Ces richesses livrées à la voie publique sont loin de représenter toute la sculpture. Voyez, je vous prie, tous ces bustes qui ont paru à la vitrine des beaux-arts, ceux qui occupent ailleurs une place d'honneur; il y en a en terre et en plâtre, en marbre et en bronze, pleins de vie ou de fière allure : plusieurs rappellent un nom plein de promesses et trop tôt disparu (2); on peut déjà penser qu'il aura des successeurs.

Songez encore à ces œuvres sérieuses envoyées à nos expositions, quoique en petit nombre, et à ce beau saint Sébastien dont le plâtre repose dans la crypte de Saint-

---

(1) La statue vient d'être érigée, au mois de juin, au centre de la cour intérieure du palais Granvelle. Elle est en marbre blanc et se dresse sur un socle décoré de génies et d'attributs en bronze. L'œuvre est digne du personnage qu'elle représente, du ciseau du statuaire Jean Petit qui l'a exécutée, et des intentions du donateur, Charles Weiss, ancien bibliothécaire de la ville. — A défaut d'inauguration officielle par la municipalité, la Société franc-comtoise des Amis des beaux-arts et Arts industriels a pris l'initiative d'une fête en l'honneur du sculpteur Jean Petit, notre éminent compatriote. L'Académie de Besançon, la Société d'émulation, les autres sociétés artistiques ou littéraires, se sont associées à cette manifestation et au punch offert à M. Petit, le 25 juin, dans la grande salle du palais Granvelle.

(2) Le sculpteur Cadé.

Ferjeux. Reconnaissez enfin que nos sculpteurs ont aimé leur métier austère, qu'il est des noms entourés d'une réputation justement acquise.

Avec l'architecture, la mesure des emplacements, le calcul des forces, la mise en œuvre immense des matériaux sont les éléments de la construction ; l'art intervient pour y ajouter la beauté des lignes, la noblesse du style, qui résulte de l'harmonie des proportions bien plus que du détail de l'ornementation. A Besançon, où l'on a plus construit depuis trente ans que dans un siècle, où on a percé des rues, jeté des ponts, édifié des thermes, et enfin abattu des portes, l'architecte a cherché, dans les habitations modernes, à rompre avec la grise et sévère monotonie de nos vieilles façades. Dans l'ordre monumental plusieurs événements sont à signaler.

C'est d'abord notre vieille basilique de Saint-Jean dégagée dans le pourtour de son abside, relevée dans son portail, restaurée dans ses nefs, d'où on a fait disparaître l'affreux badigeon qui les déshonorait. Tout à côté, c'est le palais de l'archevêché embelli dans ses dépendances, et recevant sur sa façade un couronnement plus en rapport avec la dignité des personnages qui l'habitent. Vis-à-vis, ce sont les vestiges du théâtre romain exhumés de notre vieux sol. Plus loin, c'est l'ensemble des bains salins, dont la création a donné lieu à un véritable concours d'élégance, par la diversité des profils, par la variété des motifs polychromes, par l'heureuse adaptation des différentes parties d'un tout qui laisse une impression de gaieté, cherchée et obtenue.

Bien près de nous, voici un important travail. Le palais de justice aura ses abords plus accessibles, il sera isolé et agrandi : vous savez à qui en revient le mérite (1). Vous

(1) M. Ducat, membre de l'Académie, en a dressé et exécuté les plans, ainsi que ceux de l'église de Saint-Ferjeux.

avez apprécié la belle ordonnance de l'aile qu'on élève, très habilement reliée à la grande salle de la cour par une tour du style de la Renaissance. Il y avait là une vieille muraille, grande dans sa pauvreté, qui prend un aspect monumental et tout à fait inattendu.

Enfin, voilà, dans notre voisinage, l'église qu'on élève à Saint-Ferjeux. C'est une conception religieuse et puissante que celle qui lui fait prendre racine dans le sol par sa chapelle souterraine, pour asseoir sur de solides points d'appui la vaste nef et la voûte imposante, comme le témoignage inébranlable de la foi qui l'a inspirée.

Pour compléter mon sujet, je devrais parler de la musique, si en honneur dans ce pays. Et certes, je pourrais réveiller les échos de cette salle, qu'ont fait vibrer, il y a vingt-quatre ans, les maîtres de l'archet, quand ils interprétaient les chefs-d'œuvre de cet art divin devant un auditoire fervent et recueilli. Mais j'outrepasserais les limites permises, et j'abuserais de votre attention.

Nous avons donc la bonne fortune de voir les beaux-arts fleurir parmi nous. Dans cette période que nous avons vécue, nos musées ont pris un splendide développement ; ils se sont enrichis des précieuses collections laissées par MM. Grenier, le président Willemot et Gigoux. Après tant d'œuvres dispersées, des trésors nous restent.

« Si, à notre époque difficile, l'éclectisme en philosophie n'a amené que des résultats douteux, il nous a valu dans le domaine de l'art des jouissances infinies. L'éducation du public s'est faite peu à peu, sans autre souci que de se procurer la plus grande somme possible de délectations (1). »

Toutefois il y a mieux ; et je voudrais maintenant vous

---

(1) M. Émile Michel. *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1896.

faire part d'une impression personnelle, qui donnera à ce compte rendu rapide et incomplet une sorte de conclusion, en offrant la preuve que la main, maîtresse de son art et mise au service d'un bel idéal, livre au public l'émotion élevée de l'artiste, et lui fait partager son enthousiasme.

L'art écrit l'histoire, il la commente, il en met en pleine lumière la haute philosophie. Le peintre Detaille en a pour sa part traduit une page mémorable dans la toile qu'il a exposée à Paris en 1892. La scène est simple et grandiose; elle se déroule presque sous notre horizon, sur cette frontière de l'Est, toujours menacée, trop souvent envahie, à la fin du premier Empire. — Voici les remparts foudroyés d'Huningue; les files des assiégeants bordent la route qui mène à la porte de la place. Un général en sort, la tête enveloppée et sanglante, suivi d'une poignée de soldats couverts de blessures, quelques-uns se soutenant à peine; ils étaient un contre cent, ils se sont défendus. Dites, où sont les vainqueurs? Est-ce ce brillant état-major, sont-ce les longues rangées de baïonnettes? — Non, le triomphe est pour ces héros mutilés qui conservent les armes que bien peu sont encore en état de tenir, tandis que le tambour qui les précède fait résonner sa caisse, et que l'armée ennemie présente les armes : cela s'appelle les honneurs de la guerre. Le triomphe est pour le valeureux chef qui commandait la garnison, et qui l'a vue mourir.

Quand il en montre au général autrichien les restes dérisoires d'un geste aussi noble que fier, celui-ci, transporté, se découvre et lui tend les mains; un prince s'incline, tous rendent hommage à la bravoure plus haute que la fortune qui l'accable. Ce qui triomphe, c'est la valeur supérieure au nombre, c'est le droit qui n'a pas abdiqué devant la force, c'est la postérité qui dira que la défaite a été plus glorieuse que la victoire. C'est déjà la revanche

presque donnée. Et comme la pose du général révèle la nature humaine exaltée au-dessus d'elle-même, la crânerie guerrière du petit tambour, sur la figure duquel la rougeur de l'orgueil cache la pâleur des souffrances, décèle, elle aussi, l'invincible espérance.

J'ai vu, dans le grand salon des Champs-Élysées, les foules sans cesse renouvelées s'arrêter saisies par cette belle œuvre. Sans doute elles admiraient l'harmonie des couleurs, les élégances du dessin, la difficulté des perspectives habilement tournée ; mais il y avait autre chose. On sentait dans cette admiration muette le besoin d'acclamer l'héroïsme, on devinait ce cri prêt à s'échapper des poitrines : Gloire aux vaincus !

Cette pensée, elle a trouvé dans le sculpteur Mercié un illustre interprète. Vous connaissez tous le groupe célèbre qui représente une Gloire, aux ailes fièrement déployées, enlaçant dans ses bras le beau corps d'un jeune guerrier, blessé à mort en combattant pour la patrie, et dont un bras, dans un mouvement de sublime immolation, se lève vers le ciel. C'est bien là le *Gloria victis*, qui relève l'âme abattue par le sort des batailles, qui donne au soldat mourant pour son pays l'assurance de l'immortalité.

Si cette œuvre glorieuse du statuaire de génie s'était dressée sur une de nos places, il y a vingt-six ans, alors que l'armée de l'Est, en pleine retraite, traversait silencieusement nos murs, elle aurait été comme un hommage de la cité à cette grande infortune, elle aurait donné à penser à ces soldats épuisés, elle aurait rappelé à leur malheureux général, qui s'en est souvenu depuis, qu'il n'y a pas de situation si cruelle qu'elle puisse pousser l'homme jusqu'au désespoir, et que, lorsqu'il a tout donné, ses souffrances mortelles et même sa vie, la récompense est au delà (1).

---

(1) Le général Bourbaki commandait le corps d'armée de l'Est qui,

Voilà ce que l'art peut dire, voilà les leçons qu'il doit donner à l'intelligence et au cœur. Sa mission n'est pas uniquement de charmer nos sens et de flatter nos goûts; il faut qu'il se propose un plus noble but, qu'il n'obéisse qu'à des inspirations saines, fortes, élevées, dignes de la conscience et dignes de son honneur.

Je termine, Messieurs; je n'ai pas la prétention d'avoir dit tout ce qu'il fallait dire. Dans cette excursion artistique où je n'ai pu qu'effleurer un sujet beaucoup trop vaste, je n'ai eu d'autre ambition que de tresser une guirlande de souvenirs. Je désire la suspendre dans le sanctuaire voué au culte du beau, de l'idéal, où doivent se conserver les saines traditions des lettres et de l'art, origine des grandes pensés et des grands sentiments, source des plus pures jouissances de l'âme.

---

laissé aux prises avec l'ennemi, battait en retraite à travers Besançon, pour aller se jeter en Suisse. C'est à l'hôtel du quartier général de cette ville que, le 26 janvier 1871, vers dix heures du soir, le général, dans un accès de désespoir et de faiblesse, se logea dans la tête une balle qui heureusement ne causa pas sa mort.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

En vous offrant une place parmi nous, nous savions, depuis longtemps, quels étaient vos travaux, vos occupations, vos goûts artistiques; moins que tout autre, j'aurais pu oublier vos débuts littéraires; aussi, tout en vous souhaitant la bienvenue au nom de notre Compagnie, permettez-moi, Monsieur, de vous tendre la main comme à un vieil ami.

Vous revendiquez aujourd'hui, simplement, le titre de *dilettante*. Ce serait déjà une qualité bien rare en nos jours de spécialisme et d'agitation fiévreuse. Admirer les belles choses, les comprendre, encourager les auteurs, c'est là, Monsieur, plus qu'un mérite ; c'est un service rendu, c'est presque une fonction sociale. Durant les grands siècles de la littérature et des arts, en Grèce, en Italie, en France, que seraient devenus les artistes, les écrivains de génie, s'ils n'avaient rencontré autour d'eux un public d'élite? Leur pinceau, leur plume, seraient tombés de leurs mains, faute de provoquer ces élans enthousiastes qui décuplaient leurs forces et les portaient toujours plus haut vers la perfection. Et puis, cette contemplation des belles choses est la meilleure éducation de l'esprit, le plus noble emploi que l'homme puisse faire de ses loisirs, ainsi que M. Legouvé le fait dire à son héros :

Ce que je fais? J'apprends, je contemple, j'admire!
La musique et les vers, la science et les arts,
Je m'occupe de tout, j'aime tout, je m'enivre
De l'univers entier! Ma vie, enfin, c'est vivre.

Et pourtant, Monsieur, si c'est là un mérite, c'est le moindre des vôtres. Vous ne gardez point pour vous seul, comme le héros de M. Legouvé, vos investigations et vos jouissances.

A l'exemple de tous les vôtres, aimés et appréciés dans le Lyonnais aussi bien qu'en Franche-Comté, vous avez voulu servir utilement vos concitoyens. Vos heureux débuts dans la magistrature de Besançon ont fait regretter à tous vos collègues que vous n'ayez pas suivi plus longtemps cette carrière.... Ensuite, groupant autour de vous de jeunes et laborieux amis, vous leur donniez l'exemple du travail et de l'initiative, abordant les sujets les plus variés, mais vous préoccupant surtout, avec tant de raison! de la défense des intérêts religieux. Soit par des conférences familières, soit par d'intéressantes publications, vous avez contribué à répandre l'amour de l'art, de la nature, du sol natal dans cette vieille cité, où chaque pierre arrachée nous arrache un souvenir. Grâce à vos descriptions, aussi savantes que pittoresques, des *Promenades de Besançon*, nos enfants connaîtront les vieux remparts, les frais ombrages qui ont abrité notre jeunesse.

Nous espérons, Monsieur, que, sûr des ardentes sympathies qui vous entoureront parmi nous, vous enrichirez nos annales de précieux travaux et ajouterez à la renommée de notre Compagnie. En vous écoutant parler tout à l'heure, nous étions aussi charmés de vos jugements artistiques que touchés des élans patriotiques que vous nous faisiez partager. Il semblait que les personnages des tableaux que vous décriviez s'animaient, sortaient de leur cadre et venaient nous conter, dans un beau langage, leurs tristesses et leurs joies.

Respectueux des gloires du passé, gardien fidèle des traditions de famille, vous voyez dans les vertus de nos pères des gages d'honneur et de prospérité pour nos enfants et pour la patrie.

Nous sommes fiers de vous posséder dans nos rangs, car, en vous, Monsieur, nous rencontrons l'idéal rêvé des anciens : *Vir bonus dicendi peritus*.

UN

FRANC-COMTOIS AU CHOA

Par le Docteur J. MEYNIER

MEMBRE TITULAIRE

(Séances du 21 mai et du 2 juillet 1896)

Des événements récents ont rappelé l'attention sur une contrée lointaine que les Français ont été des premiers à explorer, mais qu'ils semblaient avoir abandonnée aux convoitises de rivaux jaloux et perfides. L'Abyssinie, avec laquelle les Portugais ont eu, au XVIe siècle, des rapports passagers, avait été bien négligée au cours des deux siècles suivants. Peu de pays, par contre, ont été plus visités depuis le commencement de celui qui va finir, et la France, avec Rochet d'Héricourt, Lefebvre, Ferret et Galinier, Antoine et Arnaud d'Abbadie, Raffray, Halévy, Longbois, Aubry, Hénon, Boselli, s'y est particulièrement distinguée. Mais si notre pays a été beaucoup au péril, il n'a pas encore été, jusqu'à présent, je ne dirai pas à l'honneur, mais au profit; et il est à craindre que les mésaventures retentissantes de nos chers amis d'outre-monts ne le servent pas plus que leurs anciens et trop bruyants succès. Le premier des voyageurs que je viens de citer, Rochet d'Héricourt, est un de nos compatriotes.

Charles-François-Xavier Rochet est né à Héricourt

(Haute-Saône), le 21 floréal an IX (11 mai 1801), de Jean-François Rochet, maître de forge, et d'Élisabeth-Catherine Perdriset. Il montra, dès sa plus tendre enfance, dit un de ses biographes, un caractère hardi et entreprenant et un goût particulier pour la lecture des voyages. Son livre favori fut le *Second voyage de Levaillant dans l'intérieur de l'Afrique*, livre qui l'a accompagné dans ses premiers voyages et qu'il a remis à sa famille en 1845. Mis d'abord en pension au collège de Montbéliard, il continua ses études à celui de Belfort. Des revers de fortune, à la suite desquels son père vint à mourir, l'empêchèrent de les achever. Il dut, comme sa pauvre mère, travailler de ses mains pour vivre. Revenu à Héricourt, il apprit le métier de tanneur, qui avait enrichi son grand-père maternel, et fut bientôt à même de gagner *neuf francs par semaine*. Après deux ans de travail, il quitta sa ville natale; aidé par son beau-frère, le notaire Robert, il se rendit à Strasbourg pour apprendre la maroquinerie. C'est à cette époque qu'il découvrit un nouveau procédé de coloration des cuirs, notamment en rouge, et qu'il conçut l'idée d'aller utiliser sa découverte à Naples. Son beau-frère lui en fournit encore les moyens. Il partit accompagné, dit-on, d'un énorme terre-neuve, qui portait son mince bagage et lui servait de porte-respect. Après d'infructueuses et multipliées tentatives d'exploitation de ses procédés, il quitta Naples, huit mois après, pour se rendre à Livourne, où il resta une année entière. Il se livra, dans cette nouvelle étape, à des travaux de chimie qui lui valurent de la part de l'Académie des sciences de Florence, avec une médaille de vermeil, le titre de membre correspondant. De Livourne, il se rendit à Tunis, où il fut assez heureux pour vendre le secret de ses procédés au prix de douze mille francs qu'il partagea avec sa pauvre mère. Impliqué dans une émeute contre le bey, il fut contraint de s'enfuir et partit pour l'Égypte. C'est ainsi qu'il arriva au Caire en

1829. Peu de temps après, le vice-roi, qui avait été à même de le connaître et de l'apprécier, le mit à la tête d'une fabrique de bleu d'indigo. Rochet resta pendant dix ans à son service et ne le quitta qu'à la suite de dissentiments politiques. On était à la veille des premières affaires d'Orient. C'est alors que, décidément entraîné par cette passion des voyages qui le possédait depuis son enfance, il entreprit, avec ses seules ressources, le voyage dont nous allons vous faire, d'après lui, le récit.

Il avait résolu de s'ouvrir une voie vers le cœur de l'Afrique en prenant un autre point de pénétration que les Anglais, qui, jusqu'alors, étaient toujours partis du littoral atlantique, plus accessible, il est vrai, du continent noir. Lorsqu'il commença son voyage, son intention était de chercher un passage à travers l'Afrique, dans une direction parallèle à l'équateur, en partant de la côte orientale. « Partant de l'un des ports du pays d'Adel, écrivait-il deux ans après, j'osais me promettre d'aller déboucher sur la côte du Gabon. » L'importance de cette entreprise, son intérêt scientifique, paraissaient résulter pour lui de ce fait qu'elle n'avait jamais été conçue ni tentée. La côte orientale lui semblait avoir, sur le littoral atlantique, comme point de départ, l'immense avantage de présenter au début bien moins de difficulté, sous le rapport des dispositions morales des indigènes. Il pensait qu'il aurait, chez les Abyssins, barbares mais chrétiens, de plus grandes chances de succès que chez leurs voisins musulmans ; il croyait que les premières populations auxquelles il aurait affaire lui fourniraient, persuadées par lui, les moyens de pénétrer plus avant, lui assureraient la bienveillance et l'appui de celles qui suivraient ; il espérait ainsi arriver, d'étape en étape, au but caressé.

Les circonstances devaient modifier ses premières intentions ; du moins le contraignirent-elles à ajourner l'exécution complète de son projet. Après avoir descendu la

mer Rouge dans toute sa longueur et franchi le détroit de Bab-el-Mandeb, le voyageur aborda au pays d'Adel ou Adal, le traversa du nord-est au sud-ouest et entra dans le royaume de Choa. Il ne devait en sortir, huit mois après, que pour retourner en Europe. Le souverain de ce pays, Sahle ou Sahela Salasie, grand-père de Ménélick II *le Magnanime*, l'avait retenu auprès de lui pour utiliser ses services. Mais il lui avait permis de parcourir ses États en divers sens, et Rochet avait recueilli, chemin faisant, des observations très intéressantes. Rentré en Europe, il les utilisa et rédigea un ouvrage qui parut, en 1841, sous le titre de *Voyage sur la côte orientale de la mer Rouge, dans le pays d'Adel et le royaume de Choa*. Il n'existait aucune relation antérieure sur le pays d'Adel et le Choa était peu connu, les seules données que l'on eût sur cette contrée étant d'origine portugaise et datant de trois siècles.

I. — Rochet quittait le Caire, le 22 février 1839, pour aller à Suez, où il arrivait le 25. Le 19 mars, il en repartait pour se rendre, par le cabotage, à Moka, en relâchant à Eltorrah, à Yambo, à Djeddah et à Hodeidah. Ce mode de transport lui permettait de recueillir, chemin faisant, de précieux renseignements sur la navigation et le commerce de la mer Rouge. Il voyait qu'au point de vue politique, comme au point de vue commercial, les cinq ports où il s'était arrêté étaient les principaux du littoral asiatique, qu'ils étaient les étapes naturelles de la route de l'Europe aux Indes par cette mer. Mais il constatait en même temps que leur importance était absolument subordonnée à la possession ou à l'occupation de la tête de cette route, c'est-à-dire de l'Égypte avec Alexandrie et le Caire. Déjà à cette époque, il était, suivant lui, visible, pour qui connaissait le golfe Arabique, et les succès de la politique britannique dans ces parages allaient bientôt le rendre évident, que ce golfe était devenu un golfe anglais !

Pendant son séjour à Moka, Rochet avait cherché à se

procurer tous les renseignements possibles sur la route à suivre pour pénétrer directement dans le sud de l'Abyssinie. Celle de Tadjourra à l'Effat ou Argouba lui fut universellement représentée comme la plus courte, mais aussi comme la plus dangereuse. Comme elle n'avait encore été parcourue utilement par aucun Européen, il crut devoir la suivre, dans l'intérêt de la science. Sorti de Moka, le 1er juin, à bord d'un petit bâtiment de Tadjourra, qui mettait à la voile pour ce port, il y arriva le 4. La description qu'il donne de la contrée est navrante : une plage désolée, des arbres rabougris, des montagnes rocailleuses d'origine volcanique. L'aspect misérable de Tadjourra, village de cabanes sordides, augmentait encore l'impression pénible qu'elle produisait sur le voyageur. Pour ne pas périr de soif en route, il dut pourtant attendre, dans ce lieu de délices, le retour de la saison des pluies, ce qui dura près de deux mois.

Durant les premiers jours, la curiosité et l'avidité des habitants ne lui laissaient ni trêve ni repos. Pour s'en défaire, il leur distribuait avec mesure de menus objets de quincaillerie, dont il s'était muni à Moka. Ce fut surtout en qualité de médecin, bien qu'il ne le fût pas, que notre compatriote eut à subir leur importunité ; comme il faisait gratuitement part à ses hôtes des trésors du petit bagage médical indispensable à tout voyageur, ils se déclarèrent bientôt tous malades. Il ne dut la conservation de sa pharmacie personnelle et la paix qu'à une circonstance assez amusante. Les demandes de médicaments ayant cessé, il s'aperçut qu'il avait fait, sans s'en douter, une redoutable concurrence à un magister de l'endroit qui faisait commerce de talismans. Ce pauvre homme, menacé dans une de ses industries, et la plus fructueuse probablement, avait réussi à faire entendre à ses dupes habituelles qu'il pouvait être fort dangereux d'user de la science d'un infidèle.

La grande ressource de Rochet, pendant son séjour à

Tadjourra, fut, en dehors de quelques excursions peu intéressantes dans les environs, la société des autorités locales, un sultan au petit pied, son modeste vizir, le cadi ou juge et le maître d'école. Il prend soin de nous initier au mécanisme de la petite république. « De même que ses revenus, les pouvoirs du sultan sont assez limités : toutes les affaires se débattent et se décident en conseil, à la majorité des voix ; chaque habitant a le droit d'assister au conseil et participe, en conséquence, à la décision commune. » La transmission des pouvoirs se fait d'une manière aussi patriarcale. « A la mort du sultan, le vizir lui succède, et le fils aîné du sultan devient vizir, en attendant d'occuper à son tour la place de son père. » C'est un peu ainsi que les choses se passent dans les douars de notre Algérie ; il n'a, probablement, rien été innové en la matière depuis Mahomet.

Le sultan de 1839 s'appelle Mahamet-ben-Mahamet. « C'est un assez brave homme, qui peut avoir cinquante ans à peu près ; il est chargé d'une nombreuse famille, et de beaucoup s'en faut qu'il soit riche. Un droit d'un demi-talaro (deux francs cinquante environ), qu'il prélève sur les esclaves qui passent par Tadjourra, et une espèce de tribut en bétail, chameaux, chèvres, moutons, que quelques Bédouins de l'intérieur lui portent au commencement de l'année, composent ses minces revenus. » Rochet a logé dans une chaumière qui lui appartenait, et lui a payé, après de longs et patients débats, pour son séjour et le droit de passage, la somme de huit talari, environ quarante francs. Pendant le temps qu'il fut son hôte, le sultan maria son fils aîné et sa fille, et lui fit l'honneur de l'inviter à la fête qu'il donna à cette occasion. Les cérémonies et les réjouissances qu'il décrit ne diffèrent en rien des noces dont on peut être témoin en tout pays arabe.

II. — Il y avait déjà près de deux mois qu'il se mourait

d'ennui à Tadjourra, attendant chaque jour avec plus d'impatience le moment propice au départ, lorsque, le 1er août, un Bédouin vint lui apporter la nouvelle qu'il attendait si ardemment : le temps était à la pluie. Il apprêta tout pour son départ. Ce fut avec un habitant de Tadjourra pour guide et un Danakil pour escorte, un barbare et un brigand, qu'il s'aventura dans une contrée déserte, suivant une route sur laquelle il n'avait que des données incertaines. Ressources, comme dangers et accidents possibles, lui étaient totalement inconnus : aucun voyageur ne l'avait précédé. Cette pensée, loin de l'intimider, lui donnait courage et orgueil. Il allait explorer dans l'intérêt de la science et peut-être au profit de sa patrie et de la civilisation.

De Tadjourra au royaume de Choa, la direction générale est sud-sud-ouest. Pour le traverser, Rochet a suivi la route ordinaire des caravanes jusqu'à Moullou, en passant par Ambabo, Alexitane, Sagadéra, Abou-Youssouf, Arabdéra, Omargoulouf, Amadou, Barodada, Kilalou, Adéito et Hassandéra. Entre ce dernier point et Galatakoumi, les eaux, qui couvraient le pays, l'ont contraint à passer plus au nord, à Coudati, qu'il appelle Quodhoté, et Méta. De Moullou, il se dirigea sur Tiannou par une route nouvelle passant par Aroyeta, Dabita, Allata et Ayouka. Il a traversé dans toute sa largeur, qui est de près de cent lieues, la contrée désignée par les géographes sous le nom d'Adel ou pays des Adels.

La description qu'il en fait n'a rien d'engageant. « Le pays dans lequel je m'engageai ne possède aucune de ces merveilleuses beautés que la nature a répandues en d'autres lieux avec magnificence, spectacles délicieux et grandioses qui nourrissent de poésie l'âme du voyageur et le dédommagent, en quelque sorte, des privations qu'il s'impose et des périls qu'il brave. Il n'y a rien de semblable dans la partie du royaume d'Adel que j'ai traversée jus-

qu'à l'Argouba. C'est une contrée montagneuse que le travail volcanique a tourmentée et qu'il a condamnée à une éternelle aridité. » Quelques chétifs arbustes s'élèvent, de loin en loin, comme pour constater son impuissance. Aucun de ces « aspects singuliers ou effrayants, majestueux ou bizarres, mais empreints d'un caractère d'imposante grandeur ou d'originalité pittoresque, que l'on rencontre ordinairement dans les régions montagneuses. C'est une médiocrité uniforme ; aucun pic ne détache sa crète aiguë de la ligne onduleuse de ces petites montagnes aux chaînes prolongées, aux pentes généralement peu abruptes. Ajoutez l'effet de la couleur rougeâtre et sombre que leur donne leur constitution géologique et les feux que le soleil tropical darde sur leurs flancs et leurs sommets dénudés. » Aussi notre voyageur ne prétend-il pas conduire le lecteur de son livre pas à pas à travers cette triste contrée et se contente-t-il de transcrire son journal de voyage.

Les habitants peuvent, d'après Rochet, former une population de soixante à soixante-dix mille âmes, qui se donne le nom générique de Danakils. Les Danakils sont noirs et cuivrés, mais leur figure ne présente aucun des traits connus de la race nègre : leur front est haut et large, leur nez, fort, est droit et presque aquilin, leurs lèvres ne sont pas épaisses. Leur taille est élevée ; ils sont de constitution robuste et remarquables par leur force et par leur souplesse. Les femmes sont généralement belles ; leurs traits affectent une parfaite régularité ; leurs yeux noirs brillent d'un vif éclat ; leur sourire charmant découvre des dents d'une blancheur et d'une régularité irréprochables ; une chevelure longue et fournie, qu'elles partagent en une multitude de petites nattes, se répand sur leurs épaules et descend jusqu'à la chute des seins. Leur costume se compose d'une tunique en peau de bœuf assouplie par un procédé particulier, qui est serrée à la

taille et descend aux genoux. Les hommes portent une sorte de chemise en toile de coton blanc maintenue par une ceinture, à laquelle est attaché un couteau-poignard, et un manteau de même étoffe et de même couleur, dans lequel ils se drapent comme des sénateurs romains. Leurs armes, qui ne les quittent guère, sont une lance, qu'ils manient avec une redoutable habileté, et un petit bouclier rond en cuir de buffle. Ils sont chaussés de sandales qu'ils confectionnent eux-mêmes.

La simplicité de leurs besoins et le peu de ressources que présente leur pays rendent inutiles, chez les Danakils, la pratique des arts manuels; ils sont, pour leurs armes, tributaires des peuples voisins. Ils sont exclusivement pasteurs, bien qu'ils aient à leur disposition des terrains qui récompenseraient généreusement leurs travaux de culture. Ces mœurs les rapprochent beaucoup des Bédouins de l'Arabie, comme, d'ailleurs, leurs caractères physiques. Il n'est pas étonnant qu'il soit de tradition parmi eux qu'ils sont venus d'Asie en Afrique, à une époque qui doit être très reculée, parce que leur langage diffère de l'arabe. Ce langage se rapproche de celui des Gallas, mais il leur est assez particulier pour être le principal lien qui réunisse leurs diverses tribus en une sorte de nationalité. La pauvreté de leur pays met les habitants de l'Adel à l'abri de toute convoitise; elle est la meilleure garantie de leur indépendance. Ils craignent et respectent le roi du Choa, avec les sujets duquel ils ont des rapports commerciaux. Ce prince, bien que chrétien, a plus d'ascendant sur eux que le vice-roi d'Égypte ou le sultan, qui sont trop éloignés pour avoir sur eux une influence.

III. — C'est après cinquante-sept jours de marche dans le désert, le 29 septembre, à quatre heures du soir, que Rochet arriva à Tiannou, le premier village de l'Argouba et du royaume du Choa, sur la route qu'il avait suivie. « On comprendra sans peine, écrit-il, la joie, mêlée de

surprise et d'admiration, que j'éprouvai lorsque tout à coup, au débouché d'un vallon, j'aperçus Tiannou et les premières campagnes de l'Abyssinie : je touchais enfin au but.... Au sommet d'un coteau verdoyant, je voyais les chaumières gracieusement groupées du village élever leurs toits coniques au milieu des touffes d'arbres qui les entourent. Derrière cette colline, dernier mamelon du versant oriental d'une longue chaîne qui coupe l'horizon du sud au nord, se dressent une série de montagnes étagées en gradins, les unes à la suite des autres. Depuis les plus reculées et les plus hautes, dont les cimes bleuâtres se découpaient nettement encore sur un ciel chaud et transparent, jusqu'à celles dont les pentes venaient expirer à mes pieds, je voyais toutes ces montagnes couvertes d'une verdure vigoureuse, dont les belles teintes étaient dorées par le soleil.... Ce tableau splendide, déroulé soudainement à mes yeux, me semblait récompenser mes efforts : j'oubliais de bon cœur les fatigues et les ennuis de ma lente traversée de cent trente lieues au milieu d'un désert qui n'offre aucune trace de civilisation humaine ou de richesse naturelle. »

On avait aperçu la caravane dès son entrée dans le vallon, et Rochet trouva le lieutenant du gouverneur, ou *choum*, de la région, au pied de la colline sur laquelle est bâti Tiannou. Ce fonctionnaire lui amenait une mule et le conduisit dans une maison de son chef, qu'il lui assigna pour logement et dont il lui fit les honneurs. Il avait pensé aussi au repas du soir : par ses ordres un bœuf avait été tué ; les meilleurs morceaux furent apportés à notre voyageur, avec de très bon pain, du miel exquis et d'excellent hydromel. Ces provisions étaient en telle quantité, qu'il put offrir à dîner à tous ses compagnons de route.

On avait averti Rochet de l'absence du gouverneur, qui ne devait rentrer que dans trois ou quatre jours. Comme il

devait être présenté par lui au roi, c'était l'usage, il fallait l'attendre. Son temps fut employé à visiter la localité et les environs. A cette époque, Tiannou était un village de cent cinquante maisons environ et peuplé de cinq à six cents habitants. La population, de race amhara, la race dominante en Abyssinie, était mixte de religion : les chrétiens y étaient mêlés aux musulmans ; mais ceux-ci, moins nombreux, étaient obligés à vivre en bonne harmonie avec les autres. Une grande tolérance religieuse règne, d'ailleurs, au Choa, dont le souverain a pour sujets des disciples du Christ, des sectateurs de Mahomet ou de Moïse et des adorateurs des idoles. Les habitants de Tiannou sont des agriculteurs; leurs mœurs sont douces et hospitalières. Curieux et naïfs, comme tous les primitifs, ils deviennent facilement importuns.

Leurs habitations, comme toutes celles de l'Abyssinie, sont rondes, construites de palis parfaitement joints, et surmontées de toits de chaume de forme conique. Elles n'ont pas d'étages, mais sont très spacieuses, la plupart d'entre elles mesurant de quinze à vingt mètres de circonférence. Elles n'ont pas de fenêtres et ne reçoivent de jour que par la porte d'entrée. Une galerie circulaire en fait le tour, et le corps de logis est divisé en petits compartiments qui s'ouvrent sur le corridor et servent de chambres à coucher ou de lieux de décharge. Au centre se trouve la pièce principale, qui sert de salon et de salle à manger. Tout cet intérieur est blanchi à l'aide d'un mélange d'argile et de sable. Le cheval ou la mule a sa litière à côté de l'entrée. Cette ouverture est close la nuit par une porte qu'assujettit une barre de bois.

L'ameublement est des plus simples : une sorte de divan tendu de lanières de cuir entre-croisées, qui sert de siège et de lit, et que l'on appelle *sérir*, en est l'élément principal; il y a deux ou trois sérirs dans la salle de réception. Des peaux de bœuf, bien tannées et assouplies, servent

de coussins et de matelas. Aux parois sont suspendus : des armes, lances, sabres et boucliers; des vases en terre cuite, amphores, coupes et cornes à boire, de forme antique et élégante; des corbeilles et corbillons d'osier finement tressés; et d'autres ustensiles que nous retrouverons. L'ordre et la propreté y règnent. Elles sont entourées de petits jardins clos de haies, ombragés de bananiers et de mimosas, tapissés de gazon. Comme elles sont presque toutes placées sur des hauteurs, on y respire un air pur et l'on y jouit d'une vue admirable. « Si, écrit Rochet, le luxe et la civilisation n'ont pas contribué à parer ces demeures, le ciel, le climat, la nature, ont bien suffi à en faire des séjours délicieux. »

Dans les environs, il y a de fort beaux sites, des paysages ravissants, dont il ne pouvait s'arracher. Les promenades eurent un jour un résultat plus positif que la contemplation de ces beautés naturelles : le 1er octobre, il découvrit, à deux lieues de Tiannou, une mine de houille sèche, vierge encore de toute exploitation. Le précieux minéral y formait des bancs de deux à quatre mètres d'épaisseur entre deux couches d'argile bitumineuse, et cela sur une longueur apparente d'une centaine de mètres, Il était incrusté de pyrites martiales auxquelles il servait de gangue. L'exploitation lui en parut facile et de grand produit. Rochet détacha quelques échantillons qu'il se proposait de faire voir au roi ; il était charmé de pouvoir divulguer à ce prince le secret d'un trésor découvert dans ses États.

IV. — Ce fut le lendemain de cette heureuse trouvaille qu'il quitta Tiannou pour se rendre à Angolala, Versailles abyssinien fondé par Sahlé-Salasie et qui partageait avec Angobar, la vieille capitale, l'honneur de sa résidence. Les voyageurs étaient montés sur d'excellentes mules du pays. Ces animaux, comme les chevaux arabes, ne connaissent d'autre allure que le galop, et se dirigent avec

une merveilleuse adresse à travers les sentiers tortueux et rocailleux qui sillonnent les revers des montagnes. Leur intelligence est secondée par la finesse de leurs membres et la petitesse de leurs sabots, qui leur permet de poser le pied sur les moindres surfaces. La grande habitude qu'ils en ont leur fait côtoyer sans crainte les plus affreux précipices. La première journée se passa à gravir successivement des hauteurs de plus en plus considérables. Chemin faisant, Rochet notait qu'elles étaient, en général, composées de trachytes, de basalte, de gneiss, de granits et de porphyres. Un grand nombre de sources répandaient leur eaux vives sur leurs flancs, et formaient de petits ruisseaux qui gagnaient, en bondissant, le fond des ravins. Il remarquait la fertilité extraordinaire du sol, partout où la culture était possible; il était alors couvert de champs de blé, de *thèfle*, d'orge, de dourah, de pois, de fèves, de lin, de coton, de cannes à sucre. Ces dernières étaient d'une hauteur et d'une grosseur remarquables. Sur le fond varié de ces diverses cultures, se détachaient gracieusement des bouquets de mimosas. Les haies qui bordaient les sentiers étaient parsemées de jasmins, de roses et de fleurs particulières au pays, dont les riantes couleurs égayaient la vue, tandis que leur parfum embaumait l'atmosphère. Rochet remarqua surtout une plante grasse arborescente, que ses compagnons de route appelaient le *kolqual*. C'est l'*Euphorbia Abyssinica*, qui peut atteindre une hauteur de huit à dix mètres et dont l'écorce est employée au tannage des peaux. Les fruits, rouges et jaunes, sont réunis en régimes comme ceux des dattiers.

Vers six heures du soir, Rochet arriva à *Alcyou-Amba*, chef-lieu de district, dont le gouverneur vint le recevoir pour l'installer dans la maison des hôtes, et qu'il quitta le lendemain, à cinq heures du matin. A huit heures un quart, il traversait, sans s'y arrêter, la partie basse d'Angobar et ne tardait pas à arriver au pied d'un massif mon-

tagneux, appelé *Métatit*, qu'il s'agissait de gravir pour continuer sur Angolola. Il était une heure de l'après-midi quand il en atteignit le sommet, dont l'altitude, relevée plus tard par lui, est de 3,278 mètres. L'ascension n'avait pas eu lieu sans difficulté; la légèreté et la raréfaction de l'air à cette élévation avaient obligé plusieurs fois notre voyageur à se reposer pour reprendre haleine. Mais il fut largement récompensé de ses efforts par la beauté incomparable et l'immense étendue du panorama qu'il eut alors sous les yeux. La vue embrassait un espace de quarante à cinquante lieues de rayon, dans lequel il revoyait les montagnes habitées par les Modéitos et une grande partie de la plaine de Moullou; les hauteurs allaient en s'abaissant graduellement depuis Angobar jusqu'à la rive gauche de l'Aouache. C'est sur le Métatit qu'il vit, pour la première fois, la *Brayera anthelminthica* ou *Hagenia abyssinica*, dont les sommités fleuries donnent le fameux *kousso*, employé depuis des siècles, en Abyssinie, comme vermifuge et tænicide. Haut et rameux comme un chêne, cet arbre fleurit en panicules très amples, compacts, pendants et longs de soixante centimètres à un mètre vingt. Les fleurs, très petites, varient comme couleur du jaune au rouge pourpre. Elles ne présentent pas une double corolle, comme l'a cru Rochet, mais un calice d'un blanc jaunâtre et une corolle d'un rouge pourpre que Kunth, qui, le premier, a nommé la plante, regarde comme un second calice. On fait sécher ces fleurs comme celles du tilleul. Le coussotier appartient à la famille des rosacées. Rochet est le véritable importateur du kousso en France; Brayer, le parrain de la plante qui le produit, l'a employé, il est vrai, à Constantinople dès 1823, mais il n'en connaissait pas la provenance. Cet arbre devrait, en toute justice, s'appeler *Rochetia anthelminthica*.

V. — Rochet et son compagnon arrivèrent à Angolala à sept heures du soir et se dirigèrent aussitôt vers la de-

meure du roi, ensemble de constructions qui ne se distinguaient des habitations des simples particuliers que par leur grandeur. Trois vastes cours, fermées par de hautes palissades, leur servaient d'avenue. Elles étaient, en ce moment, remplies de chefs et de guerriers que le roi avait réunis pour donner satisfaction à leur curiosité. Son passage au travers de leur foule pressée provoqua de nombreuses marques de surprise et d'étonnement. « Parvenu, écrit-il, à la fin de la troisième cour, on me fit arrêter et on alla annoncer ma présence au roi. Un de ses principaux officiers sortit bientôt pour m'introduire; il me conduisit dans un grand bâtiment circulaire, ne contenant qu'une salle, au milieu de laquelle, à droite de l'entrée, le prince était assis sur son trône, entouré d'environ trois cents personnes, dont deux cents au moins tenaient à la main des flambeaux énormes qui inondaient l'enceinte de torrents de lumière; j'en fus ébloui. L'assemblée témoignait, par son silence et son recueillement, le respect que lui inspirait la majesté royale; elle se tenait à une certaine distance du prince et forma la haie pour me laisser arriver jusqu'à lui. Le roi se leva à mon approche; il me prit les deux mains, qu'il pressa affectueusement dans les siennes. La bienveillance de ses manières me prévint tout de suite en sa faveur. »

Sahlé-Salasie était alors âgé de quarante-cinq ans. D'assez belle taille, bien fait, il avait une figure d'une régularité de traits irréprochable; la douceur de son caractère se peignait dans sa physionomie. Une épaisse chevelure noire, frisée avec soin, se relevait autour de sa tête nue. Drapé à la romaine dans une pièce d'étoffe de coton d'une éclatante blancheur et bordée de rouge, il portait avec dignité cet antique vêtement. Sahlé-Salasie s'informa d'abord, avec la plus grande affabilité, de l'état de la santé de son hôte, et lui demanda s'il ne lui était point arrivé d'accident durant son voyage. Il l'interrogea ensuite sur

son pays. La nation française était une de celles qu'il aimait et honorait le plus. Sa conversation, empreinte de douceur et de bonhomie, révélait un homme de sens et d'intelligence. Les questions roulèrent sur le roi des Français, sur la force et l'organisation de son gouvernement, sur ses armées et ses ressources. Il était étonné que la France pût subvenir à tant de besoins et déployer un si grand appareil de force. Il était avide surtout de renseignements sur l'état des arts mécaniques dans notre pays, et la puissance de notre industrie était ce qu'il nous enviait le plus. Après une heure de conversation, où il avait touché à une multitude de points, Sahlé-Salasie, voyant Rochet fatigué, lui permit de se retirer et le congédia en lui souhaitant une bonne nuit.

Précédé de huit personnes qui portaient des flambeaux, celui-ci se rendit au logis qu'on lui avait préparé. C'était une maison spacieuse composée, comme celle du roi, dont elle affectait la forme circulaire, d'une seule salle. Le sol en était couvert d'herbe fraîchement fauchée, « tapis peu coûteux, agréable à la vue et doux à fouler. » Un grand nombre de boucliers en cuir d'hippopotame, d'un demi-mètre de rayon et garnis en argent, pendaient aux parois, dont ils étaient l'unique décoration. Au milieu, sur une grande table en osier, élevée de deux pieds au-dessus de terre, étaient rangés cinq plats de viandes diversement apprêtées, deux vases remplis de miel, une corbeille de bananes, deux pots d'hydromel et un panier de pain. Rochet ne fit que toucher aux ragoûts et aux rôtis, qui étaient horriblement pimentés, et prit sa revanche sur le miel et les bananes. Non loin de la table, un grand feu était allumé sur un brasier de fer. Enfin, on avait préparé sur un *sérir*, en y étendant de moelleuses étoffes de coton, une excellente couche

Le lendemain, dès six heures du matin, le roi fit prévenir Rochet qu'il désirait lui parler. Il l'attendait dans la

même salle que la veille, assis sur son trône, dont le voyageur put étudier les détails. Assez semblable, comme ensemble, à un autel, il était formé de sérirs de diverses hauteurs disposés en gradins, et dominé par une sorte de berceau ou de baldaquin, sous lequel le roi était assis. Une pièce d'étoffe de satin rouge traversée de bandes jaunes recouvrait la partie inférieure du trône ; une riche tenture de soie bleue brochée d'or était étendue sur le baldaquin, auquel étaient fixés aussi des boucliers garnis d'argent. Après trois heures d'entretien, dont les forces et les institutions militaires de la France, son gouvernement et son administration, ses usages et ses mœurs, ses diverses industries surtout, furent le principal sujet, Sahlé-Salasie voulut voir les objets que son hôte avait apportés, et envoya chercher les caisses qui les contenaient. C'étaient un moulin à poudre à quatre pilons en bronze avec tous les accessoires, à l'aide duquel on pouvait fabriquer un demi-quintal de pulvérin par jour ; trois fusils doubles, six pistolets, deux sabres, un étui de mathématiques, des instruments de chimie, de physique, de minéralogie. Rochet crut opportun de lui offrir un des fusils, qu'il admirait beaucoup, et d'y joindre un sabre et une paire de pistolets ; il fut, en effet, fort touché du procédé et les accepta à titre de souvenirs pour lui et de modèles pour ses sujets. Le moulin, qu'on allait installer les jours suivants, devait aussi lui rester ; les matériaux et les corvées nécessaires ne furent pas épargnés.

VI. — Le 10 octobre, Sahlé-Salasie faisait appeler Rochet et lui proposait de l'accompagner dans la visite qu'il allait faire d'une partie de ses États. Il s'agissait de se rendre d'Angolala aux bords du Nil. Cette offre fut accueillie avec reconnaissance. On se mit en route le 23, et l'on atteignit le Nil bleu ou Abbay dans la matinée du 30, après avoir traversé les montagnes des Moguères. Chemin faisant, Sahlé-Salasie, qui était à la tête de vingt mille

cavaliers et dans tout l'éclat de sa puissance, rendait la justice et recevait les contributions de ses sujets Gallas. Le retour de la colonne se fit à peu près par la même route. Elle s'arrêta, le 2 novembre, au couvent de *Debra-Libanos*, situé à l'est des montagnes qu'elle venait de retraverser. Ce monastère a été édifié sur le tombeau d'un saint ascète, très vénéré dans le pays. Il est habité par une trentaine de pieux cénobites, qui vivent du travail de leurs mains et emploient à l'entretien de leur maison les riches aumônes des habitants des environs. Cette maison ne diffère que par ses dimensions plus grandes des chaumières arrondies de la région. Une croix qui la surmonte indique sa destination religieuse. La chapelle ou sanctuaire en occupe le centre. Le roi et l'armée y firent leurs dévotions le 3, et stationnèrent encore, le 5 et le 6, près d'un autre couvent, celui de *Sené-Marquos* ou Saint-Marc, qui possède, comme le premier d'ailleurs, une source miraculeuse. Le retour à Angolala s'effectua dans la matinée du 7.

Le 18 novembre, Rochet repartait, avec Sahlé-Salasie, pour Angobar, la vieille capitale du Choa; cinq ou six cents cavaliers les escortaient. La ville occupe le sommet et le revers oriental d'une chaîne de montagnes d'origine volcanique, dont la direction générale est nord-sud. Les habitations, isolées les unes des autres et entourées chacune d'un petit jardin clos d'une haie, s'élèvent les unes derrière les autres en amphithéâtre. La population était, à l'époque, de neuf à dix mille habitants. La résidence royale, assise sur une petite montagne conique, détachée de la chaîne qui domine la ville au nord, comprend un ensemble de maisons entourées de bosquets et d'enceintes palissadées. Le coup d'œil qu'elle présente est splendide. La maison qu'habitait Rochet dominait, à l'est et au sud, un pays ondulé, d'une fertilité étonnante et qu'ombrageait de loin en loin une végétation admirable. Des bois, où

dominaient des cyprès et des cèdres de proportions gigantesques, et qu'égayaient les chants harmonieux de milliers d'oiseaux aux plumages éclatants, servaient de refuge aux habitants contre la chaleur du jour et entretenaient la fraîcheur de l'air. Notre compatriote aimait à parcourir les sentiers qui s'entrelacent dans une ville qui ne possède qu'une seule rue, et à se promener au milieu d'un dédale d'habitations, dont la plupart ne montrent que leurs toits coniques émergeant d'un océan de verdure et de fleurs.

Pendant son séjour à Angobar, séjour qui se prolongea jusqu'au 15 janvier 1840, Sahlé-Salasie, séduit par les connaissances variées et l'esprit pratique de son hôte, qui découvrait chaque jour, dans ses États, quelque richesse naturelle à exploiter, résolut de se l'attacher définitivement. Un jour qu'ils s'entretenaient des minéraux précieux du pays, du plomb argentifère, des sulfures de cuivre, de mercure et de fer, de l'hydrate de fer, dont les gisements y abondent : « Rochet, dit le roi, tu es précisément l'homme que je rêve et que je cherche depuis longtemps ; j'espère trouver le moyen de te fixer auprès de moi. » Sahlé-Salasie s'arrêta à un procédé qui n'est pas jeune et qui ne réussit pas toujours, si nous en croyons les récits de Virgile et de Fénelon : il imagina d'enchaîner Rochet par les doux liens du mariage, et lui offrit la main d'une de ses parentes. Mais cette éclatante faveur fut déclinée, comme l'avait été précédemment la proposition d'une esclave. Le voyageur était bien résolu à ne pas s'arrêter dans le Choa et sut le faire entendre à son souverain, tout en le remerciant et en se mettant à son entière disposition pour tout le temps qu'il devait passer auprès de lui.

C'est à Angobar qu'il fut possible à Rochet de recueillir les renseignements les plus précis sur les traditions du Choa, dont l'histoire se confond, jusqu'au XVIe siècle, avec

celle de l'empire d'Abyssinie. Le Choa n'était qu'une province de cet empire, mais l'une des plus grandes et des plus florissantes, et ses liens de vassalité s'étaient singulièrement relâchés, lorsqu'une série d'invasions des Adels et des Gallas d'abord, puis des Somalis et des Hararguis, finit par l'en séparer. Le fils de l'empereur David, le négous Claudius, vint s'y réfugier après la dissolution des États de son père. A sa mort, qui arriva en 1559, son autorité passa entre les mains d'un de ses parents, Négassi, qui est le premier roi de la dynastie de Sahlé-Salasie et de Ménelik. Sous les successeurs de Négassi, c'est-à-dire de Sébesti, d'Haüllou-Jesous, d'Osfa-Oisen, d'Oisen-Segued, de Sahlé-Salasie, le Choa a repris peu à peu ses anciennes limites et la capitale a passé de Tégoulet, où s'était réfugié Claudius, à Debra-Abraham, création de Négassi, et à Angobar, où Oisen-Segued a fixé sa résidence. Pour compléter ces notions, nous dirons que depuis Rochet, le Choa a été le point de départ du mouvement qui a soustrait l'Abyssinie à la tyrannie de Théodoros, et que son souverain actuel, Ménelik II, a pris le titre de négous après la mort de l'empereur Johannès. Les récentes victoires des Choans achèveront, il faut l'espérer, d'assurer leur prépondérance; il est peu probable que les perfidies des Italiens et des Anglais puissent les en empêcher.

VII. — Rochet a pris part à la guerre que Sahlé-Salasie fit, en janvier et février 1840, aux Gallas Zamettia, qui avaient pillé des caravanes de café venant de l'Ennarya et du Kaffa, pays situés à l'ouest du Choa et qui faisaient autrefois partie de l'empire abyssin. Cette expédition devait le conduire au Gouragué, à Zouaï, à Debra-Sinaï, monastère construit dans une île au milieu du lac de Zouaï, où sont déposés les manuscrits abyssiniens sauvés à l'époque de l'invasion des Gallas; enfin aux sources de l'Aouache. Les hasards de l'expédition allaient borner à ce dernier point ses reconnaissances géographiques. La co-

lonne, après avoir gagné Metta par Gerdoma, Garagorfou et Darassou, revenait par Holala, Roggé et le pays des Guermama. Il lui fut permis seulement de constater que le lac de Zouaï n'était pas, comme on le croyait alors en Europe, l'unique origine de l'Aouache, et que ce grand cours d'eau naît de la réunion des canaux d'écoulement de plusieurs lagunes situées au pied d'une montagne qui les sépare des sources du Nil Bleu. Malgré ses instances auprès de Sahlé-Salasie, il dut remettre à une autre époque la visite de Zouaï et de Debra-Sinaï; pour le moment, de hautes considérations politiques s'opposaient à l'apparition du monarque choan dans ces parages.

VIII. — Peu de jours après le retour à Angolala, le ras des Débenet-Buéma, tribu des Adels, et le chef de la caravane de Tadjourra vinrent demander au roi vengeance pour deux de leurs compatriotes que des habitants de l'Argouba avaient émasculés. Rochet résolut de profiter de la présence au Choa du ras Agayo et d'une caravane prête à quitter le pays, pour revenir à la côte. Sahlé-Salasie, en le retenant auprès de lui, avait contrarié l'exécution de ses projets de voyage à travers l'Afrique. Il pensait aussi qu'avant de se lancer à fond dans une entreprise périlleuse et dont l'issue était problématique, il était peut-être de son devoir d'appeler l'attention de son pays sur une contrée aussi intéressante et d'importance aussi considérable que le Choa. Il espérait enfin trouver, auprès de ses pouvoirs publics, l'appui et les secours; auprès de ses savants, les conseils et les lumières, dont il avait besoin pour remplir utilement et dignement la mission qu'il s'était donnée de pénétrer les mystères de l'Afrique centrale, ou tout au moins de soulever un coin du voile qui nous les cachait encore. Son parti fut bientôt pris et d'une manière irrévocable : il toucherait encore une fois le sol de la patrie, et placerait son entreprise sous la tutelle de la science française.

Sahlé-Salasie fut vivement affecté de la résolution de son hôte, et fit tout son possible pour le retenir; il ne consentit même à le laisser sortir de ses États qu'après une promesse formelle de retour. Pour plus de précaution, il devait le charger d'une mission pour le roi des Français, mission qui, dans son esprit, le ramènerait au Choa. Rochet partit le 3 mars 1840, chargé des présents destinés à Sa Majesté Louis-Philippe. C'étaient d'abord deux manuscrits in-folio sur parchemin, ouvrages en langue guèze ou amhara, dont l'un, intitulé *Sankesar*, était une histoire des saints de l'Abyssinie, et l'autre un exemplaire du *Fathanegeuste*, ou loi des rois, code tombé du ciel, prétendent les Abyssins, au temps de l'empereur Constantin. Les autres présents étaient: un très beau cheval sellé et bridé, un bouclier en cuir d'hippopotame orné de plaques de diverses formes et d'attributs en argent: deux lances royales emmanchées de bambou; un sabre formant le demi-cercle, dont la poignée et le fourreau étaient garnis d'argent ciselé; une croix de Malte du même métal; deux bracelets d'argent, un pour le bras, l'autre pour l'avant-bras droits; une paire de pendants d'oreilles, toujours en argent; enfin, deux manteaux de fourrure, l'un de panthère noire, ou *melas*, l'autre de lionne. La reine y avait joint, pour Marie-Amélie, une robe abyssinienne. Sahlé-Salasie voulait ajouter à ces cadeaux son diadème d'or; mais Rochet, exposé, comme il allait l'être, à être dévalisé ou à mourir en route, ne voulut pas se charger d'un si riche présent. Il reçut enfin une lettre, dictée en sa présence, pour le roi des Français.

Muni, par Sahlé-Salasie, d'une somme de deux cents talari et d'une quantité d'ivoire qu'il vendit à Moka pour trois cents autres talari, Rochet rejoignit à Farré la caravane qui l'attendait. C'était le 5 mars. Il ne devait retrouver sa route qu'à Moullou, dans la matinée du 18, après avoir passé par Datahora et Assabouti, et traversé

l'Aouache au nord-est des lacs de Koulahalou. Les jours suivants, il revit Koumi, Méta, Coudati, Hassandéra, Kilalou, Omargoulouf, Sagadéra, Ambabo, et arriva à Tadjourra le 9 avril, un grand mois après son départ. A son arrivée à Hassandéra, la chaleur, qui était devenue excessive, l'avait engagé à devancer la caravane; mal lui en avait pris, car il avait manqué plusieurs fois d'eau et de vivres. Aussi devait-il éprouver, à la vue de la misérable bourgade de Tadjourra, dont l'aspect, huit mois auparavant, avait rempli son âme de tristesse et de découragement, ce sentiment de bonheur que l'on ressent, après une traversée mouvementée, lorsqu'on aperçoit à l'horizon le port si ardemment désiré.

Cependant un grand ennui l'attendait à Tadjourra. Une barque, arrivée de Moka, venait d'y apporter la nouvelle que Méhémet-Ali retirait ses troupes de l'Yémen, et qu'il avait mis l'embargo sur toutes les embarcations, pour les employer au transport de ses soldats jusqu'à Suez. Les patrons, effrayés par la perspective d'être réquisitionnés, refusaient tous de noliser pour Moka : Rochet dut fréter pour Zeylah, espérant trouver dans ce port un bâtiment qui se rendît directement à Aden. Il partit le 20 au matin pour cette destination, et y arriva le lendemain dans l'après-midi. Zeylah était déjà, à cette époque, une ville plus grande, mieux bâtie et plus peuplée que Tadjourra. La garnison se composait de cinquante Bédouins armés de fusils à mèche, et quatre pièces de canon, en assez mauvais état, la protégeaient contre les brigands de l'intérieur et les forbans de la mer. On y trouvait, grâce à ses rapports avec le Harrar, du café, du dourah, de la gomme et d'autres denrées. Le 23, Rochet mit à la voile pour Berbera, dans le port duquel il mouilla le surlendemain. Berbera était alors, ce qu'il est resté d'ailleurs, une ville presque déserte en dehors de l'époque de la grande foire qui s'y tient de septembre à avril. On trouve, sur son

marché, des quantités considérables de café, de cire, de gomme, de musc, de myrrhe, de parfums, de riz; de l'ivoire, des plumes d'autruche, de la poudre d'or, des tissus ; du gros et du menu bétail; des peaux de bœuf, de lion, de léopard, de panthère. Après avoir fait, à Berbera, de nouvelles provisions, Rochet partit pour Aden le 29 avril au matin; il y arriva le 2 mai, à cinq heures du soir. Comme il n'y avait point de gros navires en partance pour Djeddah, il fut contraint de monter sur une petite barque qui se rendait à Moka, où il toucha le 8, à quatre heures du soir.

C'était le moment où, pressé par les circonstances menaçantes que la crise orientale avait amenées, Méhémet-Ali rappelait en Égypte toutes celles de ses forces qui étaient répandues en Arabie. Moka était encombré de soldats égyptiens à la veille d'être embarqués pour Suez. Rochet ne put obtenir de prendre place sur un des nombreux navires qui les y conduisaient. Il dut confier à un Français, M. Arnaud, le cheval que le roi de Choa envoyait à Louis-Philippe, et qu'il avait eu tant de peine à amener jusque-là. Il le lui remit, avec son harnachement abyssin, et l'argent nécessaire pour le faire parvenir à notre agent à Djeddah. Il ne devait plus en avoir de nouvelles. Il partit, le 30, sur un brick qui venait de Surate, chargé de sucre, d'épices et de produits manufacturés pour Djeddah. Le navire cingla le 31 au matin, et gagna rapidement la haute mer; mais, arrivé à la hauteur de Gézane, il fut assailli par un vent contraire si violent qu'il cassa le mât de misaine, et obligea le capitaine à retourner à Hodéidah. Rochet y prit une barque qui le conduisit à Djeddah. Il ne fit à Djeddah qu'un séjour de peu de durée et repartit pour Suez. C'est dans ce dernier trajet, au mouillage d'Ouièche, qu'il rencontra trois jeunes officiers d'état-major français, Galinier, Ferret et Roger, qui étaient envoyés en Abyssinie par leur gouvernement. Ils

avaient appris, en Égypte, son arrivée dans la mer Rouge, et témoignèrent une vive satisfaction de l'avoir rencontré. Nous ne suivrons pas Rochet en Égypte, où il ne fit, d'ailleurs, que passer.

IX. — Arrivé à Paris, Rochet s'occupa de rédiger une relation de son voyage au Choa ; mais avant la publication de cet ouvrage, qui ne parut qu'en 1841, il adressa à la Société de géographie et à l'Académie des sciences des communications importantes. Ce sont : des *Considérations géographiques et commerciales sur le golfe Arabique*, qu'on trouve dans le Bulletin de la première de ces sociétés savantes ; des *Observations concernant la géographie physique, la géologie et la météorologie de quelques parties des bords de la mer Rouge et de l'Abyssinie*, et d'autres *Observations faites durant un voyage dans le pays d'Adel et le royaume de Choa*, qu'on trouve dans les comptes rendus de l'Académie des sciences. Des fragments de sa relation parurent, sous le titre *l'Abyssinie méridionale*, journal inédit de M. Rochet, d'Héricourt, dans le numéro du 1er juillet 1841 de la *Revue des Deux Mondes*, et lui préparèrent les voies. Ce fut sur la fin du mois suivant que la librairie Arthus-Bertrand, qui monopolisait alors les nouvelles annales des voyages, mit en vente le *Voyage sur la côte orientale de la mer Rouge, dans le pays d'Adel et le royaume de Choa*, in-8 de XXIII-439 pages, orné de 12 lithographies et d'une carte. Cet ouvrage lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. L'Académie des sciences lui avait déjà fait don, à titre d'encouragement, d'une boussole à niveau, d'une boussole de voyage, de deux baromètres de hauteur ; de quatre thermomètres pour mesurer la température du sol; d'un sextant; d'un horizon artificiel et de deux niveaux d'eau. Arago y fit joindre la boussole d'inclinaison.

Ces instruments devaient lui permettre d'enrichir la relation d'un second voyage d'observations nouvelles des

plus intéressantes. Plusieurs des membres les plus distingués de l'Académie, Elie de Beaumont, Dufresnoy, Brongniart et notre compatriote Mauvais, un des plus jeunes membres de la compagnie, Duperrey, de Jussieu et Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Jomard, Daussy et d'Avezac lui avaient donné des indications et des directions qui devaient lui être très profitables. Le comte de Montalivet, les généraux baron Gourgaud et comte Morand, les ducs de Mortemart et de Marmier lui avaient assuré la protection de Louis-Philippe. Il partit de nouveau le 1er janvier 1842, emportant de magnifiques cadeaux du roi pour le souverain du Choa. Rochet passa cette fois trois ans en Abyssinie. Après avoir parcouru la mer Rouge dans presque toute sa longueur, il était entré dans le pays d'Adel, avait vaincu mille obstacles, dont on aurait pu trouver la cause en Europe, et était arrivé auprès du roi de Choa. Il revint de sa périlleuse expédition vers la fin de 1845.

Nous venons de dire que Rochet avait eu à vaincre, dans son deuxième voyage à travers l'Adel, des obstacles dont on aurait pu trouver la cause en Europe. C'est qu'en effet ses succès diplomatiques auprès de Sahlé-Salasie avaient éveillé l'attention jalouse des Anglais. L'insuccès de la mission Harris et Graham, malgré l'éclat dont elle fut, maladroitement peut-être, entourée, n'était pas fait pour calmer leurs appréhensions. On peut en juger par les commentaires d'un missionnaire anglais, le Révérend C. Johnson. Après avoir constaté que « le seul étranger qui, dans le Choa, fût en état de tenir tête à Sehli-Salassé était le Français M. Rochet d'Héricourt, » « que le roi l'aimait et semblait le redouter en même temps, » Johnson continue aigrement : « J'ai bien peur qu'il ne se soit assuré une place élevée dans la confiance royale. Ses idées hardies, qui conviennent exactement au génie de Sehli-Salassé, conduiront, j'en suis convaincu, à une révolution imprévue dans les rapports politiques des divers petits

royaumes qui divisent aujourd'hui l'Abyssinie. On n'a pas d'idée chez nous de l'habileté avec laquelle les intrigues françaises sont dirigées dans un des pays les plus riches qu'il y ait sur la surface de la terre, et qui donne dans ses limites toutes les productions précieuses de la zone tempérée et de la zone torride. »

C'est quelques mois après son retour que Rochet publiait son *Second voyage sur les deux rives de la mer Rouge, dans le pays des Adels et le royaume de Choa* (Paris, Arthus-Bertrand, 1846, in-8 de XLVIII-406 p. avec 16 lithographies et 1 carte). Ce nouvel ouvrage lui valut les honneurs d'un rapport fort élogieux de l'Académie des sciences, rapport signé par Duperrey, Dufresnoy, de Jussieu et Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, qui constatait de précieuses acquisitions pour la météorologie et les sciences naturelles. Nous l'analyserons peut-être un jour, parce qu'il renferme sur la géographie du Choa, sur son histoire, sur ses institutions religieuses, civiles et militaires, sur ses mœurs et usages, sur son agriculture, son industrie et son commerce, sur son importance politique enfin, les renseignements les plus intéressants, et des notions encore peu répandues, si multipliés qu'aient été depuis nos rapports avec ce curieux pays.

Nommé officier de la Légion d'honneur et admis dans le corps consulaire, Rochet a été successivement agent consulaire à Suez (9 mai 1847), à Bassorah (29 juin 1847); chargé d'une mission en Afrique du 1er janvier 1848 au 31 mars 1850; agent vice-consul à Massaouah (17 mai 1850), à Djeddah (6 novembre 1850, 25 mars 1851); consul de deuxième classe au même lieu (5 mars 1852); enfin consul de 1re classe (1er avril 1852). Il soutint dignement l'honneur et les intérêts de son pays en Arabie; mais épuisé par les fatigues de ses nombreux et périlleux voyages, il mourut à son poste, le 9 mars 1854.

M. de Lesseps, pour lors chancelier du consulat de

France à Djeddah, annonça sa mort au ministre en ces termes : « M. Rochet a succombé hier soir, à neuf heures et demie, à la suite d'une maladie qui le retenait au lit depuis plus de deux mois. Quelques semaines avant de rendre le dernier soupir, il avait reçu les soins du médecin de la corvette à vapeur *le Camoëns*, alors en relâche dans le port de sa résidence. Les chrétiens de Djeddah, auxquels s'étaient joints deux Européens de passage en cette ville, MM. Charles Didier et Hamilton, accompagnèrent le corps de M. Rochet, d'Héricourt, jusqu'au lieu de la sépulture, et le vice-consul anglais, qui assistait également à ses obsèques, voulant honorer la mémoire de son ancien collègue, fit tirer neuf coups de canon par un bâtiment anglais qui se trouvait sur la rade. » Un voyageur, Charles Didier, auteur d'un livre intitulé : *Séjour chez le grand chérif de la Mecque*, donne des détails plus complets sur l'inhumation de Rochet : « Le pacha avait promis d'envoyer, le jour de l'enterrement de notre compatriote, un détachement convenable de troupe de ligne, outre un nombre de cawas suffisant pour ouvrir et fermer le cortège ; mais, au dernier moment, il fit les choses de si mauvaise grâce et si mal, que nous fûmes d'avis, M. Cole et moi, de tout refuser, cawas et soldats. Je fus, pour ma part, très choqué de ce manque d'égards, dans un moment surtout où la France versait à flots son sang et son or pour la Turquie ; M. Cole, de son côté, était outré et déclarait hautement que l'injure atteignait non seulement la France, mais l'Angleterre elle-même, et rejaillissait sur la chrétienté tout entière. Plainte fut portée, comme de droit, à Constantinople et à Paris ; je ne sache pas qu'aucune réparation ait été faite depuis par le gouvernement turc.

Quoi qu'il en soit, les restes du consul de France furent portés à leur dernière demeure comme ceux d'un simple particulier, sur les épaules de quatre Arabes qui, suivant

l'usage du pays, couraient plutôt qu'ils ne marchaient. Nous les suivîmes, mes compagnons de voyage et moi, avec M. Cole, M. Daguié; et cette poignée de chrétiens, réunis par le hasard autour d'un cercueil, forma seul le convoi d'un chrétien expiré sous le ciel musulman. On nous avait fait craindre le fanatisme de la population; elle se montra, au contraire, sur notre passage, calme, décente et presque respectueuse. On sortit par la porte de l'Yémen, et, après avoir traversé une plaine de sable, où la mer entre à la marée haute, on atteignit un petit cimetière, clos de murs, réservé aux Européens que la mort frappe sur ces lointains rivages. »

Rochet était membre correspondant de notre Académie et de nombreuses sociétés savantes, parmi lesquelles nous citerons la Société géologique de France, la Société géographique de Paris, la Société de médecine et l'Académie de Marseille, la Société orientale de Paris et l'Académie des sciences de Florence. Il n'a fait imprimer que deux ouvrages; la relation de son troisième voyage en Abyssinie est restée inédite. Mais on trouve dans les recueils de diverses sociétés savantes les communications qui suivent : *Observations diverses faites de Paris à Cosseïr* (Acad. des sciences, t. XIV, 1842, p. 921); *Lettre datée de Moka* (Soc. de géographie, 2e sér., t. XIX, 1843, p. 118); *Lettre à M. Duvernoy sur la législation des Amharas et la civilisation du royaume de Choa*, écrite d'Angobar le 9 janvier 1843, et lue à l'Académie des sciences morales et politiques par M. Mignet, dans la séance du 12 août de la même année; *Nouvelles d'Abyssinie; acquisition de Tadjourra par les Anglais; commerce des esclaves protégé par le pavillon britannique; réception par le roi de Choa des présents du roi des Français* (Revue d'Orient, mai 1843); *Observations magnétiques faites sur les bords de la mer Rouge et dans l'intérieur de l'Abyssinie* (Acad. des sc., t. XVI, 1843, p. 1097); *Note sur les*

résultats scientifiques d'un voyage dans le royaume de Choa (ibid., t. XXI, 1845, p. 883); *Note sur une racine employée, dans le nord de l'Abyssinie, pour le traitement de la rage* (ibid., t. XXIX, 1849, p. 515); *Mémoire sur l'état constant de soulèvement du golfe Arabique et de l'Abyssinie* (ibid., t. XXX, 1850, p. 24, et t. XXI, 1850, p. 388); *Troisième voyage de M. Rochet, d'Héricourt, en Abyssinie* (ibid., t. XXXII, 1851, p. 215, 217, 220, 227 et 230). — Rochet a beaucoup occupé la Société de géographie de Paris, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant les tomes XV, XVI, XVIII, XIX et XX de la 2e série de son Bulletin. MM. Armand Marquiset, dans le *Journal de la Haute-Saône*, et Quérard, dans la *Revue littéraire de la Franche-Comté* et la *France littéraire* (1863), ont publié des notices étendues sur Rochet, d'Héricourt, et M. Suchaux ne l'a pas oublié dans sa *Galerie biographique de la Haute-Saône*.

A PROPOS

DE

LA STATUE DE GRANVELLE

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE

(Séance publique du 4 février 1897)

Dans quelques mois, un monument depuis longtemps attendu, une nouvelle œuvre d'art enrichira notre ville ; le cardinal de Granvelle revivra, en marbre, au centre du palais qui porte son nom.

L'Académie de Besançon lui doit en cette circonstance sa part d'hommages, car elle a pris naissance dans sa demeure, elle y réside encore et, bien que n'ayant pas deux siècles d'existence, elle serait tentée d'appeler un de ses ancêtres l'homme qui, il y a trois cents ans, a si largement répandu à Besançon et en Franche-Comté le goût des sciences, des lettres et des arts. A ces raisons d'ordre historique se joignent des motifs d'un autre caractère. L'Académie a possédé durant soixante ans et acclamé comme son président perpétuel honoraire Charles Weiss, le lettré patriote à qui nous devrons principalement cette statue ; elle a compté parmi ses pensionnaires, elle compte parmi ses associés M. Jean Petit, l'éminent et vénérable artiste chargé de l'exécuter. Elle remplira donc

envers l'un et l'autre un devoir de gratitude en disant aujourd'hui pourquoi, dans quelles circonstances et à quels titres ils se sont faits eux-mêmes, à l'endroit de Granvelle, les interprètes de leurs compatriotes reconnaissants.

I.

Lorsque le garde des sceaux Nicolas Perrenot et le cardinal Antoine son fils furent parvenus, sous Charles-Quint et Philippe II, au plus haut point de leur fortune, ils devinrent cosmopolites comme l'était la monarchie espagnole, et ils la servirent en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas. Ils n'en veillaient pas moins de loin sur la république bisontine, dont ils aimaient à se dire citoyens ; tel l'empereur leur maître, sous toutes ses couronnes, se glorifiait d'être né bourgeois de Gand. Nicolas Perrenot aida la commune de Besançon à enlever au clergé les derniers restes de son pouvoir temporel ; il apaisa les conflits de juridiction pendants entre elle et l'archevêque ou le Parlement de Dole ; il lui obtint définitivement le droit de battre monnaie et lui procura le bienfait de foires financières semblables à celles d'Italie ; bref il disputa avec succès à Gauthiot d'Ancier, celui qu'on appelait le Petit Empereur de Besançon, la souveraine influence dans le gouvernement de la cité. D'autre part, en sa qualité de serviteur du roi catholique, il dénonçait à ses compatriotes les amis ostensibles ou secrets des réformés de Montbéliard et de Genève, car il estimait l'unité religieuse, en ce siècle de foi ardente, une garantie nécessaire de la paix entre les citoyens. Après lui le cardinal prolongea sur la ville l'effet des faveurs dont Charles-Quint l'avait comblée et il y fit prévaloir, à l'endroit des novateurs religieux, une politique ferme et pourtant modérée et conciliante à propos ; tant il demeurait hostile, en Franche-Comté, aux procédés violents employés par le duc d'Albe

et l'Inquisition dans les Flandres (1)! Ainsi, devenu archevêque de Besançon à la fin de sa vie, il repoussait les conseils de répression qui lui étaient donnés par les émules des Ligueurs français : « Comme disent les philosophes, écrivait-il de Madrid à l'administrateur du diocèse, il ne convient de passer d'extrême en extrême sans moyens et, étant la dissolution si grande comme nous sçavons, il faut procurer de peu à peu réduire le tout à bon terme, mais de sorte que l'on ne nous tienne pour intolérables.... » Toutefois, ainsi que son père, il n'admettait guère sur ses compatriotes les influences rivales de la sienne ; comme archevèque il se refusait à laisser les Jésuites transférer leur collège de Dole à Besançon, et n'en admettait qu'un seul à la fois dans la ville comme prédicateur : « Les Jésuites, écrivait-il encore, font grand bien en plusieurs endroits, mais il me déplaît qu'ils sont si entrans partout où l'on leur ouvre la porte, vu que, faisant si grande profession de mendicité à couleur de leurs collèges, ils sont insatiables. Ils sont grans gens de république et ne se contentent pas de peu de place.... Il ne convient leur donner tant de poids, il suffit de prendre leur aise en ce qu'est besoin et les bien traiter sans leur donner plus de pied, car je sçais combien ils embrassent volontiers » (ailleurs il dit : « enjamber »). L'archevêque ajoutait avec son flair exercé d'homme d'État : « Et quelquefois me font craindre qu'ils ne dureront (2).... »

(1) « Vous sçavez, écrit-il à Morillon, de Naples le 8 octobre 1572, si mes opinions ont été sanguinaires ou doulces, et combien j'ay procuré le repos et seurté du pays (les Pays-Bas), et en si long tems avez peu cognoistre mes entrailles et si je suis ny ambitieux ny vindicatif.... Il faut avoir compassion de ceux qui se sont laissé surprendre et les traiter doucement. » Morillon lui écrit à son tour, le 12 juin 1578 : « Tous gens de bien sçavent que Vre Illme Srie a toujours sollicité et persuadé la clémence, doulceur et pacification des pays ; mais ceulx là ont peu de crédit et de maniance aux affaires.... »

(2) Granvelle au prieur de Bellefontaine, 27 décembre 1584, 22 mars, 24 avril, 17 août 1585.

Politique et prince de l'Église, Granvelle était de plus un contemporain de la Renaissance, et se montrait envers les savants et les artistes un Mécène, comme on disait dans le style classique de l'époque. Citons, parmi les Comtois dont il encouragea la vocation ou accueillit les hommages : Antoine Garnier, Jean Morelot, Jean de Gilley, Pierre Bordey (de Vuillafans), Anatole Desbarres, Louis Marchand, le tailleur d'images Simon Landry (de Salins), et entre tous les Dargent, cette famille d'artistes dont le plus connu, Pierre, dessinait sur sa commande les verrières de Monbenoît ou dressait le retable du maître-autel dans la célèbre église de Brou. Qu'il fût à Bruxelles, dans son magnifique logis de la Fontaine, ou dans son jardin de Rome, y passant de longues heures avec ses amis, au-dessous d'un nid de chardonneret qui fournissait matière à de longs entretiens, il se reposait des affaires avec délices auprès des poètes et des archéologues, des médecins et des astronomes, des sculpteurs et des peintres. « C'était pour moi une vraie récompense, écrit un de ses commensaux, de m'asseoir à sa table, en compagnie de convives toujours nouveaux, aussi divers par leur origine que par leurs talents ; il parlait à chacun son langage et avec un tel à-propos qu'il semblait être pour lui non point un hôte d'occasion, mais un condisciple et un compatriote. Nous étions, nous, devant chacune de ses paroles comme un enfant devant quelque friandise. Il ne tarissait pas en sentences, en proverbes, en saillies (1).... »

On se le figurera surtout sous cet aspect dans son pays

---

(1) Operæ pretium erat adstare ipsi discumbenti in prandiis cum convivis subindè novis atque alienigenis ac multifariam peritis; siquidem illos proprio cujusque sermone appellabat tanta facundia et aptitudine differens ut non peregrinari apud eos sed in iisdem Laribus unà cum ipsis eductus ab ubere videretur. Non aliter capiebamur adstantes eloquio viri ac crustulis pueri. Fuit enim creber sententiis, parœmiis, adagiis, salibus.... (J.-B. Sacci, *Oratio de laudibus Ant. Perrenoti, etc.*, p. 19 (Antwerpiæ, 1586).

natal, où il revenait trop rarement à son gré. Le seul séjour prolongé qu'il y ait fait date des années 1564 et 1565, après sa retraite forcée comme premier ministre des Pays-Bas. On le vit alors non seulement à Besançon, mais dans la vallée de la Loue, à Scey-en-Varais, où il possédait, au pied du manoir en ruine de ce nom, une maison de plaisance aussi belle, dit un contemporain, que les plus beaux châteaux d'Allemagne; chez les bernardins de Mouthier, dont il était prieur en titre; à Ornans, patrie de ses premiers ancêtres. A cette dernière ville il fit conférer le privilège très envié d'une justice et mairie et, tout en s'y aménageant une confortable résidence, il laissa à l'église des preuves de sa générosité dans le chœur qu'il fit reconstruire et au centre duquel il plaça la tombe de son aïeul Pierre, mort juge châtelain de la ville; dans le trésor, qu'il enrichit d'un précieux reliquaire; enfin dans la chapelle dédiée à son patron saint Antoine, qu'il décora d'un tableau de son peintre favori, Pierre Dargent. Il se proposait, lorsque la mort le surprit, de fonder à Ornans un chapitre et un séminaire. C'est d'Orchamps-Vennes, pendant un séjour chez son beau-frère de Lannoy, qu'il écrivait une lettre souvent citée, où il décrit, en termes précis autant qu'aimables, les sites pittoresques et les productions variées de nos montagnes.

Le palais que son père avait érigé à Besançon de 1534 à 1540 demeurait pour lui la maison de famille par excellence. Ce palais était situé au centre de la cité, dans la rue principale, à mi-chemin de l'archevêché et de l'hôtel de ville. Tout autour, comme des dépendances naturelles, s'élevaient un collège fondé par les libéralités de Nicolas Perrenot, sorte d'Université au petit pied où l'on enseignait la théologie et les langues grecque et latine; puis le monastère bénédictin de Saint-Vincent, dont le cardinal restaura les bâtiments et le clocher, et enfin le couvent des Grands-Carmes où, au pied d'un retable du Bronzino,

don des Médicis, tous deux avaient préparé leur sépulture. Les livres rares et les manuscrits précieux, les tableaux et les sculptures, les meubles et les tapisseries encombraient les appartements; des statues de divinités antiques décoraient la fontaine de la cour et les allées du jardin, des bustes et des médaillons d'empereurs romains le vaste corridor intérieur du premier étage. Les députés suisses qui traversèrent Besançon en 1557 écrivent: « Nous n'avons rien vu de remarquable en cette ville, si ce n'est la maison d'une étonnante magnificence qu'y a bâtie le seigneur de Granvelle. »

La cité de Besançon, s'inspirant des exemples de son magnifique protecteur, s'abandonna alors à l'esprit de la Renaissance, qui lui faisait orner ses fontaines des images de Bacchus et de Neptune et graver des vers latins sur les canons fondus pour son service. Elle appelait de loin des maîtres distingués pour ses écoles, s'efforçait de devenir le siège d'une Université et offrait, sans y réussir, il est vrai, son hospitalité au grand juriste et au grand lettré de l'époque, à Cujas et à Érasme. Son hôtel de ville s'agrandissait sur les dessins d'un élève de Michel-Ange; des hôtels particuliers s'élevaient, habités ou bâtis par les Granvelle, leurs parents et alliés; l'hôtel Bonvalot, sur la pente de la montagne, dans le quartier capitulaire; l'hôtel de Montmartin, près de Chamars; les hôtels d'Achey, de Chavirey et de Champagney, dans les quartiers de Battant et d'Arènes.

Devenu vice-roi de Naples, puis chef du conseil politique de Madrid, Granvelle caressa sans cesse la pensée de finir ses jours, loin des honneurs de la cour et des soucis de la politique, dans sa province natale. Cette lassitude des affaires, ce besoin de repos et d'études paisibles ne sont pas les traits les moins curieux que nous livre aujourd'hui l'ensemble de sa correspondance. En attendant l'accomplissement de son rêve, il se souvenait

de la Franche-Comté jusque dans les petites choses. On le voit successivement offrant en présent du vin d'Arbois à la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, et se faisant adresser un envoi du même genre, assaisonné de fromage vachelin, en Italie, « plus, a-t-il soin de dire, pour témoigner à ceux d'ici que nos vins sont délicats que pour mon appétit (1). » Par lui, ce qui est plus à considérer, notre province devenait le trait d'union entre les deux principaux foyers de la Renaissance artistique et littéraire, l'Italie et les Flandres. Le style architectural des deux pays avait été mis à contribution dans la distribution et l'ornementation de son principal logis comtois ; sur les rayons de sa bibliothèque reposaient les auteurs sacrés et profanes collectionnés et commentés par ses amis d'outre-monts et imprimés à Anvers par son protégé Plantin. On y admirait aussi ces recueils précieux d'antiquités dessinés par Sebastiano de Oya et Guillaume Cock, où il avait réuni, avec grande dépense, le plan et les perspectives des Thermes de Dioclétien ; les toiles de Martin de Vos et de Breughel alternaient dans ses appartements avec celles du Bordone et du Titien. Il traitait avec amitié les professeurs de Louvain comme Nannius et Juste Lipse, et les antiquaires romains comme Fulvio Orsini.

Ce qu'il était dans l'espace il l'était aussi dans le temps. Par lui telle statue antique sortie des galeries des Farnèse devait, après s'être arrêtée à mi-chemin, entre Parme et Versailles, orner un jour les jardins de Louis XIV. Lorsqu'on aura pu — ce qui n'est pas encore fait — rassembler en un tableau d'ensemble tous les traits propres à montrer en lui, par son goût et sa munificence, l'émule des Médicis, on s'expliquera la popularité de bon aloi que

---

(1) Lettre au prieur de Bellefontaine, Naples, 4 novembre 1574. Cf. les lettres à Chavirey, des 10 novembre 1571 et 30 août 1574.

lui créèrent les lettres et les artistes, et qui s'est perpétuée dans leurs œuvres jusqu'à nous.

II.

Moins d'un siècle après la mort de Granvelle, tout était changé, et dans sa patrie et dans sa demeure patrimoniale. A Besançon, la France a remplacé l'Espagne ; au Palais Granvelle, où le grand Condé et Louis XIV ont passé, des héritiers besogneux ou négligents ont, au mépris des dispositions formelles de Nicolas Perrenot, laissé se disperser ou aliéné les meubles, les papiers, les objets d'art rassemblés par leurs illustres ancêtres. Ce qui en restait à la fin du XVIIe siècle fut acheté en bloc par un amateur studieux, l'abbé Boisot ; les livres et manuscrits du cardinal, accrus de sa précieuse correspondance, formèrent, entre les mains des bénédictins de Saint-Vincent, la première bibliothèque publique de Besançon.

Quant au palais, acheté par la municipalité, il ne perdit pas la noble destination que ses premiers maîtres lui avaient donnée. Le gouverneur français de la province y eut sa résidence officielle, mais comme il n'y paraissait guère, il en fit libéralement les honneurs.

Le duc de Tallard l'ouvrit d'abord en 1726 à plusieurs personnes de qualité, réunies sous la direction du président au Parlement Michotey pour former une Académie de musique ; puis la salle des concerts devint bientôt un théâtre, un lieu de représentation pour des acteurs de passage, des chanteurs italiens, même des escamoteurs, danseurs de corde et faiseurs de tours d'équilibre ; on peut voir encore dans la galerie du premier étage la trace du guichet où les spectateurs venaient acquitter leurs droits d'entrée (1). Un appartement était livré en 1756 au sculp-

(1) Registres municipaux, *passim*. J'ai relevé un grand nombre d'in-

teur Boiston pour un cours de dessin, en attendant l'installation de l'École des beaux-arts créée en 1773. Enfin l'Académie, fondée en 1752, y reçut l'hospitalité du gouverneur, son protecteur-né, y tint ses séances privées et publiques, y abrita son cabinet de physique, ses collections scientifiques et sa bibliothèque; et à la veille de la Révolution, le bénédictin Grappin, dans un mémoire sur les troubles des Pays-Bas, venait lui démontrer qu'au milieu des passions politiques et religieuses de son époque Granvelle ne leur avait cédé que dans la mesure nécessaire pour ne pas compromettre les lois *intangibles* de la monarchie espagnole, conformant d'ailleurs son attitude à celle de la presque unanimité de ses compatriotes et de la bonne moitié de ses contemporains. Ce moine révolutionnaire donnait ainsi le ton aux historiens laïques et modernes, à l'Allemand Schiller, au Hollandais Groen van Prinsterer, au Belge Gachard, au Montbéliardais Duvernoy. Depuis, Granvelle lui-même, dans ses lettres récemment publiées, a livré à la postérité les meilleures pages de sa justification.

Survint la Révolution, qui devait installer un club des Jacobins au pied de sa tombe violée, et faire de son palais une propriété particulière. Depuis, jusqu'en 1864, époque à laquelle il fut racheté par la ville, cet édifice n'a plus d'histoire. Signalons seulement pour mémoire que, de 1808 à 1813, la grande salle devint le temple de la Loge maçonnique *Sincérité et parfaite Union*, « toutes les autres pièces, dit dans son style spécial le procès-verbal de la tenue d'inauguration, servant d'avenue au temple ou à le couvrir. »

Ce qui s'était passé lors de la formation de la Bibliothèque se renouvela lors de la création du Musée en 1843. Les

---

dications à ce sujet dans l'excellent inventaire, encore manuscrit, dressé par Auguste Castan.

débris des collections Granvelle en constituèrent le fonds et en sont restés jusqu'à ce jour les parties de choix. On installa à la place d'honneur les portraits du garde des sceaux et du cardinal par Titien et le Gaetano, ceux de Simon Renard et de sa femme par Antonio Moro, plus les deux retables d'autel provenant de la chapelle intérieure du palais et de la chapelle funéraire des Grands-Carmes.

A la même époque, Charles Weiss recevait du gouvernement la mission de publier les Papiers Granvelle, dont il avait la garde, dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France. Avec le concours d'un érudit protestant, Duvernoy, il fit paraître, de 1841 à 1852, neuf volumes de ce répertoire épistolaire précieux pour l'histoire du XVI[e] siècle. Depuis plus de dix ans il avait dû, nous ignorons pour quelles causes, interrompre ce travail, lorsque, retenu chez lui par les infirmités de la vieillesse, il se représenta après lui Granvelle trouvant, non plus dans les in-quarto d'un recueil inaccessible au grand nombre, mais dans une image en marbre, la recommandation permanente, publique, populaire de sa mémoire, et il mit à la disposition de la ville (nov. 1864) 30,000 francs pour l'érection d'une statue au centre du palais récemment redevenu propriété municipale, par conséquent édifice public. La seule condition mise à cette libéralité était que la statue et ses accessoires seraient exécutés par son protégé devenu son ami, le sculpteur Jean Petit. Non seulement le conseil municipal applaudit à cette initiative généreuse, mais il s'y associa par le vote d'une subvention de 10,000 francs.

Depuis, trente ans se sont écoulés, et le vœu de Charles-Weiss n'est point encore complètement accompli. Le travail de l'artiste a été interrompu par d'autres commandes importantes et pressantes ; puis il a fallu compter, à Besançon même, avec certains ennemis personnels de Philippe II, qui croyaient ou faisaient croire que son ombre se dressait menaçante derrière celle de son ministre préféré. Gran-

velle lui-même nous a enseigné ce qu'il faut retenir des polémiques soulevées sur son compte le jour où il disait : Les injures sont comme les pilules ; il faut les avaler sans mâcher pour n'en pas sentir l'amer.

Durant ces dernières années, des hommages, qui n'étaient en somme que des actes de justice, ont été rendus, en Franche-Comté et ailleurs, à la mémoire des Granvelle. A Ornans, si en 1884 le curé et le conseil de fabrique, oubliant une défense formelle du cardinal Mathieu, ont relégué dans un coin de l'église, comme une pierre embarrassante, le tombeau de Pierre Perrenot (on peut l'y voir encore), le supérieur du séminaire, M. le chanoine Suchet, mieux inspiré, a érigé à l'insigne bienfaiteur de la ville un buste en pierre près de la maison du forgeron premier ancêtre traditionnel de la famille (1). A Besançon, le successeur de Weiss à la bibliothèque, le regretté Castan, n'a guère cessé de consacrer à son grand compatriote ses précieuses facultés d'archéologue et de critique d'art, tantôt rédigeant quelque chapitre de son histoire, tantôt refaisant pièce par pièce, au loin, dans les collections françaises et étrangères, l'inventaire de ses portraits ou de ses joyaux bibliographiques et artistiques (2). De plus, avec son concours, l'Académie royale de Belgique, représentée par MM. Edmond Poullet et Piot, reprenait la publication des papiers d'État de Granvelle. Douze volumes ont paru de 1878 à 1896 et ce recueil est aujourd'hui achevé. De son côté M. Jean Petit ordonnait à loisir le monument destiné à sa ville natale. Depuis plusieurs années, des Franc-Comtois impatients sont allés un à un le visiter dans son atelier et faire connaissance avec son

(1) Cette cérémonie eut lieu le 21 septembre 1869. V. le discours prononcé à cette occasion par M. le chanoine Suchet dans les *Annales franc-comtoises*, 1re série, t. XII, p. 237.

(2) V. les écrits signalés, dans sa *Bibliographie* (*Mém. de la Soc. d'Ém. du Doubs*, an. 1893), sous les nos 16, 34, 70, 103, 132, 140, 156, 165.

œuvre. Le cardinal, ont-ils dit, a été représenté debout, dans l'attitude du commandement et revêtu du costume cardinalice. Son bras gauche soutient les plis de sa robe traînante, tandis que la main porte un parchemin à demi déroulé où l'imagination peut replacer à son gré soit le sceau du Pêcheur, soit la célèbre signature *Yo el Rey* (moi le Roi); la main droite abaissée s'étend, comme pour les protéger, vers les insignes de l'Empire, que supporte un socle richement décoré.

Sur la face principale du piédestal une inscription relate les noms, titres, dates de naissance et de mort, et sur les côtés deux bas-reliefs représentent Granvelle recevant au nom de Philippe II l'acte d'abdication de Charles-Quint, ou remettant à Don Juan d'Autriche, en sa qualité de légat apostolique, l'étendard de la chrétienté, celui qui allait flotter victorieux sur les eaux de Lépante. Enfin aux quatre coins se dessinent, coulées en bronze, quatre figures d'enfants ailés représentant les sciences, les lettres, les beaux-arts, l'industrie. La première tient une sphère céleste dans la main gauche et un compas dans la droite mesurant l'espace ; à ses pieds sont des instruments servant à découvrir les lois de l'immensité ; elle nous rappelle que Granvelle aimait à s'entretenir d'astronomie et à encourager cette science autour de lui. La seconde a comme accessoires une lyre, une palme entourée de laurier et, inscrite sur une banderole, la devise virgilienne du cardinal : *Durate;* c'est le génie de la littérature. La troisième, personnifiant les beaux-arts, s'appuie sur un cartouche qui figure le médaillon de Charles Weiss; la quatrième enfin, symbolisant l'industrie, a à côté d'elle une presse portant la marque de l'imprimerie Plantin, objet des faveurs constantes du cardinal. Sur la partie postérieure du piédestal, une seconde inscription, non encore rédigée, rappellera sans doute les titres spéciaux de l'illustre Bisontin à la gratitude de ses compatriotes.

Tel est le monument dont la blanche silhouette va éclairer les murailles, noircies par le temps, du palais trois fois séculaire; y sera-t-il longtemps comme un témoin de leur délabrement et de leur misère ? Sa présence, espérons-le, fera disparaître des traces de vétusté ou de dégradation chaque jour plus apparentes et tomber notamment la hideuse cloison en planches qui masque un des côtés de la galerie intérieure; elle hâtera le moment où, selon un projet déjà ancien, le palais Granvelle deviendra le lieu de réunion de nos Associations littéraires, artistiques et scientifiques.

Dans un chapitre de sa piquante fantaisie *Besançon en 1936*, M. Ferdinand Chiflet nous a montré par avance ce vœu accompli, mais il a dû supposer la ville plus riche qu'elle ne l'est et par conséquent plus libérale qu'elle ne saurait encore l'être envers une grande mémoire. Souhaitons après lui qu'au moins dans quarante ans le palais, complètement isolé, renferme, sous ses arcades, un musée lapidaire, et qu'à l'intérieur, près des salles où s'étalent dès aujourd'hui les objets d'art légués par le président Willemot ou les dessins de Jules Grenier, nos sociétés savantes trouvent leur place. Il doit nous être permis d'y contempler parmi elles l'Académie, y jouissant de l'établissement « convenable » qui lui a été garanti de longue date par la municipalité et, par l'élaboration d'un volume de documents inédits sur Granvelle, payant au génie du lieu sa dette de reconnaissance.

La mode est aux statues. Que d'inaugurations dans ces dernières années! On dirait que jamais la France n'a été plus fière de son passé et des hommes qui l'ont honorée à toutes les dates de l'histoire. Certes, dans ce peuple immobile de figures mortes auquel tant de places publiques servent de cadre, tout n'est pas digne également d'honneur. M. Doumic, dans un récent et piquant article de la *Revue des Deux Mondes*, blâmait « la facilité avec laquelle

on décerne aujourd'hui les honneurs du bronze » et se demandait « si une société a le droit d'exalter précisément tout ce qui est pour elle une menace de ruine. » A Besançon, du moins, on n'a pas mérité jusqu'à présent semblable reproche. De l'une à l'autre rive du Doubs, deux statues vont se faire face, qui personnifient, dans deux hommes de familles recommandables par les services rendus héréditairement à la cité, le génie scientifique et la haute culture intellectuelle, deux choses dont nos révolutions modernes n'ont pas détruit le prestige, bien au contraire. Il y a douze ans passés, on inaugurait, au seuil de l'église Sainte-Madeleine, en présence de M. le président actuel de la république, la statue de Dorothée de Jouffroy, et les orateurs de cette cérémonie avaient soin de présenter cet hommage rendu à un homme d'autrefois comme né d'un sentiment d'union et de concorde, dans le temps présent, sur le terrain de la science. Il en sera de même, si l'on veut bien, à l'inauguration de la statue de Granvelle, ce protecteur intelligent des talents en tout genre, ce bienfaiteur de sa ville natale par les richesses dont il lui avait confié la garde et dont elle bénéficie encore. Par ce côté, il semble, dans un monde devenu étranger aux puissances et aux idées politiques qu'il a servis, se dire notre concitoyen, et c'est comme tel que le salueront, entre les figures symboliques qui l'entourent, tous les amis des lettres, des arts et de la Franche-Comté (1).

---

(1) Depuis que cette étude a été écrite, la statue de Granvelle a été découverte à huis clos, le 19 juin. La municipalité s'était refusée à toute cérémonie d'inauguration. Le piédestal ne porte pas encore l'inscription rappelant la libéralité de Charles Weiss et la subvention du Conseil municipal de 1864, et on attend toujours la grille décente qui doit protéger le monument. Si le magasin de décors qui encombrait un des côtés de la cour a été démoli, quelques réparations urgentes, ordonnées par la ville et ayant pour but de ne pas rendre la cour du palais trop indigne du monument qui la rajeunit, ont été interrompues ; l'État a

revendiqué, comme il le pouvait légalement, le droit de s'en charger; il ne les a point continuées.

En revanche, toutes les sociétés savantes et artistiques de la ville (Société des Beaux-Arts, Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Société d'émulation du Doubs, Société des architectes, Association des intérêts de Besançon, Union artistique, Union comtoise des arts décoratifs) ont offert de concert, à M. Jean Petit, le témoignage de reconnaissance et d'admiration qui lui était dû. La réunion a eu lieu le 25 juin, en présence de M. le préfet du Doubs, dans la grande salle du palais Une pétition signée par les présidents de ces sociétés, afin d'obtenir pour M. Jean Petit la décoration de la Légion d'honneur, a été adressée au ministère des beaux-arts.

Il n'est pas inutile de signaler ici, comme un indice des retours d'opinion à l'endroit du grand cardinal, dans les milieux où la différence des croyances n'exclut pas l'impartialité, les articles publiés sur Granvelle par M. Cadix, pasteur protestant, dans le *Petit Comtois* des 25 et 26 mai. (1er novembre.)

LE MONT DES BUIS

POÉSIE

Par M. Paul GUICHARD

MEMBRE TITULAIRE

(Seance publique du 4 février 1897)

Le Mont des Buis, gracieux ermitage,
Mérite bien sa modeste chanson ;
Des hauts gradins c'est le premier étage,
Où l'on respire en quittant Besançon.
Là, le grand air dilate la poitrine,
L'œil se complaît dans les espaces bleus,
Et le rocher comme une aventurine
Brille au soleil qui lui darde ses feux.
Là, s'arrondit l'arbuste aux feuilles vertes
Qui par son nom désigne ces sommets,
De ses rameaux les pentes sont couvertes,
Luisant décor qui ne pâlit jamais.
Quand vient avril, pervenches et stellaires
Jonchent le sol que l'on foule en rêvant,
Et du vieux mur sortent les cymbalaires
Aux fleurs lilas que vient bercer le vent.
Explorateur qui marches vers la Suisse,
Pour un instant consens à t'attarder ;
Plus d'un Comtois heureux de son office
Sur nos coteaux s'offre pour te guider ;
Commodément assis sur l'esplanade,
L'œil aux aguets, la lunette à la main,

Tu béniras ta longue promenade,
Sans plus songer aux cailloux du chemin.

Oui, ce site enchanteur nous tient sous son empire,
En mon naïf amour, je voudrais tout décrire.
Oh! pourquoi, colline des Buis,
Dieu t'a-t-il octroyé si splendide parure?
Tu tiens les deux joignants d'une vaste ceinture
Dont tu contemples les circuits.

Poste d'observateur, lieux pleins de poésie,
Quiconque vous gravit se sent l'âme saisie;
Tout y parle et chante à la fois,
Le moderne réseau des lignes stratégiques,
Les restes du passé, les ornières celtiques
Et les sillons des chars gaulois.

Ce ruban vert et bleu, c'est le Doubs qui serpente,
Elargissant sa courbe et préparant sa pente;
Tantôt il se dérobe aux yeux,
Tantôt il reparaît en caressant sa berge
Et l'on croit par instant qu'un nouveau fleuve émerge
Encadrant les îlots joyeux.

Tout à côté de nous, le pieux monument
De la Vierge des Buis nous réclame un moment;
Par nos aïeux déjà doté d'une chapelle,
Le mont eut des malheurs ; l'histoire nous rappelle
L'édifice croulant sous les coups des Suédois;
De nos jours un saint prêtre (1), un vrai cœur de Comtois
Des soldats de Weimar a réparé l'outrage.
Un récent oratoire, œuvre de son courage,
Par un tenace effort et par la foi construit,
S'élève sur la cime où le printemps conduit,
Parmi les frondaisons, au cri des hirondelles,
Artistes, pèlerins, curieux ou fidèles.

---

(1) M. l'abbé Aug. Ballot. curé de Morre, puis chapelain de Notre-Dame des Buis; se retira dans une maison contiguë et remplit ses fonctions jusqu'à l'âge de 92 ans. Ses restes reposent dans la nef principale de la chapelle.

* * *

Regarde, ami, de quels aspects nouveaux
Vont s'animer la montagne et la plaine,
Je veux guider ta recherche incertaine.
A droite, en bas, ce sont les Prés de Vaux
Bordant le fleuve aux sinueux rivages,
Là, l'empereur Rodolphe de Habsbourg
Nous étreignit, et ses hordes sauvages
Serraient de près notre premier faubourg.
Le peuple eut faim, l'issue était fatale
Et le vainqueur entra dans la cité,
Mais il signa la charte communale,
Premier jalon de notre liberté.
Tout est changé ; nos jeunes industries
Brûlant le soufre et pétrissant le bois
Font des papiers et filent des soieries
Sur ce terrain rougi du sang comtois.

Ce creux choisi qu'un soleil de tropiques
Chauffe en été, c'est l'illustre Ragot ;
Nos vieux noëls chantent ses vins épiques,
Nos vignerons tressaillaient à ce mot.
Pampres encor sur les flancs de Bregille,
Jardins fleuris, tonnelles et villas,
Et sur son front comme un bouclier brille
Un fort bravant les futurs Attilas.
Un autre ouvrage à mi-côte s'étale,
C'est Beauregard, d'où vainement Crocus,
Semant partout l'horreur du nom vandale,
De notre ville essaya le blocus.

Voici Micaud, la promenade aimée
Dans l'eau du Doubs reflétant ses bosquets.
Nos jeunes bains dont croît la renommée,
Le casino, ses bâtiments coquets
Chantent au loin santé, plaisir et joie,
Et Besançon, renversant ses remparts,
Dans les Chaprais à l'aise se déploie.
Promène enfin vers le nord tes regards ;
Ce noir chaînon qui là-bas se dessine
Est de Chailluz l'imposante forêt ;
De ce côté, le tableau se termine
Sur l'horizon teinté d'un large trait.

Devant toi, sur son roc, trône la citadelle,
De la défense ancienne admirable modèle
    Par Vauban même médité ;
Ses murs servent de masque à la gorge profonde,
Mais le long des créneaux, court un chemin de ronde,
    D'où l'œil embrasse la cité.

A Micaud, une gare élégante s'élève
Qui mène vers la Suisse, au pays de ton rêve,
    Près de la Loue et des sapins.
Plus haut, sur ces talus la gare principale
N'a point l'aspect flatteur de sa jeune rivale ;
    Le fer, le plâtre et le bois peint

Seuls en font l'ornement. Le pouvoir despotique
Du génie oublia les lois de l'esthétique
    Pour se vouer à d'autres soins.
N'importe ; le dimanche aux guichets l'on se presse,
On s'envole en Alsace, à Dijon, dans la Bresse ;
    Elle suffit à nos besoins.

Voyageur, jusqu'au bout je veux que tu m'écoutes ;
Ces cimes d'alentour, l'art les couronna toutes
    D'embrasures et de canons.
Chailluz, les Montboucons au nord gardent la place ;
Au sud, Fontain, Planoise et Chaudanne font face
    Aux envahisseurs de tous noms.

O forts de mon pays, quand viendra la revanche,
Puissiez-vous de boulets lancer une avalanche
    Sur ceux qui furent nos vainqueurs ;
Ou plutôt qu'en voyant vos fières attitudes,
Ils reculent d'effroi, tremblantes multitudes,
    Car nous plaçons plus haut nos cœurs,

Ils ne sont point pétris de leurs féroces haines ;
France, tu ne veux pas ensanglanter les plaines
    Et tes vœux seraient accomplis
Si même sans bataille, ô mère mutilée,
Tu pouvais réunir ta famille exilée,
    Sous tes drapeaux aux larges plis.

Alpiniste fervent que nul effort n'arrête,
Tu pourrais contempler en franchissant la crête
    Le nid d'aigle de Montfaucon,

La croupe de Poupet, le roc de Hautepierre,
Amancey, Montmahoux, Saône avec sa tourbière
Et la montagne de Cicon.

Une dernière fois, ami, sois bénévole.
Dans le soleil couchant, aux environs de Dole,
Regarde ce sommet plus noir.
C'est Mont-Roland, c'est là qu'en route pour l'Espagne,
Se reposa, dit-on, le preux de Charlemagne;
A lui notre hommage du soir.

Mais je dois mettre un terme à ces détails sans nombre
La nature s'endort et déjà grandit l'ombre,
Il faut songer à ton retour ;
Si dans les souvenirs aimés de ton voyage,
De notre Mont des Buis tu conserves l'image,
Tu viendras nous revoir un jour.

LE PORTRAIT

DE

BÉATRIX DE CUSANCE

AU MUSÉE DU LOUVRE

ET L'INVENTAIRE DE SES JOYAUX EN 1663

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 18 mars 1897)

Quand on pénètre, au Louvre, dans la salle Lacaze, on aperçoit tout au fond, sur la cimaise, à droite d'une porte, une petite toile de Van Dyck, d'une merveilleuse exécution.

C'est le portrait d'une femme de vingt-cinq ans à peine, vêtue d'un riche costume de cour : robe de velours, manches de toile d'argent, collerette de dentelle largement échancrée d'où émerge, sur des épaules marmoréennes et une encolure un peu massive, une tête couverte d'une opulente chevelure brune, courte et bouclée. L'ovale du visage est franc, l'ensemble gracieux, malgré l'irrégularité des traits, le menton fin, la bouche sensuelle, la narine forte et nerveuse, mais sous les sourcils bien arqués brillent des yeux bleu foncé tout grands ouverts, dont la flamme donne

à la physionomie un peu hautaine un charme étrange et pénétrant.

Quoique la taille se perde dans un corsage épais, où des rangs de perles se marient aux dentelles flamandes et aux rubans, quoique les plis d'une jupe qu'on aperçoit jusqu'à mi-jambe, servant de repoussoir aux blancheurs des manchettes, des mains et de leurs poignets entourés de perles, soient d'une lourdeur extrême, la figure magistralement dessinée, éclairée et peinte, se détache avec une élégance et une distinction suprêmes sur un décor de paysage.

Quelle est cette femme, dont le catalogue du Musée ne dit point le nom et qui semble pourtant de haute race? Pour un Franc-Comtois, muni d'ailleurs de preuves iconographiques indiscutables (1), c'est Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, morte duchesse de Lorraine.

---

(1) Voici quelques-unes des gravures représentant Béatrix de Cusance conservées dans nos dépôts publics à Besançon et à Paris.

1. Grav. sur cuivre haute de 261 mill., large de 200.

Figure tournée à droite gravée d'après le portrait du Louvre où la figure est tournée à gauche (nº 1982 du Louvre, nº 58 de la coll. Lacaze).

BEATRIX COSANTIA PRINCEPS CANTECROYANA ETC^A.

Antonius van Dyck pinxit. — Petrus de Iode sculpsit. — N.... excudit Antuerpiæ.

2. Autre, haute de 160 mill., large de 125.

Même figure tournée à gauche, gravée d'après le même tableau, inscrite dans un ovale avec lointain de paysage. Au-dessus à gauche, armoiries de Cusance (une aigle) soutenues de deux palmes, à droite couronne de lauriers. Au bas : BEATRIX CONSTANCE DE CVSSANCE CONTESSE DE CANTECROIX, ETC^A.

Antonius van Dyck pinxit. — Moncornet excudit.

3. Autre, haute de 167 mill., large de 118.

Même figure, tournée à gauche, autre coiffure, embonpoint et corsage plus amples, plume blanche dans les cheveux, inscrite dans un ovale. En haut à gauche, écu de Cusance; à droite, couronne laurée.

Au bas : BEATRIX DE CVSANCE, *princesse de Cantecroix....* (15 lignes de légende).... *mariage avec elle.*

B. Moncornet ex.

4. Autre, haute de 195 mill., large de 128.

Réplique de la précédente figure tournée à droite, écu au bas de l'ovale.

On connaît sa naissance illustre, la parenté de son père, le colonel Claude-François de Cusance, époux d'Ernestine de Withem de Berghes, avec les familles les plus distinguées de Franche-Comté et des Pays-Bas, mais surtout sa vie romanesque et la passion malheureuse qui la jeta, veuve à vingt-deux ans, dans les bras d'un séducteur couronné, Charles IV de Lorraine, déjà marié à sa cousine Nicole, encore vivante. Dans un temps où les gazettes d'une part, la gravure sur cuivre de l'autre, vulgarisaient dans une proportion jusqu'alors inouïe les aventures ou les traits de toute personne de marque, Béatrix de Cusance, aussi intelligente que belle, devint célèbre en toutes les nations et toutes les cours de l'Europe, attentives durant de longues années au procès semi-politique, semi-religieux, que des intérêts coalisés soutenaient contre la validité de son mariage. Quand, finalement, en 1654, la cour de Rome eut annulé le contrat du 2 mai 1637 et que la destinée sépara d'un prince volage, incohérent et débauché, celle qui l'avait passionnément aimé et lui avait donné deux enfants : la future princesse de Lillebonne et le prince de Vaudemont, Béatrix, découragée et flétrie, fut vite oubliée de la plupart de ses contemporains. Les outrages et les calomnies les plus sanglantes lui furent prodigués par ses ennemis et même par ce duc lorrain, dont l'union lui fut si funeste, et qui laissa planer sur elle des soupçons injustes et des jugements sévères que l'histoire ne ratifiera pas.

Après avoir retrouvé au Louvre le portrait de Van Dyck, ébauche première soigneusement étudiée par le maître

---

Au bas : BEATRIX DE CVSANCE, princesse de Cantecroix.... (8 lignes).... *Auditeurs de la Rotte.*

A Paris, chez Daret, avec privilege du Roy, 1652 (tirage postérieur à 1653, retouche du texte).

5. Autre, haute de 241 mill., large de 181.

Réplique du n° 3 inscrite dans un cadre octogone bordé de feuilles de chêne, derrière la figure un rideau.

Au bas : BEATRIX DE CVSANCE, *princesse*.... (7 lignes).... *de la Rotte.*

avant d'être exécutée en plus grande dimension, j'ai recherché et découvert finalement à Besançon la maison de louage, encore debout et intacte, où Béatrix de Cusance habita de longs mois (1662-1663) et se prépara à une mort précédée de douloureuses souffrances. C'est la maison qui porte le n° 6 de la Grande-Rue, et qui appartenait dès longtemps, quand Béatrix vint y séjourner, à Claude Pétremand, docteur ès droits, ancien cogouverneur de la cité.

Là, au mois de mai 1663, une femme agonisait depuis de longues semaines; tous les médecins de la ville l'assistaient; on a fait venir de Nancy le docteur Perin, de Lyon le médecin Falconnet; la princesse de Lillebonne et le prince de Vaudemont veillent au chevet de la malade; le duc de Lorraine a été prévenu de l'issue fatale et prochaine d'une maladie sans espoir. Ses pouvoirs, apportés par M. de Rizaucourt, sont prêts pour un mariage qui n'aura point de lendemain. Béatrix elle-même, et non point ses enfants, comme on l'a dit à tort, adresse à l'archevêque une supplique pour obtenir l'autorisation nécessaire pour célébrer *in extremis* ce mariage qui va précéder la tombe. Antoine-Pierre de Grammont signe le décret le 20 mai 1663 (1); le jour même, en vertu de la procuration de Charles IV, le mariage est valablement consacré. Le soir, la duchesse de Lorraine signait et scellait ses dernières volontés, n'oubliant dans la distribution de ses joyaux, de sa fortune partagée à titre inégal entre son fils et sa fille, aucun de ceux qui l'avaient servie et aimée, distribuant avec une générosité princière des aumônes et des fondations pieuses, exprimant avec une humilité profonde sa piété et le regret de ses fautes. Charles IV ne fut pas même oublié, elle le nomma le dernier, comme pour lui montrer que cet anneau de fiançailles dont il l'avait hono-

(1) Original, fonds de l'église de Saint-Pierre de Besançon (*Arch. du Doubs*), publié par l'auteur dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, année 1897.

rée naguère, et qu'elle lui renvoyait avec ses huit chevaux de carrosse, était ici-bas le dernier bien dont elle se séparait, comme son nom serait le dernier qui devait sortir de ses lèvres au dernier instant de son agonie (1).

Le 5 juin 1663, Béatrix de Cusance mourait revêtue du costume des filles de sainte Claire, dont, au dernier moment, frère Jean Ferreux l'avait revêtue suivant son désir. On l'inhuma aux Clarisses de Besançon. J'ai retrouvé en 1886 et j'ai fait rendre aux pauvres Franciscaines de cette ville la pierre de son tombeau, à condition qu'elles la scelleraient sur le peu qui reste de Béatrix de Cusance, son cœur enfermé dans une châsse de plomb, en forme de cœur. Cette pierre porte l'inscription suivante dictée par elle avant de mourir :

ICY REPOSE LE CORPS DE TRÈS HAUTE, TRÈS PUISSANTE ET TRÈS ILLUSTRE PRINCESSE BÉATRIX DE CUSANCE, ÉPOUSE DE TRÈS HAUT, TRÈS PUISSANT ET TRÈS ILLUSTRE PRINCE CHARLES, 4e DU NOM, PAR LA GRACE DE DIEU DUC DE LORRAINE ET DE BAR, LAQUELLE VOULANT FINIR SES JOURS DANS UN ÉTAT PLUS CONFORME A LA SIMPLICITÉ DE SES MŒURS ET A LA GRANDEUR DE SON RANG, SE FIT METTRE L'HABIT DE RELIGIEUSE DE SAINTE-CLAIRE, DANS LEQUEL ELLE DÉCÉDA LE 5e JUIN 1663, AYANT ORDONNÉ QUE SON CORPS FUT ENTERRÉ DANS CETTE ÉGLISE. — PRIEZ DIEU POUR SON AME (2).

Sur le cœur de plomb qui contient le dernier vestige d'une femme qui fut célèbre, on lit ces simples mots pleins d'éloquence :

VOICY LE CŒVR DE BEATRIX DE CUSANCE (3)

---

(1) Copies du testament daté du 20 mai 1663, *Bibliothèque de Besançon* (mss.), et *Bibliothèque nationale* Coll. lorraine, vol. 34, 239 r°-256 v°.

(2) Note sur l'épitaphe de Béatrix de Cusance, par Jules Gauthier (*Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1886, p. 231).

(3) *Trésor du monastère des pauvres Clarisses de Besançon.* Ce cœur de plomb mesure 15 centimètres de haut, 12 de large, 75 millimètres d'épaisseur. En l'agitant, on entend le viscère desséché se heurter contre les parois.

C'est tout ce qui survit d'un cœur qui battit bien fort et qui fut rempli, à côté d'erreurs passageres et pardonnables, de nobles et généreux sentiments (1).

Au lendemain des obsèques de Béatrix, célébrées au couvent des Clarisses de Besançon, où elle avait marqué son tombeau, le partage de sa succession entraîna bien des formalités judiciaires qui nous ont valu d'intéressants documents (2). Nous en publions aujourd'hui un premier, emprunté à un petit volume manuscrit, conservé dans des archives particulières et qui porte ce titre :

COMPTE
DE L'EXECUTION TESTAM.
DE S. A. MAD. BEATRIX DE CV
SANCE DVCHESSE DE LORRAINE
RENDV PAR LE S. D'ORIVAL
. 1670 .

C'est l'inventaire des pierreries et joyaux qu'on trouva après sa mort dans cette maison Pétremand, sur le fronton de laquelle il serait à souhaiter qu'une inscription, sans commentaire, rappelât quelque jour le nom et le séjour d'une des Comtoises du XVIIe siècle, qui eut une grande mais passagère célébrité.

---

(1) V. notre *Étude sur une correspondance inédite de Béatrix de Cusance* (Bulletin du Comité des travaux historiques, année 1897).

(2) Outre les médecins de Nancy et de Lyon, Béatrix fut assistée par le chirurgien Remy et les docteurs Bouvot, Chassignet, Dauxiron, Garinet, Guillot et Miellot, de Besançon. — Parmi les artistes qu'elle encouragea durant sa vie, citons l'orfèvre Pierre de Loisy, qui exécuta pour l'église de Mattaincourt un soleil d'argent surmontant un ciboire; les peintres Bruley et Dangin, qui firent son portrait et celui de sa fille; l'orfèvre Nayme, le peintre Virot. — C'est vraisemblablement le peintre Dangin qui exécuta, après sa mort, le tableau des Clarisses (aujourd'hui à Saône) où, contrairement à une opinion erronée, il est impossible de retrouver ses traits.

Description des pierreries et joyaux et autres meubles délaissés par le trespas de très haulte et très puissante dame madame Béatrix de Cusance, duchesse de Lorraine et de Bar, par elle donnés et légués à monseigneur le prince de Vaudemont son fils et à madame la princesse de Lislebonne sa fille, par son testament ouvert et publié en cette ville de Besançon en cour d'officialité, le 12e du présent mois de juin 1663, pour estre iceux partagés entre eux conformément à l'article (omis) *dudit testament.*

Pour parvenir auquel partage par la juste valeur et estimation desdites pierreries et joyaulx, les sieurs Simonin et Saint-Pierre, maistres orphevres et citoyens de Besançon, ont esté mandés et ont procédé à ladite estimation suivant leurs sciences et consciences par le serment par eux presté, et en présence de très haults et puissants princes Charles-Henry de Lorraine, prince de Vaudemont, François de Lorraine, prince de Lislebonne, et de très haulte et très puissante princesse madame Anne de Lorraine, son espouse, et des srs François de Rizaucourt, conseiller d'Estat de Son Altesse Sérénissime de Lorraine, maistre des requestes ordinaires de son hostel, et Nicolas d'Orival, docteur ès droicts, exécuteurs testamentaires de Sadicte Altesse Madame la Duchesse et de Estienne Perrot, notaire impérial, royal, citoyen de cette ville, comme s'ensuyt :

Premierement. Un rang de perles rondes en nombre de 32, pesantz en tout 612 grains, qui est, à raison de 5 caratz pièce prisé et évalué a la somme de 31,000 florins, monnoye de Brabant.

2. Plus des brasselets de perles rondes au nombre de 178, pesant 362 carats, estimés l'une portant l'autre à la somme de 60 florins mesme monnoye de Brabant, qui faict en tout la somme de 10,080 florins.

3. Plus deux brasselets de perles au nombre de 610, estimées à 1 florin la pièce, qui faict en tout la somme de 610 florins.

4. Plus un diamant en cœur facette, prisé et estimé à la somme de 3,000 florins.

5. Plus un diamant en losange, facette, estimé à la somme de 2,000 florins.

6. Plus un diamant forme d'amande facette, pesant 8 carats moins un quart, estimé à la somme de 8,000 florins.

7. Plus un diamant ovalle, facette, estimé à la somme de 1,500 florins.

8. Plus un diamant rond, facette, estimé à la somme de 12,000 florins.

9. Plus un diamant en larmes, facette, estimé à la somme de 8,000 florins.

10. Plus une montre d'orloge avec le crochet enrichis de diamants et une chaisne d'or, estimé le tout à la somme de 4,000 florins.

11. Plus deux boucles d'oreilles portant chacunne huict diamants, celuy du milieu manquant, estimées à la somme de 500 florins.

12. Deux brasselets, l'un composé de 9 diamants et 8 esmeraudes et une plus grande, et l'autre de 8 diamants et 8 esmeraudes, estimé à la somme de 4,000 florins.

13. Un brasselet composé de 11 rubis (10 petits et 1 gros), avec les entre-deux de petits diamants, estimé à la somme de 3,502 florins.

14 Un autre brasselet de petits rubis et diamants avec une marguerite de diamants, estimé 1,600 florins.

15. Un autre brasselet composé de 8 jacinthes dont la grande est entourée de diamant en facette avec les entre-deux de petits diamants, estimé à 1,050 florins.

16. Un autre brasselet composé de 9 turquoises, estimé à la somme de 200 florins.

17. Un autre brasselet composé de 5 saphirs et 2 plus gros, estimé à la somme de 850 florins.

18. Deux attaches de brasselets de turquoises estimés à la somme de 250 florins.

19. Une remonstrance du saint Sacrement enrichi de diamant, estimé à 400 florins.

20. Une table de diamans, estimée à la somme de 400 florins.

21. Un Maria de diamant, estimé à la somme de 150 florins.

22. Un Jésus de diamant, estimé à 160 florins.

23. Deux esmeraudes enchassée en or estimé à la somme de 100 florins, mis avec les brasselets d'esmeraudes.

24. Une basgue d'esmeraude avec six diamants estimés à 150 florins.

25. Une basgue de diamant mis en losange, avec des petits diamans et petittes turquoises à l'entour du corps estimé à 300 florins.

26. Une basgue de turquoise garnie à lentour du corps de petits diamans facette, estimée à la somme de 100 florins.

27. Une basgue d'un gros ruby, estimé à la somme de 50 florins.

28 Une autre basgue de ruby, estimé à la somme de 100 florins.

29. Une autre basgue de ruby, à cabochons, estimée à la somme de 50 florins.

30. Une autre basgue de ruby, 150 florins.

31. Encor une autre basgue de ruby enrichy de petits diamants foibles à l'entour, estimée à 50 florins.

32. Une petite basgue composée de 3 diamants espais, estimé 16 florins.

33. Une basgue de saphir violet estimé à la somme de 80 florins.

34. Une autre basgue de topase estimée à 40 florins.

35. Une petitte Nostre-Dame de Montaigu, entourée de diamants, estimée à 200 florins.

36. Un poinçon de ruby en facette, estimée à 100 florins.

37. Quatorze petits rubis hors d'œuvre estimés à 500 florins.

38. Deux attaches de brasselets de topase, estimé à la somme de 30 florins.

39. Une table de brasselets d'ameithiste orientale, estimée à 100 florins.

40. Une table de brasselet de saphir, estimé à 36 florins.

41. Une monstre d'orloge d'or avec le crochet et la chaisne estimée à 172 florins.

42. Onze pierres de couleur garnies d'or, estimées à 120 florins.

43. Un portrait de la princesse d'Orange en esmail, enrichi d'or, estimé à 100 florins.

44. Trois opales hors d'œuvre, dont la grande est estimée 100 florins et les deux autres 36 florins les deux.

45. Une grande turquoise hors d'œuvre estimée à 20 florins.

46. Un saphir blanc enchâssé en or, estimé à 100 florins.

47. Une topase hors d'œuvre, estimée à 10 florins.

48. Un portrait de la Reyne de Suède dans une boiette d'or esmaillée estimée à 36 florins.

49. Une table de brasselet esmaillés de bleu, dans laquelle il y a un portrait d'une damoiselle, estimée à 100 florins.

50. Une boiette de portraict d'or sans esmail, avec le portraict dedans, estimée 50 florins.

51. Un portraict en esmail d'une dame dont le revers est esmaillé de bleu, estimée à 80 florins.

52. Un estuy d'or esmaillé, estimé à 100 florins.

53. Une boiette ronde et cizelée, estimée à la somme de 13 florins.

54. Une petitte coupe de grenat, enrichie d'or et de diamant, estimée à la somme de 100 florins.

55. Un coffret d'escaille de tortue enrichie d'or en esmail, estimée à la somme de 100 florins.

56. Un rosaire garny de 16 mesdailles d'or, représentant les quinze mistères et la chemise de Nostre-Seigneur en esmail, estimée à [la somme de] 70 florins.

57. Une monstre d'horloge d'avanturine estimée à 70 florins.

58. Un chapelet de corailles estimé à 100 florins.

59. Un autre chapelet de cornalinnes estimé à la somme de 50 florins.

60. Un autre chapelet de corail estimé à la somme de 150 florins.

61. Un estuy de chagrin garny d'or avec deux cachets d'or y attachés estimé à 36 florins.

62. Trois cachets d'or et une basgue où est enchassée une pierre gravée, les quatre 70 florins.

63. Un dey à coudre d'or estimé à 8 florins.

64. Un estuy à pand de bois de Calembourg enrichi d'or, aussy bien que les pièces estant dedans estimé à 150 florins.

65. Une tablette en lac rouge garnie d'or avec des chiffres, estimée à 16 florins.

66. Une autre tablette de chagrin garnie d'or, estimée à 12 florins.

67. Un petit estuy de cousteau avec le couteau dedans, le tout enrichy d'or, estimé 16 florins.

68. Une boiette ovalle d'or esmaillé avec un miroir dessus, estimé à 36 florins.

69. Trois brasselets en table, l'un peint en esmail, un Saint Suaire et sur les deux autres le Saint Sacrement, les trois estimés à 20 florins.

70. Deux petites médailles d'or esmaillées, portant deux testes de mort, estimées à 4 florins.

71. Deux médailles rondes d'or représentant la Sainte Vierge, estimée les deux à 9 florins les deux mesdailles d'or.

72. Un petit cercueil d'or esmaillé estimé à 9 florins (Baillé au baron de Chavirey).

73. Un petit Saint Suaire en ovalle enrichy de diamants, estimé à 16 florins.

74. Une autre petite boiette ronde d'or esmaillé de bleu, estimée à 16 florins.

75. Un petit coffre d'or fermant à clef, estimé à la somme de 12 florins.

76. Une petitte table à réserve de Calambourg enrichie d'or, estimée à 12 florins.

77. Un petit coffret d'ébeine garny d'or, estimé à la somme de 16 florins.

78. Un petit tableau de mignature représentant l'Annonciation d'escaille de tortue enrichy d'or et d'un petit cristal estimé à 12 florins.

79. Un brasselet de cornaline et avec 12 petits nœuds de diamants estimés 20 florins.

80. Deux petits brasselets où il y a deux Sainct Suaires en jonc, deux cachets et d'autres petits bijoux d'or, les deux estimés à 24 florins.

81. Un petit rosaire enrichy de plusieurs bijoux d'or et de diamant, estimé à 50 florins.

82 Un poinçon d'or garny d'une tospasse, estimé à 12 florins.

83. Plusieurs petittes gerbes d'or, estimées à 16 florins.

84 Une boette d'yvoire platte dans laquelle est une basgue et divers petits bijoux, le tout estimé à 18 florins.

85. Une boette ronde d'argent dans laquelle sont plusieurs pierres, tant fines qu'autres hors d'œuvre, le tout estimées à 50 florins.

86. Une autre boette d'argent semblable à l'autre, dans laquelle il y a diverses petittes turquoises, le tout estimé à 24 florins.

87. Une autre plus petitte boette d'argent où il y a plusieurs petittes opales. estimés le tout à 12 florins.

88. Une autre boette en broderie dans laquelle il y a quantité de pierreries hors d'œuvre, estimé le tout à 100 florins.

89. Une boette d'or à jour dans laquelle est une grosse pierre de besoard estimé les deux ensemble à la somme de (omis) (pour donner à S. A.).

90. Une boette de cuir garny de perles, dans laquelle il y a un tourne fueillet brodé de perles, le tout estimé à 16 florins.

91. Deux petits estuys de corail garny d'or esmaillé de bleu, estimé le plus gros à 16 florins et le moindre à 8 florins.

92. Deux dez de corail à coudre, estimés les deux à 8 florins.

93. Une petitte bouteille de corail estimée à 6 florins.

94. Une petitte boette dans laquelle il y a un jeu de quilles et deux boulles d'agatte estimée à 5 florins.

95. Un petit couteau de Calembourg garny d'or esmaillé, estimé à 4 florins.

96. Deux colliers avec les manches d'agatte non garnis, estimés à 8 florins.

97. Deux manches de couteau aussy d'agatte estimés à 4 florins les deux.

98. Une petitte croix d'avanturinne, estimé à 4 florins.

99. Une grande Nostre-Dame d'ambre jaune, estimée à 50 florins.

100. Une bourse de roussy, garnie d'or, 8 florins.

101 Un papier dans lequel sont attachés plusieurs lapis gravés estimés à 16 florins.

102. Un autre papier de mesme, où il y a plusieurs médailles de jaspe gravées. estimées à 150 florins.

103. Une grande agatte en ovalle sur laquelle est despeinte une histoire à plusieurs petits personnages à huict florins.

104. Deux chapelets d'agatte à 8 florins pièce, font 16 florins.

105. Deux autres chapelets d'Alemagne estimées pareillement à 16 florins les deux.

106. Un chapelet de corail estimé 12 florins.

107. Deux dizaines d'agatte estimées à 8 florins les deux.

108. Deux autres dizaines de lapis estimés à 6 florins les deux.

109. Une laiete de cabinet en broderie de senteur dans laquelle il y a 160 pierres tant agatte qu'autres pierres de couleur estimés tout à 100 florins.

110. Une pierre de jaspe sur laquelle est un portraict de Diane, estimée à 16 florins.

111. Un portrait d'une Nostre-Dame de la *Solesdade* ayant un cadre d'or esmaillé. estimé à 12 florins.

112 Plusieurs agattes et pierres gravées, estant dans une leette du cabinet de senteur, estimées à 60 florins.

113. Une petitte garniture de mesdailles d'or, estimés à 2 florins.

114. Un tableau d'aplicque de pierres précieuses et de rapport, estimés à la somme de 800 florins.

115. Un autre tableau plus petit, mesme façon, estimé à la somme de 400 florins.

116. Une grande couppe d'agatte orientale, sur son pied garny d'or avec l'estuy, estimé à 1,000 florins.

117. Une autre couppe de jaspe orientale avec son pied et le couvert garny d'or, estimée à la somme de 500 florins.

118. Une basse couppe d'agatte oriental, garnye d'or esmaillé de bleud avec l'estuy doré, le tout estimé à la somme de 300 florins.

119. Une moyenne couppe en ovalle d'agathe d'Allemagne, eslevée sur un pied aussy d'agate garnye d'or à jour, estimée à la somme de 50 florins, avec un estuy rouge.

120. Une autre moyenne couppe en oval avec le couvert garny d'or, estimé à la somme de 300 florins.

121. Une autre couppe d'agatte d'Allemagne en oval, eslevé sur un

pied garny d'or uny et esmaillé dans un estuy noir, estimé à la somme de 50 florins.

122. Une couppe ronde à coste de melon d'agatte orientale sur un pied de mesme, le tout garny d'or unis dans un estuy de cuir rouge doré. estimé à 200 florins.

123. Une tasse en oval d'agatte d'Allemagne blanche, estimée à 16 florins.

124. Une autre tasse ronde d'agatte pareille, garnie de vermeil doré, estimée à 24 florins.

125 Une autre petitte tasse ronde d'agatte oriental garnye de vermeil doré. estimé à la somme de 50 florins.

126. Une petitte tasse longuette d'agatte d'Allemagne blanche posée sur un pied esmaillé de verd et blanc, estimé à 20 florins.

126. Une autre petitte aussy d'agatte d'Allemagne garnye d'or et esmaillé de bleud, estimé à 20 florins.

127. Une autre petitte aussy d'agatte d'Allemagne blanche sans pied, estimé à 8 florins.

128. Une autre sans pied d'agatte longuette dans un estuy de cuir jaune doré, estimé à 16 florins.

129. Une couppe d'agatte d'Allemagne blanche à pand avec le pied d'or esmaillé de gris de lin et ver dans un estuy jaune, estimé à 20 florins.

130. Une autre couppe d'agatte rougeasse d'Allemagne sur un pied esmaillé de bleud dans un estuy jaune, estimé à 16 florins.

131. Une autre agatte brune d'Allemagne sans pied ny garniture, estimé à 8 florins.

132 Un vase d'agatte orientale avec le pied, le tout garny d'or esmaillé de vert. avec le couvert, estimé à 150 florins.

133. Un plat d'agate d'Allemagne blanche taillée à pans, estimée à 24 florins.

134. Un petit plat bassin avec l'aiguière d'agatte d'Allemagne, le tout garny d'or esmaillé de bleut. estimé à 60 florins.

135. Une couppe d'agatte d'Allemagne en ovalle, sur un pied garny d'or à jour esmaillé de bleud, estimée à 24 florins.

136. Une petitte aiguière d'agatte d'Allemagne, rouge et blanche, sur un pied garny d'or esmaillé de bleud, estimé à 36 florins.

137. Quatre plats d'agatte d'Allemagne, estimés à la somme de 60 florins.

138. Six petites assiettes aussy d'agatte d'Allemagne, estimée le tout à 20 florins.

139. Treize plats plus petits d'agatte d'Allemagne, estimée le tout à 80 florins.

140. Une basse couppe en ovalle de couleur brune et transparente, estimée à 20 florins.

141. Deux pièces d'agatte d'Allemagne plattes avec quatre petits piliers de mesme pour faire une petitte tablette, estimé le tout à trente florins.

142. Six pièces d'agatte d'Allemagne plattes destachées et sans garniture, le tout pour faire un petit coffre et estimées à trente florins.

143. Une cuillier d'agatte orientale garnye à l'antique de vermeil doré, estimée à 24 florins.

144. Trois salières d'agatte d'Allemagne, une platte, une plus haulte et une plus petitte, estimées les trois à 18 florins.

145. Un petit plat d'agatte d'Allemagne à pand non transparent, estimé à 6 florins.

146. Deux pièces d'agatte d'Allemagne non garnies, propres à faire une boette de portraict, estimés à dix florins.

147. Deux cuilliers d'agatte d'Allemagne blanche garnis d'or esmaillés, estimés à 16 florins les deux.

148 Six cuilliers d'agatte d'Allemagne de plusieurs couleurs avec les manches non garnis, estimées à 24 florins les six.

149. Un manche de couteau de cornalinne estimé à la somme de 12 florins.

150 Un œuf de jaspe, quatre boettes d'agatte, un pied d'une couppe d'agatte, deux houppes de pistolets d'agatte, le tout estimé à 24 florins.

151. Un grand vase de lapis azuré, estimé à 600 florins.

152 Une couppe de lapis azuré garny de vermeil doré à l'antique, avec l'estuy, estimé à 250 florins.

153. Un petit vase forme d'aiguière de jaspe orientale garny d'or, estimé à 400 florins dans un esteignoir.

154. Un chapelet d'agatte orientale noire, estimé à la somme de 25 florins.

155. Un autre chapelet de cornalinne blanche, estimé à la somme de 25 florins.

156. Un petit coffre d'agatte blanche garny d'or esmaillé de gris de lin et blanc, estimé à 150 florins, ledit coffret dans un estuy jaune.

157. Un petit cabinet d'escaille de tortue garny d'agatte et d'or, esmaillé de bleud à diverses laiettes, estimé à la somme de 500 florins, dans lequel se trouve ce qui suit deux chapelets de Calambout.

158. Une petitte couppe de terre cizelée, avec le couvert garny d'or esmaillé de bleud, estimé à 16 florins.

159. Dix onces pesant de grains de corail estimé à 50 florins.

160. Une petitte couppe ronde de cornalinne estimée à 200 florins.

Description de plusieurs autres meubles non compris dans les pierres et joyaux.

161. Premièrement. Un grand pot de cristal de roche avec le couvert garny de vermeil doré, dans un estuy noir, estimé à 800 florins.

162. Un goubelet de cristal sur un pied garny d'or et gravé avec son couvert, dans un estuy noir, estimé à 50 florins.

163. Un autre bas goubelet à pand de cristal avec le couvert garny de vermeil doré estimé à 60 florins.

164. Un eaubénistier aussy de cristal, sur lequel est gravée l'image d'un crucifix dans un esteignoir, estimé à 50 florins.

165. Une grande croix unie de cristal, estimée à 20 florins.

166. Une petite couppe de cristal eslevée sur un pied gravé et garny de vermeil doré, estimé à 24 florins.

167. Une autre petitte couppe de cristal gravée à l'entour de fleurs, garnie de vermeil doré, estimé à 20 florins.

168. Une petite tasse ovalle, sans pied, de cristal, estimé à 4 florins.

169. Une cueillière, un cousteau et une fourchette de cristal garnis de vermeil doré. estimés les trois 12 florins.

170. Un soleil de cristal sur lequel est gravé la Passion et un cœur aussy de cristal sur lequel est gravé un caillou, les deux estimés à 16 florins.

171. Un pot d'ambre cizelé avec son couvert garny de vermeil doré, estimé à la somme de 200 florins.

172. Une petitte ruette d'ambre à filer et un horloge aussy d'ambre, les deux de prix égal.

173. Une petitte cave de cuir doré rouge, contenant six flacons d'ambre, estimé à 32 florins.

174. Une autre petitte cave de cuir gris, contenant six petittes bouteilles aussy d'ambre.

175. Deux petittes couppes d'ambre chacunne de 12 florins.

176. Une petitte caisse remplie de branches de corail.

176 *bis*. Un grand horloge doré en piramide estimé 400 florins.

Description de la vaisselle d'argent.

177. Premièrement la chapelle consistant en deux chandeliers, un plat, deux burettes et la clochette, pesant le tout 7 marcs 6 onces.

178. Une bassinnoire, pesant 5 marcs 6 onces et demie.

179. Deux pots de chambre, pesant 3 marcs 6 onces et demie.

180. Un grand bassin, pesant 8 marcs.

181. Deux bassins à cracher, pesant 3 marcs 1 once.

182. L'équippage du feu contenant les pommes de chenetz, la pesle à feu, les pincettes avec le crochet et les deux avis, pesant le tout 13 marcz.

183 Deux grands bras d'argent à flambeau, pesant les deux 28 marcz et 2 onces.

184. Deux placques à mettre flambeaux, pesants les deux 15 marcz.

185. Une douzaine de grands plats, pesants 58 marcz 5 onces.

186. 6 petits plats et 2 assiettes creuses, pesant 16 marcz 5 onces.

187. 17 assiettes, pesant 29 marcz 3 onces.

188. Un reichaud d'argent avec une grande bouteille, une petitte, une vinaigrière, une salière; le reichaud pèse 2 marcz, les deux bouteilles et le vinaigrier 6 marcz, la salière 2 marcs 3 onces.

189. Une escuelle couverte pesante 2 marcz.

190. Trois petittes palettes, 6 onces et demie.

191. Deux porte-assiettes, 3 marcs 2 onces.

192. Une grande escueille avec le couvert de vermeil doré pesant 4 marcs 2 onces, et l'assiette de mesme, 2 marcs et 1 once.

193. La soucouppe et la tasse de vermeil doré pesant 3 marcs 7 onces et demie.

194. Deux petits sallerons vermeil doré, 3 onces et demie.

195. Une aiguière avec le petit bassin uny de vermeil doré, pesant 9 marcs 3 onces.

196. Quatre chandeliers de vermeil doré, les deux plus grands pesant 2 marcs 7 onces, les deux petits 2 marcs et 1 once.

197. Un petit eaubénistier vermeil doré, pesant 3 onces.

198 Les mouchettes blanches pesant 4 onces et un petit entonnoir pesant 6 trezeaulz.

199. Un cadenat, la cueillier et la fourchette, pesants 5 marcs 7 onces et demie.

200. Cinq cueilliers, 3 couteaux et deux fourchettes blancs, pesant le tout 1 marc 7 onces.

201. Un couteau, une cueillière et une fourchette vermeil doré, le tout pesant 3 onces et demie.

202. Deux petits flacons et un petit saleron vermeil doré, pesant 3 marcs demie once.

203. Un petit chandelier bas avec les mouchettes vermeil doré pesant 5 onces 2 tréseaux.

204. Neuf assiettes vermeil doré pesants 15 marcs 4 onces.

205. Trois plats vermeil doré pesant 15 marcs 5 onces.

206. La toillette consistante en un bassin, une aiguière et deux flambeaux, un coffre fermé, un quarré pour mettre les peignes, deux grandes boettes et deux moindres, une sallière en quarre et une longue, quatre bouteilles, deux couvertes de brousses, un petit bougoir, une aiguiltiere et une petitte couppe et une douille de chandelier, un couteau et un poinçon, le tout vermeil doré et pesant 31 marcs, 1 once et demie, sans y comprendre la garniture du miroir et de la plotte qui pèsent 3 marcs.

207. Plusieurs petits mesnages avec deux panniers d'argent, 3 marcs 6 onces.

208. Plusieurs jettons pesants 4 marcs et 2 onces.

Signé enfin sur la minutte dudit inventaire : Charles-Henry de Lorraine, François de Lorraine, prince de Lislebonne, Anne de Lorraine de Bizaucourt, N d'Orival, Anthoine Simonin, S. A. Pierre-Anthoine Simonin le Jeune et E. Perrot, comme notaire.

Description des meubles meublant, desquels les deux tiers appartiennent à Madame la Princesse et l'autre tiers à Monsieur le Prince.

209. Une tandure de tapisserie contenant huict pièces, estimées 4,000 florins.

210. Un grand tapis de Turquie, 1,000 florins.

211. Une tanture de tapisserie assez vielle à petits personnages, 300 florins.

212. Une autre vielle tanture tapisserie, 300 florins.

213. Trois grands rideaux taffetas blancs, 30 florins.

214. Un grand tapis de moquette, 50 florins.

215. Un autre tapis de Turquie estant sous le lict de Madame la princesse, 140 florins.

216. Un lict de velours rouge avec le dais, la housse et 6 chaises avec leurs housses, 2,000 florins.

217. Un tapis de Perse de soye, 600 florins.

218. Un tapis de pied de Turquie, 200 florins.

219. Une toilette de brocard d'or avec deux sachets de satin incarnat brodé et deux sachets de satin jaune brodé, 300 florins.

220. Une tapisserie de grand frieillage vert, 500 florins.

221. Une autre tapisserie assez usée.

222 Une tapisserie avec le lict, la toilette et les sièges de taffetas rayé gris de lin.

223. Divers matelats et un lict de plume avec les paillasses.

224. Un cabinet d'escaille de tortue.

225. Une casette d'escaille de tortue.

226. Un dressoir de bois noircy en esbenne avec le pied.

227. Quatre petittes tablettes de bois.

228. Plusieurs bahus de cuir bouilly.

229 Une grande couverte de taffetas jaune avec watte.

230. Une autre pareille blanche d'un costé et rouge de l'autre.

231 Un tableau représentant saint Antoine de Padoue.

232. Plusieurs autres petits tableaux.

233. Plusieurs nappes et serviettes blanches non couppées.

234. Diverses pièces de porcelaines.

235. Quantité de petits livres de dévotion et autres.

236. Quantité de belles coquilles de mer et de cailloux précieux.

Le présent inventaire a esté ainsy faict, clos et arresté par devant moy, Estienne Perrot, notaire soubsigné, le quatorziesme jour du mois de juin de l'an courant 1663, par les seigneurs et princes cy devant denommez et par ladite dame princesse Anne de Lorraine, de l'authorité et consentement dudit seigneur prince de Lislebonne, son mary, et en présence desdits s^{r} de Bizaucourt et Dorival, tesmoings exécuteurs testamentaires qui se sont tous soubsignés. Signé enfin sur la minutte : Charles-Henry de Lorraine, François de Lorraine, prince de Lislebonne, Anne de Lorraine, princesse de Lislebonne, de Rizaucourt, N. d'Orival et Perrot, comme notaire.

(Collection particulière.)

DE LA CONSTITUTION

DES

BIENS DE FAMILLE

Par M. Henri LOMBART

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 29 avril 1897)

Depuis un demi-siècle, la question agraire s'est imposée partout, en Europe, à l'attention des économistes. La désertion des campagnes, l'abandon de l'agriculture au profit de l'industrie et des grands travaux publics, le développement anormal du prolétariat dans les villes et les centres manufacturiers, la décroissance de la natalité, constituent des dangers dont l'acuité frappe les esprits les moins réfléchis.

On cherche de toutes parts des remèdes aux maux dont nous souffrons. Il faut retenir aux champs les cultivateurs qui les désertent, et ne pas laisser improductive la terre, source de toute richesse !

La famille rurale du petit propriétaire est, plus que toutes autres, menacée par les conséquences nécessaires de nos lois successorales et le morcellement indéfini des héritages. C'est là qu'est la source du mal ; le meilleur remède sera donc de conserver, autant que possible, les biens de famille, la maison, le champ ou l'atelier rural.

Les sociétés d'agriculture ont eu l'initiative d'un mouvement d'opinion dans ce sens,

La tribune française a dès longtemps retenti de leurs revendications en faveur de la liberté du partage. Des publicistes, des écrivains, appartenant aux écoles les plus diverses en économie politique, ont discuté et ébranlé aux yeux de l'opinion les dispositions de nos codes en matière successorale.

Le Play a mis au service de cette cause toute l'ardeur d'une conviction sincère, basée sur l'observation des faits, et la puissance d'une dialectique difficilement prise en défaut.

Le Code civil, malgré les tempéraments qu'il a apportés aux lois de la Révolution en matière de successions, de testaments ou de partages, est resté fidèle à leur esprit. Il tend par tous les moyens à entraver la liberté des ascendants, à morceler le sol, à empêcher la transmission du bien de famille ou de l'atelier.

Malgré ses efforts, la jurisprudence n'a pu réagir contre les dispositions fondamentales du Code civil. Les tentatives faites par les populations de diverses provinces, pour maintenir les coutumes locales et la conservation traditionnelle de leurs foyers, sont restées impuissantes.

L'empire de la coutume n'a pu lutter contre l'action des lois fiscales, poursuivant les détours employés pour résister à l'action des lois civiles.

Les partages d'ascendants avaient été considérés, par les rédacteurs du Code civil, comme une sauvegarde pour les familles, mais cette institution, qui semblait si féconde en résultats heureux, est devenue lettre morte, elle est, pour ainsi dire, tombée en désuétude. C'est que les partages d'ascendants sont restés soumis aux règles inflexibles de la succession *ab intestat*, et subordonnés, pendant trente ans, à l'action en revision pour cause de lésion de plus du quart.

Ce n'est donc pas à cette institution qu'on pourrait demander le remède attendu.

Avant d'aborder l'examen des moyens proposés pour assurer la conservation des petits domaines ruraux, exploités par leurs propriétaires, il n'est pas inutile de demander à la statistique quelques renseignements sur la répartition en France de la propriété foncière.

Le territoire de la France représente 52,857,000 hectares, dont 49,561,861 sont soumis à l'exploitation agricole. La grande culture (domaines de 40 à 300 hectares) est représentée par 142,088 exploitations, la moyenne (de 10 à 40 hectares) par 727,222 exploitations, la petite culture par 2,635,030 exploitations de 1 à 10 hectares, et par 2,167,665 exploitations de moins d'un hectare.

Il y a, d'après la statistique des contributions directes, 4,900,000 propriétaires ruraux, et les cultivateurs propriétaires exploitant par eux-mêmes sont au nombre de 2,150,700 (1).

Ces chiffres ne représentent pas des individus isolés, mais des chefs de famille. On se rend compte du rôle que les intérêts d'une aussi nombreuse population doivent jouer dans notre société, et de quelle importance sont les questions qui se rattachent à la transmission et au partage des propriétés de petite étendue. C'est pour elles surtout que le morcellement indéfini, résultat nécessaire du partage forcé, reste une cause permanente de désorganisation.

Cependant, du maintien des petits domaines de paysans propriétaires dépend la conservation d'une forte classe rurale, sur laquelle doivent reposer non seulement la richesse matérielle, mais la force morale de la société.

---

(1) Rapport de M. Tisserand sur l'enquête agricole décennale en 1882. — Pierre de Coubertin, L'évolution française. *Nouvelle Revue* 15 mars 1896.

Nos lois de succession ont le grave inconvénient de décourager les pères de famille, d'affaiblir leur esprit d'économie ou de stériliser les mariages.

On sait quel rôle ont joué dans plusieurs de nos anciennes provinces, et notamment dans le Béarn, ces sociétés taisibles héréditaires, qui groupaient, sous un chef toujours respecté, la famille souche vivant en communauté de travail et de gain ; la coutume avait fait la prospérité du Béarn. Au siècle dernier, le voyageur anglais Arthur Yung, parcourant cette province, s'étonnait *du bien-être qui y éclate partout* (1). Aussi le Béarn est-il resté l'adversaire résolu du partage forcé.

La nécessité de modifier la législation en matière de partage est depuis longtemps reconnue, mais les efforts tentés dans ce sens, qu'ils fussent dus à l'initiative du gouvernement ou à celle des particuliers, sont restés jusqu'à présent infructueux. La raison en est sans doute dans le mirage qu'exerce sur l'opinion le principe même de l'égalité, et les craintes qu'inspire le rétablissement, sous une forme ou sous une autre, d'un nouveau droit d'aînesse. C'est contre ces vaines terreurs qu'il s'agit de réagir, en montrant par des exemples tirés des législations étrangères, et spécialement de celle des États-Unis d'Amérique, qu'il serait possible de favoriser la conservation des biens de famille, sans modifier la quotité disponible et sans porter atteinte au grand principe de l'égalité des parts. Une loi récente, celle du 30 novembre 1894, sur les habitations à bon marché, a d'ailleurs fait faire un grand pas à la question.

Lorsqu'une maison individuelle, construite dans les conditions édictées par la loi, figure dans une succession, et que cette maison est occupée, au moment du décès de l'ac-

---

(1) De Moreau d'Andoy, *Le testament de la pratique des familles stables*, ch. IV, p 61.

quéreur ou du constructeur, par le conjoint de celui-ci ou par l'un de ses enfants, *il est dérogé aux dispositions du Code civil.*

L'indivision peut être maintenue pendant cinq ans, à la demande du conjoint ou de l'un des enfants. S'il y a des mineurs parmi les descendants, l'indivision pourra être continuée pendant cinq ans à partir de la majorité de l'aîné des mineurs, sans que la durée totale puisse, à moins d'un consentement unanime, excéder dix ans.

Si le défunt ne laisse pas de descendants, l'indivision pourra être maintenue pendant cinq ans à compter du décès, à la demande et en faveur de l'époux survivant, s'il est propriétaire au moins pour moitié de la maison, et s'il l'habite au moment du décès.

C'est au juge de paix qu'il appartient de prononcer dans tous les cas, et après avis du conseil de famille, sur le maintien de l'indivision.

Enfin, et c'est ici que le législateur entre réellement dans une voie nouvelle, ayant pour but la conservation de la maison familiale, *chacun des héritiers* et *le conjoint survivant, s'il a un droit de copropriété*, a la faculté de reprendre la maison sur estimation.

Lorsque plusieurs intéressés veulent user de cette faculté, la préférence est accordée *d'abord à celui que le défunt a désigné*, puis à l'époux s'il est propriétaire de moitié au moins. Toutes choses égales, la majorité des intéressés décide. A défaut de majorité, il est procédé par voie de tirage au sort. Vote et tirage au sort ont lieu sous la présidence du juge de paix. S'il y a contestation sur l'estimation de la maison, cette estimation est faite par le comité des habitations à bon marché et homologuée par le juge de paix (1).

Comme on le voit, la désignation de l'héritier auquel le

(1) Loi du 30 novembre 1894, article 8, paragraphes 1 et 2.

droit de préemption appartiendra est laissé au *de cujus*. C'est là un retour marqué vers les coutunes des pays à familles souches, une analogie frappante avec les dispositions des lois successorales de certains États de l'empire allemand et de l'Autriche.

La loi sur les habitations à bon marché ne s'applique, il est vrai, qu'à une certaine catégorie de successions, mais son but est de conserver au conjoint et à la famille le foyer domestique, le *home*, édifié par les efforts communs, le travail et l'économie des père et mère et des enfants mineurs.

Ce qu'on a fait pour les habitations ouvrières, on demande qu'on le fasse également pour les petits domaines ruraux.

Dans la grande lutte économique engagée entre le vieux monde et les nouveaux continents, la première condition du succès, dit M. Claudio Janet, *est la stabilité de la famille avec la permanence des exploitations agricoles* (1).

L'idée n'est pas nouvelle. Dès 1869 le gouvernement impérial avait déposé un projet de loi modifiant les articles 826 à 832 et 1079 du Code civil relatifs aux partages d'ascendants. D'après ce projet de loi, le père de famille aurait pu attribuer à l'un ou à plusieurs de ses enfants l'intégralité de ses biens immobiliers, en les obligeant à payer des soultes en argent à leurs frères et sœurs. Ce projet de loi permettait aux tribunaux d'appliquer les mêmes principes aux partages *ab intestat*, même à ceux concernant des mineurs.

Reprise après les événements de 1870, cette proposition a été renvoyée à l'examen du conseil d'État le 23 décembre 1875. Depuis elle a disparu dans les cartons (2).

En 1886, M. Fourdinier, propriétaire dans le Pas-de-Ca-

---

(1) Claudio Janet, *Organisation de la famille*, par Le Play. 3e appendice.

(2) Claudio Janet, *La réforme du Code civil selon les jurisconsultes des pays à familles souches.*

lais, adressait au Sénat une pétition ayant pour objet de faire, sous certaines conditions déterminées, déclarer insaisissables tout domaine rural de vingt hectares et au-dessous, la maison d'habitation et les dépendances, ce privilège d'insaisissabilité ne pouvant exister qu'en faveur du domaine que le propriétaire exploitera lui-même et où il aura, avec sa famille, sa résidence effective.

Pour que cette insaisissabilité du domaine rural ne pût devenir un danger pour les tiers, elle devait être déclarée par son inscription sur un registre public analogue aux registres des inscriptions hypothécaires. Elle ne pouvait porter atteinte aux droits du tiers, régulièrement constatés ou reconnus, avant la déclaration.

La pétition Fourdinier était suivie d'un projet de loi réglant les droits des femmes et ceux des enfants mineurs. Elle reçut l'adhésion de la Société d'agriculture de l'Allier, de celle de la Nièvre et enfin de celle des agriculteurs de France, sur un remarquable rapport de M. Welche. Je rappellerai que l'assemblée provinciale de Franche-Comté, en 1889, en adoptant le neuvième vœu de sa cinquième commission, déclarait : *que la législation sur les partages devait être modifiée, et que, pour conserver le domaine familial, à l'exemple de ce qui se pratique dans l'Amérique du Nord, il fallait donner au père de famille le droit de constituer insaisissable son foyer domestique et une quote-part de son patrimoine.* D'autres assemblées provinciales ont, à la même époque, émis des vœux analogues. En 1895, MM. Leveillé, Hubbard et l'abbé Lemire, députés, ont déposé un projet de loi ayant pour objet de créer en France, comme il en existe en Amérique, sous le nom de *Homestead exemption*, des biens de famille insaisissables. Cette proposition de loi a eu les honneurs de la prise en considération. Pour en apprécier le mérite il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur l'institution du *Homestead* américain.

Il y a en Amérique deux institutions distinctes : le *Homestead* fédéral, réglé par une loi générale, et le *Homestead exemption*, réglé par les lois particulières des États. Ces deux institutions sont l'une et l'autre entièrement américaines et par leur origine et par leur application.

Pour les États-Unis, concessionnaires de territoires immenses, c'était une nécessité d'assurer la colonisation de ces territoires et d'y fixer une nouvelle population.

On pensa tout d'abord que le meilleur moyen pour atteindre ce résultat serait de garantir aux nouveaux colons la perpétuité de leur concession et le privilège de l'insaisissabilité de cette concession vis-à-vis de leurs créanciers antérieurs. Ce fut en 1862 que le parti républicain, maître du Congrès, déposa une proposition qui devint l'*Homestead law*.

Tout citoyen américain, ou toute personne déclarant son intention de devenir citoyen américain, a le droit d'obtenir, moyennant certaines conditions de résidence et de culture, cent soixante ou quatre-vingts acres de terres cadastrées, suivant la valeur de l'acre : 1 dollar 25 ou 2 dollars 50.

Le colon n'a à payer, pour la délivrance de son titre provisoire, que les frais d'arpentage et ceux d'enregistrement. Il ne reçoit son titre définitif de propriété qu'après cinq années de résidence ou d'exploitation, et ne peut jusque-là ni aliéner ni hypothéquer la terre concédée. Celle-ci ne peut d'ailleurs être saisie par les créanciers antérieurs à la concession, mais elle reste exposée, entre les mains de son propriétaire, aux chances diverses de l'exploitation et à l'action des créanciers ayant fait des avances pour la constitution ou la mise en valeur du domaine.

Les résultats de l'*Homestead law* ont été constatés de 1862 à 1893. Cent trente-cinq millions d'acres (55 millions d'hectares) ont été concédés, occupés et mis en culture au profit de onze cent mille familles. On a créé ainsi une

classe nombreuse de petits propriétaires qui, par leur travail, ont produit un accroissement considérable de richesses, en céréales et en bestiaux.

Cette institution ne convient qu'aux pays neufs, elle pourrait trouver son application dans nos possessions coloniales.

Mais il en est une autre, l'*Homestead exemption*, qui a pour but d'assurer la stabilité des foyers agricoles en les mettant à l'abri de la saisie et de l'expropriation.

Voici les règles générales pour la constitution du *Homestead*. Tout propriétaire ou usufruitier d'une maison d'habitation, chef de famille, c'est-à-dire ayant une femme *légitime*, des enfants mineurs ou un pupille, ou des ascendants à sa charge, peut déclarer *Homestead* sa maison d'habitation et une certaine étendue de terre y attenante : cette déclaration est inscrite sur un registre public.

La législation de chaque État fixe l'étendue ou la valeur des biens susceptibles d'être garantis contre l'éviction par l'*Homestead exemption*.

Le domaine n'est point affranchi de l'action des créanciers antérieurs à la destination; celle-ci fixe le point de départ du privilège; l'insaisissabilité du *Homestead* peut être invoquée contre tout créancier chirographaire nouveau, à moins que la dette n'ait eu pour cause directe l'achat de tout ou partie des biens qui le composent. Elle ne peut être invoquée contre le fisc.

Certains États (le Texas et l'Arkansas) interdisent absolument l'hypothèque, d'autres l'admettent avec le concours de la femme. L'exemption se perd quand le bénéficiaire ne remplit plus les conditions imposées par la loi, notamment par l'abandon de résidence, aussi bien que par l'aliénation. Il y a sous ce rapport une grande variabilité dans les prescriptions légales ; de là des difficultés d'interprétation ou d'appréciation qui ont fait porter devant les tribunaux, de 1874 à 1893, six mille procès. Néanmoins

l'Amérique a reconnu les grands avantages de cette institution, et sur les quarante-neuf États de l'Union cinq seulement ne l'ont pas adoptée!

Les États de l'empire d'Allemagne et l'Autriche, qui avaient naguère adopté le principe du partage forcé, ont également subi une évolution dans leur législation successorale, mais cette nouvelle législation part d'un tout autre point de vue que les lois américaines. Tandis que celles-ci envisagent les intérêts de la famille rurale du vivant de son chef et s'efforcent de la protéger contre l'endettement et la destruction du foyer, les lois allemandes n'ont en vue que la transmission intégrale du domaine rural, au décès du propriétaire. Pour y parvenir elles ont accordé à celui-ci le droit de désigner, par acte de dernière volonté, l'héritier qui devra conserver la propriété et l'exploitation du bien ou de l'atelier de sa famille. Cet héritier, désigné sous le nom d'anerbe, devra payer des soultes à ses cohéritiers, dans un délai déterminé par la loi.

Ces lois allemandes reviennent aux pratiques des anciennes coutumes germaniques, qui avaient pour objet l'indivisibilité du *hof* et la conservation, dans la famille souche, du domaine patrimonial.

L'Italie a également compris la nécessité de sauvegarder, contre les effets du morcellement, la petite propriété. En 1894, la Chambre des députés a été saisie d'une proposition de loi ayant pour but la création du bien de famille insaisissable. Le rapport de la commission chargée d'examiner ce projet de loi a été déposé le 28 juin 1894.

Le nom de *manséria* donné au bien de famille s'applique « à tout fonds rural duquel une famille pourra, « par son propre travail, tirer le rendement nécessaire à « son existence et sur lequel elle établira sa résidence. » Font partie intégrante de la *manséria :* la maison d'habitation avec toutes ses dépendances, le mobilier et les objets nécessaires à la vie domestique, les vivres de

toute nature et les réserves alimentaires pour une année, les instruments agraires. On peut y joindre un fonds de réserve en rentes sur l'État consolidées.

Les époux ayant des enfants ne pourront aliéner ou morceler la *manséria* qu'avec l'autorisation des tribunaux.

La saisie ne pourra être opérée que sous l'approbation des tribunaux et pour dettes contractées dans l'intérêt de la *manséria*.

Le père, ou à son défaut la mère, pourra désigner par testament l'héritier chargé de continuer l'exploitation de la *manséria* ; à défaut de testament, le conseil de famille aura le même pouvoir ; si les membres ne peuvent tomber d'accord, le tribunal statuera.

Les droits des autres héritiers sont sauvegardés par des soultes ou des prestations alimentaires imposées à l'héritier privilégié.

Comme on le voit, le député italien s'inspire et de la législation américaine en créant le bien de famille insaisissable, et de la législation allemande en autorisant le choix d'un héritier privilégié.

En France on est moins hardi. Trois députés, MM. Leveillé, Hubbard et l'abbé Lemire, ont déposé un projet de loi, pris en considération par la Chambre le 18 juin 1895, et qui a pour objet restreint l'insaisissabilité du bien de famille.

La loi reconnait à tout Français solvable le droit de fonder une terre insaisissable de famille au moyen d'une déclaration faite à la mairie de la commune où les immeubles sont situés, et reproduite sur un registre public d'arrondissement analogue à celui des inscriptions hypothécaires.

La valeur du bien de famille ne devra pas excéder 10,000 francs en immeubles et 2,000 francs en meubles et outils.

Le fondateur sera tenu de résider sur le bien et de l'exploiter par lui-même.

Le projet suppose que les immeubles sont francs et quittes de toute dette antérieure.

Le bien de famille institué par un fondateur solvable ne peut plus être saisi, ni quant au capital ni quant aux fruits, par les créanciers futurs des propriétaires. Il peut être saisi par les vendeurs du terrain ou des matériaux ayant servi aux constructions et améliorations du fonds; par les ouvriers pour leur salaire, par le fisc pour les impôts et pour le paiement des dettes nées de délits ou quasi-délits du propriétaire. Celui-ci n'a pas le droit de renoncer à l'insaisissabilité; elle subsiste tant que l'immeuble reste aux mains du fondateur, de son conjoint survivant ou de ses enfants mineurs.

Le propriétaire d'un bien de famille peut l'aliéner. Toutefois, s'il est marié, ou s'il a des enfants mineurs, l'aliénation sera subordonnée, dans le premier cas, au consentement de la femme, donné en Chambre du conseil, dans le second cas, à l'autorisation de justice [1].

Le projet de loi interdit l'hypothèque et la vente à réméré. On ne saurait prévoir le sort réservé à cette proposition; en tout cas, on doit reconnaître qu'elle n'a pas une grande portée, au point de vue de la transmission héréditaire du bien de famille. Elle sauvegarde néanmoins dans le présent, pendant la vie des père et mère, l'existence matérielle de la famille rurale.

Les promoteurs de la loi auraient pu se montrer plus hardis et, s'autorisant du vote récent de la loi sur les habitations à bon marché, demander pour tous les pères et mères et pour les conseils de famille des orphelins mineurs le droit de choisir l'héritier privilégié, le propriétaire du bien rural ou de l'atelier domestique, chargé

---

(1) *Réforme sociale*, 16 juillet, 1er août 1894, p. 227.

de conserver et de faire valoir le modeste héritage, sauf à indemniser ses copartageants au moyen de soulte en argent produisant un intérêt modéré et remboursable en un temps limité par la loi.

M. Leveillé réserve à un règlement d'administration publique le soin de déterminer les mesures d'exécution de la loi. Il faudrait, pour que le privilège d'insaisissabilité eût une portée vraiment utile pour les cultivateurs ou les artisans, donner une grande extension à l'article 592 du Code de procédure civile, contenant l'énumération des objets insaisissables. On aurait pu trouver, à cet égard, des exemples dans les législations des États-Unis d'Amérique [1]. Ainsi la loi du Missouri, qui couvre de sa protection la propriété mobilière comme l'immobilière, exempte de saisie et d'exécution :

1° Dix têtes de porcs, dix têtes de moutons au choix, et leur produit en laine filée ou tissée, deux vaches et deux veaux ; deux charrues, une houe, leurs accessoires, tous les instruments de culture nécessaires au travail d'un seul homme ;

2° Deux animaux de travail d'une valeur de cent cinquante dollars ;

3° Les rouets à filer, les cardes, un métier à tisser et les appareils nécessaires pour fabriquer de l'étoffe dans une famille ;

4° Toute la toile, tout le fil, toute l'étoffe déjà fabriquée pour l'usage de la famille ;

5° Toute quantité de chanvre, de lin et de laine ne dépassant pas vingt-cinq livres pour chacun de ces produits ;

6° Toute la literie jusqu'à une valeur de 100 dollars ;

7° Tous les outils et instruments de métier d'un ouvrier exerçant sa profession ;

---

(1) Devas, La question du *homestead* en Angleterre. *Réforme sociale*, 1888, 1er vol. (passim).

8° Toute arme et équipement militaire que la loi donne à garder ;

9° Toute provision se trouvant sous la main de la famille pour son usage et ne dépassant pas une valeur de cent dollars ;

10° Les bibles et autres livres à l'usage de la famille, les pierres tumulaires gravées et un prie-Dieu dans l'édifice du culte ;

11° Tous les hommes de loi, médecins, ministres de l'Évangile, instituteurs dans l'exercice de leur profession, auront le privilège de choisir tels livres qui seront nécessaires à leur profession, et les docteurs en médecine leurs médicaments....

On a pu craindre que ces exemptions si nombreuses ne fussent trop favorables aux débiteurs de mauvaise foi. L'observation des faits a démontré qu'il n'en était rien et que les prêteurs se tenaient sur leurs gardes. Quant au crédit des classes moyennes, il n'en a pas été sensiblement atteint. Un rapport du second secrétaire de la légation anglaise à Washington s'exprime ainsi sur ce point : « L'assentiment « général de l'opinion se trouve en faveur de ces lois, comme « le prouve le fait de la tendance à étendre plutôt qu'à « restreindre les exemptions offertes, et toute tentative « pour diminuer ou rapporter les privilèges accordés serait « repoussée de tous avec indignation. »

Au Texas, l'opinion est aussi favorable à l'*homestead exemption ;* quant au crédit, tout le monde sachant fort bien que la propriété foncière de chacun ne peut (jusqu'à une certaine valeur) servir de gage à son crédit, les affaires s'opèrent sur cette base et par conséquent il ne s'ensuit aucun préjudice (1).

Après avoir mis sous les yeux de l'Académie les prin-

---

(1) Devas, La question du *homestead* en Angleterre. *Réforme sociale*, 1888, p. 399, vol. 1.

cipaux éléments de l'enquête à laquelle se livrent, dans les deux mondes, les autorités sociales pour consolider aux mains des familles souches leurs petits domaines patrimoniaux, nous pouvons, sans nous livrer à une discussion plus approfondie du projet de loi de MM. Leveillé, Hubbard et l'abbé Lemire, applaudir aux efforts qui sont faits pour améliorer la situation des petits propriétaires, cultivateurs ou artisans.

C'est, en effet, à la constitution d'une forte classe rurale qu'il faut s'attacher, si l'on veut combattre utilement le socialisme agraire et maintenir l'énergie morale et la vitalité de la nation.

LE DUC D'AUMALE

A

L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 20 mai 1897)

Il y a treize jours s'éteignait brusquement, en Sicile, une des plus grandes et des plus mâles figures de ce siècle et de ce pays, et l'impression profonde qui s'est répandue sur la France entière, en apprenant la mort de Mgr le duc d'Aumale, y a réveillé, à côté de regrets touchants, un sentiment presque unanime de reconnaissance et de respect.

Cette émotion, ces regrets, cette sympathie pour une illustre mémoire devaient trouver bien de l'écho dans une province qui, durant six ans, vit à sa tête, en qualité de commandant du 7e corps, le général Henri d'Orléans; ils n'en ont pas moins rencontré dans cette Académie, qui eut l'insigne honneur de le compter parmi ses membres et qui lui doit, à juste titre, un dernier hommage.

Quand le 14 décembre 1873, au lendemain d'un procès fameux qu'il avait présidé avec autant d'autorité que d'éclat, le prince vint à Besançon prendre possession de son commandement, il y arrivait, jeune encore, entouré de ce triple prestige que donnent la plus haute naissance,

la gloire des armes et le malheur. Sa jeunesse, intrépide et vaillante, s'était passée tout entière, dans les rangs ou à la tête de notre glorieuse armée d'Afrique, à renouveler et à consolider les triomphes du drapeau français. Vingt-trois années d'exil, la perte de tous les siens l'avaient mûri en l'abreuvant d'amertumes; douloureusement privé de servir son pays, il s'était voué au culte passionné de toutes ses gloires, soit en amassant d'incomparables trésors artistiques ou littéraires qu'il lui destinait, soit en écrivant cette magistrale *Histoire de Condé* qui devait le placer lui-même au premier rang des historiens.

Au lendemain du jour où la patrie lui fut rendue, l'Académie française s'était empressée de l'élire : il y avait porté, avec le plus grand nom qui s'y fût jamais assis, l'un des plus grands cœurs qui aient jamais battu dans une poitrine d'écrivain. Le gouvernement venait de couronner sa suprême ambition en lui rendant les étoiles de divisionnaire, qu'il avait naguère vaillamment conquises, et en lui permettant de travailler avec un dévouement sans limites aux grands intérêts de la défense et au relèvement de nos institutions militaires.

Dans une noble et touchante lettre qu'il écrivit, le lendemain de sa nomination au 7e corps, au cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, le duc d'Aumale lui disait « qu'ayant perdu sa femme et ses six enfants, il n'avait plus que sa patrie à aimer, qu'il le priait de bénir son commandement et qu'il s'estimait heureux de l'exercer sous les auspices d'un prélat aussi français. » Ce fut aussi sous les auspices du cardinal et à ses côtés que pour la première fois, le 27 janvier 1874, le prince vint prendre séance à l'Académie de Besançon, en cédant respectueusement le pas au confesseur et à l'ami de sa mère, la reine Amélie, qu'il combla toujours des plus délicates prévenances. Dès son arrivée, recevant le président et le secrétaire perpétuel de la Compagnie, il avait accepté le diplôme

de directeur et la collection de ses Mémoires, qu'ils étaient venus lui offrir, en les assurant de ses sympathies pour tous ses nouveaux confrères et de son intérêt pour leurs travaux.

Il les confondait du reste avec la Franche-Comté elle-même, dont en maintes circonstances il proclama l'union indissoluble avec la France, en la saluant comme une pépinière de capitaines, de lettrés et de savants.

Accueilli par tous les Comtois avec une grande déférence pour sa personne et ses mérites, avec une grande confiance dans ses capacités et dans sa valeur, il leur montrait à tous, avec une courtoisie qui le rendit bientôt populaire, une bienveillance qui se donnait toute à tous et une estime qui savait faire son choix parmi les plus braves, les plus laborieux et les plus lettrés. A ses réceptions ouvertes, qui réunissaient chaque mois dans les salons du quartier général l'élite de Besançon et quelquefois de la province, l'Académie et les académiciens furent dès le début invités et admis avec la plus grande faveur. A côté du cardinal Mathieu, dont il eut trop tôt le chagrin d'assister les derniers moments et de conduire les funérailles, il y entretenait avec un plaisir marqué un des vôtres dont il appréciait hautement le talent et le caractère, l'abbé Besson, le futur évêque de Nimes. Je l'entends encore vanter son éloquence : « Il avait tout contre lui, d'abord il n'était point beau, son accent était épouvantable, ce qui n'empêche pas que quand on l'écoutait quelques minutes on s'inclinait immédiatement devant son incontestable supériorité. »

En 1867, avec ce pressentiment qu'il l'approcherait un jour, M. Besson avait adressé au prince exilé un modeste volume, le *Virgile* du duc d'Enghien. Conservé comme une relique insigne dans les trésors de Chantilly, ce *Virgile* y reste et y restera toujours comme un témoignage d'une liaison également honorable entre le grand prince et l'illustre prélat.

Le vicomte Chifflet, dont le goût était si sûr en matière d'art, dont la culture intellectuelle était digne de ses aïeux, l'avait séduit par sa vivacité enthousiaste et sa politesse exquise; le président Clerc, par sa haute intelligence et la dignité de sa vie; le président Loiseau, par sa mémoire impeccable; MM. Léon Bretillot, Just Vuilleret, Charles de Vaulchier, le comte de Mérode et le marquis de Loray, par leur esprit et leur jugement réfléchi; l'ingénieur Vernis, par ses connaissances topographiques et techniques; Castan, par son érudition profonde et ses remarques ingénieuses; Léon Marquiset, par son caractère fait d'honneur et de loyauté; M. le chanoine Suchet, votre vénéré doyen, par l'à-propos de ses reparties et la bonhomie parfois malicieuse de ses écrits; M. Estignard, par l'élégance de sa parole, la vigueur de son style, l'indépendance de son caractère.

Si les savants par leurs découvertes, les médecins par le côté philosophique de leurs études, l'intéressaient, le passionnaient même par leur conversation toujours instructive, s'il vantait en toute occasion le physicien Pouillet, son maître, et Pasteur, l'un des bienfaiteurs de l'humanité, le sentiment artistique héréditaire chez les siens, développé encore chez lui par ses merveilleuses collections, l'attirait vers nos artistes.

Vous l'avez vu féliciter Edmond Baille de ses fresques si remarquables du collège Saint-François-Xavier, encourager M. Isenbart en emportant à Chantilly ou en envoyant en Autriche, à la princesse Clémentine, quelques-uns des plus beaux sites d'Arcier, du Bélieu, de la plaine ou de la montagne que lui-même savait louer ou décrire en artiste consommé. Je me souviens encore de telle anecdote sur Louis-Philippe et ses travaux d'architecture avec Percier qu'il racontait avec une bonne grâce charmante à notre confrère M. Ducat. M. Mieusset n'a pas oublié avec quelle amabilité le prince, dans une de nos

séances publiques, lui remit, en le félicitant de ses beaux vers, une médaille d'or qui le lendemain lui ouvrait votre Compagnie. Les poètes étaient son grand faible, il les comprenait et les admirait. Il n'eût point raillé Victor Hugo, même oublieux de sa ville natale; il appréciait Lamartine; l'abbé Pioche, dont il applaudit les dernières strophes; Édouard Grenier, qu'il honora de son amitié et de ses votes et pour lequel il me chargea d'un de ses derniers messages : « Dites-lui bien que s'il n'est point entré à l'Académie française, ce n'est point ma faute, et qu'il y en a bien d'autres qui ne le valent pas. »

S'il encourageait de loin en loin par sa présence, dès que les graves intérêts qui se disputaient ses heures lui en laissaient le loisir, nos solennités académiques, si en toute circonstance il accueillait tous les vôtres avec une affabilité dont le secret n'appartient pas à tous les puissants, son accueil pour le soldat, l'officier général, était empreint d'une cordialité fraternelle. Ceux des Comtois qui ont occupé et honoré les hauts grades, les Bernard, les Baudrand, les Picard, les de Vaugrenans, les Boussenard, les Grenier, les Broye, les Gresset et combien d'autres qui ont porté les plumes blanches ou noires, tenaient dans sa mémoire et dans son cœur une place telle qu'il vantait sans cesse la bravoure et les qualités militaires de nos compatriotes. Que de conversations exquises, dont je voudrais pouvoir vous dévoiler le secret, sur tel ou tel de nos généraux dont il avait préparé la carrière, signé les premiers brevets, applaudi les premiers faits d'armes, et dont sa mémoire incroyable rappelait les états de service avec l'orgueil d'un père qui parle de ses enfants.

Mais je me laisse entraîner, et je sors de l'Académie, oubliant que j'ai promis ailleurs d'essayer de consacrer à la mémoire du prince, sur le terrain franc-comtois, une esquisse plus large et mieux étudiée.

Quand, au mois de février 1879, le duc d'Aumale quitta

Besançon ; quand, après des événements douloureux, il rentra de l'exil dans ce Chantilly qui ne lui appartenait plus, puisqu'une générosité sans exemple venait de l'en dépouiller pour le donner à la France, les marques de sympathie et d'attachement de la part de notre Compagnie ne lui ont point fait défaut.

Peu de temps après s'être séparé de nous, sur l'initiative de celui qui a tracé ces lignes émues, le duc d'Aumale n'avait-il pas été inscrit sur la liste de nos membres honoraires ; et le 24 mars 1889, une adresse ne lui avait-elle pas porté, au jour de sa rentrée en France, l'expression sincère de notre joie et de notre respectueuse affection ?

Depuis, les relations entre la Franche-Comté et le prince sont restées vivaces et vivantes, affirmées tantôt par des envois réciproques de publications et de souhaits, tantôt par des visites où le visiteur ne savait de quoi s'émerveiller davantage, ou de la bienveillance de la réception, ou de la fidélité incroyable du souvenir qu'il gardait à la Franche-Comté et à ses amis comtois.

En faisant avec une libéralité sans limites et sans calcul les honneurs de ses collections splendides au plus modeste de ses invités, il évoquait avec une présence d'esprit étonnante tout ce qui pouvait intéresser une âme franc-comtoise : ici la correspondance du siège de Dole de 1636, là, dans la galerie des Batailles, les peintures de Lecomte reproduisant les dernières défenses de Besançon et de Dole contre le prince de Condé. Vous ne vous êtes pas si bien défendus alors qu'en 1636, ajoutait-il en souriant. Là, c'était la Minerve grecque de bronze que les Pourtalès ont ravie à Besançon, ici les toiles de Gérôme, là, dans le pavillon de Sylvie, les noirs sapins ou les vertes clairières d'Isembart, les natures mortes de Bavoux. Et quand on prenait congé, lui, prenant votre main dans ses mains, n'oubliait personne dans ses adieux et dans ses messages : « Dites-leur bien que je ne les oublie point et faites-leur mes meil-

leures amitiés. J'aimais bien Besançon, quoiqu'il y fît fort froid ; c'était un poste d'honneur, c'était la frontière !.... »

Depuis deux jours, la pierre des tombeaux de Dreux a été scellée sur la dépouille du grand prince français qui, de notre temps, a le mieux compris et le mieux pratiqué en toute circonstance le patriotisme sous toutes ses formes.

L'Académie de Besançon tiendra toujours à honneur, j'en suis certain, de garder un fidèle et reconnaissant souvenir au grand prince qui, de notre temps, s'est tenu le plus en dehors de tout ce qui divise pour se mêler à tout ce qui réconforte, à ce qui élève, à ce qui unit, et dont l'âme toute française a le mieux réalisé l'idéal du grand citoyen.

A UN MENDIANT

POÉSIE

Par M. Jules SAUZAY

MEMBRE HONORAIRE

(Séance du 22 avril 1897)

Pauvre vieux, jeté sur la terre
Chétif, grelottant, affamé,
As-tu jamais, dans ta misère,
Connu le bonheur d'être aimé ?

Fruit inattendu d'une faute,
D'un double tort non réparé,
Tu fus accueilli comme un hôte
Plus redouté que désiré.

Avec la lâcheté commune,
Ton père eut soin de déguerpir,
Sans souci de ton infortune,
Sans un remords, sans un soupir.

Ta mère dut prendre à son compte
Tout le soin de te protéger
Et seule affronter une honte
Que nul n'offrait de partager.

Cette mère, toujours en proie
Aux regrets sans cesse attisés,
Ne put t'apprendre ni la joie,
Ni la douceur des longs baisers.

Tu reçus l'aumône banale
Qu'on donne aux enfants du hasard,
Et la foule injuste et brutale
Te flétrit du nom de bâtard.

Le besoin d'air et de lumière
Te fit sortir du taudis noir
Où tu restais morne, où ta mère
Ne pouvait rentrer que le soir.

Pour abri tu trouvas la rue,
Le seuil des portes pour berceau,
Pour garde la foule bourrue
Et pour école le ruisseau.

C'est là que, pour apprendre à vivre,
Tu reçus toutes les leçons
Du rôdeur et du passant ivre,
Des pillards et des polissons.

Ce contact développa vite
En toi les soifs de l'animal ;
Et nul ne t'apprit, dans la suite,
A distinguer le bien du mal.

Jamais du douloureux mystère
De la vie on ne te dit mot,
Pour t'expliquer cette misère
Dont tu portais un si gros lot.

Tu n'appris le nom adorable
De Dieu que pour le blasphémer,
Ce Dieu très bon et très aimable,
Qui seul demandait à t'aimer !

Il avait mis vers toi peut-être
Un consolateur, un ami ;
Mais tu ne voyais dans un prêtre
Que l'universel ennemi.

Faible esprit dans un corps débile,
Tu dus, à travers la cité,
Chercher quelque travail facile,
Voisin de la mendicité.

Jusqu'à vingt ans, à l'aventure
Tu vécus sans savoir comment,
Manquant souvent de nourriture,
Parfois même de vêtement.

Tu te chauffais dans les églises,
Tu dormais, la nuit, sous un pont,
Et tu fus, à plusieurs reprises,
Condamné comme vagabond.

Puis l'État te prit pour la guerre,
Te mit dans un autre milieu,
Sous un régime très sévère,
Tempéré par le mauvais lieu.

On ne t'apprit, à la caserne,
Par les durs jurons des sergents,
Que la façon la plus moderne
D'exterminer le plus de gens.

Cet apprentissage, stérile
Pour toi, finit et puis la faim
Te fit chercher, de ville en ville,
Quelque moyen d'avoir du pain.

Jamais pour toi ne sonna l'heure
De former un nid, quelque part,
De t'asseoir dans une demeure
Sans penser au prochain départ.

Bien des fois tu manquas d'ouvrage ;
Bien des fois un lit d'hôpital
Te reçut défait, sans courage,
Et tout terrassé par le mal.

La vieillesse creusa très vite
Sur ton visage ses sillons,
Et ta figure décrépite
Effraya plus que tes haillons.

Tu fus acculé de la sorte,
Te trouvant aux derniers abois,
A mendier de porte en porte,
En dépit de toutes les lois.

Tu tends ta main tremblante et maigre,
Pour ne recevoir trop souvent
Qu'un propos bien dur et bien aigre,
Qui s'allonge en te poursuivant.

On veut même que je refuse
Ta supplique, pauvre être humain,
Et que je cherche quelque excuse
Pour te mettre un sou dans la main.

On demande que je t'oblige
A justifier tous tes pas,
Et que dans ton passé j'exige
Tant de vertus que je n'ai pas!

Mais Jésus, notre divin maître,
Repoussait-il les malheureux,
Si criminels qu'ils pussent être?
Qui donc prétendrait faire mieux?

Quel est d'ailleurs le grand coupable?
N'est-ce pas ce monde orgueilleux
Qui, d'un pauvre enfant peu capable,
N'a rien su faire qu'un pouilleux?

Non content de prêcher d'exemple
Le culte des plaisirs sans fin,
Il leur élève plus d'un temple
Autour desquels on meurt de faim.

Il t'apprit la haine et l'envie,
Le mépris de tout avenir,
Et ne te montra dans la vie
Qu'un grand combat pour mieux jouir.

Très peu touché qu'un vaincu meure
Sans espérance et sans pardon,
Il veut même à ta dernière heure
Ravir le sort du bon larron.

Mais, au sein d'un monde semblable,
Où tout vit sans règle et sans frein,
Tu me parais presque admirable
De n'être pas un franc gredin.

Ah ! malgré ta mauvaise mine,
Reviens encor, pauvre proscrit;
Sous tes loques, sous ta vermine,
Je verrai toujours Jésus-Christ.

En toi, c'est à lui que je donne,
Fusses-tu couvert d'un forfait.
J'ai tant besoin qu'il me pardonne
Tout le bien que je n'ai pas fait !

Étant du même âge, il me semble,
Nous devrons peut-être demain
Devant lui comparaître ensemble,
Chacun notre gerbe à la main.

Près de ta moisson de souffrance,
De faim, de froid, de coups, d'affronts,
Que pèseront, dans sa balance,
Les quelques sous que nous donnons?

Sans doute à sa grande parole
J'ai su trop mal me conformer;
Mais qu'au moins ma chétive obole
Puisse un peu t'apprendre à l'aimer.

PROFESSION DE FOI ÉLECTORALE

DU

POLITICIEN D'ARRONDISSEMENT

POÉSIE

Par M. Jules SAUZAY

MEMBRE HONORAIRE

(Séance du 20 mai 1897)

MES CHERS CONCITOYENS,

Un très grand nombre d'entre vous,
Dont l'attachement fait ma gloire,
Depuis bien longtemps souffraient tous
De l'insuffisance notoire
Avec laquelle sont menés
Vos intérêts, ceux de la France;
Vers moi leurs yeux se sont tournés
Avec un regard d'espérance.

Ils n'ont rien dit : mais c'est par peur
D'effaroucher ma modestie ;
Car bientôt un vote flatteur
Dira toute leur sympathie.
Je cède à leur vœu cordial;
J'épouse vos sollicitudes,
Et l'amour du bien général
M'arrache à mes chères études.

Comme j'ai fort peu de talent,
Une origine très moderne,
Un crédit tout à fait branlant,
Un passé terriblement terne,
C'est à vous seuls que je devrai
Tout l'honneur que l'on veut me faire;
C'est vous dire que je n'aurai
Qu'un souci, celui de vous plaire.

Je laisse à mes compétiteurs
La banale indélicatesse
De vous leurrer d'espoirs menteurs
Par plus d'une fausse promesse.
Au Vrai seul, tout seul, j'ai permis
De figurer dans mon programme.
Ce que je vous aurai promis,
Croyez-y de toute votre âme.

D'abord, je veux être à Paris
Votre grand commissionnaire,
Pour les dames, pour les maris,
Chez la modiste, au ministère;
Faire vos achats importants,
Votre emplette la plus légère,
Même reporter aux marchands
Ce qui cessera de vous plaire.

Je veux procurer les emplois
Les mieux payés, les plus faciles,
A vos fils les plus maladroits,
Vos neveux les plus inhabiles,
Même avec des appointements
Faire envoyer en Cochinchine
Ceux de vos mauvais garnements
Dont la présence vous chagrine.

Je vous promets également
De caser vos jeunes personnes
Dans notre grand Enseignement,
Dans les Postes, les Téléphones.
Puis quand, sur tous les bons chemins,
Chacune aura trouvé son gîte,
J'agirai des pieds et des mains
Pour les faire avancer plus vite.

Appui de tous vos délinquants,
J'affirmerai leur innocence,
Et leurs dénicheurs trop ardents
Devront changer de résidence.
En Haut je saurai rappeler
Qu'un suprême intérêt commande
Ici de ne jamais parler
De procès-verbaux ni d'amende.

Entre les deux groupes jaloux
Qui se disputent la puissance,
Je ne sais guère mieux que vous
Auquel donner la préférence.
Comme ils tombent au moindre échec
Et se culbutent d'heure en heure,
J'entends rester toujours avec
Celui qui tient l'assiette au beurre.

La politique, je le sais,
Au fond ne vous importe guère ;
Mais vous voulez, en bons Français,
Que l'on ne fasse plus la guerre....
Qu'aux sacristains, aux marguilliers,
A nos nonnes, à nos chanoines,
Et qu'on ne cherche des lauriers
Que dans les jardins des vieux moines.

Vous voulez tous être assurés
Qu'on ne verra jamais en France
Ce gouvernement des curés
Qui fait frémir quand on y pense.
Soyez sûrs que je tiendrai bon,
Notamment contre cette presse
Qui vient en aide au goupillon
Pour vous pousser tous à confesse.

Je veux qu'on garde du respect
Pour le vieux culte de nos pères,
Mais que le clergé, circonspect,
Reste coi dans ses presbytères.
S'il veut ne parler qu'en latin,
On pourrait bien lui donner même
De ces chasubles en satin
Qui lui font un plaisir extrême.

Mon soin, vous n'en pouvez douter,
Sera de renforcer l'armée,
Mais, avant tout, d'en exempter
Votre jeunesse bien-aimée.
Un député ne doit-il pas
Conserver les fils aux caresses
De leurs mamans, de leurs papas,
Sans parler des autres tendresses?

Avec les travaux ruineux
J'exigerai qu'on en finisse.
S'ils font ailleurs quelques heureux,
Ce n'est qu'à notre préjudice.
Mais, avant le terme fatal
De ces dépenses fantastiques,
Je veux pour vous un grand canal
Et quatre lignes stratégiques.

Si vos vins, vos lards ou vos choux
Demeurent sujets à la baisse,
Je veux qu'elle n'ait plus pour vous
Une ombre même de tristesse.
Vous aurez tout le complément
Que l'État doit prendre à sa charge,
Et malheur au Gouvernement,
S'il n'est pour vous encor plus large!

Du poids écrasant des impôts
Vous vous plaignez à juste titre,
C'est l'objet de tous les propos,
C'est l'inépuisable chapitre.
Mais réduire un peu nos budgets,
Personne, à la Chambre, n'y pense.
Il reste trop de bons sujets
Attendant qu'on les récompense.

Ce qu'il faut faire, c'est un choix
Parmi tant de contribuables,
Dégrever, une bonne fois,
Les besogneux, les pauvres diables;
Mettre tout sur le dos des gens
Ayant dix mille francs de rente.
Vous serez, je crois, tous exempts
Dans les bourgs où je me présente.

Quant aux gaillards déterminés
Qui, dans l'intérêt de la cause,
Se seront le plus démenés,
Voici le prix qu'on leur propose :
Beaux emplois d'au moins mille écus,
Sous des chefs pleins de bonhomie,
Trois heures de travail au plus,
Et les palmes d'Académie.

Ayant ainsi bien su trouver
Ce qui doit sauver la patrie
Et pour longtemps la préserver
De tout danger d'être amoindrie,
Heureux de la glorifier
En aidant à sa renaissance,
Il ne me reste qu'à crier
Avec vous tous : Vive la France !

SOUVENIRS CHARITABLES

DE 1871

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT

(Seance du 20 mai 1897)

Je voudrais dire aujourd'hui un peu de bien de cette société humaine dont on a dit tant de mal à travers tous les siècles. Depuis ce Timon d'Athènes dont Platon a tracé le portrait, et qui vivait dans les bois en maudissant le genre humain, l'histoire cite nombre de misanthropes répétant, sous différentes formes, ces malédictions de l'Alceste de Molière :

> Je ne trouve partout que lâche flatterie,
> Qu'injustice, intérêts, trahison, fourberie:
> Je n'y puis plus tenir ; j'enrage, et mon dessein
> Est de rompre visière à tout le genre humain.

Cet état d'âme est une des maladies morales de notre temps. C'est le siècle des pessimistes, dont l'apôtre retentissant a été Schopenhauer, le grand contempteur de la société, l'apologiste de l'égoïsme, dont il a dit « qu'il est essentiel à tous les êtres dans la nature. »

Mais heureusement pour l'honneur de la nature humaine, ce mépris de la vie, cette manie de maudire l'humanité n'est que le partage d'un petit nombre de sophis-

tes. Il reste, au fond des âmes, un sentiment de fraternité qui se réveille dans les circonstances douloureuses, et qui console du triste spectacle de l'égoïsme et de la cupidité. Alors si le pessimisme trouve commode de maudire les hommes, la charité croit plus noble de se sacrifier pour eux.

La France vient de donner un magnifique exemple de ce sentiment, à l'occasion de la terrible catastrophe du 4 mai à Paris. Si, à cette occasion, quelques voix isolées se sont ouvertes au blasphème, toutes les autres ont éclaté dans des accents d'admiration, en présence des deux grandes vertus que ce malheur a mises en relief : le sacrifice et la charité : le sacrifice de ces femmes généreuses, immolées dans l'acte même de leur dévouement, et la charité des survivants qui, dans un élan merveilleux, s'est réveillée pour venir au secours des grandes misères.

A la gloire de notre race, l'histoire nous montre ce sentiment de fraternité chrétienne se manifestant dans les jours « de grande pitié, » comme disait Jeanne d'Arc. Il s'est manifesté dans une circonstance que je voudrais rappeler aujourd'hui, parce que notre province de Franche-Comté y a pris une part qui mérite d'être signalée.

Il y a vingt-six ans, la France venait d'être foulée aux pieds par un ennemi rapace. Les riches étaient appauvris et les pauvres étaient sans ressources. Or, parmi les peuples qui sont venus alors à notre aide, les Américains se sont distingués par la générosité de leurs dons. La Franche-Comté a eu une part importante dans ces bienfaits, grâce à l'intervention d'intermédiaires dévoués dont il est juste de rappeler les noms.

L'un d'eux, M. l'abbé Besson, qui était alors supérieur du collège Saint-François-Xavier, a publié un récit intéressant de cette œuvre de bienfaisance de 1871. Parmi les personnages dont il signale le concours, il en est un qu'il a oublié : c'est lui-même. Il est convenable de signa-

ler la part qu'il a eue dans la distribution des secours que le nouveau monde a envoyés alors à la France, et particulièrement à la Franche-Comté.

Dès les premiers mois de l'année 1871, lorsque les Prussiens occupaient encore le sol de notre patrie, un comité de secours, comprenant les personnes les plus honorables de la Belgique, s'était formé à Bruxelles. Il était présidé, sous le nom de *Comité du pain*, par M. le comte Louis de Mérode, jaloux de continuer ainsi les traditions charitables de la famille dont il était le chef. Ce comité se proposait de venir, le plus tôt possible, au secours des victimes de la guerre, en recueillant partout des souscriptions en argent ou en denrées.

Mme la comtesse de Montalembert prit une part très active à cette propagande de charité. « Cette œuvre me passionne, » écrit-elle. Elle voudrait l'étendre partout. Elle fait appel aux peuples transatlantiques, où elle compte sur la sympathie que son mari, mort depuis peu, a su inspirer à ces populations. Elle s'étonne de tant oser; mais le nom de Montalembert lui ouvrira les bourses et les cœurs. Et, en effet, en lui envoyant leurs dons, les Américains déclarent que le nom qu'elle porte inspire l'estime et la confiance. Aussi, aux États-Unis et au Brésil, à New-York, à Boston, à Rio-Janeiro, partout ses demandes trouvèrent de l'écho, et la quête qu'elle organisa par correspondance fut des plus fructueuses.

La quête qui se fit aux États-Unis, sous son inspiration, et avec le concours de zélés correspondants, eut un caractère tout à fait américain. Je ne puis mieux faire que de résumer le récit qu'en a fait M. Besson, d'après les documents qui lui furent fournis.

« Les États-Unis ont formé des comités de gens appartenant à toutes les classes de la société. On y trouve, à côté de noms français, des noms anglais et américains fort honorablement connus. Des souscriptions, des quê-

tes, des loteries, des concerts, toutes les sources de la charité la plus active et la plus ingénieuse ont été mises en œuvre. Il en est une qui a singulièrement profité : c'est l'institution des bazars. New-York, Boston et d'autres villes ont ouvert d'immenses magasins, où les tableaux, les bronzes, les tapisseries, les porcelaines, les cristaux, les ustensiles de ménage, les instruments de musique, etc., attiraient les regards des curieux et sollicitaient leur argent dans l'intérêt de la France.

« Dans le bazar de Boston on avait exposé des autographes de Lafayette, de Newton, de Schiller, de la reine Victoria, de Napoléon Ier, une idole de Nangasaki, une robe du roi de Siam, le casque porté en Grèce par lord Byron, des médailles antiques, etc. Ces curiosités n'étaient pas à vendre, mais prêtées, ce jour-là, pour être vues de tout le monde, et augmenter le bénéfice du bazar. C'est ainsi que les Américains entendent la bienfaisance. Ils font, au besoin, une part à la vanité humaine, et c'est la charité qui en tire le profit le plus net. Aussi, on évalue à plusieurs millions les sommes recueillies dans les États-Unis en faveur de notre malheureuse patrie. Le Canada y a joint ses offrandes. Il a senti battre en lui le vieux sang de la France qui date du grand siècle. »

Je dois mentionner, d'après les documents que j'ai sous les yeux, quelques-uns des généreux bienfaiteurs qui, aux États-Unis, ont le plus contribué à cette œuvre de charité, et qui ont correspondu avec Mme de Montalembert et le comité de Bruxelles.

C'est d'abord M. Charles Marshall, membre de la chambre de commerce, président du comité de New-York. En envoyant ses fonds de secours, il les accompagnait d'une lettre bienveillante pour notre pauvre France. « Si, dit-il, quelques orphelins ou veuves sont un peu soulagés par ce secours, je serai largement récompensé de la part que j'ai prise aux travaux de notre comité. » Malheureuse-

ment, au moment même où M. Marshall écrivait cette lettre, la Commune ensanglantait Paris. Aussi, il ajoute cette réflexion douloureuse : « L'horrible guerre civile de Paris diminue beaucoup la sympathie pour vos malheurs, et, sans elle, vous auriez obtenu beaucoup plus encore. »

Malgré ces obstacles les Français résidant à New-York ne cessèrent d'implorer la charité des Américains pour leurs malheureux compatriotes des provinces, innocents des crimes dont se souillait la capitale.

Le comité de New-York était, en majorité, composé de protestants. Mais, parmi les catholiques qui en faisaient partie, il faut signaler une fervente chrétienne, d'origine française, devenue Américaine de résidence. C'était Mlle Godart de Blossières. Elle correspondait fréquemment à Bruxelles, avec Mme de Montalembert, qui rend à son zèle ce témoignage bien mérité: « Mlle de Blossières est la source intarissable de tout ce que j'ai reçu des États-Unis. » En effet, elle écrivait pour nous de tous côtés, afin d'intéresser à nos malheurs les âmes compatissantes ; elle signale ceux qui l'ont le plus aidée, tel que M. Jackson, qui a envoyé une somme à partager entre les Ardennes et la Bourgogne ; elle veut surtout qu'on n'oublie pas le dévouement d'une jeune ouvrière catholique, qui est, dit-on, d'origine comtoise.

C'est Othilie Bousson, admirable maitresse de lingerie, qui n'a cessé de travailler pour nous. Elle a recueilli des vêtements, du linge, des provisions diverses, destinés à la Franche-Comté. C'était l'offrande que d'anciens Franc-Comtois, fixés à Néodville en Pensylvanie, envoyaient à leurs compatriotes. Touchant témoignage de pauvres fermiers d'Amérique qui voulaient, selon leur pouvoir, montrer qu'ils gardaient le souvenir d'une patrie qu'ils avaient quittée quarante ans auparavant.

Dans leurs aumônes, comme dans tout le reste, les Américains sont essentiellement pratiques, et leur charité est

d'une précision remarquable. Ainsi le président du comité de New-York, M. Marshall, désire qu'on s'intéresse surtout aux pauvres paysans cultivateurs, victimes de l'invasion, en les aidant à refaire leur outillage et à reprendre le travail des champs. Il apprend avec bonheur, par le rapport qui lui est envoyé, que, parmi les familles ruinées dans le département du Doubs, on a secouru une veuve qui a dix enfants, et dont la boutique a été pillée et le bétail enlevé. La somme remise à cette veuve, de la part des Américains, a l'air d'une prime aux nombreuses familles, et d'une ironie contre les vices français en matière conjugale.

Si les sommes envoyées par les États-Unis s'élèvent à un chiffre considérable, celles qu'on a reçues du Brésil, pour être moins importantes, n'en sont pas moins dignes de reconnaissance. Malgré tout ce que l'Empire avait fait pour nous aliéner l'affection des Brésiliens, les habitants de cette contrée n'avaient pas cessé d'être attachés à la France.

Dans son rêve de quête universelle, Mme de Montalembert avait songé d'abord au Brésil. Elle imagina d'écrire au duc de Nemours, « pour lui peindre, dit-elle, nos désastres, et lui demander de daigner obtenir le patronage de son fils le comte d'Eu, » pour la quête qu'elle devait faire dans ce pays. C'est toujours au nom et au souvenir de son mari qu'elle veut intéresser à cette œuvre les princes des maisons de Bourbon et de Bragance.

Le duc de Nemours répondit en indiquant les voies et moyens, en jalonnant la route à suivre, et en exprimant la sympathie qu'inspiraient pour nous les malheurs d'une patrie dont il était exilé. Son fils, le comte d'Eu, et sa femme, la princesse impériale, se trouvaient alors en Angleterre. Ils accueillirent avec empressement la requête qui leur était adressée, et la recommandèrent chaleureusement aux Brésiliens. La comtesse d'Eu prit l'ini-

tiative de cette œuvre. Elle écrivit et fit écrire partout dans ses futurs États, afin d'obtenir des secours pour nos provinces les plus maltraitées.

Une des sources de la richesse du Brésil consiste dans le produit de ses cannes à sucre. C'était alors le temps de la récolte, et, cette année, la moisson était abondante.

Aussi Mme de Montalembert obtint aussitôt un envoi de quatre-vingt mille livres de sucre et d'autres denrées, qui furent expédiées à Bordeaux et transformées en numéraire. Ce secours était destiné spécialement aux provinces de l'Ouest, si éprouvées, et l'archevêque de Bordeaux devait présider à la répartition de ce secours.

En même temps les Brésiliens envoyaient 45,000 fr. à M. Louis de Mérode, président du comité de Bruxelles. L'empereur et l'impératrice du Brésil, à la demande de la comtesse d'Eu, leur fille, y ajoutèrent, sous le voile de l'anonyme, une somme très ronde, dont l'importance en faisait deviner la source. Le comte Louis de Mérode devait répartir ces secours entre les départements du Nord, les environs de Paris, la Lorraine et la Franche-Comté. 10,000 fr. devaient être remis à l'évêque de Dijon, qui avait fait un tableau lamentable de l'état de son diocèse.

En somme, les premiers secours envoyés de ce pays lointain représentaient une valeur de plus de 200,000 fr. Les dons qui suivirent dans le courant de l'année élevèrent cette somme au-delà de 300,000 fr., et cette magnifique récolte était due à l'initiative de Mme de Montalembert, qui disait simplement, quand on lui adressait des remerciements : « J'ai demandé, non donné. »

Dans cette mission de bienfaisance, la comtesse d'Eu fut ardemment secondée par une Brésilienne, qui avait été dame d'honneur de la princesse de Joinville. C'était Mme de Barral, fille du comte Pedro Blanco, Française par son mariage et veuve à cette époque. On disait d'elle qu'elle répandait alors, parmi ses compatriotes, une pluie

de lettres qui se transformait en pluie de sucre et d'or.

Au Brésil, comme aux États-Unis, la charité visait à un but pratique. Aussi on s'intéressait aux petits ménages à réorganiser, aux paysans cultivateurs pour les aider à relever leur culture, en leur fournissant des semences, en les aidant à rebâtir leur maisonnette abîmée par les Prussiens.

Mme de Barral était secondée dans sa propagande charitable par la comtesse de Fonseca, qui organisa, à Rio-Janeiro, une représentation théâtrale au profit des victimes de la guerre. Le consul de France à Fernambouc, M. Osmin Laporte, plaida si éloquemment en faveur de nos pauvres, qu'il obtint une quantité de sucres, nouvellement récoltés, pour une valeur de 55,000 fr. Trois propriétaires brésiliens donnèrent, à eux seuls, 11,200 livres de sucre. Ce sont le baron de Livramento, le baron de Villa-Bella et M. Benarque de Macedo.

Parmi les principaux bienfaiteurs inscrits au comité de Bruxelles, on cite encore le baron de Bom-Retiro, président du Comité de Rio-Janeiro, le chevalier de Britto, ministre de l'empereur du Brésil, le comte de Bomfim, etc.

Dans les sommes recueillies en Amérique et destinées à toutes les provinces éprouvées par la guerre, la Franche-Comté eut une part très convenable, grâce à l'influence de Mme de Montalembert auprès du Comité de Bruxelles, grâce à son dévouement pour notre province, à laquelle elle s'intéresse vivement, « grâce, dit-elle, à mes inclinations comtoises. »

Deux régions de la Franche-Comté, particulièrement chères aux familles de Montalembert et de Mérode, avaient beaucoup souffert de la guerre. C'était d'abord Villersexel, où s'était livré une sanglante bataille, et où le château des Grammont, livrée aux flammes, n'était plus qu'une ruine. C'étaient ensuite Maîche et les montagnes du Doubs,

sillonnées par nos soldats en fuite que suivaient à la piste les Allemands victorieux.

Mgr de Mérode, ministre et aumônier de Pie IX, en apprenant tout ce qu'on souffre à Villersexel, met 5,000 fr. à la disposition de son frère Werner de Mérode, qui donne à son tour une pareille somme pour soulager les misères les plus pressantes. Cette somme fut ajoutée à celles que Mme de Montalembert quêtait dans les deux mondes, pour la France et pour notre province en particulier, à laquelle elle fit une large part (1).

Elle donne des indications fort utiles pour la distribution des secours. Mais elle veut rester dans l'ombre, en dehors de cette œuvre de répartition, dont M. Besson a dû accepter la charge et les ennuis. « Ne parlez pas de moi, écrit-elle, si ce n'est comme l'intermédiaire fort reconnaissante d'une bonne partie de ces largesses, et qui a été d'autant plus touchée que l'estime témoignée au nom que je porte m'a valu cette confiance pleine de consolation dans mon malheur. »

Malgré son abstention dans l'œuvre de la distribution des secours, Mme de Montalembert recevait à Bruxelles une foule de demandes, parfois *saugrenues*, et renvoyait à M. Besson celles qui regardaient la Franche-Comté. On forma alors, dans diverses parties de notre province, des comités pour cette répartition. Des magistrats, des prêtres, des citoyens honorables, tous ceux que leurs relations mettaient en état de connaitre et d'apprécier les besoins du pays, y apportèrent le concours de leurs lumières. Le cardinal Mathieu dirigeait les distributions. M. Besson fut chargé de rédiger le rapport qui devait être envoyé à Bruxelles, au *Comité du pain*.

Voici, en quelques mots, le résumé de ce rapport : « Plus de quatre cents familles, répandues dans cent vingt-

---

(1) *Vie de Mgr de Mérode,* par Mgr Besson, p. 290.

trois communes de notre province, furent soulagées d'une manière sinon complète, — des millions n'y auraient pas suffi, — du moins sensible et efficace, dans leur détresse présente. Il a été possible d'assister aussi un certain nombre de soldats amputés, mis en disponibilité à cause de leurs blessures, et dont le retour dans une chaumière ou dans une boutique pillée par l'ennemi causait, à une famille ruinée, autant de tristesse et d'embarras que de joie. Des secours de route ont été distribués à des militaires à peine sortis des hospices, et qui, pour retourner dans leur village, avaient à faire de longues journées de marche, avec une paie insuffisante. Enfin, d'honorables infortunes ont été secourues avec toute la délicatesse qu'elles imposent à ceux qui les découvrent.

« La meilleure part, soit dans le Doubs, soit dans la Haute-Saône, a été faite aux cantons voisins de Belfort, aux villages qui ont soutenu tout le poids de l'invasion. Protestants et catholiques des cantons de Montbéliard, d'Héricourt, de Blamont, d'Audincourt, tous les malheureux, sans distinction de culte, ont été appelés à recevoir les dons recueillis par les mains fraternelles qui se sont tournées vers nous de l'autre côté de l'Océan. »

Les Américains, à qui ce rapport fut envoyé, se sont montrés très contents de l'emploi de leur argent. Leur seule observation, c'est que les secours leur ont paru *peut-être* un peu trop éparpillés. Ces peuples calculateurs n'aiment pas les aumônes faites par *oboles*.

M. Besson, qui avait pris part à l'œuvre difficile de la répartition des secours, fut encore chargé de rédiger les comptes rendus et les adresses de remerciements qui devaient être envoyés à Bruxelles et en Amérique. Il le fit avec ce charme de langage et cette netteté d'exposition qui étaient dans ses habitudes d'écrivain. L'empereur et l'impératrice du Brésil étaient de passage à Bruxelles au mois d'août. Ces rapports furent mis sous leurs yeux,

ainsi que l'adresse de remerciements envoyée au nom du cardinal Mathieu et des membres des différents comités. Les princes en furent satisfaits.

Dans les dons envoyés d'Amérique et de Bruxelles, plusieurs sommes étaient indiquées spécialement *pour des veuves*, et pour les endroits *les plus dépourvus de ressources.* Sauf quelques erreurs inévitables et, d'ailleurs, de peu d'importance, les dons furent attribués fidèlement à la destination désignée.

Les dernières *miettes*, encore abondantes, des sommes recueillies, furent consacrées à l'œuvre des orphelins de la guerre, appartenant au département du Doubs, et remises à Mme de Sandrans. Cinquante-deux orphelins de cette catégorie participèrent à ces restes des dons magnifiques répandus par les soins de Mme de Montalembert.

C'est à elle surtout que revenait l'initiative de cette œuvre. Sa récompense fut d'avoir honoré la mémoire de son mari, d'avoir obtenu pour lui des prières, et d'avoir la consolation de penser qu'il était de ceux qui parlent et qui obtiennent encore après leur mort : *Defunctus adhuc loquitur.*

Quant à M. l'abbé Besson, qui avait été l'intermédiaire de Mme de Montalembert pour le soulagement des plus grandes misères, il reçut plusieurs lettres pleines du témoignage de la plus sincère reconnaissance. Mais tandis qu'il s'occupait de ces œuvres charitables, tandis que Mgr Doney lui écrivait pour le féliciter de se montrer *partout en vrai Romain* dans ses écrits, d'autres l'accusaient de *gallicanisme;* le nonce, Mgr Chigi, continuait à recevoir contre lui des libelles et des dénonciations, et s'opposait à sa nomination à l'évêché de Belley.

Ce qui préoccupait M. Besson, c'était moins le souci d'une candidature que ses amis avaient proposée pour lui, que le désir d'affirmer sa fidélité absolue à la sainte Église. Dans ce but il adressa, le 7 septembre 1871, à

Pie IX, une protestation contre les accusations calomnieuses élevées contre lui. Notre consul, M. de Tallenay, lui écrivit alors de Rome : « Les préventions ridicules accumulées contre vous disparaissent à mesure que la lumière se fait. »

Mais l'opposition s'obstinait, et ce n'est que trois ans plus tard que M. Besson fut enfin élevé à la dignité à laquelle le désignaient les services qu'il avait rendus à l'Église et à la société.

LE

PREMIER AMOUR DE CHARLES NODIER

Par M. Louis MERCIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 17 juin 1897)

Un charme m'a guéri....
(CHATEAUBRIAND.)

Jadis à l'Arsenal, l'aimable et bon Nodier,
Que Musset couronnait d'un rameau d'amandier,
Aimait, lui, dont le charme égalait la mémoire,
De sa prime jeunesse à conter cette histoire :

« C'était à Besançon, ma natale cité,
Dont le souvenir, comme un culte, m'est resté ;
J'avais treize ans, j'étais sur les bancs du collège,
Quand, je ne sais par quel magique sortilège,
Mon cœur d'enfant fut pris, oui, bien pris, un beau jour,
De folle passion, de délirant amour
Pour une noble veuve, imposante et hautaine,
Ayant de loin passé le cap de la trentaine.

*
* *

« Brodant comme une fée, elle venait, le soir,
Au foyer paternel, vers ma mère, s'asseoir;
Et l'hiver, sous la lampe à l'abat-jour orange,
Elle piquait des fleurs pleines de grâce étrange,
Et moi, pour admirer l'adresse de son fil,
Ou plutôt, contempler de plus près son profil,

Je m'approchais, heureux, quand ses cheveux d'almée
Effleuraient le duvet de ma joue enflammée !
Et comme j'étais là, plus d'une heure parfois,
Lui passant ses ciseaux, tout tremblant et sans voix,
Rougissant pour un mot, grisé par un sourire
Et dans le fond du cœur savourant mon martyre,
Elle, se raillant de mon maintien de Werther,
Disait : « Charles s'ennuie, il lui faut le grand air,
« La Muse et ses bouquins l'absorbent. A son âge,
« Est-il besoin d'être un si docte personnage ? »
Elle ajoutait : « Venez donc vite m'embrasser,
« Mon petit, et tâchez de vous débarrasser
« De tous ces songes creux troublant votre cervelle ;
« Et surtout ne tremblez pas quand je vous appelle. »
Elle disait aussi qu'elle avait un cousin,
Ferrailleur sans rival, enragé spadassin,
Qui sur l'honneur des siens n'entendait pas risette ;
Et plus fort je tremblais d'une terreur secrète.

∴

« Pourtant n'y tenant plus, par le diable poussé,
Voici qu'en son absence, adroitement glissé,
Un soir, je déposais dans sa fraîche corbeille
Une ode incendiaire, épître sans pareille,
Où je la comparais, en style incandescent,
A tous les astres de l'Olympe éblouissant :
A Junon l'Orgueilleuse, à Diane la Prude,
Dont la vengeance fut pour Actéon si rude ;
Aux dames des castels, se mourant de langueur,
Tout en martyrisant un page au tendre cœur ;
Aux vierges du divin Sanzio, du Corrège,
Ayant un blond essaim d'archanges pour cortège ;
Et, changeant en amours les gentils angelots,
Je la retrouvais dans Cypris sortant des flots !

« Ce poème où le mythe et le saint moyen âge
Faisaient, vous le voyez, un assez bon ménage,
Finissait par ces mots : « Dans l'ombre des remparts,
« Venez, je vous attends sous l'*Orme de Chamars*,
« A minuit ! — et si vous n'exaucez ma prière,
« Les eaux du Doubs seront, à l'aube, mon suaire ! »

« Mon forfait accompli, l'âme et les yeux ardents,

Prétextant un subit, mais léger mal de dents,
Avec un gros baiser de ma mère inquiète,
Je dis bonsoir à tous et gagnai ma chambrette.

« Quelques instants après, par l'enclos du jardin,
Un petit manteau noir filait, filait soudain.

*
* *

C'était par une nuit de novembre. — Glacée,
La bruine tombait par la bise chassée,
Et semblait envahir d'un réseau de brouillards
Les mornes profondeurs de l'antique Chamars.
Un silence de plomb pesait sur les grands ormes,
Qu'exagérait la brume en squelettes énormes.
Tout dormait ; pas un bruit, pas même un cri d'oiseau,
Et le Doubs, sous les joncs, s'ouvrait comme un tombeau.

« Au sombre rendez-vous, dès longtemps, à l'avance,
D'espoir, d'émotion, aussi de froid intense,
Je frissonnais — et même, en mon cœur amolli,
Déjà je regrettais mon douillet petit lit.

« J'allais m'enfuir, mais dans la torpeur de l'automne
Minuit, à l'Hôpital, ainsi qu'un glas résonne,
Par les tours de la ville, au lointain, répété
Et rendant plus sinistre encor l'obscurité.
Alors me rappelant de macabres légendes
D'ogres, de *carabins* qui vont, la nuit, en bandes,
Ramasser les bambins osant s'aventurer
Loin du logis, — tout bas, je me pris à pleurer.

« Tout à coup j'entendis quelques pas sur le sable.
Une forme approchait à peine saisissable....
Que bénis soient les dieux ! C'est elle, la voilà !
Mon adorée ! Alors, pour moi, tout s'étoila,
Et mon cœur, et Chamars, et les ormes funèbres ;
Et l'ombre s'avançait cherchant dans les ténèbres.

« Éperdu, je volai vers elle triomphant.
Un merle réveillé sifflait en s'esclaffant.
Et je vois, ô terreur ! Némésis indignée,
Brandissant, vengeresse, une horrible poignée
De verges — ma mère ! — et, qui d'un prompt tour de bras,
Me déculotte, frappe et ne s'arrête pas ! »

SOUVENIRS

DE

LA GUERRE CARLISTE

Par M. le comte DE CHARDONNET

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 17 juin 1897)

Mesdames, Messieurs,

Tel un voyageur cherche au bout du monde des sites ou des mœurs qu'il rencontrerait près de lui, tel un observateur retrouve chez un peuple voisin les événements et les passions qui ont agité notre coin de terre, et qui semblaient relégués dans les lointains effacés de l'histoire.

Incapable de me reconnaître dans les vieilles chroniques, je voudrais vous faire partager quelques-unes des impressions que m'ont laissées les scènes héroïques, les tableaux pittoresques entrevus pendant la dernière guerre carliste. Ne vous feront-ils pas mieux comprendre les luttes pour l'indépendance, l'attachement aux coutumes provinciales que nous retracent avec un juste orgueil les historiens de la Franche-Comté?

Je ne viens point vous parler politique, Dieu m'en garde! Vingt ans ont passé depuis la pacification de l'Espagne; les guerres carlistes sont tombées, à leur tour, dans le domaine de l'histoire, mais d'une histoire contem-

poraine, qui s'est déroulée sous nos yeux, chez un peuple auquel nous sommes liés par tant de souvenirs, par tant de sympathies. Beaucoup d'entre vous ont connu les combattants de la première guerre carliste; ces vétérans avaient trouvé à Besançon de précieux secours, de vives sympathies, dont j'ai rencontré le souvenir reconnaissant dans tout le nord de l'Espagne.

Saurai-je vous montrer, dans une rapide esquisse, comment naît une guerre populaire, comment elle se soutient, malgré la supériorité du nombre et des ressources de l'ennemi?

En 1872, un prince italien, dont l'avènement est lié pour nous à de si cruels souvenirs, régnait sur l'Espagne, qui supportait avec peine, mais avec patience, la domination d'un étranger. Seuls, les fils des soldats de Charles V, froissés dans leurs sentiments religieux et monarchiques, menacés dans leurs franchises provinciales, cherchaient au fond de leurs cachettes les tromblons rouillés de leurs pères. Apprenant qu'un chef de l'ancienne guerre se levait dans la montagne, les volontaires jeunes ou vieux, après s'être courbés sous la bénédiction du prêtre, arborant le Sacré Cœur sur leur poitrine, allaient rejoindre leur nouveau chef dans une cabane de berger et lui demander un fusil de guerre. Mais déjà les insurgés sont signalés, poursuivis par les carabiniers, et le chef carliste, montrant dans le lointain les soldats qui viennent pour le cerner, dit à sa nouvelle recrue : « Des fusils, je n'en ai pas ! mais voilà qu'on nous en apporte : allons chercher le tien ! » Bien souvent, en effet, les soldats tombaient dans l'embuscade, et laissaient aux mains des insurgés armes et munitions. Les guérillas grandissaient, les compagnies devenaient des bataillons; il y eut, dans la Catalogne et le royaume de Valence seulement, jusqu'à cinquante mille hommes armés des dépouilles de l'ennemi : fusils, munitions, chevaux, artillerie même!

Mais le succès ne répondait pas toujours à l'audace, et la petite troupe en formation en était bien souvent réduite à la retraite devant des détachements nombreux, dont les mouvements combinés barraient tous les chemins.

Alors commençaient, à travers les rudes montagnes pyrénéennes, des poursuites sans trêve et sans fin, ne laissant aux carlistes ni repos ni répit, mettant en pleine lumière l'endurance et le caractère de ce volontaire espagnol, à qui un verre d'eau, un air de mandoline, rend sa verve et sa vigueur. Un jour, Savalls, le célèbre chef catalan, arrive dans un village, suivi depuis trois jours par son plus redoutable ennemi ; il avait gagné de l'avance, et croyait pouvoir donner un repos indispensable à ses soldats exténués. Mais on lui annonce que la colonne madrilène redouble de vitesse et sera là dans deux heures!

Savalls, alors, fait jouer.... les guitares, battre.... les tambourins, et convoque la population à un bal sur la place. A ce bruit, les soldats se raniment et se mêlent aux danseurs.... La fatigue avait disparu.... On sonne la marche, et Savalls peut, cette fois encore, regagner la montagne.

Le territoire occupé grandissait en même temps que les forces carlistes. D'abord un rocher, un coin de forêt, puis des villages, des bourgs, reliés bientôt entre eux par des colonnes mobiles ; puis un gouvernement régulier, servi par les municipalités élues, est établi au nom de Charles VII. Des places de dépôt et de refuge sont installées à l'abri de toute surprise ; sur les sentiers abrupts qui y conduisent, les carlistes aux bérets rouges, groupés à la Salvator Rosa, montent la garde et exigent le mot de passe ; enfin, ils descendent dans la plaine, s'emparent des villes, et dominent la contrée, qui les acclame.

Tel est un faible aperçu du soulèvement catalan.

Dans la Haute Navarre, les carlistes s'étaient réunis au nombre de plusieurs milliers, le 4 mai 1872, autour de Don

Carlos, proclamé, ainsi que l'avait été son grand-père, roi d'Espagne et seigneur de Biscaye. Accourus sans préparation, sans armes et sans discipline, ils ne purent résister au premier choc, et l'insurrection naissante parut étouffée. Les chefs préparèrent alors en silence une prise d'armes régulière, et leur travail dura toute une année. Le moment venu, les députations provinciales, les municipalités, prirent elles-mêmes la direction du mouvement. Les bataillons furent équipés, soldés et nourris au moyen de contributions et de réquisitions levées par les chefs élus du pays. Au milieu des embarras, des dangers d'une pareille guerre, la gestion financière fut tellement sage et désintéressée, que l'entretien des troupes a coûté bien moins cher que dans toute autre armée d'Europe ; les commissaires du gouvernement central, appelés, après la pacification de 1876, à vérifier les comptes des vaincus, n'ont pu que s'incliner devant la probité et l'économie de cette administration. Le roi Charles VII, qu'on acclamait, auquel on obéissait jusqu'à la mort, comme chef politique et militaire, respectueux lui-même des franchises provinciales qu'il avait juré de maintenir, ne pouvait lever un centime d'impôt, tout subside étant librement voté par les élus du peuple : le Roi lui-même recevait les rations de vivres allouées par eux, comme ses simples officiers, et toute autre dépense personnelle était payée sur sa fortune privée. C'est ainsi, si je ne me trompe, que nos pères comprenaient l'alliance de l'autorité avec la liberté.

Des armes furent achetées en Angleterre et introduites en Espagne, malgré la surveillance des autorités françaises et espagnoles, mais au prix de quels sacrifices et de quels dangers !

Figurez-vous cette longue file de jeunes gens accourus, sur un signe, de villages éloignés, gravissant silencieusement, par la nuit et l'orage, les rudes sentiers pyrénéens, connus des seuls contrebandiers ; leurs épaules plient sous

le poids des fusils et des cartouches; il faut marcher sans bruit, arriver avant l'aurore, échapper aux ennemis, les carabiniers espagnols, et surtout aux amis, les gendarmes français, tous sympathiques aux carlistes, mais obligés de les arrêter, en exécution de leur consigne! Deux guides conduisent cette troupe : un contrebandier vieilli dans le mépris des lois humaines, mais fidèle à son drapeau; un député de la province, grand seigneur, homme du monde, homme d'esprit.... Le contraste entre ces deux hommes, marchant avec le même cœur au même but, n'est-il pas un symbole de l'union sociale qui rend les peuples invincibles?

Mais ces transports par la montagne étaient trop lents pour armer 30,000 à 40,000 hommes dans les provinces vasco-navarraises ; il fallut charger clandestinement des navires anglais, les diriger vers les côtes de Biscaye sous la surveillance d'équipages carlistes, et débarquer, de gré ou de force, la contrebande de guerre. Vous figurez-vous quelles difficultés il a fallu surmonter à une époque où les polices de tous les gouvernements ont pour auxiliaires l'électricité, la vapeur! Et pourtant, ces expéditions arrivaient au but!

Grâce à ces efforts, Charles VII put rentrer en Navarre au mois de juin 1873, acclamé par le peuple et l'armée, qui lui avaient taillé un petit royaume. Il y régna pendant trois ans, en dépit de toute la puissance des trois gouvernements qui se succédèrent à Madrid. Souverain, en fait, de la plus grande partie de la Navarre espagnole, des provinces basques, de vastes territoires en Catalogne et dans le royaume de Valence, il commanda pendant deux ou trois ans à près de cent mille soldats. Le peuple carliste considérait cette guerre comme une guerre d'indépendance religieuse et politique, et pourtant ces mêmes carlistes étaient prêts à s'unir à leurs ennemis d'un jour pour se sacrifier à la défense de la patrie commune; témoin les

prisonniers carlistes envoyés contre les insurgés de Cuba, qui donnèrent aux soldats de Madrid l'exemple de la vaillance et du patriotisme.

Le premier acte de Charles VII fut de confier le soin des blessés à sa femme, Marguerite de Bourbon, de pieuse mémoire. Cette princesse fut généreusement aidée par la Croix Rouge française et par des souscriptions recueillies en France, notamment à Besançon. Elle installa, partout où ce fut utile, suivant les prescriptions de la science moderne, des ambulances, des hôpitaux, où les blessés, les malades des deux armées recevaient les mêmes soins affectueux, les mêmes consolations. Son œuvre « la Caridad » peut servir de modèle à toutes les œuvres hospitalières.

La tâche était rude, de soutenir cette guerre. Mais les peuples basques ont toujours résisté, depuis les temps préhistoriques, à toute domination étrangère à leur race. Ils ont repoussé les invasions du midi comme celles du nord : c'est pourquoi les rois d'Espagne ont reconnu aux plus humbles d'entre eux la noblesse héréditaire ; le paysan basque attelle ses bœufs sous son porche armorié; le sang répandu dans les luttes séculaires coule sans mélange dans ses veines.

Un dixième de la population était sous les armes ; le reste subvenait aux besoins incessants de la guerre, et d'une guerre moderne, où les munitions étaient toujours insuffisantes, toujours à renouveler. Que de fois le commandement, cachant sa pénurie, refusa de livrer bataille parce que les gibernes étaient vides! La cartouche moderne, si vite brûlée, est un chef-d'œuvre de l'industrie la plus perfectionnée ; elle ne peut être fabriquée qu'avec un outillage complet, par des ingénieurs spéciaux ; il fallait l'acheter à l'étranger, la ménager ! avec quelle parcimonie ! A la bataille d'Abarzuza, où cinquante mille hommes environ étaient engagés, les carlistes possédaient chacun

dix cartouches. Aussi reçurent-ils l'ordre de demeurer dans leurs retranchements et de laisser venir l'ennemi à cinquante mètres avant de tirer. L'ordre fut exécuté ponctuellement, tous les assauts furent repoussés et les carlistes, s'élançant à la baïonnette, mirent en déroute l'armée du maréchal Concha, qui fut tué sur place.

Il en fut de même aux lignes de circonvallation de Bilbao; les carlistes, blottis pendant trois mois au fond de leurs tranchées, dans l'eau ou la neige, essuyèrent le feu d'une formidable artillerie de position, et repoussèrent, par des salves à bout portant, les colonnes d'attaque qui revenaient sans cesse plus nombreuses. Peu à peu, toute l'armée espagnole s'était concentrée devant cette ligne infranchissable de tirailleurs. Enfin le nombre l'emporta; impuissantes à vaincre de front, les troupes du gouvernement étendirent leur aile droite à trois lieues de distance et tournèrent, une nuit, les positions carlistes. On sonna la retraite, les volontaires évacuèrent leurs lignes et se concentrèrent en arrière de la ville, avec le sang-froid et la précision du champ de manœuvres.

Ceux qui ont vécu alors parmi ce peuple, amis, ennemis, n'ont pu se défendre d'admirer cette conviction profonde de ses droits et de ses devoirs, qui ne lui laissait qu'un cœur et qu'une âme au service de sa devise : Dieu, Patrie et Roi! Quand Charles VII, entouré de prêtres et de soldats, s'agenouillait sous un dais à l'église, on croyait voir une de ces scènes retracées par les enluminures du moyen âge ; ce peuple, malgré ses misères et ses deuils, était heureux de marcher dans son idéal, aux échos de la *Marche royale* et des cantiques sacrés !

Mais les forces humaines ont des limites. En 1876 vinrent les jours sombres où les ressources du pays s'épuisèrent. Le retour d'un Bourbon sur le trône de Madrid, la défection de quelques chefs, des revers en Catalogne, l'hostilité déclarée de la France et de l'Allemagne, semèrent le

découragement dans le peuple et dans l'armée : dès lors, ces vaillants étaient vaincus sans nouveau combat ; les armes leur tombèrent des mains ; don Carlos dut rentrer en France, salué, sur la frontière, par les bataillons de sa garde.

Grâce à son caractère et à sa volonté, Charles VII avait aboli les représailles sanglantes reprochées aux guerres espagnoles : les survivants de cette lutte chevaleresque pouvaient se tendre la main.

Aux guerres carlistes, comme à la guerre sans merci que l'Espagne fit à Napoléon, on a souvent appliqué le mot de *guérilla*, qui ne se traduit dans aucune langue, et qui voudrait dire *petite guerre*. N'est-ce point, au contraire, la *grande guerre*, celle qui exige tant de courage, tant de sacrifices, non seulement des combattants, mais de toute la nation ? Eh oui ! c'est la vraie guerre, celle qui rend inviolable le sol de la patrie ; celle où l'ennemi trouve les foyers déserts là où les paysans n'ont pu les défendre ; où les fiancées et les mères arment les guerriers ; où les soldats vont affronter la mort, l'âme confiante dans les destinées futures. Demandez aux Carlistes, aux Vendéens, luttant durant de longues années sans trésors et souvent sans armes, si la force des armées se mesure au nombre, à la richesse, si le cœur et la volonté ne sont point les meilleurs gages de victoire.

On a souvent écrit que le grand empereur avait succombé sous les frimas de la Russie. Mais les auteurs de sa défaite ne furent-ils point ces patriotes, qu'il retrouva les mêmes dans les plaines glacées de Moscou comme sous les murs croulants de Saragosse, incendiant leurs demeures plutôt que de les laisser souiller par l'étranger? Et si Napoléon, après Bossuet, a dû saluer avec admiration l'héroïsme héréditaire des soldats espagnols, c'est que là-bas les prêtres portaient l'épée, comme les soldats portaient la croix.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Pierre MIEUSSET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 8 juillet 1897)

MESSIEURS,

Quand il y a lieu de décerner un prix, on accepte avec plaisir l'honneur de présenter le rapport sur le concours. Mais, quand le résultat du concours est négatif, chaque membre de la commission cherche à se dérober à la tâche qui incombe au rapporteur. Cette tâche assez scabreuse m'a en quelque sorte été imposée et je vais essayer de l'accomplir, tout en craignant bien d'être accusé d'iniquité, bien que je ne sois après tout que le porte-paroles de la commission.

Malgré une indulgente courtoisie, nous n'avons pas toujours pu, à la suite des précédents rapports, échapper aux malédictions des poètes toujours susceptibles et irritables. Les uns ne trouvaient pas digne d'eux leur mention honorable ou leur moitié de prix ; les autres, non mentionnés, nous accusaient de ne pas comprendre les beautés de la poésie moderne et traitaient l'Académie de « vieille momie, »

prétextant qu'elle refuse encore de prêter l'oreille au langage inusité et musical des poètes décadents et déliquescents.

L'un d'eux, pour se venger à l'issue d'un tournoi où il avait succombé, nous a envoyé le nouvel Art poétique des Décadents, accompagné du bizarre sonnet des voyelles de Rimbaud qui commence par ces deux vers :

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu, voyelles,
Je dirai quelque jour vos naissances latentes.

« Vous ne connaissez donc pas, ajoutait-il, la pléiade poétique du XIX[e] siècle : Stéphane Mallarmé, Adoré Floupette, René Ghil, Anatole Baju, Moréas et Verlaine?

« Vous ne savez donc pas que M. Brunetière n'a pas craint de louer des vers de Lamartine en ces termes : « Relisez-les, mais de tout près, avec une méticuleuse attention, et dites si l'indécision du dessin, la mollesse des contours, la fluidité même de la forme, n'y sont pas le signe et la marque et presque le tout du poète? » Vous ne savez pas, comme l'a dit Gauthier, que « les mots ont en eux-mêmes, et en dehors du sens qu'ils expriment, une beauté et une valeur propres comme des pierres précieuses. » Oui, Monsieur, il y a des mots diamants, saphirs, rubis, émeraudes, d'autres qui brillent comme du phosphore ou des escarboucles, et Baudelaire a eu raison de dire que

Les parfums, les couleurs et les sons se répondent. »

Notre jeune décadent terminait sa gracieuse épître par les vers suivants, empruntés à un grand poète, et qu'il semblait renvoyer, comme des flèches acérées, à toute la commission du concours de poésie :

.... Cancres, soyez maudits,
Car vous êtes les vieux, les noirs, les engourdis,
L'ombre, le plomb, la mort, la tombe, le néant!

Ainsi, Messieurs, nous sommes, d'après notre aimable

poète, des cancres, si nous ne comprenons pas le *Traité du verbe* et l'*Instrumentation poétique* de René Ghil. Le son, paraît-il, est visible et la couleur peut se traduire en son. René Ghil ne nous dit-il pas avec assurance : « Constatant les souverainetés, les harpes sont blanches ; en la plénitude des ovations, les cuivres sont rouges ; et, sourdeur de la terre et des chairs, les orgues toutes noires plangorent. »

Au fait, l'Académie des Jeux floraux a couronné en 1893 une épître intitulée : *l'Audition colorée*, où l'on trouve ces vers :

Tu reflètes aussi, Musique, art que j'ignore,
Des nuances de ciels dans ton onde sonore :
Flûtes d'un mol azur, fifres au vert joyeux,
Bassons noirs, violons gris-perle.... et lorsque éclate,
Déchirant nos tympans, le trombone écarlate,
De sanglantes lueurs d'éclairs brûlent nos yeux.

Et plus loin :

Des genêts de Bretagne, ô Brizeux, tu m'embaumes,
Et les vers de Coppée ont l'odeur de Paris.

L'odeur des mots après leur couleur!.... J'avoue, Messieurs, que je n'ai pas encore bien pu discerner les divers parfums des mots. Quant à leur couleur, je répondrai au poète décadent qui nous a exécrés qu'il s'adressait mal en nous traitant d'aveugles, car nous sommes de ceux qui reconnaissent que l'art peut rendre les mots chantants et lumineux et nous approuvons ces vers de Clovis Hugues :

L'amandier constellé de fleurs,
Tout fier de sa métamorphose,
Jette en l'orchestre des couleurs
Sa note à moitié blanche et rose.

Nous admettons que l'audition d'un son évoque une couleur et même qu'un mot peut suggérer l'idée d'une odeur ; mais les goûts et les couleurs sont discutables, une personne verra telle voyelle rouge, une autre personne verra la même voyelle bleue ou violette.

Passons maintenant au concours de cette année. Un seul poète s'est présenté, avec un manuscrit intitulé : *Mes premiers chants.*

Ce manuscrit est composé de douze pièces, dont voici les titres : *Rêve et réalité*, *Chant patriotique*, *Un rêve*, *Souvenir*, *Souvenirs de Vesoul*, *Échos du cœur*, *Je pense à toi*, *Satire sans fiel*, *Merci*, *Angoisse et souffrance*, *Montarlot*, *Envoi à la Comté.*

Rêve et réalité est une pièce symbolique :

Mollement étendu à l'ombre d'un vieux chêne,
Pendant qu'un rossignol, sous le feuillage épais,
Modulait ses accords d'une voix vive et pleine,
En homme de mon temps, l'autre soir, je rêvais.

L'auteur voyait d'abord dans son rêve de gracieuses fleurs.

Puis, dit-il, le tableau changea :

Je vis au loin passer une troupe ingénue,
Il étaient six, je crois....
« Ne viendra-t-il donc point ? » dit enfin doucement
Un ange aux cheveux d'or .... Et les oiseaux reprirent
Dans les rameaux touffus leur doux gazouillement,
Mais l'ami ne vint pas....
Et moi qu'on attendait, me soulevant sans bruit,
Je voulus ressaisir mon bouquet de la veille;
Hélas ! rêve trompeur ! maudite illusion !
Plus de fleurs !....

Un membre de la Commission a trouvé que cette histoire d'un bouquet n'était guère que du galimatias. Elle rappelle un peu l'*Après-midi d'un Faune*, de Stéphane Mallarmé, pièce qui passe pour un des chefs-d'œuvre de l'école décadente : le Faune est à la recherche de Nymphes qu'il croit avoir entrevues et qu'il ne peut rejoindre ; il a beau chercher dans les broussailles de la forêt, il ne voit rien, et le lecteur a beau chercher des idées claires à travers les broussailles du style, il n'en trouve pas.

Le rêveur de notre concours est plus heureux que le Faune; il finit par revoir le bouquet mystique et va le pré-

senter à l'*ange aux cheveux d'or*. On ne comprend pas très bien ; aussi l'auteur a-t-il soin de nous expliquer dans un renvoi que « cette pièce a été lue au milieu d'un groupe d'amis à l'occasion de la fête de l'un d'eux, et que chacune des fleurs symbolise un des membres du cercle. »

Le *Chant patriotique*, composé pour les dernières fêtes russes, se termine par un jeu de mots.

Un Rêve est une pièce adressée à un jeune prêtre à l'occasion de sa première messe ; c'est un rêve un peu vague ; on y trouve assez de poésie dans quelques strophes, mais pas assez de talent dans l'ensemble.

Souvenirs de Vesoul, *Échos du cœur*, *Je pense à toi*, sont des pièces diverses en l'honneur de l'amitié, que l'auteur compare d'abord à un *papillon*, mais il s'empresse de corriger et nous dit dans une note à part :

Au lieu de :

Amitié ! Papillon aux ailes diaprées,

Lisez :

Amitié ! Doux chanteur aux ailes azurées.

Nous trouvons, dans *Satire sans fiel*, un épisode de la restauration du chant grégorien, dans lequel l'auteur tourne en plaisanterie un jeune séminariste qui est, nous dit-il, *un apôtre zélé du modernisme*.

Angoisse et souffrance est une élégie mystérieuse et discrète dans le genre qu'affectionne Sully-Prudhomme.

En voici quelques strophes :

J'ai vingt ans. D'où vient qu'à cet âge
Où tout rit sous l'azur des cieux,
Je m'en vais baissant le visage
Pour cacher les pleurs de mes yeux ?

. . . .

Les peines du cœur sont cruelles....
Vous l'ignorez, pauvres enfants
Qui n'avez jamais connu d'elles
Que ce qu'en disent les romans.

Hélas! moi qui n'ai de la vie
Que vécu le premier printemps,
J'en ai vidé jusqu'à la lie
Aujourd'hui j'en meurs!.... A vingt ans!....

Mourir! mais après tout qu'importe
Lorsque l'on vit si malheureux;
Je bénis le mal qui m'emporte
S'il doit bientôt m'ouvrir les cieux.

. . . .

Ne cherchez pas quelle blessure
M'a fait gémir ce chant de mort.
Ne cherchez pas.... Cette morsure
Ne vient pas de l'amour.... Mon sort

Est plus cruel; mais je le cache.
Contemplez de loin ma douleur,
Avec moi versez quelque pleur,
Mais je ne veux pas que l'on sache
En quoi consiste mon malheur.

Comme on le voit, cette poésie n'est pas sans charme, et si tout le manuscrit avait la même valeur, nous demanderions une mention honorable. Malheureusement cette pièce, qui est une des plus correctes du recueil, ne se rattache pas à la Franche-Comté, et les autres s'y rattachent peu, excepté le sonnet sur *Montarlot.* Les sujets traités sont généralement trop personnels; ce sont des pièces de circonstance, de menue circonstance même, qui n'intéressent guère que l'auteur et les destinataires. C'est l'œuvre d'un écolier enclin à la poésie et qui cherche sa voie; il semble, avec ses idées religieuses, marcher à la suite de Lamartine et parfois, avec son style symbolique et la facture négligée de ses vers, à la suite des poètes décadents. Il semble ignorer les règles principales de l'ancienne et de la moderne versification; il a des rimes faibles qui sont à peine des assonances, des mots impropres et des chevilles en assez grande quantité. Pour tous ces motifs, il nous est impossible d'accorder aucune récompense. Que le candidat à notre prix de poésie n'en veuille pas à l'auteur de ce rapport, qui n'est que l'interprète de la

Commission. D'ailleurs il avoue lui-même, dans ses vers chrétiens, qu'il n'a pas encore pu *dompter Pégase !* Mais il est jeune, il a l'amour et le sentiment de la poésie, et, s'il veut étudier la prosodie et soigner un peu son style, il sera mieux accueilli à nos prochains concours.

Pour que ce nouveau rapport ne nous attire pas de nouvelles malédictions et ne décourage personne, je dirai aux jeunes poètes que, suivant un récent exemple de l'Académie française qui vient de couronner des vers inusités de plus de douze pieds, nous admettons toutes les écoles littéraires, excepté celle des extravagants. Nous aimons la richesse et la mélodie de la poésie moderne, anssi bien que la grandeur des vers antiques. La poésie française était autrefois un peu monotone ; elle a ajouté dans ce siècle des cordes harmonieuses à son instrument ; elle a pris des forces nouvelles et doit probablement encore se rajeunir. Que quelques poètes la cherchent, s'ils le veulent, dans l'éclat nouveau et chatoyant du style, pour peindre les beautés de nos paysages ! Que d'autres, sans trop négliger les parures du rythme, la cherchent dans les grandes pensées pour célébrer les gloires de notre province, nous les classerons généralement les premiers, car souvent, quand on a gratté le vernis des épithètes bleues, vertes ou roses des décadents, il ne reste plus rien ou très peu de chose. Le symbolisme n'est pas non plus la poésie, mais il s'y prête très bien et nous encouragerons les poètes symboliques s'ils nous apportent de belles œuvres dans lesquelles passe un souffle puissant et embaumé. Nous aimons les apôtres de l'idéal.

Dans notre siècle positif, quelques sceptiques n'ont pas craint de railler la poésie en l'accusant d'inutilité. Est-il vrai de dire qu'elle se meurt? Non, Messieurs ! Si les sciences ont leur utilité, les lettres rendent la vie agréable. La poésie est encore la musique des âmes sensibles, la

fleur des belles-lettres; c'est toujours le chant intérieur, la voix dorée qui console, qui charme et qui élève les cœurs. Tant qu'il y aura des fleurs, des oiseaux, des étoiles et des jeunes filles, il y aura des poètes.

Ne laissons donc pas s'éteindre le feu sacré dans la ville de Mairet, de Nodier et de Victor Hugo. Si nos concours sont moins fréquentés qu'autrefois, cela tient sans doute à ce que les sujets doivent se rattacher, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de notre province. Nous ramènerions certainement des poètes à nos concours en donnant plus de publicité à nos programmes et en déclarant que les sujets choisis par les concurrents devront simplement se rattacher par quelque côté à la Franche-Comté. C'est, Messieurs, ce que j'ai l'honneur de vous proposer, comme conclusion de ce rapport. Les auteurs resteraient libres de choisir le genre qui leur conviendrait le mieux. Liberté du rythme, liberté de la couleur, du fond et de la forme! Que les poètes de toutes les écoles viennent donc à nous! S'ils ont du talent, nous serons heureux de les couronner.

M. DE LACORÉ

INTENDANT DE FRANCHE-COMTÉ

(1761-1784)

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Roger DE LURION

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 8 juillet 1897)

MESSIEURS,

Les traditions de notre Académie veulent que tout nouveau membre prenne la parole dans une réunion publique. Admis dans vos rangs depuis plusieurs années déjà, grâce à la bienveillance dont vous avez fait preuve, en distinguant dans vos concours un mémoire sur une de nos anciennes institutions provinciales, je sens plus encore aujourd'hui le besoin de cette bienveillance. N'ayant mis en œuvre, en effet, que des travaux de compilation et de nomenclature, je suis étranger au langage littéraire et élégant, ornement habituel de nos solennités académiques.

Je voudrais rappeler à votre souvenir un oublié, M. de Lacoré, Intendant de Franche-Comté de 1761 à 1784, et directeur-né de cette Académie, qui, dans un temps et dans une province où son emploi était détesté, sut conquérir

l'amour de ses administrés, et s'en faire regretter universellement, après vingt-trois ans de séjour parmi eux.

I.

Charles-André de Lacoré appartenait à ce milieu de Parisiens déjà parvenus à la fortune, esprits cultivés, ouverts, propres aux affaires, qui saisissaient les occasions de déployer leurs capacités et leurs talents au service du roi et de l'État, principalement dans les emplois de robe et de finance. Cette classe de citoyens a fourni la plupart des administrateurs marquants au XVIIIe siècle.

Notre intendant, né le 24 août 1720, de Charles-Étienne de Lacoré, maréchal des logis, seigneur de Saint-Ouen, et de Jeanne-Thérèse Bonneau (1), fut pourvu, le 9 juin 1741, d'une charge de conseiller au parlement de Paris. C'était

---

(1) La Chesnaye-Desbois (*Dictionnaire de la noblesse,* 2e édition, 1772, t. V) ne donne, à l'article *La Corée*, que les noms des père et mère de l'intendant, et de ses deux femmes : Marguerite-Honorée Champion, fille d'Honoré, fermier général, et d'Élisabeth Belon, mariée en juin 1753, morte le 9 novembre 1754, et N. (Marie) Guyon, fille de Pierre, secrétaire du roi et directeur général des Monnaies, et de Catherine Aviat, mariée le 11 août 1757 à M. de Lacoré, qui n'eut postérité d'aucun de ces deux mariages. La Chesnaye-Desbois ajoute ce blason : *Écartelé, aux 1 et 4, d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 coqs d'or et en pointe d'un lion de même; aux 2 et 3, d'azur à 3 croissants montants d'or.* Les cachets qui accompagnent les lettres de M. de Lacoré portent simplement : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 coqs de même et en pointe d'un lion aussi d'or.* — Couronne de marquis (C. 595, Archives du Doubs).

Les *Mémoires* du marquis de Sourches (t. IX, p. 75) mentionnent, au 18 septembre 1704, « la majorité de la gendarmerie, donnée à du Plessis-La Corée, mestre de camp réformé, qui faisoit la charge de maréchal des logis de la cavalerie dans l'armée du maréchal de Tallard. Il était de Pontoise et avait à Paris un frère auditeur des comptes. » Il s'agit du père de l'intendant de Lacoré et de son oncle ; celui-ci était encore porté à l'Almanach royal de 1715, comme conseiller auditeur à la Chambre des comptes de Paris; il était aussi seigneur de Saint-Ouen-l'Aumône (bourg à deux kilomètres de Pontoise), qu'il reprit de fief dans les dernières années du XVIIe siècle. Quant au nom de du Plessis-

dans cette illustre compagnie, ou même dans la juridiction inférieure du Châtelet, que débutaient, dès qu'ils avaient pris leurs degrés universitaires, les fils de famille destinés à parvenir aux hautes charges de l'État. M. de Lacoré fut nommé maître des requêtes au Conseil du roi le 18 juillet 1749, et pourvu, le 9 avril 1756, d'une charge de président au Grand Conseil. Peu après, le gouvernement, qui avait reconnu ses rares qualités d'esprit, son activité et la droiture de son caractère, le mit à la tête de la généralité de Montauban, comme intendant. Au mois de mai 1761, Louis XV l'appela aux mêmes fonctions en Franche-Comté.

M. de Lacoré y fut accueilli par les acclamations populaires. Il arrivait, en effet, précédé d'une réputation exquise, si nous en croyons les termes des lettres de citoyen que lui décerna le Magistrat de Besançon, lorsqu'il y fit son entrée :

« L'amour des peuples de la généralité de Montauban « que M. de Lacoré s'est concilié par son équité, son affa- « bilité et ses vertus bienfaisantes pendant le séjour qu'il « a fait parmi eux, les regrets qu'ils lui ont donnés...., « et les bontés dont il nous a déjà honorés, nous présen- « tent une perspective flatteuse des douceurs dont nous « allons jouir sous son administration (1). »

La Corée, donné à M. de Lacoré par le marquis de Sourches, il n'était porté ni par l'auditeur des comptes ni par l'intendant. C'est celui d'un évêque de Saintes au XVIIIe siècle. Nous ignorons s'il était de la même famille.

En 1784, M. de Lacoré mourut, laissant comme unique héritière sa sœur Élisabeth-Thérèse de Lacoré, veuve de Henri-Jérôme Péricard, chevalier, conseiller maître à la Chambre des comptes de Paris (E. 1399, Archives du Doubs). Mme de Lacoré, de son côté, avait testé en faveur de sa nièce Claire-Josèphe Guyon de Frémont, fille de son frère Jean-François Guyon de Frémont, grand maître des eaux et forêts au département de Caen, et femme de Gilles-François-Louis-Armand, marquis de Durfort-Léobard, chevalier, sous-lieutenant des gardes du corps de Louis XVI, neveu de Mgr de Durfort, archevêque de Besançon. (Idem.)

(1) Registres des *Délibérations du Magistrat de la ville de Besançon*, du samedi 21 novembre 1761 (Archives municipales).

Pour se rendre un compte exact de l'état où se trouvait alors la Franche-Comté, il faut se rappeler que de temps immémorial elle avait joui, vis-à-vis de la couronne, d'une situation privilégiée. Jusqu'à la conquête, elle forma plus qu'une province, une nation, administrée presque exclusivement par le parlement de Dole, et par les États, qui votaient sous forme de don gratuit, et seulement dans la limite de ce qu'ils jugeaient nécessaire, les sommes demandées par les souverains (1).

Louis XIV, par des clauses spéciales des capitulations, puis par l'article 12 du traité de Nimègue, promit de respecter les institutions de la Franche-Comté. Mais une fois entré en possession de ce pays, il n'eut rien de plus pressé que de le dépouiller de ses franchises. Il enleva au parlement tout pouvoir politique, et installa dans la nouvelle province, avec un système d'administration étranger pour elle, un représentant direct de l'autorité royale, l'Intendant, qui parvint à rassembler entre ses mains la plus grande part du pouvoir.

La Franche-Comté devint donc une des trente-deux généralités du royaume, ayant à sa tête un commissaire departi ou intendant préposé à l'administration de la *justice*, de la *police* et des *finances*. Ces trois mots très élastiques en-

---

(1) Le gouvernement de la Franche-Comté constituait, sous la suzeraineté des rois d'Espagne, « une forme de république ayant nom monarchie, préférable à toutes autres, » disait aux États de 1606 le président de Thomassin, parlant au nom du roi d'Espagne. — Tous nos historiens ont à l'envi exalté ces libertés et ces franchises si chères à nos pères. V. Gollut, *Mémoires historiques de la république séquanoise*, ancienne édition, p. 143, 145, 937 ; *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, publiés par l'Académie royale de Belgique, t. III, p. 294 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*. Besançon, 1843, p. 47, 252 ; J. Chifflet, *Mémoires (Documents inédits* pour servir à l'histoire de Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon, t. V, p. 333, 493 ; t. VI, p. 167, 181) ; Ed. Clerc, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, Besançon, 1882, t. I, p. 13-48, 55, etc.

globaient dans la compétence de l'Intendant toutes les branches du gouvernement d'une province (1).

L'organisation administrative moderne est le résultat de cette centralisation intelligente, complétée et développée par les intendants; mais elle n'a recueilli qu'une faible partie de l'héritage de ceux-ci; nos préfets actuels n'ont en main qu'un quart au plus des attributions, de l'autorité et de l'emport décisif qu'avaient leurs prédécesseurs.

L'Intendant est le véritable gouverneur de la Franche-Comté. D'ordinaire il a le titre de conseiller d'État et de maître des requêtes au Conseil. Le Conseil du Roi, moteur par excellence de la machine gouvernementale, reçoit chaque jour connaissance de toutes les affaires du royaume, rapportées par un maître des requêtes, et instruites par un secrétaire d'État, saisi par un rapport de l'intendant de la province. Il rend, sur ces affaires, des arrêts sans appel, brisant tous les obstacles, règlements et arrêts du parlement, aussi bien que les décisions des autres juridictions.

A la faveur des arrêts du conseil, l'intendant de Franche-Comté a pris peu à peu, à la Chambre des comptes de Dole, puis au parlement, la confection des rôles d'imposition de la province, avec l'autorité pour les faire exécuter, et terminer les difficultés à leur sujet, les comptes de l'ex-

(1) Le roi Henri II avait établi en 1551 les intendants de province, aux attributions desquels Richelieu donna un développement insensible. Louis XIV accrut encore leur prépondérance. Dire que les intendants traitèrent la Franche-Comté en pays conquis est une phrase devenue banale. Ils n'eurent cure du Parlement ni des franchises anciennes, soucieux seulement de tirer de cette province l'argent dont le gouvernement avait besoin dans la période de guerres ruineuses qui termina le règne du grand roi.

Voir, sur l'origine des intendants, d'Arbois de Jubainville, *l'Administration des intendants d'après les archives de l'Aube*. Paris, Champion, 1880, p. 1-23. — A. Babeau, *la Ville sous l'ancien régime*. Paris, Didier, 1884, p. 244.

traordinaire des guerres, des octrois, la voirie, la police et l'administration des hôpitaux, etc. Il s'est emparé même de l'influence des seigneurs dans les villages, le jour où il y a pris l'administration des communautés : répartir l'impôt et le contingent de la milice, réparer l'église, faire des routes, tout cela est l'affaire de l'Intendant ou des officiers communaux qu'il nomme et dirige.

L'Intendant n'aurait pu, à lui seul, administrer le vaste territoire de la Franche-Comté. Pour l'aider dans sa tâche, il a douze subdélégués, répartis dans les douze subdélégations de la province. Le subdélégué est chargé de faire exécuter les ordres de l'Intendant et de prendre connaissance des affaires dont il lui confie l'instruction ; il rédige seulement son rapport, mais ne décide jamais; car toutes les difficultés résultant des divers actes de l'administration sont réglées, sommairement, par les ordonnances que
roi.
rend l'Intendant seul. L'appel en est porté au Conseil du

Pour contre-balancer l'influence de cet agent direct du pouvoir royal, le Parlement de Besançon n'a plus guère d'autorité. Et elle fut encore diminuée, lorsqu'à la suite de ses dissensions avec la cour, le gouvernement lui imposa comme premier président, en 1757, M. Bourgeois de Boynes (1), qui, par une confusion de pouvoir inouïe, réunit dans sa personne les fonctions de Premier Président et d'Intendant.

Si, parmi ses prédécesseurs dans cette dernière charge, M. de la Neuville et M. de Vanolles (2) avaient laissé

---

(1) Bourgeois de Boynes (Pierre-Étienne), maître des requêtes au conseil d'État en 1746, Intendant de Franche-Comté de 1758 à 1761, puis conseiller d'État ordinaire, et ministre de la marine dans les dernières années du règne de Louis XV.

(2) Neuville (Charles des Chiens, seigneur de la), nommé Intendant de Franche-Comté en 1718, fut remplacé en 1734 par Barthélemy de Vanolles, qui occupa cette charge jusqu'au 1er mars 1743.

quelques bons souvenirs, l'un en créant le réseau de nos routes, l'autre en attachant son nom à la réédification de la ville de Pontarlier, détruite par un incendie, le caractère entier et tyrannique de M. de Boynes, ses tracasseries vis-à-vis des corps constitués et des citoyens rendirent l'Intendant aussi impopulaire que possible.

M. de Lacoré lui-même, malgré la douceur qu'il apporta dans ses rapports avec les Comtois, et le bien qu'il fit dans le pays, ne put effacer la haine dont l'intendance était devenue l'objet. Les remontrances du Parlement de Besançon du 1er septembre 1787 dépeignaient ainsi cette administration : « une administration odieuse dans tous les temps, et tombée dans un discrédit universel...., une administration informe et essentiellement oppressive. L'intendant exerce avec tous ses suppôts un pouvoir énorme que la loi désavoue.... Ce pouvoir arbitraire est exercé d'une manière qui répond parfaitement à sa destination. Il n'a pour bases que les décisions clandestines appelées *arrêts du conseil*, etc. »

L'opinion publique s'enthousiasma lorsque les parlementaires, exilés depuis 1759, et qui seuls avaient fait opposition directe à l'autorité de M. de Boynes, furent rappelés. Ce fut une explosion de joie en faveur des magistrats, et de haine mal dissimulée contre l'Intendant.

Les écrits contemporains abondent en récits des fêtes données dans la province à cette occasion, et pour célébrer le départ de M. de Boynes, démissionnaire de ses deux emplois.

A Besançon on dansait le soir, au feu des illuminations, des branles sur M. de Boynes. M. de Lacoré vint prendre possession de son poste, en octobre 1761. « Il fut curieux, dit un annaliste du XVIIIe siècle, de se promener par les rues le soir pour voir par lui-même ces fêtes continuelles. En passant sur la place Saint-Maurice, malgré la quantité de monde, il fut reconnu au clair de la lune ; il fut arrêté

et obligé de danser avec tout le monde, et on ne cessait de dire : Vive Lacoré, au diable de Boynes (1)! »

II.

L'arrivée de M. de Lacoré, saluée par ces franches acclamations populaires, avait été précédée des compliments et des présents d'usage de la part du Magistrat de Besançon (2).

Depuis la conquête, l'administration des villes était soumise à la surveillance de l'intendant, et la municipalité de Besançon, en contact plus fréquent que les autres avec ce haut personnage, en était arrivée à ne rien faire même de contraire à ses désirs (3). M. de Lacoré répondit aux hommages du Magistrat « combien il était sensible aux compliments exprimés par cette compagnie, et que, dans toutes les occasions, il s'empresserait de seconder ses vues pour le bien public. » Puis il lui délégua son secrétaire, pour

---

(1) J. Grimont, *Annales de Besançon*, t. II, p. 12 (Manuscrits nos 1039-1041 de la Bibliothèque publique de Besançon).

(2) « Du samedi 2 mai 1761. La Compagnie ayant appris que M. de Lacoré, sur la démission de M. de Boynes, est nommé intendant, a prié MM. les commissaires de l'hôtel de ville de vouloir bien se procurer les vins et les toilettes que, selon l'usage, l'hôtel de ville offre à MM. les intendants et à Mmes les intendantes, à leurs arrivées. » — « Du mercredi 7 octobre 1761. L'intendant arriva lundi 5, à huit heures du soir. MM. Egenod, échevin, Quégain, Bouchet, Bouvot, conseillers, sont allés le complimenter à son hôtel, en ont été très gracieusement reçus; puis on lui a offert 50 bouteilles de vin de Bourgogne et 50 de Champagne, de la part de la Compagnie. » — « Du lundi 9 novembre 1761. Mme l'Intendante. Toilettes. Il a été fait mandement de 756 livres 9 s. 8 den. pour façon et fourniture d'une toilette blanche bordée en nuances, et pour une toilette rose aussi en nuances et argent, et pour la garniture de deux paniers, le tout destiné pour être présenté à Mme l'Intendante à son arrivée. » *(Délibér. du Magistrat de Besançon.)*

(3) A. Castan, *Monographie du palais Granvelle à Besançon. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1866.

faire faire de coûteuses réparations au logement qui lui était affecté. Car le logement de l'Intendant était fourni par la ville, comme celui de beaucoup d'autres fonctionnaires.

C'était là une des charges écrasantes que l'administration française faisait peser sur le budget municipal. S'il était de tradition, parmi les intendants, de stimuler et de diriger à leur gré les travaux dans les villes, ceux de Franche-Comté s'étaient bien acquittés de ce devoir. La ville de Besançon, qui avait construit pour plus de 200,000 livres de casernes, payé 300,000 livres pour avoir le parlement, auquel elle dut abandonner une grande partie de l'hôtel de ville, et 150,000 livres pour obtenir l'Université, donnait chaque année 12,600 livres pour le logement des fonctionnaires, dont la charge lui était assignée. M. de Lacoré augmenta encore peu à peu ces charges par des dépenses nouvelles, constructions, pensions à des artistes, fondations utiles, etc., mais dépenses qui obérèrent outre mesure le budget de la ville. Celle-ci s'y soumit cependant, sentant que l'Intendant avait pour but l'intérêt public, en encourageant les arts et l'industrie.

Pour accomplir ses desseins, M. de Lacoré avait besoin de se sentir le maître dans le corps municipal ; ses efforts constants avaient pour but de le tenir sous son autorité. En 1760, un nouveau reglement avait été mis en vigueur pour l'élection du maire. Son application permettait à l'Intendant de prolonger ou d'ajourner chaque année les pouvoirs du maire en exercice ; il devint donc le chef suprême de l'hôtel de ville, et rien ne put s'y faire désormais que sous le contrôle de son bon plaisir (1).

(1) En 1764, le roi rendit la place de maire élective. La plupart des villes de Franche-Comté élurent alors des nobles pour cet office. Ce choix fit craindre à M. de Lacoré la diminution de son influence. Il agit si bien à la Cour, que le roi, par arrêt du mois de février 1765, cassa les élections et remit les choses sur l'ancien pied. « Les villes et leur

Ce rôle omnipotent de l'intendant se fit sentir partout : à Gray, dit l'historien de cette ville, les conseillers s'empressaient de nommer le personnage qu'il désignait à leur choix (1). A Lons-le-Saunier, où la ville n'avait pas voulu acquérir les offices municipaux, les élections restèrent soumises à l'arbitraire de M. de Lacoré. A Salins et à Poligny, il finit par rester le maître, après de longues et énergiques résistances (2). A Dole et dans les autres villes, il ne rencontra pas d'obstacle. Il prenait ses renseignements sur les candidats municipaux et les agréait, en laissant la nomination d'un seul au conseil, qui devait le choisir sur trois qu'il présentait (3).

Dans les communes rurales, l'Intendant était parvenu à annuler l'influence des seigneurs et des officiers de justice seigneuriale, dont les appels allaient aux bailliages, puis au Parlement, et à enlever la tutelle des communautés d'habitants aux mains de l'autorité judiciaire, pour la transférer à l'autorité administrative, dont il était, avec ses subdélégués, le représentant. Ce résultat était déjà acquis lorsque M. de Lacoré fut nommé en Franche-Comté. Mais il donna une grande impulsion à l'administration communale, en régularisant les ressources des communautés, et en dirigeant leurs dépenses vers un but utile. Il fit accenser les terrains communaux ; il s'occupa activement de l'exploitation des bois ; il y autorisa les coupes des quarts de réserve, qui constituaient une source impor-

---

patrimoine rentrèrent dans leur servitude. » (*Journal de ce qui s'est passé en Franche-Comté*, de 1752 à 1789. *Manuscrits Dunand*, t. XIII, Bibl. de Besançon.)

(1) Abbés Gatin et Besson, *Histoire de la ville de Gray*, nouvelle édition, par Ch. Godard. — Paris, Firmin-Didot, 1892, 1 vol. in-8.

(2) Voir sur les élections municipales dans ces villes, et à cette époque, Rousset, *Dictionnaire historique.... des communes du Jura*, Besançon, Bintot, 1858, t. III, p. 542 ; t. IV, p. 583 ; t. V, p. 178 ; t. VI, p. 401.

(3) Voir C. 41, 50, Archives du Jura.

tante de revenus. Sous son administration, de nombreuses communautés se procurèrent ainsi de l'argent, soit pour reconstruire ou réparer leurs églises, bâtir des clochers, établir des cimetières, des ponts, des fontaines publiques, payer leurs dettes (1).

Dès son arrivée, il se montra préoccupé d'une grave question, celle de l'inégalité de l'impôt; elle se faisait sentir non seulement dans la différence entre les catégories de contribuables, clergé, nobles et non nobles, privilégiés de toute sorte, mais encore dans l'inégalité de la répartition entre les différents bailliages de la province. M. de Lacoré aurait voulu parvenir, sinon à égaliser l'impôt, du moins à l'appliquer sur des bases plus équitables. En 1762 et dans les années suivantes, il se fit adresser plusieurs mémoires à ce sujet, et ne cessa d'y porter ses soins (2). Mais le gouvernement, alors aux prises avec des besoins d'argent insatiables, d'une part, de l'autre avec l'opposition des parlements, ne reprit l'étude de ces réformes qu'après l'avènement de Louis XVI.

Quoique animé de sentiments de modération justement appréciés des Comtois, M. de Lacoré ne pouvait oublier, dans cette lutte avec le pouvoir judiciaire, qu'il représentait le gouvernement contre le Parlement. Cette cour souveraine, se rappelant son passé et celui de la province, comparait les libertés d'autrefois avec le fardeau sans cesse croissant des impôts, et, en 1771, elle prit nettement parti pour le Parlement de Paris contre le chancelier Mau-

(1) Voir, aux Archives du Doubs, des mémoires de communautés et des ordonnances de M. de Lacoré, relatives à ces questions. — C. 953. Mémoire de la ville de Dole en 1769, afin d'être autorisée à vendre son quart de réserve dans la forêt de la Serre, pour avoir de l'argent, afin de meubler le pavillon des casernes, destiné au logement des officiers, et construit à grands frais par la ville. — C. 1423, Reconstruction des églises d'Arcey, Baume-les-Dames, Clerval, etc., 1762 ; — C. 1582 ; — C. 1588, etc.

(2) Archives du Doubs, C. 878.

peou et les réformes qu'il venait de faire adopter par Louis XV. Ce fut le signal de sa chute. Le 5 août 1771, le maréchal de Lorges [1], commandant en Franche-Comté, et M. de Bastard, conseiller d'État [2], porteur des ordres du roi, arrivèrent à Besançon, supprimèrent le Parlement, et, le 8 août, installèrent le nouveau, dit parlement Maupeou.

La Chambre des comptes de Dole fut enveloppée dans cette révolution judiciaire. Le 19 novembre, M. de Lacoré se joignit aux porteurs des ordres royaux. Il annonça à cette cour que sa suppression, due en général au plan de réformes judiciaires du chancelier, avait aussi pour cause « l'ordre des finances, exigeant que la comptabilité des fonds du royaume ne fût point divisée. » L'édit de suppression substituait à la Chambre des comptes un *Bureau des Finances*, juridiction qui devait siéger à Besançon, sous la présidence de l'Intendant, et connaître de la plupart des matières que ce fonctionnaire avait déjà enlevées à la Chambre des comptes, et d'autres dont elle avait joui jusqu'alors comme Cour des aides.

Ces Bureaux des Finances fonctionnaient dans beaucoup de provinces. En réalité, ils n'étaient que les dociles instruments de l'intendant [3], et faisaient le travail technique

---

(1) Lorges (Guy-Michel de Durfort, d'abord connu sous le nom de duc de Randan, puis de maréchal de), né le 26 août 1714, mort le 6 juin 1773.

(2) Bastard (François de), ancien premier président du parlement de Toulouse.

(3) Cependant l'avocat Grimont signale, dans son *Journal*, ce trait d'indépendance du bureau des finances vis-à-vis de l'intendant : « Du 7 juillet 1775. M. de Lacoré, intendant de Franche-Comté, reçut un arrêt du conseil pour établir une douane dans la province. L'édit fut présenté au Bureau des finances, qui refusa l'enregistrement de toute voix. Un nommé M. de Souci, fermier général, fit tous ses efforts pour persuader de quelle utilité et de quel profit était ce bureau (de douane) si on voulait l'enregistrer ; mais au contraire, on a prévu tout le mal qui pouvait en résulter, puisque la noblesse, les commerçants et les

et fastidieux qui ne pouvait s'opérer dans ses bureaux. Leurs membres portaient le nom de Trésoriers de France et comprenaient : l'intendant, Premier Président, un président, douze conseillers, un avocat et un procureur du roi, un substitut et deux greffiers. Ce personnel fut recruté soit dans l'ancienne Chambre des comptes, soit dans l'entourage, et par le crédit de M. de Lacoré (1). Le 12 décembre 1771, il installa solennellement la nouvelle juridiction. Philipon de la Madeleine (2), qui venait d'y être nommé avocat général, prononça un discours où, après avoir insisté sur les devoirs des trésoriers de France, il terminait par cet éloge de M. de Lacoré, leur premier président : « Pourrions-nous oublier que le bonheur des autres est une jouissance pour lui, et que, dans une place où il est difficile de ne pas exciter des mécontentements, il n'a fait, depuis plus de dix années, éprouver aux peuples d'autre sentiment pénible que la crainte de le perdre (3). »

Cet éloge traduisait assez exactement le sentiment public. En effet, M. de Lacoré ne cessa, pendant son séjour en Franche-Comté, de concourir au soulagement de la misère, d'encourager les arts et de contribuer de tout son pouvoir à l'embellissement de Besançon et de la province.

Ses prédécesseurs n'avaient guère eu le temps de s'occuper d'améliorations. Cependant, à partir de 1730 surtout, il semble qu'il y ait eu émulation entre les villes de France pour leur embellissement. En Bourgogne, Dijon donnait

---

artisans ont fait leurs efforts pour que l'on ne l'enregistrât pas, et on y a réussi. » (T. II, p. 195.)

(1) Lettres de personnes qui sollicitent le crédit et l'influence de M. de Lacoré pour entrer au Bureau des finances (C. 206, Archives du Doubs).

(2) Philipon de la Magdeleine (Louis), né à Lyon le 9 octobre 1734, mort à Paris le 19 avril 1818, avocat général au Bureau des finances et inspecteur de la librairie à Besançon, puis intendant des finances du comte d'Artois en 1780, membre de l'Académie de Besançon et de Lyon, littérateur. (*Biogr. univ.*)

(3) *Affiches et annonces de Franche-Comté*, 18 décembre 1771.

l'exemple à la Franche-Comté, qui ne resta pas complètement en dehors de ce mouvement. La petite ville de Pontarlier, reconnaissante à l'intendant de Vanolles de sa réédification sur un plan nouveau, lui avait élevé un arc de triomphe. A Besançon, de beaux quais avaient été construits; en 1739, M. de Vanolles avait fait ouvrir la rue Neuve, mais on n'y avait presque rien bâti. Faute d'argent principalement, la municipalité n'avait pas apporté tout le concours désirable aux vues des intendants, qui obtinrent des arrêts du Conseil pour avoir la connaissance des alignements, améliorations de la voirie et des rues. Peu à peu, dans la ville, s'élevaient des façades d'une belle architecture. Pour les distinguer les unes des autres, en Flandre et en Bourgogne, au milieu du XVIIIe siècle, on avait inscrit les noms des rues à chaque bout, et numéroté les maisons, disposition qui fut généralisée par une ordonnance militaire de 1768 (1), mise à exécution en 1774 et 1775, à Besançon, où toutes les maisons de la ville furent numérotées en une seule série (2).

Au même genre d'amélioration se rapporte l'établissement de l'éclairage public. Dès 1698, on avait établi quelques lanternes dans les rues de Besançon. M. de Vanolles en fit placer d'autres dans la Grande-Rue et dans certains carrefours. En 1767, 1768 et 1772, sur l'initiative de M. de Lacoré, la municipalité fit faire des réverbères sur le modèle de ceux de Paris, pour la Grande-Rue, la place de l'Hôpital et la rue Neuve (3).

Les promenades publiques manquaient aussi. Le duc de Tallard (4), qui avait à Granvelle une résidence dont il

---

(1) A. Babeau, *la Ville sous l'ancien régime*, t. II, p. 122.

(2) Grimont, *Annales de Besançon*, t. II, p. 287.

(3) Grimont, *Annales de Besançon*, t. II, p. 152. — *Délibérations du Magistrat de Besançon*, 31 octobre 1767.

(4) Tallard (Marie-Joseph d'Hostun, duc de), né en 1684, mort en 1755, gouverneur de Franche-Comté de 1720 à 1755.

n'usait pas, en mit le jardin à la disposition du public dès 1728; en 1778 seulement, il fut livré en totalité aux promeneurs. Mais M. de Lacoré dota Besançon d'une vraie promenade, le jardin de Chamars, dont l'appropriation dura quinze ans; elle fut faite aux frais de la ville et surtout par des souscriptions particulières; grâce au goût de l'Intendant et aux artistes chargés de la décoration, ce fut une des belles promenades de province (1).

Pendant ce temps, la nouvelle église de Saint-Pierre s'élevait également. En 1732, l'archevêque de Besançon en avait posé la première pierre. Pour différents motifs, la construction en avait été retardée. M. de Lacoré examina les plans et devis, et conçut le projet d'agrandir la place Saint-Pierre, par l'acquisition de nouvelles maisons, pour en faire une des places principales de la ville. Le 22 février 1777, le Magistrat, applaudissant « à ce projet qui tend à l'ornement de la ville, délibère de remercier l'intendant de son empressement à embellir cette capitale. »

Mais l'œuvre principale de M. de Lacoré à Besançon, qui suffirait à elle seule pour sauver son nom de l'oubli, fut la construction du magnifique monument, dit la Nouvelle-Intendance, avec l'achèvement de la rue Neuve et l'ouverture de celle qui y aboutit.

---

(1) *Délibérations du Magistrat de Besançon*, 26 octobre 1769.

Grimont, *Annales de Besançon*, t. II : Une souscription est ouverte depuis un an (1772) « pour l'embellissement du Champ de Mars, appelé à présent *Chamars*. » Au bout de l'année, on imprime la liste de souscription. Le 25 mai 1775, « on a commencé à travailler pour combler les marais, qui donnaient une fort mauvaise odeur » (p. 152). — Le 18 juillet 1781, on a posé deux vases en pierre blanche (du sculpteur Boutry) au bout du pont d'entrée du Grand Chamars, à côté des charmilles qui bordent la rivière ; et crainte d'accident pour les enfants, on y a mis, de chaque côté des vases, des espèces de barreaux de fer à main droite. Sur le piédestal sur lequel est posé le vase, il y a cette inscription : *Martis campum — exhausta palude — coacto in alveum — flumine — pontibus superatis — civium munificentia — donavit.* » Sur l'autre piédestal, les armes et la devise de Besançon.

Ne pouvant faire une belle demeure de l'intendance qui tombait en ruine, il résolut d'en édifier une autre qui, en répondant à son goût du grand et du beau, assurât à la ville de Besançon un monument digne d'elle.

Le côté difficile de l'entreprise était de trouver de l'argent. L'Intendant réussit à persuader au Magistrat que le loyer annuel de son hôtel, 4,000 livres, joint aux réparations faites depuis vingt ans, 80,000 livres, constituait un fardeau plus onéreux qu'une construction, et que ces charges s'aggraveraient chaque année, vu la caducité de la maison. La ville offrirait pour le nouvel hôtel le terrain lui appartenant rue Neuve, ce qui ferait déjà une somme importante. Un des principaux avantages que l'Intendant faisait valoir était l'agrandissement et la décoration de la ville dans cette partie. La ville offrit en effet son terrain, les glaces à fournir pour la décoration intérieure, les dépenses d'entretien annuel; mais elle ajouta qu'ayant plus de dépenses que de revenu, elle espérait que le roi, comme dans d'autres endroits, mettrait, par voie d'impositions annuelles, la construction à la charge de la province, puisqu'il s'agissait d'un édifice provincial (1).

L'entente fut conclue sur ces bases. M. de Lacoré chargea M. Frignet, ingénieur en chef de Franche-Comté, de dresser les plans du nouvel édifice. Mais son projet ne lui plut pas, et il s'adressa à Louis (2), architecte nourri dans l'étude des monuments italiens, très connu et très apprécié à Paris, et auteur du grand théâtre de Bordeaux. L'architecte bisontin Nicole (3) eut mission de faire exécuter l'œuvre de Louis.

---

(1) *Délibérations du Magistrat de Besançon*, 11 mars 1767.

(2) Louis (Victor), architecte, né à Paris en 1735, mort à une date inconnue au XIXᵉ siècle.

(3) Nicole (Nicolas), né à Besançon en 1701, mort le 22 janvier 1784; élève de Blondel, à Paris; éleva l'église du Refuge, à Besançon; il fut honoré de la confiance des intendants de Franche-Comté, et consulté

Le Contrôleur des finances autorisa, le 6 décembre 1770, l'adjudication des travaux. La disette sévissant cet hiver, M. de Lacoré fit immédiatement procéder aux travaux de terrassement, pour procurer du pain aux malheureux.

Le 14 juin 1771 il posa la première pierre (1), dans laquelle on renferma une double inscription : l'une en latin, œuvre de M. Ethis, secrétaire de l'intendance, l'autre en français, rimée par le chanoine Talbert (2), poète très goûté à Besançon : « ces messieurs, disait le *Journal de Franche-Comté*, se sont empressés de donner une marque de leur attachement à M. de Lacoré, en faisant passer à la postérité ses vertus et ses vues patriotiques pour le bien de la province (3). »

---

sur tous les projets de construction et d'embellissement exécutés de son temps. (*Biogr. univ.*)

(1) A l'arrivée de M. de Lacoré, dit Grimont, le son des violons, hautbois, timbales et trompettes, se fit entendre. « Il était accompagné de MM. les officiers municipaux et d'une grande quantité de Messieurs. On lui présenta une truelle dans un plat bassin d'argent, dans un autre était du mortier. Il demanda à un ouvrier maçon son tablier et il le mit, et prit la truelle, plaça le mortier où il devait être, et avec le secours des ouvriers, plaça la première pierre, qui était d'une grosseur énorme.... » (T. II, p. 73.) — V. aussi *Journal et Affiches de Franche-Comté*, 3 juillet 1771.

(2) Talbert (François-Xavier), né le 4 août 1728, à Besançon, mort le 4 juin 1803, chanoine de l'église métropolitaine, littérateur. — V. sur ce personnage et ses relations avec la famille de Lacoré, A. Estignard, *Portraits franc-comtois*, t. II. Paris, Champion, 1887, p. 216 (*L'abbé Talbert*).

(3) Cette inscription consistait dans une plaque de cuivre, partagée en deux parties par une ligne verticale d'ornements très simples, surmontée du blason de Louis XV ; à gauche se trouvait l'inscription latine, et en bas les armes de M. de Lacoré ; à droite l'inscription française, et en bas les armes de Besançon. Une gravure de cette inscription existe aux archives du Doubs. En voici le texte :

Regnante Ludovico Decimo Quinto — Dilectissimo — Carolus Andreas Lacoré — Eques, Regis Consiliarius, — Libellorum suplicum Magister Honorarius — Civilis atque politicæ disciplinæ — rei Judiciariæ, Militaris, Ærariæ, — et munimentorum, in comitatu Burgundiæ — Præfectus carissimus ; — Jamjam in Provincia — Ejus ope

Les travaux durèrent jusqu'en 1778. Les devis furent dépassés, et, quoique toute la province fût imposée pour cet objet, en 1774 la ville de Besançon dut emprunter 160,000 livres pour hâter la construction (1). La dépense totale s'éleva à plus de 611,000 livres (2). Dès le mois de novembre 1777 M. de Lacoré put s'installer dans sa nouvelle demeure, qui fut inaugurée le 18 février 1778. Le matin elle fut bénite par le P. Billebaux, curé de la paroisse Notre-Dame de Jussan-Moutier. Le soir, Mme de Lacoré donna un grand souper aux dames, au Magistrat, à la garnison. « Ce souper fut suivi d'un grand bal qui dura toute la nuit.... La fête a été des plus brillantes par la quantité de dames et les grandes parures qu'elles avaient faites à l'envi les unes des autres. Pour arriver à l'intendance

---

et curâ — Viis publicis refectis, — novis confectis — in favorem agriculturæ et commercii, — multis curiis atque Basilicis Ædificatis — Luxovii thermis reparatis et exornatis ; — extructis undique monumentis — utilitati publicæ consecratis ; — ad sublevandam pauperum et operariorum penuriam — cum gravi annona conflictarentur — HAS ÆDES *ad præfecturam destinatas — Magistratu Bisuntino cooperante — Extruxit : — et illo præsente — primum lapidem posuit — die XIV mensis Junii — Anno D.* M. DCCLXXI.

Ministre bienfaisant d'un Monarque adoré — Le Juste et Sage LACORÉ *— De ces climats fait les délices ; — L'ordre s'est rétabli sous ses riants auspices ; — Populaire, accessible, et toujours honoré, — Il n'a point d'Ennemis que ceux de la patrie ; — Il montre à tous ses successeurs — Les sources de la gloire et la route des Cœurs. — Il éveille les arts, éclaire l'industrie, — Le Commerce fleurit par ses soins protecteurs ; — Aux peuples désolés il rendit l'abondance, — Prévint le crime et l'indigence — En occupant l'oisiveté ; — Rien n'échappe à sa vigilance ; — Luxeuil qu'il embellit se voit plus fréquenté, — et ses ondes si salutaires — Arrosant désormais un rivage enchanté — Appelleront au loin de nombreux tributaires. — Le Doubs approfondi réunissant les Mers — Fera connaître en lui le rival des Colberts. — A son Zèle, à son Goût on doit cet Édifice ; — ce Préteur en veut faire, aux yeux de la Cité — Le Temple de l'Humanité, — De la Paix et de la Justice. — Le 14 juin 1771.*

(1) *Délibérations du Magistrat* du mercredi 11 mai et du samedi 9 juillet 1774.

(2) A. Castan, *Besançon et ses environs.*

on avait mis des lampions depuis la voûte de la ruelle des Carmes jusqu'à la cour de l'intendance (1). »

La nouvelle intendance de Besançon rivalisait avec celles des provinces voisines, et elle est restée en France comme un des beaux spécimens de l'architecture italienne appliquée au style Louis XVI. Aussi le Magistrat, justement fier, écrivit-il après l'inauguration, à M. de Lacoré : « L'hôtel de l'intendance, commencé sous vos auspices, et achevé par vos soins, la réfection de la rue dont il est l'ornement, l'ouverture et la formation de celle qui y aboutit, sont des monuments qui éterniseront à jamais les vues patriotiques qui vous animent et la sagesse de votre administration. Votre nom, mille fois consacré dans nos annales par les bienfaits que vous répandîtes, rappellera à nos descendants ce génie actif et citoyen qui opéra les plus grandes choses, et qui sans cesse s'occupa du bonheur et de l'embellissement d'une ville dont il fit ses délices.... »

Un second monument de Besançon, dû à l'initiative de notre Intendant, fut le théâtre. Jusqu'alors le palais Granvelle fournissait pour les spectacles une salle de dimensions insuffisantes et de disposition incommode. M. de Lacoré voulut doter la ville d'un vrai théâtre. Il étudia, de concert avec la municipalité, l'emplacement convenable; et en 1777 la construction fut décidée, derrière le jardin Granvelle, sur l'emplacement du jardin botanique. M. de Lacoré obtint par Necker, alors contrôleur des finances, un secours de 20,000 livres par an de l'État, qui prit à sa charge

---

(1) Grimont, *Annales de Besançon*, t. II, p. 317; *Besançon de 1774 à 1791*, fragments d'une chronique bisontine, publiés par J. Gauthier (*Annuaire du Doubs*, 1891).

La *Délibération du Magistrat* du 12 juin 1778 contient le procès-verbal de réception de l'hôtel de l'intendance, fait par M. de Lacoré, le 10 juin. On y voit que « les menuiseries, sculptures et glaces » étaient du menuisier-sculpteur Bernard Lapret.

les deux tiers de la construction. Il s'adressa, pour les plans, à un architecte d'un génie original, dont toutes les productions ne sont pas également heureuses, Ledoux (1), auteur des Barrières et de divers monuments de Paris, et des salines d'Arc en Franche-Comté. La salle de spectacle de Besançon, une de ses meilleures œuvres, fut inaugurée en 1784 (2).

L'Intendant déploya la même sollicitude à l'égard des autres villes de la province. Baume-les-Dames lui doit son palais de justice, commencé en 1777 (3). Les bains de Luxeuil, dont la réputation était aussi ancienne qu'universelle, tombant de vétusté, cette ville obtint en 1738 un octroi dont le produit devait servir à les rebâtir. Mais en 1749, M. de Sérilly, intendant, employa ces fonds à la construction d'une caserne. En 1764 seulement, M. de Lacoré fit poser la première pierre; comprenant la nécessité d'un magnifique établissement de bains pour attirer les étrangers, il activa les travaux. Toujours épris de la perfection, il voulait que la ville fît encore les frais d'un bâtiment superbe reliant ceux qu'elle faisait construire. Elle s'y refusa, alléguant qu'elle avait déjà dépensé 300,000 livres. Les bains, d'ailleurs, tels qu'ils étaient, offraient une belle

---

(1) Ledoux (Claude-Nicolas), né en 1736, à Dormans en Champagne, mort à Paris, le 20 novembre 1806. On a de lui son *Œuvre* gravée, qui renferme, avec la gravure du théâtre de Besançon, quelques autres œuvres, principalement les plans des salines d'Arc, dont Ledoux avait voulu faire une ville idéale, la ville de *Chaux*. Le style de ce livre est si ampoulé, qu'il est souvent impossible de comprendre ce qu'a voulu dire Ledoux. (V. *Biogr. univ.*, article Ledoux, et *Œuvre* gravée de Nicolas Ledoux. Paris, 1804, t. I, le seul paru des six qu'annonçait l'auteur.)

(2) V. au sujet de la construction de ce théâtre, C. 40, 41, 1523, Archives du Doubs.

(3) M. de Lacoré fut reçu solennellement dans la ville de Baume le 3 mai 1777, et hâta la construction du nouvel auditoire, dont la première pierre fut posée le 20 juin suivant, avec une plaque d'airain renfermant une inscription (BB. 37, Archives de Baume-les-Dames).

perspective. Et la ville de Luxeuil, reconnaissante de ce qu'avait fait M. de Lacoré pour l'achèvement de l'entreprise, érigea en 1768, sur le fronton du bâtiment principal, une inscription latine, composée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et revue par celle de Besançon, célébrant le zèle de l'Intendant (1).

L'établissement des casernes fut aussi une des occupations de M. de Lacoré. On sait que jusqu'au XVIIIe siècle les garnisons de Franche-Comté étaient disséminées chez les habitants. Outre les abus de tout genre auxquels cette situation donnait lieu, elle constituait pour les villes un surcroît de charges parfois intolérable. Les intendants bâtirent bien quelques casernes, à Besançon et à Dole, où les troupes étaient nombreuses. Mais c'était insuffisant. M. de Lacoré provoqua et surveilla la construction à Besançon de nouveaux pavillons aux casernes d'Arènes (1763) et de Saint-Paul (1765), ceux-ci destinés à la cavalerie. En 1774 il fit commencer de nouveaux corps pour l'infanterie. En 1771 Vesoul eut aussi ses casernes.

Dole en possédait depuis vingt-quatre ans quand, en 1764, M. de Lacoré en fit encore construire pour les officiers, avec un pavillon monumental (2). Les casernes de Gray furent édifiées de 1773 à 1781, et la ville éleva, « au milieu de la grande cour, un obélisque portant les armes de M. de Lacoré, à qui elle devait son nouveau port et sa caserne. » En effet, l'intendant saisissant la situation de Gray, admirable pour servir d'entrepôt au commerce du

---

(1) « LVXOVII THERMÆ — A CELTIS OLIM ÆDIFICATÆ, — A TITO LABIENO, JVSSV CAII JVL. CÆSAR. IMP. — RESTITVTÆ, — LABE TEMPORVM DIRVTÆ, SVMPTIB. VRBIS DE NOVO EXTRVCT. ADORNATÆ — FAVENTE D. DE LACORÉ SEQVAN. PROVINC. PRÆFECTO EJVS CVRA ET OFFICIO, — REGNANTE ADAMANTISSIMO LVDOVICO XV. — ANNO M. D. CC. LXVIII. » — V. Chapelain, *Luxeuil et ses bains*. Paris et Luxeuil, Mougeot, 1851, p. 34 ; Grandmougin, *Histoire de la ville et des thermes de Luxeuil*, 1865, p. 75.

(2) L'architecte Attiret y travailla, au moins en 1773. C. 887, Arch. du Doubs — V. le *Journal* du P. Dunand.

pays, voulut faire renaître « l'ancienne prospérité de son port (1). »

Une vaste ligne de navigation par la Saône et le Doubs, qui donnerait un essor inappréciable à l'industrie comtoise, dont Dole serait, avec Gray, le principal entrepôt, était encore un des rêves de M. de Lacoré. Dole, par sa position géographique, avait tenté plusieurs fois dans ce sens les ingénieurs et les faiseurs de projets, y compris Vauban, et plus récemment M. Lachiche, maréchal de camp du génie; celui-ci, en 1758, avait envoyé au roi, par l'intendance, un projet de canal du Rhône au Rhin, et une proposition d'ouvrir un canal du Doubs à la Saône. M. de Lacoré pressa le gouvernement d'y donner suite. Après plusieurs années d'études et d'atermoiements (2), intervint un arrêt du conseil d'État, le 25 septembre 1783, décidant qu'il serait ouvert et construit un canal de navigation appelé le canal de Franche-Comté, dont les eaux seraient tirées de la rivière du Doubs, un peu au-dessous de la ville de Dole, et dont l'embouchure serait dans la Saône, près du village de Saint-Symphorien (3).

Parmi les entreprises d'un intérêt général auxquelles M. de Lacoré donna ses soins, il faut citer les routes de

---

(1) Il soulagea les habitants de Gray en diminuant les impôts de deux deniers par livre, dit l'auteur auquel nous empruntons ces détails. *Histoire de Gray*, nouvelle édition, par Ch. Godard, p. 438 et 452.

(2) L'intendant adressa à la ville de Besançon deux Mémoires pour rendre le Doubs navigable; une commission fut nommée à ce sujet le 9 mars 1778. Le 23 avril suivant, d'après le Mémoire de M. de Saint-Germain, et sur le rapport de cette commission, la municipalité prit une délibération favorable, espérant que le commerce de toute la province en retirerait des avantages considérables.

(3) M. de Lacoré caressait aussi l'idée de rendre les rivières du Jura navigables et flottables. C. 50, 337, Archives du Doubs. — En 1777, M. de Fortaigne, architecte, avait fait un projet de conduite à Besançon des eaux d'Arcier. Les ressources de la ville ne lui permirent pas d'y donner suite; M. de Lacoré l'invita cependant à provoquer des demandes de concessions d'eau.

Franche-Comté, où il fit exécuter des travaux d'une importance croissante, à partir de 1767. Le grand réseau tracé dans la première moitié du XVIII[e] siècle était presque achevé. M. de Vanolles en avait été le prncipal exécuteur, M. de Lacoré n'eut guère qu'à terminer son œuvre. Il créa cependant quelques routes, surtout dans les montagnes un peu négligées, entre autres la route de Besançon à Saint-Hippolyte, chemin de montagne très important, ouvert en 1764; les routes de Vesoul à Rougemont, Baume et Ornans (1).

III.

Apres ce tableau des monuments d'utilité publique auxquels M. de Lacoré attacha son nom, je voudrais vous retracer ses créations dans un autre genre, et vous le montrer encourageant à Besançon les arts et les lettres. M. Castan, dans la notice très détaillée qu'il a consacrée à l'ancienne *École de peinture et de sculpture de Besançon* (1756-1791), a indiqué la part prise à sa création par les pouvoirs publics : Magistrat, parlement, Intendant, Académie. Il est donc inutile de revenir sur le rôle joué ici par M. de Lacoré (2). Cet extrait d'une lettre qu'il adressait le 29 août 1776 au contrôleur général, pour obtenir une sub-

---

(1) S.-E. Hyenne, *De la corvée en France, et en particulier dans l'ancienne province de Franche-Comté.* Besançon, Jacquin, 1862, p. 159.

M. de Lacoré rendit, le 8 septembre 1769 et le 8 janvier 1770, des ordonnances sur l'entretien des routes. On y remarque l'obligation imposée aux riverains de planter le long des routes (prescription qui fut exécutée autant qu'on le put, avec la négligence et même le mauvais vouloir des riverains), et l'établissement, aux frais des communautés, de poteaux indicateurs aux embranchements des routes.

(2) Voir dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1888, cette étude de M. Castan, qui contient de nombreux renseignements sur M. de Lacoré et le mouvement artistique à Besançon dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

vention en faveur de l'école, prouve à quel point il s'intéressait à notre pays et à nos artistes :

« Depuis plus de quinze ans que je suis chargé de l'administration de cette province, j'ai observé que les Comtois étaient naturellement industrieux, et avaient assez généralement de l'aptitude pour les arts, qu'il ne manquait à la plupart des jeunes gens que des objets d'émulation, et des moyens de faire éclore les talents qu'ils tenaient de la nature. Il y avait à Besançon un bon peintre de portrait nommé Wyrsch (1), et un sculpteur très habile nommé Breton (2), nouvellement arrivé de Rome, où il avait remporté des prix; cette circonstance m'a paru favorable pour leur proposer de se charger d'une école gratuite de peinture et de sculpture en faveur des jeunes gens de la ville et de la province qui auraient du goût et des dispositions pour les arts. Ces deux artistes se sont prêtés à mes vues avec autant de zèle que de désintéressement.... Le Magistrat de Besançon, sentant l'utilité dont pouvait être cet établissement, a concouru avec moi de toute sa bonne volonté, à ce qui était nécessaire pour le former; il a fourni jusqu'à présent un petit fonds annuel pour payer les frais du modèle, le bois, la lumière, etc....

« Voici la troisième année que cet établissement existe; mais j'ai cru devoir attendre que la réussite ait justifié son utilité, avant d'oser réclamer du gouvernement les secours nécessaires pour le soutenir et le perfectionner. Je pense qu'une somme annuelle de 1,000 écus suffira, tant

---

(1) Wyrsch (Jean-Melchior-Joseph), né à Buochs, canton d'Unterwald (Suisse), le 21 août 1732, mort le 9 septembre 1798, élève de J. Suter (de Lucerne) et de Kraus (d'Augsbourg), professeur à Besançon de 1773 à 1784.

(2) Breton (Luc-François), né le 6 octobre 1731, mort le 20 février 1800, à Besançon. Élève du sculpteur Attiret, de Dole, et de l'Académie de France à Rome, professeur à l'école de Besançon de 1773 à 1792. (V. A. Castan, *Saint-Claude des Bourguignons*, Société d'émulation du Doubs, 1881.)

pour les gratifications qu'il conviendra de donner aux professeurs des trois classes, que pour les prix d'émulation qui se distribuent chaque année, et les frais journaliers que cet établissement peut exiger (1).... »

En attendant les fonds demandés, M. de Lacoré faisait généreusement lui-même les frais des prix à décerner (2). Il soutenait les maîtres, encourageait les essais des élèves ; il s'efforçait de persuader à la municipalité parfois récalcitrante qu'il était de son intérêt d'attirer à Besançon les bons artistes aussi bien que les hommes utiles à d'autres titres, et de chercher à les conserver, en leur procurant des subventions. Dès le mois d'octobre 1761, il autorisa la ville à rétablir les pensions destinées à fixer à Besançon les spécialistes de talent, pensions que M. de Boynes avait fait supprimer (3). En 1775, il recommandait encore au magistrat que chaque année la ville réservât mille à douze cents livres pour cet objet.

Les artistes, de leur côté, témoignaient leur reconnaissance à leur protecteur. En 1775, c'est le peintre Wyrsch qui présente à la ville un portrait de M. de Lacoré (4). En 1781, c'est Cornu (5), peintre en miniature, qui offre à Mme de Lacoré un tableau de sa composition, représentant un des traits de bienfaisance de cette dame. En 1782, c'est

---

(1) C. 1695. Archives du Doubs.

(2) *Affiches et Annonces de Franche-Comté*, 13 janvier et 17 mars 1775. Dans sa *Délibération* du 24 février 1773, le Magistrat de Besançon avait arrêté qu'on remercierait « M. l'intendant de son empressement à faire fleurir les beaux-arts dans cette capitale.... »

(3) *Délibération du Magistrat* du 11 juin 1767. Pensions. Au sieur Taperet, organiste, continuée sur les prières de l'intendant ; au sieur Bulle, musicien, professeur, 150 livres, sur la même recommandation.

(4) *Délibération du Magistrat*, 11 mars 1775. Le vandalisme révolutionnaire détruisit ce portrait dans une *première flambée* sur la place des Casernes de Besançon, le 27 mars 1793, avec d'autres tableaux qui figuraient à l'hôtel de ville.

(5) Cornu (Jean-Alexis), né à Etrepigney (Jura), en 1755, mort à Vesoul le 25 juillet 1807. — V. *Journal et Affiches de Franche-Comté*, 26 janvier 1782.

un élève de l'école des beaux-arts, François Beaumont, d'Ornans, qui obtient le prix de sculpture « pour un médaillon représentant, d'après Breton, la sculpture qui, jalouse de consacrer à M. de Lacoré un monument de sa reconnaissance, semble prendre plaisir à représenter en médaillon des traits qui lui sont chers. » Ce médaillon porte en légende : *Carolus Andreas Lacoré, Mecenas Sequanorum* (1). C'est enfin Luc Breton, l'élégant sculpteur, qui compose après le départ de M. de Lacoré, en 1784, une sorte d'apothéose de cet intendant.

Luc Breton, né à Besançon, y revint après un long séjour à Rome, pour être chargé de l'enseignement de la sculpture à l'école des beaux-arts. Il produisit des œuvres charmantes, dont la Révolution a détruit une partie ; quelques-unes sont restées dans nos églises (2), enfin le musée de Besançon a recueilli les épaves de son atelier.

Sous cette influence artistique, et avec le patronage des gens de goût, nombreux alors en Franche-Comté, d'autres artistes, de talent inférieur, des artisans même, contribuaient à la décoration des églises, des hôtels, des maisons qui s'élevèrent à Besançon pendant tout le XVIIIe siècle. Comme l'architecture des façades, l'ornementation des boiseries y était très soignée; les habitations anciennes nous en fournissent de nombreux et beaux spécimens (3).

---

(1) *Journal et Affiches de Franche-Comté*, 16 décembre 1787. En 1795, Claude-Joseph Beaumont, de Besançon, était architecte à Paris.

(2) « L'an 1769, le 11 mars, M. Thiébau, fils d'un marchand de tabac, s'est fait Père de la Trappe, et dans son testament a donné à l'église Saint-Maurice un autel à la romaine en marbre, et on l'a posé la même année ; au mois d'avril, l'on a posé deux anges adorateurs de marbre blanc, qui viennent de Rome, et qui ont coûté, tant de port que de travail, 6,000 livres ; ils ont été faits par un nommé Breton, qui est de Besançon, qui est un des plus habiles statuaires du siècle.... » (Grimont, *Annales de Besançon*, t. II, p. 69.) — Ces deux anges ont été transportés à Saint-Jean en 1794.

(3) *Recherches historiques sur la ville de Besançon. Le collège des Jésuites*. Besançon, Marion, 1868, p. 275.

Les sculpteurs, Boutry et le menuisier Bernard Lapret étaient les principaux, travaillaient sous les ordres d'architectes comme Ledoux, Nicole, Bertrand, Colombot, etc.

L'Académie de Besançon, qui prit part à la fondation de l'école de peinture avec M. de Lacoré, entretint les meilleurs rapports avec lui. Il en était directeur-né ; mais, à l'encontre de plusieurs autres, auxquels leurs occupations fournirent un motif pour ne pas prendre séance, il tint à honneur d'y être reçu, dès son arrivée, à la séance publique du 1er décembre 1761. L'abbé de Villefrancon (1), président, termina par ces paroles son compliment à l'Intendant : « L'Académie se flatte que vos rares talents peuvent fournir à tout, et qu'ils sauront allier les choses qui paraissent incompatibles au commun des hommes. » M. de Lacoré répondit qu'il ne cesserait de donner à l'Académie des preuves de son zèle et de son empressement à l'obliger (2). Il la présida dans une séance de 1773 (3); en 1778, il fit des démarches personnelles auprès de Necker, pour obtenir à cette compagnie un secours annuel de 2,000 livres sur les fonds de la province (4).

La partie la plus importante de l'Académie était celle des concours, dont la publicité s'étendait plus loin qu'aujourd'hui. M. de Lacoré, tourné à toutes les idées philanthropiques qui commençaient à être de mode en France,

---

(1) Villefrancon (Jean-Baptiste-Xavier Frère de), chanoine de Besançon, seigneur prébendier de Berthelange, prieur de Courtefontaine, vicaire général du diocèse (1752), mort le 5 août 1784, à soixante-quinze ans.

(2) Procès-verbaux de l'ancienne Académie, t. II. fol. 163 (Bibliothèque publique de Besançon). — M. de Lacoré faisait aussi partie de l'Académie de Montauban.

(3) Ibid., t. III, fol. 70. — V. aussi le récit de cette séance, du 6 décembre 1773, et le compliment qu'y adressa Droz à Lacoré dans son *Éloge de Belin. Ouvrages des académiciens*, t. IV, f. 30 (Ibidem).

(4) Lettre de M. de Lacoré à Necker, 21 janvier 1778; réponse de Necker, 21 mai 1778. C. 1644, Archives du Doubs.

lui suggéra plusieurs sujets humanitaires et d'économie politique.

Pour contribuer aussi à la diffusion de ces idées dans le public, il s'occupa de reconstituer le *Journal et affiches de Franche-Comté*, créé en 1766 et qui avait cessé en 1775, par ordre du parlement, à la suite d'indiscrétions commises à son sujet. « Le public ne s'est pas vu privé sans peine de cette feuille, écrivait M. de Lacoré au garde des sceaux, le 10 février 1777. L'utilité en est reconnue, et le gouvernement a bien voulu l'autoriser dans la plupart des provinces. Ces annonces contiennent ordinairement des faits intéressants pour l'humanité, et renferment d'ailleurs des objets utiles, soit pour le commerce, les arts ou l'industrie.... En 1779, la feuille reparut, avec la protection de l'intendant (1).

Ce journal hebdomadaire n'avait que de lointains rapports avec la presse de nos jours, étant donné surtout le petit nombre des bureaux de poste et la lenteur de leur fonctionnement (2). Aussi, quand les hommes de lettres avaient besoin soit de renseignements pour la confection de leurs ouvrages, soit de les faire connaître et apprécier, ils recouraient à la bienveillance de M. de Lacoré, qui les signalait à ses subdélégués et leur ordonnait de faire le nécessaire, chacun dans sa circonscription.

C'est ainsi que nous le voyons recommander : en 1761

---

(1) C. 1683, Archives du Doubs.

(2) Les journaux de province datent pour la plupart de cette époque. Celui de la Franche-Comté, en format petit in-4, renfermait, outre les annonces, des faits divers et des articles scientifiques et littéraires de Dard de Bosco, son principal rédacteur, dom Grappin, Philipon de la Magdeleine, quelques académiciens et collaborateurs d'occasion. Rien, jusqu'au dernier jour de l'ancien régime, ne fait pressentir l'opposition au pouvoir, ni la révolution qui en sortit. Les polémiques ne paraissaient dans le public que sous forme de pamphlets introduits par contrebande, parfois copiés et colportés, mais toujours avec la plus prudente réserve.

et 1763, les auteurs de l'*Agronomie de France*, « associés pour la confection du corps complet d'agriculture, du commerce et des arts et manufactures de France (1); » en 1765, l'édition qui se prépare d'un quatrième volume de la *Bibliothèque historique de France*, par le *P. Lelong*, « tout ce qui pourrait être envoyé pour cet ouvrage sera reçu à l'intendance (2); » plus tard, l'*Almanach historique de Franche-Comté*, « qui se perfectionne sous la protection de M. de Lacoré, empressé à favoriser tout établissement utile aux peuples de son département, » disait une annonce du *Journal de Franche-Comté*, en 1784 (3); en 1782, le P. Chrysologue de Gy (4), capucin, était occupé à lever la carte de la Franche-Comté, et à faire des recherches sur l'histoire naturelle. « M. de Lacoré lui procura les facilités dont il avait besoin pour l'exécution de ses opérations (5). »

IV.

En même temps qu'il rendait des services aux gens de lettres, M. de Lacoré s'occupait des libraires et imprimeurs de Franche-Comté. Cette province était inondée d'éditions suisses et de contrefaçons, que des marchands forains ou autres introduisaient et vendaient, contre le privilège des libraires et imprimeurs. En 1752, un mémoire avait été adressé à l'intendant pour un nouveau règlement de la librairie, en rapport avec son développement et la situation spéciale du pays. M. de Lacoré conseilla aux intéressés de demander au gouvernement la création d'une

---

(1) C. 877, 881, 1301, Archives du Doubs.

(2) C. 882, ibid.

(3) *Journal et Affiches de Franche-Comté*, 25 août 1783 et 12 janvier 1784.

(4) Chrysologue de Gy (Noël André, en religion le Père), savant géologue, né à Gy, le 8 décembre 1728, y mourut le 8 décembre 1808.

(5) C. 1650, Archives du Doubs.

chambre syndicale de la librairie à Besançon : il proposa au ministère d'appliquer le même règlement à cette chambre qu'à celle de Paris, sauf certains usages locaux, et désigna pour la diriger, en qualité d'inspecteur de la librairie, son ami Philipon de la Madeleine, avocat du roi au bureau des finances (1). Cette chambre syndicale fut créée par arrêt du conseil du 30 août 1777 (2).

Mais, par une contradiction due précisément à l'organisation trop sévère du régime de la librairie, pendant que M. de Lacoré protégeait ce genre de commerce dans son département, il laissait introduire en France toute espèce de livres, sous le couvert des intendants ou des personnages haut placés auxquels ils étaient adressés (3).

D'ailleurs la réorganisation des règlements du commerce sur des bases plus larges, la création de manufactures, l'ouverture de nouveaux débouchés à l'industrie, devenaient les questions à l'ordre du jour. Les économistes avaient réussi à ébranler en France l'opinion publique ; ministres et intendants s'ingéniaient à faire naître la prospérité dans les provinces confiées à leurs soins. Turgot à Limoges, Tourny à Bordeaux, Sénac de Meilhan à la Rochelle puis à Valenciennes, rivalisaient dans ce sens.

La tournure d'esprit de M. de Lacoré correspondait à ce mouvement. Devant l'absence ou la pauvreté du commerce

---

(1) C. 126 et 1683, ibid.

(2) Duhault (Charles-Joseph), maire de Besançon, en fit l'ouverture le 3 août 1778. Le registre des actes importants de cette chambre syndicale (1778-1790) est conservé à la bibliothèque publique de Besançon (manuscrits, n° 1064).

En 1778, une société typographique était en voie de formation à Besançon, au capital de 50,000 livres, divisé en 50 actions de 1,000 livres, sous les auspices de M. de Lacoré, qui devait en être le chef. Le maire proposa au Magistrat d'en prendre une pour le compte de la ville, ce qui fut accepté. Mais, malgré son haut patronage, cette société ne paraît pas avoir jamais fonctionné. (V. *Délibérations du Magistrat* du 18 février 1778.)

(3) C. 1534, Archives du Doubs.

local, il avait d'abord engagé les villes à subventionner les nouvelles industries.

Il pensa un moment établir l'horlogerie à Besançon (1); il y protégea l'établissement de la bonneterie (2); à Baume-les-Dames et à Morteau, il fit subventionner des essais de nitrière. Il accueillait avec bienveillance les personnes qui désiraient exploiter des mines (3).

Mais l'industrie franc-comtoise par excellence, à laquelle il donna son appui, était celle des forges et hauts-fourneaux. Le gouvernement français la trouva installée et y poussa les propriétaires des bois, pour qu'ils en tirassent plus facilement parti; au XVIIIe siècle, pas de terre importante, en Franche-Comté, qui n'ait sa forge. Ces établissements ne pouvaient se fonder sans une permission royale, accompagnée d'un avis du conseil d'État, et ils étaient soumis à des règlements minutieux que M. de Lacoré interprétait toujours dans un sens favorable à l'industrie (4). Il conçut

---

(1) Docteur Perron, *Histoire de l'horlogerie en Franche-Comté.* — Léonce Piugaud, *les Premières origines de l'horlogerie comtoise* (*Bulletin de l'Académie*, 1890).

(2) Eu 1763, la ville de Dijon cherchait à attirer le sieur Détrey, fabricant de bouneterie à Besançon. Le maire de Besançon exposa au Magistrat la situation de cet industriel, qui faisait un commerce considérable, et dit qu'il fallait le conserver en lui accordant certains avantages, d'abord « le décharger de toutes contributious et reprises sur le financier ; qu'enfin M. l'intendant lui avait paru s'intéresser vivemeut à ce que la ville fît ses efforts pour retenir à Besançon ce manufacturier. Sur quoi, pour se couformer aux iutentions de M. l'intendant, et pour l'avantage de la ville, renvoyé à MM. les commissaires, priés d'aviser aux moyens de le fixer. » *(Délibérations du Magistrat* du 20 mars 1763.) Le samedi 16 avril, on décida de donner à M. Détrey 300 livres de gratification anuuelle pendant six ans, « à condition qu'il continuera d'exercer sou art daus la cité. » — *Le Journal de Franche-Comté* du 1er octobre 1766 constate les heureux effets de cette subvention.

(3) C. 1611, 1695 ; C. 1647, Archives du Doubs.

(4) C. 559, 1647, 1686, Archives du Doubs. — D'après une déclaration faite le 2 juin 1772 par M. Louis Pétremant, aucien maître de forges, il y avait alors en Franche-Comté 41 fourneaux, 37 forges, 12 martinets et 16 fonderies.

même l'idée de mettre en actions les forges de Franche-Comté.

En 1778, le ministre Necker le consulta sur l'établissement du régime commercial intermédiaire entre le protectionnisme à outrance, suivi alors, et le régime de la liberté absolue. « Il y a si peu de manufactures en Franche-Comté, « répondit M. de Lacoré, et le commerce y est si borné, « qu'il y a très peu de négociants en état de donner une « solution au problème contenu dans votre mémoire.... « Cependant vous reconnaîtrez qu'ils adoptent le système « de la liberté indéfinie.... Au surplus, l'impéritie où l'on « est en général en Franche-Comté sur le commerce provient du défaut de manufactures, ce qui doit principalement s'attribuer à la position de cette province, qui se « trouve gênée par les droits d'entrée et de sortie, d'un « côté des cinq grosses fermes, et de l'autre par son voisinage avec l'étranger. Car on y est aussi industrieux que « partout ailleurs, et on pourrait, sans les gênes dont on « vient de parler, y faire des établissements en tout « genre (1).... »

Dans le but de développer l'esprit commercial, M. de Lacoré mit en pratique à Besançon une idée toute nouvelle, celle de fonder un *Cercle du commerce*. « Les négociants de Besançon, dit le *Journal de Franche-Comté* du 16 mars 1781, se sont réunis et ont formé une loge, banque ou bourse, sous le nom de *Cercle du commerce;* ils s'y réunissent tous les lundis, soit pour se distraire, soit pour étendre et consolider leurs affaires par une communication facile de projets, de spéculations, d'offres et d'avis réciproquement avantageux. On espère de cet établissement les avantages les plus marqués (2). »

---

(1) C. 1637, Archives du Doubs.

(2) A ce moment, la fièvre de la spéculation s'empara de Besançon et de la province. Des banquiers, des commissionnaires en marchandises,

« L'agriculture est un objet dont on ne peut trop s'occuper et auquel on s'attache le moins, » écrivait M. de Lacoré à ses subdélégués en 1761. Il y donna tous ses soins. Chaque année on le voit réclamer l'état détaillé des récoltes dans les subdélégations, avec celui des pertes causées par les grêles ou les gelées; il centralise ce travail, et l'envoie à Versailles, où on le met sous les yeux du Roi. « Cela donne une idée de la situation de votre province relativement aux subsistances, » lui disait-on à Paris.

Le gouvernement établissait des Sociétés d'agriculture, sortes d'académies distribuant aux agriculteurs des prix d'encouragement, des semis de plantes et des graines des pays étrangers, enfin provoquant les améliorations agricoles. M. de Boynes écrivait en avril 1761 au ministre Bertin (1), leur fondateur, qu'il était difficile de rassembler à Besançon un nombre suffisant de personnes en état, par leurs lumières, de répondre aux vues du Conseil.

M. de Lacoré aurait voulu englober la Société d'agriculture dans l'Académie de Besançon, dont la plupart des membres étaient ceux qu'on aurait désignés pour cette société (2). Mais M. Bertin tenait à ce qu'elle eût une existence propre et indépendante. M. de Lacoré nomma alors les personnes qui devaient la composer; on leur envoya des instructions. Mais, soit mauvais vouloir, soit

---

des maîtres de forges, firent des opérations aussi considérables que hasardées, et en 1783, une quantité de faillites se déclarèrent à la fois, anéantissant presque le commerce de cette province. — Grimont, *Annales de Besançon*, t. II, p. 400, 401.

(1) Bertin (Henri-Léonard-Jean-Baptiste), né en 1719, mort en 1792, conseiller puis président au Grand Conseil, intendant du Roussillon puis de Lyon, lieutenant général de police (1757) et contrôleur général des finances (1759-1763), secrétaire d'État (1763), membre de l'Académie des sciences, et des inscriptions et belles-lettres. Il établit les sociétés d'agriculture, et doit être regardé comme le fondateur des écoles vétérinaires en France.

(2) V. J. Gauthier, *Le conseiller Droz et l'érudition franc-comtoise à la fin du XVIIIe siècle* (*Bulletin de l'Académie*, 1890).

tout autre motif, la société ne put se constituer (1). L'intendant revint un peu à sa première idée, en provoquant l'Académie de Besançon à de fréquents sujets de concours sur l'agriculture (2).

Le service des subsistances rentrait dans l'administration de l'intendant, chose sérieuse à une époque où la difficulté des approvisionnements dans les pays étrangers, jointe aux spéculations sur les grains, rendaient les disettes faciles. Dans l'automne de 1770 M. de Lacoré prit des précautions pour empêcher l'exportation des blés de la province. « Mais au printemps de 1771, les monopoleurs réussirent à cacher leurs provisions et à faire monter le prix à un taux excessif qui excédait celui de toutes les disettes passées, « perspective effrayante d'ici aux récoltes, « dit le *Journal de Franche-Comté*, lorsque l'esprit tutélaire « qui préside au bonheur de cette province a ranimé la « confiance publique et procuré des secours capables de « la maintenir. Depuis le mois de décembre M. l'intendant « prévoyait les besoins des peuples confiés à son admi- « nistration, et sollicitait les bontés du Roi, et des secours

(1) C. 1628, Archives du Doubs. — En 1765, les subdélégués chargés de trouver des correspondants pour la *Gazette et Journal d'agriculture, du commerce et des finances*, de Paris, répondirent à M. de Lacoré que personne ne voulait s'en charger, trouvant qu'il y avait trop peu à dire sur son canton. A Poligny, Chevalier avait craint « un travail au-dessous de lui; » à Baume seulement, l'avocat Perreciot avait accepté. (C. 1645.) — En 1780, M. de Lacoré projetait un « règlement général des fruitières, sociétés formées pour la fabrication des fromages façonnés suisses. » (C. 120.)

(2) En 1768, M. de Lacoré fit imprimer le mémoire de M. Normand, qui avait remporté le prix, le trouvant intéressant et bon à répandre dans le public : « Quelles sont les différentes espèces de légumes et de plantes dont la culture jusqu'ici négligée ou inconnue en Franche-Comté pourrait y être introduite ? » — En 1772, le prix fut adjugé à Parmentier sur cette question : « Quels sont les végétaux qui pourraient suppléer, en temps de disette, à ceux que l'on emploie communément à la nourriture des hommes, et quelle en devrait être la préparation? » (L'abbé Suchet, *La pomme de terre en Franche-Comté. Annuaire du Doubs*, 1870.)

« en leur faveur. La progression du prix du blé en avril « dernier le détermina à prendre des mesures pour faire « venir des blés en Franche-Comté. » Il envoya immédiatement faire des approvisionnements à Lyon; la nouvelle seule de ce voyage fit retomber le blé à un taux normal.

M. de Lacoré obtint alors du gouvernement 50,000 livres « pour être employées en aumônes et distributions aux pauvres des campagnes, » et un supplément de fonds pour faciliter ses achats de grains. Par son dévouement et son activité, il évita cette année à la province une disette terrible (1).

La surveillance de la mendicité incombait également à l'intendant. Depuis la conquête le gouvernement avait réuni les divers hospices, aumônes générales, hôpitaux de charité, en un seul hôpital général, et rebâti dans presque toutes nos villes, pour recueillir les malades et les infirmes, les beaux monuments qui sont nos hôpitaux. Les pauvres et les mendiants furent l'objet d'une réglementation spéciale en 1724. On créa des dépôts de mendicité. En 1764 Louis XV résolut d'atténuer la plaie du vagabondage en réformant ces dépôts, et en y installant des ateliers de travaux divers. M. de Lacoré en fit ouvrir ou agrandir : à Besançon, où la maison de Bellevaux subit des aménagements tout particuliers; à Dole, à Lons-le-Saunier, à Vesoul (2). Puis il s'efforça de prévenir la mendicité, en veillant sur les enfants des mendiants, en les plaçant chez les cultivateurs ou les maîtres ouvriers.

Une autre forme de l'assistance publique dont la Franche-

---

(1) Grimont, *Annales de Besançon*, 1771 ; *Journal et Affiches de Franche-Comté*, 22 mai 1771, et le numéro du 3 juillet 1771, qui contient une lettre de M. de Lacoré aux curés de Franche-Comté, en leur distribuant le secours de 50,000 livres. — *Journal du P. Dunand*, année 1771.

(2) V. à ce sujet la circulaire de M. de Lacoré à ses subdélégués pour la suppression de la mendicité, 20 août 1774, empreinte d'une grande élévation de sentiments qu'on remarque aussi dans la circulaire du

Comté dut une heureuse application à cet intendant était celle des *Ateliers de charité*, établis par une déclaration royale du 4 juin 1775 (1). On envoyait les pauvres travailler sur les grands chemins; on donnait par jour 15 sols aux hommes, 10 aux femmes et 5 aux enfants de dix ans. Le Roi avait donné 25,000 livres à M. de Lacoré pour la province (2). Dans les années suivantes il obtint de nouveaux secours et établit sur divers points des ateliers d'importance proportionnée à celle de la misère (3).

Tout ce qui regardait la santé publique était du ressort de l'intendant, et M. de Lacoré trouva à exercer largement de ce côté ses sentiments philanthropiques. Il fit imprimer et répandre dans les campagnes des mémoires sur les questions de médecine et d'hygiène pratique. En cas d'épidémie il fait visiter régulièrement les villages contaminés, par des médecins; si une épizootie se déclare, un vétérinaire est chargé d'examiner les étables et de les isoler; le subdélégué dresse le tableau des cultivateurs éprouvés et l'envoie à l'intendance pour obtenir des décharges d'impôt.

Frappé de la mortalité sur les enfants nouveau-nés et sur leurs mères (4), fléau dû en général à l'ignorance,

---

22 décembre 1777, pour établir des bureaux d'aumônes dans les paroisses. (C. 653, 1582, 1647, 1673, Archives du Doubs.)

(1) *Instruction pour l'établissement et la régie des ateliers de charité*. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775.

(2) Le *Journal* du P. Dunand contient, à l'année 1775, des détails intéressants sur le fonctionnement de l'atelier de charité de Vesoul.

(3) En 1783, le subdélégué de Saint-Claude remerciant M. de Lacoré de 600 livres accordées pour l'atelier de cette ville, à condition que les municipaux en ajouteraient 200, lui écrivait : « Ils ont accepté avec reconnaissance. Ils connaissent, ainsi que moi, votre zèle et votre amour pour le bien public, dont vous n'avez cessé de donner les preuves les plus convaincantes dès le moment que l'administration de notre province a été confiée à vos soins. J'espère que ces travaux de charité, commencés sous vos auspices et votre protection, exciteront nos habitants aisés à y contribuer.... » (C. 1581, 1608, 1692, Archives du Doubs.)

(4) Déjà en 1749, le Magistrat de Besançon, préoccupé de cette mortalité, avait pensionné le sieur Bricard, accoucheur, de 150 livres, en

M. de Lacoré fit venir à Besançon, en 1772, Mme Leboursier du Coudray, ancienne maîtresse sage-femme de la ville de Paris, pensionnée par le Roi pour enseigner son art en France. Elle y fit, durant deux mois, un cours suivi par environ cent vingt élèves et quatorze jeunes chirurgiens (1). Pour rendre cette œuvre plus durable, l'intendant poursuivit la création d'un cours d'accouchement à Besançon. En 1776 il demanda et obtint du ministère une somme annuelle de 1,500 livres, pour l'entretien de douze élèves sages-femmes et les dépenses du cours (2).

L'inoculation introduite, comme on sait, par le docteur Giord, de Mignovillard, n'eut pas d'adepte plus fervent que M. de Lacoré (3). Sous sa recommandation, M. Girod donna ses soins dans toute la province, depuis 1765, avec le titre de médecin du Roi et inspecteur des épidémies de Franche-Comté; il forma des élèves; chaque année la statistique des enfants inoculés était envoyée, par l'intendance, à la

---

1765 de 300 livres, puis plus tard de 500 livres (C. 1686, Archives du Doubs). — V. *Journal et Affiches de Franche-Comté*, 23 octobre et 27 novembre 1772.

(1) « M. de Lacoré a bien voulu faire la dépense des prix qui ont été distribués aux élèves : ils consistent en des exemplaires bien reliés et ornés des armoiries du roi et de M. l'intendant.... sur la couverture d'un livre composé par Mme du Coudray, lequel est un abrégé de l'art des accouchements. » — Au mois d'octobre 1772, « Mme du Coudray a différé son départ jusqu'à l'arrivée de M. de Lacoré, dont elle a été fort accueillie, de même que par Mme l'intendante, dont elle a éprouvé l'extrême affabilité. »

L'intendant ne borna pas à Besançon le bienfait de cet enseignement. Il rendit des ordonnances en 1772 et 1773 pour l'acquisition, par les villes de Pontarlier et de Baume, d'une machine employée aux démonstrations de l'art des accouchements, imaginée par Mme du Coudray, et du prix de 200 livres. (CC. 68, Archives de Pontarlier; BB. 35, Archives de Baume.)

(2) C. 1644, 1695, Archives du Doubs. — Sur un règlement de M. de Lacoré, ce cours fut ouvert le 1er mars 1779, par le sieur Nédey, chirurgien.

(3) Croullebois, *Biographie du docteur Girod*, de Mignovillard (1735-1783). Besançon, Dodivers, 1880, et le docteur Lebon, *Étude sur le docteur Girod* (*Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1881).

Société royale de médecine, à Paris [1]. Louis XVI, informé par M. de Lacoré des bienfaits de cette méthode dans les campagnes ravagées auparavant par la petite vérole, l'autorisa, en 1777, à distribuer chaque année une somme de 3,000 livres en gratifications aux médecins inoculateurs.

V.

Tels furent les actes qui signalèrent l'administration de M. de Lacoré en Franche-Comté.

Notre temps se plaît aux enquêtes sur la vie intime des personnages et l'esprit des sociétés d'autrefois. Il faudrait maintenant montrer ce que fut l'homme du monde, connaître sa famille, ses amis, son entourage habituel. Malheureusement les mémoires du XVIIIe siècle ne parlent pas de notre intendant; et les documents d'archives ne contiennent guère de renseignements que sur son administration.

Nous savons cependant qu'il faisait chaque année d'assez longs séjours à Paris, pour paraître au Conseil, et s'occuper des intérêts de Besançon et de la province.

Il avait même conservé à Paris son domicile de la rue de la Tixeranderie, avec son château de Saint-Ouen aux environs, et comptait de hautes amitiés dans le monde du gouvernement et de la finance. Il était reçu dans l'intimité par la famille de M. de Sartines, le lieutenant de police, souvent par les Ségur, quelquefois par M. et Mme Necker [2].

M. de Lacoré avait aussi à Paris ses relations de famille. Veuf de la fille d'un fermier général, il s'y était remarié le 11 août 1757 avec Marie Guyon de Frémont, fille d'un di-

---

(1) *Journal de Genève*, 20 septembre 1778, reproduit dans le *Journal* du P. Dunand, 1778 ; *Journal de Franche-Comté*, 4 mars 1782 ; — C. 1534, Archives du Doubs.

(2) C. 1523, 1683, Archives du Doubs.

recteur général des monnaies. Mme de Lacoré suivit son mari en province, où la femme de l'Intendant tenait le premier rang, sinon par l'étiquette, du moins par suite de l'influence dont elle disposait. En Franche-Comté elle s'associa à tous les actes de bienfaisance de son mari, et sut se faire aimer. Femme d'esprit, elle se composa un salon, centre recherché des gens du monde, comme des beaux esprits et des poètes de société de Besançon, et elle répondait facilement, dit-on, aux compliments rimés qu'ils lui adressaient (1).

Mme de Lacoré avait une santé frêle et délicate qui la contraignait à de grands ménagements. Elle ne put venir à Besançon avec son mari en 1761, et remit son voyage à l'année suivante. Elle fit son entrée le 27 septembre 1762. Le maire Dunod, avec une députation du Magistrat, se rendit sur les limites du territoire de Besançon pour la haranguer ; elle lui répondit « avec beaucoup d'esprit et de grâce, et affectueusement ; » on l'accompagna jusqu'à l'intendance, où elle reçut les cadeaux qui lui étaient destinés, deux toilettes fort riches et des confitures (2).

Ne pouvant habiter Saint-Ouen, M. et Mme de Lacoré acquirent, près de Gray, la terre seigneuriale d'Oyrières, et en rebâtirent le château, pour en faire leur résidence d'été (3). Là, comme à Besançon, ils aimaient à s'entourer d'une aimable et nombreuse compagnie, où figuraient au

(1) *Journal de Franche-Comté*, 9 juillet 1779.

(2) *Délibérations du Magistrat*, 27 septembre 1762.

(3) M. et Mme de Lacoré acquirent, le 30 novembre 1769, de Jean-François-Adrien Jobelot de Montureux, ancien capitaine au régiment de dragons de Bauffremont, les terres et seigneuries d'Oyrières et Ecuelles, aux environs de Gray. Ils y firent des améliorations considérables. Cette terre fut revendue le 15 décembre 1788, par Mme de Péricard, sœur et héritière de M. de Lacoré, à Adélaïde-Philippine de Durfort de Lorges, duchesse de Lorges, femme non commune en biens de Jean-Laurent de Durfort-Civrac, duc de Lorges, maréchal de camp, lieutenant général de la province de Franche-Comté, pour le prix de 535,000 livres. (E. 1390, Archives du Doubs.)

premier rang les deux intimes de l'intendant, Philipon de la Magdeleine, avocat du roi au Bureau des Finances, et l'abbé Talbert, chanoine de Saint-Jean, poète à la plume facile et élégante.

On rencontre encore, dans le salon de l'intendance de Besançon, les deux frères Ethis, l'un secrétaire en chef de l'intendance et commissaire des guerres (1), membre de l'Académie et écrivain au style quelque peu prétentieux, suivant la mode du temps, l'autre subdélégué général à Besançon (2); l'abbé de Courbouzon, homme aimable, fils de l'érudit président (3); Boutin de Diancourt, directeur des fermes, Mme Boutin de Diancourt et leurs enfants (4); Mme de Vaux; Mme Brun, poète, femme du procureur du Roi au Bureau des Finances (5); le docteur Girod. Ce sont les familiers des Lacoré.

---

(1) Ethis de Corny (Dominique-Louis), né à Metz, le 10 novembre 1736, commissaire des guerres à Besançon, puis à Verdun, où il alla résider en 1775.

(2) Ethis (Antoine-Casimir), seigneur de Berthelange, né à Metz en 1745, mort à Besançon le 6 mai 1822; subdélégué général de l'intendance (1765-1789) ; conseiller à la Cour d'appel de Besançon sous la Restauration.

(3) Courbouzon (Marie-François Bocquet de), fils de Claude-Antoine, baron de Courbouzon, président au parlement, et de Claire-Thérèse David, né en 1707, abbé de Buillon (1721) et de Bithaine (1725) ; se démit de ses abbayes en 1726, et fut pourvu des prieurés de Grandecourt, Frontenay et Arbois (24 mars 1742) ; il mourut à Besançon en 1798.

(4) Boutin de Diancourt (Thomas), directeur des fermes à Besançon, après son père. Il épousa Pierrette-Philiberte Rigoine, dont, entre autres enfants, Anne-Marguerite-Thomas Boutin de Diancourt, également directeur des fermes de Franche-Comté, lors de son mariage (3 décembre 1781) avec sa cousine germaine Jeanne-Baptiste-Léocadie Dumont de Vaux, fille de Pierre-François-Anatoile Dumont de Vaux, maire de Besançon (1779-1781), et de Césarine-Louise-Alexise Boutin de Diancourt, mentionnée dans le texte ci-dessus.

(5) Mme Brun, née Guyénard de la Maisonforte, auteur, entre autres poésies, d'une pièce de vers sur la naissance du Dauphin (1781). Son mari la laissa veuve avec un fils, presque sans ressources, après avoir exercé environ cinquante ans l'emploi de subdélégué à Besançon, et celui de procureur du roi au bureau des finances. M. de Lacoré fui fit

Joignez-y le premier président (1) et Mme de Grosbois; le duc de Randan et le marquis de Saint-Simon, qui ont les commandements militaires de la province; tous les personnages possédant à Besançon les emplois les plus relevés, et quelques grands seigneurs qui entretiennent des relations avec l'Intendant, quand ils séjournent dans leurs terres de Franche-Comté (2). La noblesse de la province fréquentait aussi volontiers chez l'Intendant; il pouvait rendre de très bons offices à ceux qui sollicitaient quelque faveur du gouvernement, et toutes les demandes d'admission à l'École militaire, à Saint-Cyr, aux chapitres nobles, passaient par lui (3).

La réputation de bonté de M. de Lacoré étant universelle, les petits comme les grands la mettaient à contribution. Un sinistre, grêle ou incendie, s'abat-il sur un village, les habitants adressent de suite une demande de secours à l'intendant. Des misérables sont-ils condamnés pour crime ou délit, ils implorent sa protection pour obtenir des lettres de grâce ou de rémission. M. de Lacoré, de son côté, récompense par des gratifications tout acte de dévouement, tout trait d'humanité dont le récit lui parvient (4).

L'esprit de M. de Lacoré, porté à la bienfaisance, devait embrasser les principes d'une nouvelle société qui, sous le masque de la philanthropie, cachait des projets funestes, inconnus à la plupart de ses adeptes et même de ses chefs

---

obtenir par Necker, en 1779, une pension de 600 livres. (C. 1681, Archives du Doubs.)

(1) Grosbois (Jean-Claude-Nicolas Perreney de), né le 24 octobre 1718, d'une famille distinguée de la Bourgogne, fut nommé premier président du parlement de Besançon en 1761, résigna en faveur de son fils en 1778, et mourut le 28 juillet 1810, à Grosbois. Il avait épousé, le 17 septembre 1747, Anne-Philippine Fyot de Mimeure.

(2) C. 156, 888, 1628, Archives du Doubs.

(3) C. 595, 1688, Archives du Doubs.

(4) C. 1587, 1613, Archives du Doubs. — *Journal de Franche-Comté*, 3 décembre 1781, 19 avril 1784.

apparents, la franc-maçonnerie. N'en saisissant que le côté pratique et humanitaire, M. de Lacoré s'y fit affilier en 1764 ; de suite il fut appelé à diriger, en qualité de vénérable, la loge organisée sous ses auspices (1). Les Bisontins, la voyant couverte de la haute autorité de l'intendant, s'y firent recevoir en masse, magistrats, nobles, chanoines, femmes admises en qualité de sœurs.

Cette loge, par sa composition, semblait avoir un but de réunion fraternelle. Elle donnait des fêtes. Le 18 juin 1780, le duc de Chartres, plus tard Philippe-Égalité, grand maître de la franc-maçonnerie française, s'arrêta à Besançon. Il fut reçu, le soir, en grande pompe par la loge *la Sincérité*, qui lui donna le lendemain, à Chamars, une fête de nuit d'une magnificence extraordinaire (2).

---

(1) «.... Il arriva alors (1764) à Besançon une brigade d'artillerie dont la plupart des officiers étaient maçons. M. Ethis, premier secrétaire de M. de Lacoré, était leur ami et affilié lui-même par des Anglais. M. de Lacoré s'étant fait affilier et ayant été appelé au rang suprême de Vénérable, le temple maçonnique fut transporté dans la grande salle de l'intendance, magnifiquement décorée pour cet objet.... » J. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*. Besançon, Turbergue, 1867, t. I, p. 57.

« Loge de *la Sincérité*. Elections des officiers. L'an 1764, le 3e jour de la 1re semaine du 10e mois, vulgairement appelé le mois de décembre, la Loge Saint-Jean, dite de la Sincérité, juridiquement assemblée sous les auspices du souverain prince de Clermont, grand maître de toutes les loges de France, a pourvu aux élections des Off.·. et Dig.·. de lad. loge.... ; le F.·. de Lacoré, intendant du Comté de Bourgogne, a été généralement proclamé grand maître et le protecteur perpétuel de lad. loge ; le F.·. Ethis, son subdélégué ; le F.·. Diesenthaller, 1er surveillant ; le F.·. Griois, 2e surveillant ; le F.·. Lobereau, orateur ; le F.·. Mille, secrétaire. » (*Historique de la franc-maçonnerie à l'Orient de Besançon depuis 1764*. Paris, imprimerie du F.·. A. Lebon, imprimeur du Grand Orient de France, 1859.) (P. 1 et 2.)

(2) « Le 28 juin 1780, M. le duc de Chartres, fils de M. le duc d'Orléans, premier prince du sang, est arrivé à Besançon à sept heures du matin, accompagné de M. le duc de Fitz-James, lieutenant général des armées du roi, de M. le marquis de Genlis et de M. le vicomte de Noé.... A quatre heures, il a reçu la députation de la maçonnerie, et c'est M. le professeur Courvoisier qui a été chargé, de la part des

Remarquez, dans cette société du XVIIIe siècle, ce besoin de fêtes perpétuelles, commun à toutes les sociétés sur leur déclin, besoin non seulement de fêtes privées, ayant pour cadres les salons, pour invités les personnes avec lesquelles on entretient des relations, mais de fêtes publiques et populaires par la participation de la foule : pas de grand bal sans illumination de l'hôtel ou de la rue. Il en fut ainsi pour les Lacoré, depuis le moment où l'intendant, débarquant à Besançon, fut pris dans un vaste branle populaire.

J'ai déjà mentionné quelques-unes de ces réjouissances.

---

francs-maçons, de le complimenter. Il les a tous reçus avec une affabilité des plus gracieuses.... « Le 29. Dans le palais Granvelle, logement de M. le duc de Duras, gouverneur de la province, il y a une salle où l'on donne des concerts l'hiver. Les francs-maçons y ont établi une loge pour y recevoir le prince, qui a demandé à la voir. Au sortir de la loge, il est allé à la Comédie, et au sortir de la Comédie, il est allé à Chamars, où il a été complimenté des dames qui étoient invitées à souper. A neuf heures, on s'est mis à table, et il y avoit plusieurs tables, puisqu'il y avoit 160 personnes d'invitées.... » On avait illuminé l'hôtel du gouvernement, la façade de l'hôpital et la grande allée de Chamars, « où, entre des triangles, il y avoit des équerres illuminées jusqu'où étoit la grande illumination ; il y en avoit 21 de chaque côté, tant triangles qu'équerres. Dans la grande allée, la grande illumination représentoit une loge de francs-maçons. La grande pyramide, en forme d'obélisque, représentoit dans le dessus un soleil tout illuminé, dans lequel étoient les armes de M. le duc de Chartres. Plus bas étoit une étoile flamboyante toute illuminée. L'étoile et les demi-cercles sembloient être renfermés dans un compas à demi ouvert et comme un vaisseau décroissant. De chaque côté, cet obélisque pouvoit avoir en hauteur 100 pieds et étoit posé sur un échafaud. De chaque côté étoit une colonne à corniche toute illuminée ; elles représentoient les colonnes du temple de Salomon, appelées en hébreu *booz* et *jachin* ; elles avoient 60 pieds de hauteur. Le prince, après avoir examiné cette loge, en a paru fort satisfait. Ensuite, M. Moniotte, conseiller au bailliage de Besançon, a donné au prince un feu d'artifice.... De retour chez M de Ségur, le bal a commencé et n'a fini qu'à quatre heures du matin.... Avant le départ du prince, les vénérables des trois loges de maçons sont allés prendre ses ordres. Il les a embrassés et ils ont renouvelé leurs serments entre les mains du prince, qui leur a signé beaucoup de papiers concernant la maçonnerie. » (Grimont, *Annales de Besançon*, t. II, p. 350-353.)

On relève dans les journaux et les chroniques locales des détails intéressants sur ce côté de la vie à l'intendance de Besançon.

Les ordonnateurs des fêtes étaient Philipon de la Magdeleine, dont la plume se pliait à tous les genres; il composait des divertissements mêlés de prose et de vers; M. Griois, un des trois secrétaires de l'intendance, faisait la partie musicale. Mmes Griois et Dumont de Vaux, Mlle de Diancourt se chargeaient de jouer la comédie et y obtenaient un certain succès. L'architecte Bertrand (1) composait les projets d'illuminations et de décors.

Le 4 janvier 1768, M. de Lacoré donna une fête en l'honneur du duc de Randan, qui venait d'être nommé maréchal de France. Ce grand seigneur commandait à Besançon, où il contribua puissamment par sa bonté à rendre populaire le nom des Durfort. Il refusa les fêtes publiques que la ville voulait lui offrir à cette occasion et fit distribuer par l'avocat Isabey, son intendant, 6,000 livres aux pauvres de ses terres et 400 mesures de blé aux pauvres de Besançon (2).

---

(1) Bertrand (Claude-Joseph-Alexandre), né à Besançon, le 10 janvier 1734, mort le 16 janvier 1797, architecte de la ville de Besançon (1775), où demeurait en même temps que lui Philippe Bertrand, né en 1730, mort à Paris en 1811, ingénieur en chef de la province de Franche-Comté en 1769, transféré à la direction générale à Paris peu avant 1789.

(2) Un édit du 7 janvier 1772 avait établi en Franche-Comté des aides, augmenté les droits de contrôle, mis de nouveaux droits sur les greffes, et établi le papier timbré. « Grâce à M. le duc de Lorges, commandant en Franche-Comté, dit le *Journal* du P. Dunand, ces édits n'ont pas eu lieu, et il a eu assez de crédit pour sauver une province du pillage dont la menaçait le contrôleur général. » — *Affiches de Franche-Comté,* 6 janvier 1768. Grimont, *Annales de Besançon*, t. II, p. 50.

Le 22 juin 1768, le nouveau maréchal fit son entrée à Besançon. Toute la ville fut illuminée. A l'archevêché, où le maréchal « eut un souper de 150 couverts, sans compter ceux qui étoient tout droits à ce souper, » le cardinal de Choiseul avait même fait illuminer la cour intérieure et le jardin. Les jours suivants, des fêtes semblables furent

Au mois d'avril 1775, le rétablissement du Parlement dans son ancien état, et la fin du Parlement Maupeou donnèrent naissance à des fêtes nombreuses, chez des gens de toute condition. L'avocat Grimont dit que tous les soirs la ville était illuminée et que les façades des maisons étaient couvertes de transparents avec des devises en l'honneur du Roi et du Parlement. « Le 7 avril, M. de Grosbois, premier président, donna un superbe dîner à tous messieurs du Parlement ; MM. de Saint-Simon, de Marville et de Lacoré s'y trouvèrent. Les tables étaient dressées dans la salle de MM. de Saint-Georges (1). »

Le 21 mai 1775, le prince de Condé et le duc de Bourbon, passant par Besançon, y demeurèrent deux jours, qui furent deux jours de fêtes. Le 22, ils soupèrent à l'intendance, complètement illuminée ; dans l'intérieur, on avait garni de lampions les bassin, jet d'eau et corbeilles de fleurs. Les salles de l'hôtel étaient entièrement décorées. A la salle de jeu, les tables étaient ornées de guirlandes de fleurs. La salle à manger représentait un palais de verdure orné de colonnes réunies par des guirlandes et des médaillons contenant les emblèmes des vertus morales et guerrières des princes de Condé. Au plafond, il y avait un baldaquin de fleurs duquel tombait une couronne. « A la suite du souper, où étaient un grand nombre de dames, avec une partie de la noblesse, du Parlement et de la garnison, il y eut bal toute la nuit. » Les princes se retirèrent, après avoir témoigné de la manière la plus obligeante à M. et Mme de Lacoré combien ils étaient satisfaits de l'attachement qu'on leur avait montré, et ils partirent le lendemain 23 pour l'Alsace (2). »

Le 21 mai 1777, fête à l'intendance pour M. d'Entrai-

---

données au maréchal de Lorges par le marquis de Saint-Simon, le premier président, etc. (*Ibid.*, p. 52.)

(1) Grimont, *Annales de Besançon*, t. II, p. 23.

(2) Grimont, t. II, p. 278.

gues (1), qui commandait les divisions. Au bal, il y eut un divertissement allégorique, en vers assez insipides, adressés à la ville, au Parlement, aux divers corps, et célébrant leur union. Il y avait même un couplet chanté par Mme de Lacoré (2).

Le 24 mai 1778, ce sont encore des fêtes, en l'honneur du prince de Montbarrey, nommé ministre de la guerre (3). L'intendance, les monuments, des hôtels particuliers furent illuminés ; il y eut des fontaines de vin pour le peuple (4).

Le 13 janvier 1779, Mme de Lacoré donnait un grand souper, en réjouissance de la naissance de Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, plus tard duchesse d'Angoulême.

Le 22 octobre 1781, la naissance d'un Dauphin fut l'oc-

---

(1) Entraigues (N., marquis d'), maréchal de camp à la promotion du 3 janvier 1770.

(2) Cette fête fit assez de bruit à Besançon pour exciter la satire, qui parut sous une forme plus grossière que méchante. Nous lui devons de connaître les noms de presque toutes les dames qui avaient paru à la fête de Mme de Lacoré : « Mme de Vernier, Mme et Mlle Garinet, Mme Doroz, Mme de Fédry, Mmes et Mlle de Mollans, Mlles Domet, Mme de Scey, Mmes Tharin et Terrier, Mmes et Mlles de Courbouzon, Foraisse, Brunet, d'Audelange, de Rantechaux, de Batilly, de Fraguier, Griois, de Falletans, Chifflet, de Villersvaudey, de Maisonade, de Verseille, de Roussillon, de Taxenne, de Bouligney, de Germigney, de Dannemarie, de Rosière, de Fraisans, Gallet, de Résie, du Lédo, de Sainte-Croix, de Magnoncourt, de Sauvagney, de Diancourt, de Castillon, Riboux, de Vaux, du Rosel, Rance, Vuilleret, Perrinot. » (Grimont, t. II, p. 295, 318, 322.)

(3) Montbarrey (Marie-Alexandre-Éléonor de Saint-Maurice, prince de), né le 20 avril 1732, mort en émigration à Constance, le 5 mai 1796, lieutenant général des armées du roi. En 1765, il habita Besançon pendant quelques mois, y remplissant les fonctions de maréchal de camp, et passa plusieurs étés dans son château de Ruffey, sur l'Ognon, aux environs de cette ville. Sa tante, Anne-Marie-Charlotte-Nicole de Saint-Maurice, comtesse de Scey, était fixée à Besançon, et contribua à y entretenir la popularité du prince de Montbarrey, en recourant fréquemment à son crédit pour rendre service à ses compatriotes.

(4) Grimont, t. II, p. 326. — C. 1534, Archives du Doubs.

casion, dans toute la province, de fêtes et d'explosions de joie aussi enthousiastes que celles qui accompagnèrent le retour des exilés en 1761. Les illuminations, les bals, les fontaines de vin en composèrent le fond.

Mais M. et Mme de Lacoré voulurent perpétuer cet heureux événement d'une manière plus personnelle, en rapport avec leur générosité habituelle. « Les jours précédents, dit le *Journal de Franche-Comté*, ils avaient déjà fait porter dans toutes les prisons, et en particulier dans l'hôpital royal des mendiants, les secours les plus abondants, et conduit ainsi l'allégresse jusque dans ces tristes séjours de la misère et du malheur. Ils ont ajouté aux fêtes de représentation et d'appareil un acte de patriotisme et de bienfaisance (1). » Ils firent sept mariages sur les sept paroisses de Besançon, le 20 novembre. Les détails de cette cérémonie, dont le caractère fut d'unir les pompes de l'Église et les divertissements du monde avec la joie populaire, ont été racontés déjà par un de nos érudits collègues (2). Mme de Lacoré se chargea de toutes les dépenses et de l'habillement des jeunes couples, et distribua 400 livres à chaque mariée (3).

---

(1) *Journal de Franche-Comté* du 26 novembre 1781. — Grimont, t. II, année 1781. — Comte de Sainte-Agathe, *Les fêtes publiques en Franche-Comté avant la Révolution* (*Bulletin de l'Académie*, 1888).

(2) M. le chanoine Suchet, *Les rosières et la dot des filles pauvres en Franche-Comté* (*Bulletin de l'Académie*, 1878).

(3) *Journal de Franche-Comté*, du 21 janvier 1782 : « Le 30 décembre dernier, le sieur Cornu, peintre en miniature, a eu l'honneur de présenter à Mme de Lacoré un tableau de sa composition, de deux pouces de haut sur un pouce neuf lignes de large, représentant la cérémonie du mariage des sept filles que cette dame a dotées. La chapelle du Saint-Suaire, où ce mariage a été célébré, l'architecture et les tableaux de cette chapelle y sont touchés avec précision, et dans un espace fort restreint, le peintre a su placer quarante-quatre figures, parmi lesquelles on distingue le groupe de M. et de Mme de Lacoré. Le centre est occupé par M. l'évêque donnant la bénédiction nuptiale. L'effet de l'ensemble est très agréable.... »

De tels traits de bienfaisance étaient bien faits pour resserrer encore les liens qui unissaient les Comtois à leur intendant. Mais il administrait la province depuis plus de vingt ans, laps de temps que jamais intendant ne passa dans un département. Le 11 octobre 1783, plusieurs places de conseillers d'État étant vacantes, le magistrat de Besançon délibéra d'écrire au garde des sceaux, à M. de Ségur, ministre de la guerre, et à M. d'Ormesson, contrôleur des finances, pour les prier d'employer leur protection à conserver M. de Lacoré « au poste qu'il occupe si dignement dans la province. »

Mais le 6 mai 1784, le maire communiqua au magistrat une lettre de M. de Lacoré annonçant que, le 2 de ce mois, le Roi l'avait nommé à la place de conseiller d'État vacante par la mort de M. Bignon, et remplacé le même jour, à Besançon, par M. de Caumartin de Saint-Ange, fils du prévôt des marchands de Paris (1). Le magistrat délibéra d'exprimer dans une lettre à M. de Lacoré son vif regret de ce qu'il quittait la province.

Le *Journal de Franche-Comté* du 24 mai fit l'éloge de l'administration de l'ancien intendant, et huit jours plus tard, celui de Mme de Lacoré qui venait de mourir le 20 mai, à Paris : « Près de vingt-deux ans passés parmi nous, où elle nous préparait des regrets par les talents et les qualités aimables qui brillaient en elle, suffiraient pour faire placer son nom dans cette nécrologie. Mais combien doivent être profonds les caractères servant à l'y inscrire, si on se rappelle les bienfaits qu'elle a répandus de toutes parts, à Besançon, généralement sur les pauvres de cette ville, particulièrement sur ceux de sa paroisse, sur des malheureux gémissant dans les prisons, sur des familles qu'elle avait établies et qu'elle soutenait.... »

---

(1) *Chronique de Besançon*, de 1774 à 1791, publiée par J. Gauthier, *Annuaire du Doubs*, 1891.

M. de Lacoré revint à Besançon à la fin d'août, après l'arrivée de son successeur. Le 6 septembre, tous deux se rendirent à l'ouverture de la nouvelle salle de spectacle. « Dès qu'ils sont arrivés, de longs battements de mains leur ont annoncé toute la joie qu'inspirait leur présence (1). »

C'était la dernière fois que M. de Lacoré paraissait en Franche-Comté. Il ne survécut ni à son aimable compagne ni à son départ de cette province. Il mourut en son château de Saint-Ouen, près Pontoise, le 2 novembre de la même année, âgé de soixante-quatre ans, sans qu'une voix s'élevât, ô ironie du sort ! pour prononcer son éloge funèbre, ou même pour annoncer sa mort, soit dans la municipalité de Besançon, soit dans le *Journal de Franche-Comté*, qui, tous deux, au temps de son intendance, ne trouvaient pas assez de paroles flatteuses pour célébrer sa bienfaisance éclairée, son administration paternelle, son goût pour les arts.

Ou plutôt, je me trompe, une voix s'éleva, celle d'un artiste reconnaissant, Luc Breton. Le musée de Besançon conserve les maquettes du double monument qu'il avait composé à la mémoire de M. et de Mme Lacoré, en 1784. Celui de Mme de Lacoré représente la Renommée adossée à une pyramide tronquée ; elle tient d'une main sa trompette abaissée et de l'autre fait planer une couronne de feuillage sur un écusson aux armes de M. de Lacoré. Plus bas, sur

---

(1) *Journal de Franche-Comté*, 14 septembre 1784. — Grimont, rendant compte de la première ouverture de cette salle, le 9 août, pour le passage des princes de Condé, disait : C'est un monument de M. de Lacoré, intendant de la province ; il subsistera longtemps parmi nous, comme un monument de cet intendant qui ne sortira jamais de nos cœurs. Il avait pour les arts une perfection naturelle ; et il accordait ses soins à l'ornement et à la décoration des villes de son district, en acquérant par les moyens les plus variés des droits certains sur la reconnaissance des grands et habitants de la province, de laquelle il a été regretté universellement (t. III, p. 184).

le rocher qui porte la pyramide, on voit à droite la figure de l'Histoire. Au-dessous d'elle est la figure ailée du Temps, assis la tête entre ses mains et sa chevelure achevant de lui voiler la face. En regard, à gauche, une femme assise, représentant la Franche-Comté, pleure, en soutenant un écusson aux armes de Mme de Lacoré (1). Les figures de ce monument sont empreintes d'une tristesse frappante et d'une finesse d'exécution rappelant les tombeaux antiques, dont Breton, sans doute, s'était inspiré.

Le monument commémoratif de l'administration de M. de Lacoré, composé peu après, n'est pas moins remarquable. « L'Intendant est représenté en demi-dieu ; son bras droit est soutenu par la Justice, posée derrière lui sur des nuages. Au-dessous de cette figure, un petit génie ailé porte l'écusson de M. de Lacoré. Le pied de la jambe droite de l'intendant porte sur une urne d'où l'eau s'échappe et à côté de laquelle se trouve une figure féminine assise, qui symbolise la ville de Dole reconnaissante de la canalisation du Doubs. En face, tout à fait au premier plan, la ville de Besançon, tenant l'écu de ses armes, est à genoux, les bras accoudés sur une boule terrestre où se lit le mot : *Franche-Comté.* »

Mais la mort inopinée de M. de Lacoré, peut-être les événements politiques qui se précipitèrent, plus probablement l'oubli, laissèrent le monument à l'état de projet.

Si M. de Lacoré conçut parfois des desseins irréalisables, d'autres trop lourds pour une province surchargée d'impôts, il faut reconnaître que les actes de son administration eurent pour but l'amélioration du sort des peuples confiés à ses soins, l'embellissement des villes, l'amour du bien public. Cependant son souvenir, aujourd'hui

---

(1) A. Castan, *Musées de Besançon, catalogue des peintures, dessins, sculptures et antiquités*, 7e édition. Besançon, Dodivers, 1886. Nos 922 et 923.

effacé, n'a plus même cette vague et banale notoriété que la postérité décerne si facilement à un homme, en attribuant son nom à la rue d'une cité.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

Je suis heureux d'être appelé aujourd'hui à vous souhaiter la bienvenue parmi nous. Seulement, il me reste le regret d'être si peu capable de louer, comme ils le méritent, vos importants travaux.

Depuis de longues années, vous consacrez vos loisirs à l'histoire de la Franche-Comté; vous avez recueilli nos traditions les plus lointaines, compulsé nos manuscrits les plus poudreux; vos ouvrages sur la Chambre des comptes, sur les Ex-Libris, votre Nobiliaire, sont sortis de ces patientes études.

L'histoire est d'autant plus difficile à écrire que les faits sont plus anciens et moins éclatants : et, pourtant, ce sont quelquefois ceux-ci qui caractérisent le mieux une époque. Ce serait miracle que tout fût vrai dans les auteurs du temps, quand nous voyons chaque jour travestir les événements contemporains : aussi, nous apprécions hautement le mérite d'un historien comme vous, Monsieur, obligé de soumettre à la plus sévère critique des documents souvent contradictoires.

Vous venez de nous retracer, dans le cadre modeste d'une biographie, l'histoire de la ville et de la province pendant un quart de siècle : nous voyions sortir de terre les principaux édifices qui les ont embellies; nous suivions cette évolution des institutions et des idées, brusquée, et ensanglantée, par la Révolution.

C'est un grand mérite, Monsieur, d'embrasser, comme vous le faites si bien, les détails avec l'ensemble, de présenter un tableau où les lointains rivalisent d'effet avec les premiers plans.

C'est un grand service rendu que de remettre constamment sous les yeux de notre génération, parfois si oublieuse, les vertus et les fautes de nos pères, les exemples à suivre ou à éviter.

Une seule chose reste immuable depuis notre origine : c'est le cœur humain, avec ses grandeurs et ses faiblesses; si le costume, si le décor changent de pays en pays, de siècle en siècle, l'acteur reste le même!

La patrie, c'est le souvenir, autant que le présent, et les lauriers poussés jadis produisent la semence des lauriers futurs.

Poursuivez donc, Monsieur, parmi nous vos utiles travaux, et soyez pleinement assuré des sympathies qui vous entourent comme homme et comme historien.

TABLE DES NOMS PROPRES

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. Maurice LAMBERT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 8 juillet 1897)

MESSIEURS,

Des divers prix que l'Académie a institués pour encourager la culture des sciences et des lettres dans notre région, ceux d'histoire ont toujours été les plus disputés. Sur cette vieille terre comtoise, qui a conservé, dans ses monuments et dans les mœurs de ses habitants, tant de vestiges des siècles écoulés, il n'est pas étonnant que l'attrait des souvenirs émeuve bien des âmes et que la science du passé trouve de nombreux adeptes. En bons Français et en bons Franc-Comtois, nous devons nous en féliciter, car le culte des ancêtres entre pour une grande part dans cette vertu dont la France a aujourd'hui tant besoin, le patriotisme.

Donc, cette année encore, Messieurs, votre concours d'histoire est loin d'avoir été stérile. Trois ouvrages importants vous ont été présentés. L'un se rapporte presque aux origines de nos annales : c'est un mémoire sur les an-

tiquités romaines du département de la Haute-Saône. Le second est consacré à l'étude d'une institution qui a sa source en plein moyen âge : l'abbaye d'Acey. Le troisième, enfin, nous offre le tableau des œuvres du grand archevêque qui occupait le siège de Besançon au XVIIe siècle, à l'époque où la Franche-Comté est devenue française : c'est l'histoire de la vie et de l'épiscopat d'Antoine-Pierre Ier de Grammont.

Je me sens bien incompétent, Messieurs, pour vous rendre compte de ces travaux, qui, tous les trois, se distinguent par des qualités réelles, mais peuvent donner prise aussi à quelques critiques. Heureusement, mon rôle est simple : il consiste seulement à faire une courte analyse de ces trois ouvrages et à relater les appréciations que leur lecture a suggérées aux membres de la commission chargée par vous de les examiner.

I.

Le premier mémoire a un titre qui, pour être concis, brave l'anachronisme : *la Haute-Saône sous la domination romaine*. Entre un département français et la domination romaine, le rapprochement, il faut l'avouer, est un peu forcé. L'auteur eût mieux fait d'écrire simplement *Antiquités et ruines gallo-romaines du département de la Haute-Saône*. De fait, son travail n'est qu'une promenade archéologique à travers ce département. Il commence par l'arrondissement de Lure, où Luxeuil et ses thermes le retiennent le plus longtemps. Il passe ensuite à Vesoul, s'arrête à peine à Faverney, puis vient rejoindre le cours de la Saône à Corre, là où l'on a voulu voir l'ancienne ville de Dittatium citée par Ptolémée. La Saône fut longtemps — on pourrait presque dire jusqu'à l'établissement des chemins de fer — la principale voie de communication de nos

pays avec le Midi : c'est par elle que la civilisation antique est remontée jusqu'à nous. Aussi les vestiges de l'antiquité abondent sur ses rives. En descendant ce fleuve, on rencontre successivement Port-sur-Saône, Bucey-lez-Traves, Seveux, Savoyeux, Membrey, Beaujeu, Vereux, Mantoche et bien d'autres lieux où de nombreuses découvertes ont exercé la sagacité des archéologues. Les bords de l'Ognon paraissent moins riches : on y trouve cependant Ruffey — l'*oppidum Rufiacum* de la Légende de saint Antide — et des restes de villas à Beaumotte-lez-Pin et à Pesmes.

Tel est l'ordre suivi par l'auteur du mémoire dans ses pérégrinations. Nous devons maintenant nous arrêter avec lui dans quelques-unes de ses stations les plus importantes.

Mais il convient d'abord de mentionner une notice historique placée au commencement du mémoire et où sont relatés les principaux épisodes de la conquête de la Séquanie par les Romains et des invasions barbares. Ici, déjà, l'on peut se demander en quoi a consisté le travail personnel de l'auteur. A-t-il consulté directement les sources? Rien ne l'indique. S'est-il borné à résumer les travaux d'autres auteurs, et quels sont ces auteurs ? Aucun renvoi ne nous renseigne à cet égard. La même incertitude, comme nous allons le voir, plane sur tout le reste de son œuvre.

Un long chapitre est consacré à Luxeuil. Cette ville était certainement considérable à l'époque romaine. L'auteur du mémoire semble disposé à accepter l'hypothèse des érudits qui voient dans le Dittatium de la *Géographie* de Ptolémée une corruption orthographique du nom de Luxovium. Il cherche l'étymologie de ce nom dans le mot latin *lixivia*, lessive. Enfin, après avoir décrit les restes des anciens thermes et les autres antiquités de Luxeuil, il soutient l'authenticité de diverses inscriptions découvertes

dans cette ville, notamment de celle qui indique que les thermes auraient été réparés par Labiénus, sur l'ordre de Jules César.

A propos de Vesoul, notre auteur se livre encore à une dissertation étymologique. Suivant lui, le nom de cette ville, aussi bien que celui de Besançon, viendrait du mot tudesque *vestoung*, qui signifie citadelle.

Au confluent du Coney et de la Saône on a trouvé des ruines, des statues, des tombeaux et des aqueducs indiquant qu'il y eut là autrefois un grand centre de population. C'est là aussi que des savants auraient voulu voir le fameux Dittatium. Mais le village qui y existe encore aujourd'hui s'appelle Corre, et l'auteur du mémoire y place la ville de Cora, citée par Ammien-Marcellin, dans le récit de la campagne de l'empereur Julien contre les Allemands. « C'est la seule fois, dit-il, qu'il est question d'une localité de la Haute-Saône dans les historiens anciens. »

La *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, nomenclature des cités de la Gaule, classées par province, qui date du ve siècle, indique dans la *Provincia maxima Sequanorum* un *Portus Abucini*. D'autre part, la légende du martyr saint Vallier rapporte que ce saint, qui était archidiacre de Langres, s'étant enfui de cette ville après le martyre de saint Didier, évêque, et se dirigeant vers les monts Jura, fut arrêté et massacré par des Barbares dans un lieu appelé *Portus Buccinus*. On a beaucoup agité la question de savoir où se trouvait ce *Portus Buccinus*. La plupart des érudits l'ont fixé à Port-sur-Saône. Avec Chevalier et M. Finot, l'auteur du mémoire le place à Bucey-lez-Traves. Les arguments qu'il fait valoir en faveur de cette opinion sont très sérieux. Mais la traduction qu'il donne du passage de la légende de saint Vallier mérite les plus expresses réserves. J'ajoute que la controverse ne saurait être considérée comme close : l'auteur d'une dissertation récente sur les origines de l'église de Talmay,

M. Gabriel Dumay, a soutenu très savamment que le *Portus Buccinus* devait se trouver près de Talmay (1).

Arrivant à Seveux, qui figure sur les *Itinéraires de l'empire* sous le nom de *Segobodium*, l'auteur du mémoire se laisse aller de nouveau à des hypothèses étymologiques. *Segobodium* dériverait de *Seck*, comme Séquanie, et signifierait demeure des Séquanes. En face, sur la rive droite de la Saône, se trouvait *Sabodium* (aujourd'hui Savoyeux), ville qui appartenait aux Lingons. L'auteur nous parle longuement de la rivalité des deux peuples, il raconte leurs luttes, leurs alternatives de succès et de revers, mais toujours sans indiquer les sources, sans renvoyer à aucun document, sans même citer les auteurs qui ont écrit sur le même sujet, en sorte que pour vérifier ses assertions, il faudrait reprendre *ab ovo* tout le travail.

C'est là, suivant votre commission, le défaut capital de ce mémoire. En le lisant, on ne sait jamais si l'auteur vous fait part de ses propres découvertes, rend compte de ses investigations personnelles, ou s'il copie seulement quelqu'un de ses devanciers. L'Académie est d'autant plus en droit de lui en faire grief qu'elle a déjà signalé le même défaut dans un *Mémoire sur les voies romaines de la Haute-Saône*, présenté au concours de 1895, et que l'auteur de notre mémoire n° 1 cite comme étant de lui. L'Académie, malgré ce reproche et en constatant d'ailleurs que le mémoire sur les voies romaines contenait de sérieuses observations, avait bien voulu accorder à l'auteur une mention très honorable, avec une médaille de 300 francs (2). Tout en rappelant à son honneur ce premier témoignage d'encouragement, votre commission estime qu'il n'y a pas lieu d'en ajouter un second à l'occasion du mémoire sur

---

(1) Voir *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 12e année, 1894, p. 81-125.

(2) Voir *Rapport sur le concours d'histoire*, par M. le comte de Sainte-Agathe, dans les *Mémoires* de l'Académie, année 1895, p. 203.

les antiquités. Elle reconnaît bien que ce mémoire présente, comme le précédent, un intérêt sérieux, qu'il révèle un goût très vif et presque une passion pour l'archéologie de notre pays ; mais elle attendra, pour décerner à l'auteur de nouvelles récompenses, qu'il veuille bien se soumettre un peu plus aux exigences de la science historique moderne.

II.

L'auteur du mémoire n° 2, *Notre-Dame d'Acey*, a déjà obtenu de vous, lui aussi, des encouragements. Ce même mémoire, moins développé, vous avait été présenté en 1891, et l'éminent rapporteur du concours de cette année-là, après avoir esquissé de main de maître ce que doit être l'histoire d'une abbaye, concluait en ces termes : « Votre commission a pensé qu'au lieu de couronner dès maintenant un mémoire qui, tout en ayant de sérieuses qualités, n'est encore qu'à l'état d'essai, elle ferait œuvre plus sage et plus utile de ne ménager à son auteur ni les bienveillantes critiques ni les sincères encouragements, et de le prier de compléter son travail, en lui faisant entrevoir pour un prochain concours une récompense qui sera à la mesure de son labeur et à la hauteur de son sujet (1). »

Il y avait là plus que des encouragements, presque une promesse. Le nouveau mémoire qui vous est apporté est-il tel que vous soyez obligés de vous rappeler cette promesse?

Il est certainement plus étendu que ne l'était le premier, mais les augmentations qu'il a reçues n'ont pas été tirées toutes du fond même du sujet. Quelques-unes sont,

---

(1) Voir *Rapport sur le concours d'histoire*, par M. le vicaire général de Beauséjour, dans les *Mémoires* de l'Académie, année 1891, p. 151.

sinon des hors-d'œuvre, du moins des digressions empruntées à l'histoire générale des ordres religieux et des monastères cisterciens. Mais l'auteur doit-il en être beaucoup blâmé ? Ces digressions sont, après tout, peut-être ce qu'il y a de plus intéressant dans son ouvrage. L'abbaye d'Acey n'a jamais été une grande abbaye. Elle fut une de ces innombrables fondations monastiques que fit naître sur le sol de l'Europe le grand mouvement religieux parti de Cîteaux et secondé par le génie et la sainteté de l'abbé de Clairvaux. Fondée en 1138, grâce aux libéralités du comte Rainaud III de Bourgogne, des archevêques Ansérie et Humbert et d'un grand nombre d'autres seigneurs ou dignitaires ecclésiastiques, elle eut sans doute ses années de ferveur, on peut même dire son siècle d'or. Elle abrita certainement de nobles âmes, vit de puissants seigneurs échanger leur armure contre la bure monacale, se soumettre à la pauvreté, à l'obéissance et au travail comme les fils de leurs serfs. Mais de toutes ces vertus, de tous ces sacrifices héroïques, qu'est-il resté pour l'histoire? Rien. Les parchemins conservés dans le chartrier de l'abbaye nous apprennent seulement les noms des donateurs qui se sont dépouillés pour elle et des abbés qui ont accepté leurs bienfaits. Par un étrange contraste, l'histoire de ces hommes voués à la pauvreté ne consiste guère que dans la série des actes qui les ont enrichis!

Que peut donc faire l'historien d'une telle institution? Doit-il se borner à analyser les chartes et à énumérer tous les accroissements qui sont venus, dans la suite des temps, étendre le patrimoine de l'abbaye? Est-ce donc là le principal intérêt de son œuvre ? N'a-t-il pas bien le droit, à défaut de documents propres au monastère qu'il étudie, de chercher à en reconstituer la vie, en s'aidant des annales des abbayes voisines qui appartenaient au même ordre et suivaient la même règle ? C'est ce qu'a fait, avec une abondance quelquefois excessive, avec un discerne-

ment qui n'est pas toujours exempt d'erreur, l'auteur de l'histoire de l'abbaye d'Acey, et vraiment nous n'avons pas le courage de le lui reprocher.

On l'avait engagé à étudier avec plus de soin les dispositions architecturales et l'ornementation sobre et sévère de l'église abbatiale, dont la construction fut commencée au XIIe siècle, et dont le gros œuvre, qui subsiste en partie, atteste encore aujourd'hui le génie de l'artiste inconnu qui a élevé un tel monument et y a tout combiné à la fois pour la satisfaction de l'œil et pour la solidité de l'édifice. Sous ce rapport le mémoire ne laisse plus guère à désirer. La tâche de l'auteur, il est vrai, a été bien facilitée par la savante notice que notre confrère M. Jules Gauthier a publiée dans nos mémoires en 1895, sur l'église d'Acey. L'auteur en a largement profité, et ici encore nous ne pensons pas qu'il ait eu tort.

La dédicace de l'abbatiale d'Acey, que M. Jules Gauthier estime avoir eu lieu vers 1260, marque à peu près l'apogée de la prospérité de cette abbaye. Bientôt après, nous la voyons accenser une partie de ses terres, ce qui indique que le nombre des moines a diminué. Un peu plus d'un siècle plus tard, la décadence s'est aggravée. En 1423, six religieux présents et quelques absents forment toute la communauté. Quelques années après, il y en a onze. Ce chiffre paraît être resté le maximum de la population de l'abbaye jusqu'à la Révolution. Les guerres du temps de Louis XI, les déprédations exercées par l'armée de Craon, firent à Acey des ruines qui n'étaient pas encore complètement relevées lorsque, dans le siècle suivant, Charles-Quint donna l'abbaye en commende à Louis de Rye, évêque de Genève. A la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, Acey fut de nouveau saccagée, d'abord par les soldats de Henri IV et ensuite par ceux de Condé. En 1683, ce fut une autre calamité : un incendie réduisait en cendres la plus grande partie des bâtiments et entraînait

la chute du clocher et d'une partie des voûtes de l'église. Les abbés commendataires, au lieu de réparer ces désastres, n'en continuaient pas moins à absorber la meilleure part des revenus de l'abbaye, qu'ils appliquaient à l'entretien de leur luxe et à l'enrichissement de leurs neveux. L'inventaire fait à la mort de l'un d'eux, en 1765, nous indique quel était le genre de vie de ces riches bénéficiers : on y trouve de grandes glaces, de la porcelaine du Japon et des jeux de tric-trac, mais pas un crucifix, à peine une petite image de la Vierge. De leur côté, les cinq ou six moines qui occupaient habituellement l'abbaye menaient une existence qui ne ressemblait plus que de loin à celle des austères disciples de saint Bernard. On les voit s'adonner à la chasse, et en 1756, deux d'entre eux ont l'humiliation d'être poursuivis pour avoir chassé dans les vignes et dans les blés en herbe.

En somme, l'histoire d'une abbaye comme celle d'Acey, qui n'a compté parmi ses religieux aucun homme célèbre, d'où n'est sortie aucune œuvre éclatante, n'offre par elle-même qu'un médiocre intérêt, et il ne faut pas rendre l'historien responsable de l'infécondité de son sujet. Peut-être cependant n'a-t-il pas tiré un parti suffisant des nombreuses pièces d'archives qu'il avait à sa disposition. Il y a bien cherché quelques renseignements sur l'état des populations agricoles qui entouraient le monastère, mais il n'en a pas formé un tableau d'ensemble, et il ne nous montre pas complètement quels étaient les rapports de l'abbaye avec ses vassaux, ses mainmortables, et en général tous les habitants de ses terres. C'est ainsi qu'il ne parle qu'incidemment et comme d'une chose sans intérêt de la justice qui était rendue sous le grand portail, au nom de l'abbé. Ce tribunal abbatial méritait pourtant mieux qu'une simple mention dédaigneuse.

Votre commission, néanmoins, Messieurs, estime que le long travail de l'auteur du mémoire n° 2, ses recherches

consciencieuses, les efforts qu'il a faits pour remplir les *desiderata* qui lui avaient été signalés dans son premier mémoire, les chartes et autres documents inédits qu'il a réunis et annexés à celui-ci, doivent lui faire obtenir un peu plus que des éloges. En accordant à ce mémoire une mention honorable, nous sommes heureux de pouvoir y joindre une médaille dont le chiffre sera déterminé tout à l'heure.

III.

Le mémoire n° 3 a pour titre : *Histoire de la vie et de l'épiscopat d'Antoine-Pierre Ier de Grammont.* C'est la biographie d'un de nos plus grands archevêques, et je n'aurai pas besoin d'insister longuement sur les liens qui la rattachent à l'histoire générale de notre pays. Antoine-Pierre de Grammont a occupé le siège archiépiscopal de Besançon de 1663 à 1698. Il a été le témoin des deux conquêtes de 1668 et de 1674. Il a su, pendant ces luttes où l'Espagne et la France se disputaient la Franche-Comté, conserver à l'égard de ces puissances, qui tour à tour ont dominé sur notre province, l'indépendance et la dignité qui convenaient à son rang. Toutes les fois qu'il l'a pu, il s'est constitué le défenseur des vieilles franchises du peuple comtois. Pendant le siège de Besançon, en 1674, il n'hésita pas à prendre une part personnelle à la défense en conduisant lui-même les membres du chapitre à l'hôtel de ville pour y faire la garde pendant une sortie des assiégés. Après que Besançon eut dû capituler sous les coups de l'artillerie du grand roi, ce fut à l'archevêque qu'incomba la mission difficile d'aller trouver le vainqueur et de traiter avec lui. Il reçut ensuite Louis XIV dans son église métropolitaine et lui adressa ce discours, qui est resté dans la mémoire du peuple : « Sire, dans le temps que nous succombons sous l'effort de vos armes, nous admirons vos vertus.

Nous allons louer Dieu des prospérités dont il continue de combler votre règne et lui rendre grâces de ce que, si sa Providence nous a destinés à rester sous la domination de Votre Majesté, elle nous a donnés au plus grand de tous les rois. »

Mais c'est principalement comme évêque qu'Antoine-Pierre de Grammont méritait d'être étudié ; ce sont les œuvres de son gouvernement épiscopal qui recommandent le plus sa mémoire. Ses œuvres, on peut dire, après deux siècles, qu'elles sont encore vivantes au milieu de nous. Le grand séminaire, l'hôpital Saint-Jacques, ont été fondés par lui, et en partie avec ses ressources personnelles. C'est aussi sous son épiscopat qu'ont été établies l'œuvre du Refuge, celle des Missions diocésaines et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Enfin, après les guerres, les discordes religieuses et les calamités qui avaient désolé la première moitié du XVII[e] siècle, il a, par de sages règlements, par d'habiles réformes, restauré l'ordre et la discipline dans le clergé et réorganisé les paroisses sur toute la surface de son vaste diocèse. C'est par là surtout que son influence s'est étendue bien au delà du temps où il a vécu. C'est pour cela qu'on a pu l'appeler, sans trop d'exagération, le « Charles Borromée » de la Franche-Comté (1).

Cette belle vie d'Antoine-Pierre I[er] de Grammont demandait à être écrite simplement et sans phrases, comme celle d'un de ces hommes que leurs seules actions suffisent à louer. L'auteur de notre mémoire l'a compris : il a fait œuvre d'historien et non de panégyriste. Tout en mettant en lumière les qualités éminentes du grand archevêque, il n'a pas dissimulé ce qui a été comme l'envers de ces qua-

---

(1) Voir le mandement de Mgr Dubourg, archevêque de Besançon, cité dans l'*Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, par l'abbé Richard, tome II, p. 533.

lités, particulièrement cette sévérité qu'Antoine-Pierre mit quelquefois dans ses ordonnances et dans son administration, sévérité qui s'explique peut-être par les mœurs de son temps, mais qu'aujourd'hui nous ne pouvons nous empêcher de trouver excessive.

Quand j'aurai ajouté que l'auteur du mémoire ne s'est pas contenté d'une érudition de seconde main ; qu'il renvoie presque constamment, dans les notes, aux écrits et aux documents contemporains de son héros ; qu'il a su, d'ailleurs, user de ces documents avec tact et discrétion, et n'en prendre que ce qui lui était vraiment utile ; qu'il a ainsi resserré son ouvrage dans la mesure convenable, et enfin que son style, sans viser à l'effet, ne manque pas d'élégance, j'aurai, je pense, suffisamment justifié l'opinion de votre commission, qui a considéré ce mémoire comme digne d'être couronné.

Il nous a donc paru que ce troisième mémoire avait droit au prix dans sa totalité. Par suite, nous aurions été embarrassés pour accorder à l'auteur du mémoire sur l'abbaye d'Acey la récompense dont son travail nous paraissait également digne, si vous n'aviez bien voulu, Messieurs, mettre à notre disposition les 200 francs du concours de poésie.

Grâce à la subvention que nous accorde depuis de nombreuses années le conseil général du Doubs, nous avons pu élever à 500 fr. le prix d'histoire, auquel l'Académie a décidé autrefois d'affecter, jusqu'à concurrence de 300 fr., le revenu du legs que lui a fait M. Charles Weiss. Nous offrions en outre aux poètes comtois un prix de 200 fr. Mais les poètes, cette année, comme on vous l'a dit tout à l'heure, n'ont qu'insuffisamment répondu à notre appel, et vous avez décidé que leur lot, pour cette fois, écherrait aux historiens, qui ont montré plus de zèle.

De cette manière, nous pouvons vous proposer de décerner :

1° A l'auteur du mémoire n° 3, qui a pour devise : « Dieu aide au gardien des rois, » le prix Weiss de 500 fr. ;

2° A l'auteur du mémoire n° 2, portant pour épigraphe : *Historia fugientium testis temporum*, etc., une mention honorable et une médaille de 200 fr.

POÉSIES

Par M. Frédéric BATAILLE

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 8 juillet 1897)

I.

Sur la montagne.

A Madame de S.

J'irai sur la montagne aux lumineuses cimes
Respirer l'air vivant qui souffle des hauts cieux,
Adorer l'Esprit pur exilé par les crimes,
Consoler mon cœur las et reposer mes yeux.

Je me retirerai dans la tour isolée
Où ma triste faiblesse aura trouvé son fort,
Loin des sables mouvants de la basse vallée
Et des chemins boueux où croupit le remord.

La tour est sur un roc; l'océan du mensonge
En vain bat son assise et tourmente ses flancs;
Sur la vague en fureur sa grande ombre s'allonge :
Le silence sacré répond aux flots hurlants.

Ni l'argent corrupteur ni l'ambition lâche
Ne terniront l'orgueil par qui j'ai combattu;
Le destin bienfaisant qui me lie à ma tâche
Au creuset de l'épreuve a trempé ma vertu.

J'ai vu ta face, ô Vérité, sur le calvaire
Où pour me racheter saigne l'âpre devoir;

Le Dieu qui me soutient sera tendre et sévère
A ma foi renaissante ainsi qu'à mon vouloir.

Ma conscience aura dans la tour un refuge
Où la méchanceté ne la touchera pas ;
L'Amour sera ma loi, la Lumière mon juge,
Jusqu'au jour où la mort viendra briser mes pas.

1896.

II.

Le vieillard et l'enfant au berceau.

(Sonnet)

Le vieillard, inclinant sa belle tête blanche
Où des ans a neigé la pesante avalanche,
Sourit à l'enfant blond qui s'éveille au berceau
Avec un gazouillis charmant de jeune oiseau.

Les yeux du cher petit, d'un bleu pur de pervenche,
Se fixent sur l'aïeul rayonnant qui se penche
Pour le baiser au front derrière le rideau,
Et lui dit souriant : « A-t-on bien fait dodo ? »

Mais bientôt le mignon, que sa couche emprisonne,
Pleure, crie et s'agite en appelant sa bonne ;
Le bon grand-père alors, voyant ce qui lui plaît,

Délivre le captif et, d'un bras qui tremblote,
Le prend sur ses genoux, doucement le dorlote
Et puis le fait danser au chant d'un vieux couplet.

15 décembre 1895.

III.

Le vieux Témoin.

Je suis le vieux Témoin, l'Ombre antique et farouche,
Le Voyageur maudit dont s'ulcère la bouche
A lancer au ciel froid l'anathème brûlant
Qu'arrache le Malheur à l'Homme chancelant ;

Je suis la Voix qui dit la tristesse des choses,
Le néant des baisers, la vanité des roses ;
La Voix qui fait trembler les fleurs et les oiseaux
Et qui sort de la tombe en glaçant les berceaux ;
La Voix qu'ont entendue en leurs veilles sublimes
Les Prophètes en pleurs exilés sur les cimes ;
Je suis la Conscience, aux accents douloureux,
Qui fait crier le sang et la chair des lépreux,
Des proscrits, des forçats, des damnés de la vie
Traînant sur les chemins la rancœur et l'envie ;
Et ma soif est la tienne, ô pauvre Humanité,
Ma soif de la Justice et de la Vérité,
Ma longue soif d'Amour, de Joie et de Lumière
Que le doute fatal n'éteint pas tout entière ;
Et je suis ton Dégoût, et je suis ta Pitié,
O Jésus, ô Martyr, ô grand Crucifié !

1892.

IV.

L'enfant aux noisettes.

(Fable imitée d'Epictète)

Un vase à col étroit contenait des noisettes.
Pour trouver ce trésor, pas besoin de lunettes.
Un bambin l'aperçoit : sans attendre à demain,
Aussitôt pour l'avoir il y plonge la main,
La remplit, et s'apprête à jouir de l'aubaine.
Hélas ! notre gourmand ne peut la retirer !
Il demeure béant, se met à soupirer,
Gémit sur son malheur et raconte sa peine.
Un mendiant, qui grignotait un tronc de chou,
Lui dit : « Mon pauvre enfant, es-tu donc fou ?
Crois-moi, ton erreur est certaine :
Si de ces fruits tu veux avoir l'étrenne,
N'en prends que la moitié pour repasser le trou.
Il ne jouit de rien, celui qui voudrait tout. »

Pour profiter des bienfaits de la vie
Modérons nos désirs et réglons notre envie.

NOTE

SUR UN

ESSAI DE GÉOGRAPHIE MÉDICALE

DU DÉPARTEMENT DU DOUBS

Par le Dr L. BAUDIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 18 novembre 1897)

Au nom de M. le docteur Richard, ancien médecin-major au 10e bataillon d'artillerie de forteresse, aujourd'hui médecin-major de 1re classe au 27e régiment d'infanterie, à Dijon, j'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon de son *Essai de géographie médicale du département du Doubs* (un volume de 185 pages, avec tableaux graphiques et cartes nombreuses. 1896, imprimerie Dodivers). Quelques chapitres importants de cet ouvrage ont paru dans le volume des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1896.

L'intérêt et l'originalité du travail, si considérable (vous allez le voir), du docteur Richard, m'ont engagé à accompagner sa présentation d'une courte « note » destinée à faire connaître le plan général de l'ouvrage, la méthode de l'auteur, les divers points mis par lui en relief et ses con-

clusions. J'ajoute que le docteur Richard est Franc-Comtois, originaire d'Autrey-lez-Gray; qu'il est Bisontin d'adoption, s'étant marié dans notre ville, l'ayant habitée de longues années et ne l'ayant pas quittée sans esprit de retour.

Étudier la *géographie médicale* d'un pays, c'est rechercher les applications de la géographie de ce pays aux sciences médicales, et, par conséquent, c'est déterminer les rapports qui peuvent exister entre la terre qui le supporte et l'homme, sain ou malade, qui vit à sa surface. Pour faire cette étude d'une manière complète, il faut donc, d'un côté, se rendre un compte exact de la configuration du sol et de sa structure, puis, par extension, des principales propriétés du milieu atmosphérique, et, d'un autre côté, considérer l'homme dans ses origines, dans ses caractères ethniques, dans ses mœurs, dans ses habitudes, dans ses maladies, en s'efforçant de fixer les relations possibles entre ces divers facteurs. Ainsi considérée, la géographie médicale touche à bien des sciences et doit emprunter ses éléments à la géographie, tant physique que politique, à la géologie, à la paléontologie, à la botanique, à la climatologie, à l'ethnographie, à l'anthropologie, à la pathologie — enfin, aux diverses sciences morales, politiques et économiques.

Dans ce labeur immense, auquel ne suffirait pas la vie de plusieurs bénédictins, une partie est plus spécialement réservée au médecin : celle qui comprend la constatation de la santé et de la vigueur physique dans la population, ainsi que la répartition des maladies et des infirmités. Ai-je besoin de dire qu'à cette dernière tâche s'est appliqué surtout le docteur Richard ? Du moins a-t-il porté sur cette seule partie de la *géographie médicale* ses recherches personnelles, sauf à consacrer, à la fin de son ouvrage, quelques courts chapitres, sous forme d'*addenda*, à une

sorte de résumé sommaire des connaissances déjà acquises sur la géographie et la topographie, la géologie, la climatologie du département, sur l'ethnographie et l'anthropologie, sur le mouvement (natalité, nuptialité, mortalité) de sa population, sur la consommation de l'alcool et du tabac, sur la criminalité, le degré d'instruction, etc.

Constater l'état de santé et la vigueur physique d'une population, étudier la répartition des maladies et des infirmités qui s'y rencontrent, cela peut sembler simple au premier abord : c'est, en réalité, on ne peut plus difficile et on ne peut plus complexe dès qu'on prétend aborder le problème avec une méthode rigoureusement scientifique. Ce serait même à peu près impossible — d'ici au jour lointain où la statistique, qui n'existe encore qu'à l'état rudimentaire, aurait colligé, corrigé et classé des données innombrables et d'une infinie variété, portant sur des années et des séries d'années — ce serait impossible, dis-je, si les exigences de notre état social ne forçaient tous les hommes à faire authentiquement constater leur état physique quand le moment est venu pour eux de payer leur dette à la patrie : les documents du recrutement représentent la mine unique, mais mine d'une incomparable richesse, lorsqu'il s'agit de forger les assises de la géographie médicale.

Ce sont ces documents que le docteur Richard a cherchés, rassemblés, créés en partie, analysés, coordonnés avec une patience, une volonté et une intelligence dignes de tous éloges. Pour donner une idée de la tâche énorme qu'il a assumée et qu'il a su mener à bonne fin, il suffira de dire que ses recherches ont porté sur les 45,481 jeunes gens inscrits dans les dix-sept « classes » qui, de 1872 à 1888, ont été « appelées, » conformément aux dispositions de la loi du 27 juillet 1872 : leur examen, à tous, a fourni des données statistiques précieuses à l'anthropologie, relativement à la taille, à la couleur des yeux, à celle des

cheveux, etc., etc. Sur ces 45,481 jeunes gens, 5,055 ont été exemptés de tout service militaire, et 3,864 classés dans le service auxiliaire : les sujets de ces deux dernières catégories, au nombre total de 8,919, ont fourni chacun, et successivement, les éléments d'une enquête quant à la nature de l'affection ou de l'infirmité cause de leur exemption, partielle ou totale; puis, les diverses affections ou infirmités causes de ces exemptions ont été classées, totalisées par catégories, et leurs chiffres ont été comparés, au total et par classe d'affections ou infirmités, aux chiffres correspondants des « inscrits, » puis de la population dans le département et dans chacun de ses vingt-sept cantons.

Ce n'est pas tout : l'étude des « matricules » du recrutement, au moment de la sortie du service militaire de chaque classe, a permis de constater le degré de résistance opposée par nos jeunes soldats du département et de chaque canton, grâce à leur vigueur physique, aux exigences de l'adaptation à la vie militaire et aux vicissitudes du métier des armes.

Trois années d'un labeur non discontinu ont été consacrées par le docteur Richard à la mise à jour, au classement et à l'analyse de ces documents, d'où est sortie enfin l'étude particulièrement intéressante dont j'ai l'honneur de vous entretenir aujourd'hui.

Ceci dit quant à l'importance du travail, quant à son étendue et à sa minutie, quant à la valeur des documents mis en œuvre et quant à la rigueur toute scientifique de la méthode — voyons, en un résumé rapide, les principaux résultats acquis.

I. Au point de vue de la *population militaire spécifique*, laquelle, pour l'ensemble de la France, est de 7,90 par 1,000 habitants — c'est-à-dire que, pour 1,000 habitants, on compte, annuellement et en moyenne, 7,90 jeunes gens inscrits sur les listes du tirage au sort — le département

du Doubs a une moyenne de 8,79 inscrits par 1,000 habitants, ce chiffre variant, pour ses divers cantons (au nombre de 27), de 10,12 (l'Isle-sur-le-Doubs) à 6,98 (Besançon-sud) : ont la plus forte population militaire spécifique, les cantons de l'Isle-sur-le-Doubs, Montbéliard, Morteau, Audincourt, Montbenoît, Maîche, Pierrefontaine; — à l'extrême opposé se trouvent : Besançon-sud, Besançon-nord, Audeux, Ornans, Mouthe, Boussières, Baume-les-Dames, etc.

II. Quant à la proportion des hommes *aptes au service armé*, par rapport à 1,000 inscrits sur les listes du tirage au sort, la moyenne, pour le Doubs, est de 801,80 ; celle du canton le plus favorisé (Marchaux) étant de 835,10, et celle du moins favorisé (Pierrefontaine) étant de 769,62. Tiennent la tête : Marchaux, Quingey, Rougemont, le Russey, Audeux, l'Isle-sur-le-Doubs, Amancey, etc.; — arrivent en queue, ceux de Pierrefontaine, Blamont, Morteau, Saint-Hippolyte, Maîche, Ornans, Pontarlier, etc.

Si l'on étudie cette proportion des *aptes au service armé*, non plus par rapport aux « inscrits, » mais par rapport à la population totale, c'est-à-dire combien d'aptes sur 1,000 habitants, on trouve que la proportion moyenne est de 7,04 pour le département, variant, selon les cantons, de 8,29 (l'Isle-sur-le-Doubs) à 5,67 (Besançon-sud), avec, en tête, les cantons de l'Isle-sur-le-Doubs, Montbéliard, Audincourt, Montbenoît, Marchaux, etc. — et, en queue, ceux de Besançon-sud, Besançon-nord, Audeux, Ornans, Mouthe, Blamont, etc.

III. Quant à la proportion des *exempts* de tout service et pour toutes causes, sur 1,000 « inscrits, » elle est, moyennement, pour le département, de 196,36, variant de 162,61 (Marchaux) à 228,92 (Pierrefontaine), avec, en tête, les cantons de Marchaux, Quingey, Rougemont, le Russey, Audeux, L'Isle-sur-le-Doubs, — et, en queue,

ceux de Pierrefontaine, Blamont, Morteau, Saint-Hippolyte, Maîche, Ornans, Pontarlier, etc.

On voit par ces chiffres avec quelle réserve il faut admettre l'opinion, généralement si accréditée, et soutenue encore par certains auteurs, et d'après laquelle le montagnard l'emporterait de beaucoup, en tant que vigueur physique, sur l'habitant des plaines : presque partout les données précises indiscutables, fournies par le recrutement, ont apporté à cette affirmation le démenti que lui infligent, dans notre département, les recherches du docteur Richard.

C'est là ce que confirme le classement de nos divers cantons quant à l'*aptitude physique initiale* des « inscrits » de vingt et un ans à la vie militaire, aptitude dont la véritable mesure, pour l'auteur, se trouve dans la différence entre la proportion des inscrits et celle des reconnus bons pour le service armé proprement dit et pour le service auxiliaire. Ici encore, nous trouvons, parmi les cantons les plus favorisés, des cantons de plaine, surtout : Besançon-sud, Audeux, Marchaux, Rougemont, Besançon-nord, Baume-les-Dames, etc., et, au contraire, parmi les moins favorisés, les cantons montagneux de Morteau, Pierrefontaine, Maîche, Pontarlier, Montbéliard, Saint-Hippolyte, Blamont, etc

IV. Dans l'ensemble des chapitres nombreux, avec tableaux, graphiques et cartes consacrés à l'étude de la répartition par cantons des affections ou infirmités causes d'exemption, nous relevons les points suivants :

a. Pour les *exemptions par défaut de taille*, — le Doubs ayant été et restant classé comme le département où ces exemptions sont les moins nombreuses, 7,90 « inscrits » seulement sur 1,000 s'y trouvant moyennement exemptés de ce chef, — les cantons qui présentent le moins de ces cas d'exemption sont : le Russey, Pont-de-Roide, Baume-les-Dames, Saint-Hippolyte, Montbenoît, Levier, etc., — et

ceux qui en présentent le plus : Clerval, Pontarlier, Boussières, Ornans, Besançon-nord, Rougemont, etc.

Il suffit de rapprocher cette classification de celle qui précède, et qui sert de mesure à l'*aptitude physique initiale* des conscrits des divers cantons, pour se convaincre que la vigueur physique, la solidité de la constitution, ne sont nullement en rapport avec la taille ; qu'il n'est nullement nécessaire d'être grand pour être fort et que les plus petits ne sont pas toujours les moins résistants.

C'est ce dont on s'aperçoit mieux encore lorsque l'on compare les classifications de cantons, selon la proportion des « impropres pathologiques » d'une part, et selon la moyenne des tailles d'autre part (sous le terme « d'impropres pathologiques, » le docteur Richard désigne la totalité des exemptés, moins ceux par défaut de taille, par affections des yeux et causes banales) : les cantons de Rougemont, de Blamont, de Clerval, par exemple, ont à la fois le moins d'impropres pathologiques et la moyenne de taille la plus faible ; ceux de Morteau, Maîche, Mouthe, ont à la fois le plus d'impropres pathologiques et la moyenne de taille la plus élevée.... La règle n'est certes pas sans exceptions : Quingey, Audeux, par exemple, viennent presque en tête à la fois pour la moindre proportion des impropres pathologiques et pour la moyenne de taille la plus élevée, mais ces exceptions ne font que confirmer la règle.

b. Pour les exemptions par *faiblesse de constitution*, leur proportion moyenne, pour l'ensemble du département, est de 25,64 exemptions par 1,000 inscrits, variant, par cantons, de 12,25 (Rougemont) à 36,61 (Morteau), avec, en tête, Rougemont, Levier, Audeux, Clerval, Montbenoît, Baume-les-Dames, l'Isle-sur-le-Doubs, Quingey, — et, en queue, Morteau, Besançon-nord, Blamont, Besançon-sud, Montbéliard, Boussières, Maîche, Pont-de-Roide, etc.

c. Pour les exemptions par *tuberculose*, on compte, moyennement, pour l'ensemble du département, 9,75

exemptés pour 1,000 inscrits, proportion variant, pour les divers cantons, de 3,33 pour Quingey à 19,54 pour Mouthe. Comptent le moins d'exempts par tuberculose : Quingey, Boussières, Rougemont, Amancey, Audeux, Baume-les-Dames, l'Isle-sur-le-Doubs, Clerval, etc. ; en comptent le plus : Mouthe, Pierrefontaine, Morteau, Pont-de-Roide, Saint-Hippolyte, Montbenoît, Pontarlier, etc. Que devient, en face de ces constatations, le rôle de l'air pur, de l'air privé de microbes de la montagne en tant que préservatif de la tuberculose? Amancey mis à part, les huit cantons qui présentent le moins de conscrits tuberculeux sont des cantons de plaine; les sept cantons qui en présentent le plus sont, sans exception, des cantons montagneux.

d. En totalisant les exemptions pour *faiblesse de constitution*, *rachitisme*, *scrofulose* et *tuberculose*, le docteur Richard constitue un groupe d'*affections par déchéance organique* dont l'évaluation proportionnelle, par cantons, peut être considérée comme donnant assez bien la mesure de la vigueur de constitution de leur population. Ces *affections par déchéance organique* occasionnent, pour le département, une moyenne de 50,25 exemptions par 1,000 inscrits, cette proportion variant, par cantons, de 28,66 pour Quingey à 68,18 pour Morteau. Comptent le moins de ces exemptions : Quingey, Rougemont, Audeux, Clerval, Levier, Marchaux, Amancey, etc. (presque tous cantons de plaine); — en comptent le plus : Morteau, Pierrefontaine, Montbéliard, Saint-Hippolyte, Blamont, Besançon-sud, Mouthe (presque tous cantons montagneux).

V. En totalisant les pertes éprouvées par les diverses classes, à dater de 1872, au fur et à mesure de leur formation et jusqu'en 1892, soit par décès, soit par congés de réforme pour cause de maladie, le docteur Richard obtient le *déchet total* qu'a fait éprouver le service militaire aux 36,000 et quelques jeunes gens appelés sous les dra-

peaux, déchet qui s'est élevé, de 1872 à 1892, en vingt ans, à 4,779 hommes. La proportion de ce déchet total par rapport aux jeunes soldats qui l'ont fourni donne la mesure de l'*aptitude physique éprouvée*, pour laquelle arrivent en tête, comme ayant fourni les contingents les plus résistants, les cantons de l'Isle-sur-le-Doubs, Montbéliard, Montbenoît, Audincourt, Marchaux, le Russey, etc. ; — au contraire, les cantons de Besançon-sud, Ornans, Audeux, Blamont, Mouthe, Boussières, Baume-les-Dames, etc., ont fourni les contingents les moins résistants.

VI. En combinant l'*aptitude initiale* et l'*aptitude éprouvée* au service militaire, on obtient l'*aptitude totale* qui donne la mesure de la force de résistance aux exigences de la sélection militaire, en même temps qu'aux fatigues et dangers du service armé et aux péripéties du cours normal de la vie humaine, et qui est donnée par la proportion des « restants » sur les matricules du recrutement, par rapport aux « inscrits. » Les cantons du département du Doubs qui subissent le moindre déchet total et présentent, par conséquent, la meilleure « aptitude totale » sont ceux de Rougemont, Quingey, Marchaux, Le Russey, Levier, Amancey, Vercel, l'Isle-sur-le-Doubs, etc. — A l'extrémité opposée de l'échelle, on trouve les cantons d'Ornans, Besançon-nord, Pontarlier, Blamont, Morteau, Mouthe, Maîche, Pierrefontaine.

Telles sont les principales données acquises à la science par le très intéressant et très considérable travail de M. le docteur Richard. Leur valeur se trouvera décuplée le jour où des travaux semblables auront été entrepris et menés à bien dans la plupart, sinon dans la totalité de nos départements, donnant lieu aux comparaisons les plus fructueuses et permettant enfin l'élaboration d'une géographie médicale complète de la France. M. le docteur Richard

aura eu le très grand honneur d'avoir été le premier à la tâche, d'avoir élaboré le plan d'ensemble de cette vaste enquête, d'en avoir fixé les points importants et délimité les principaux chapitres, d'avoir enfin et surtout institué, pour ces recherches statistiques, les règles d'une méthode rigoureusement scientifique.

En attendant, et pour le moment, quelle conclusion générale tirer de ce travail ? Autant qu'il est possible de comparer ses documents très précis et très complets à ceux, quelque peu vagues et presque toujours rudimentaires, dont on disposait jusqu'à présent, on peut affirmer que le département du Doubs, classé le troisième, en tant que « aptitude physique militaire » par d'Angeville pour la période 1825 à 1833, — le deuxième par Boudin pour la période 1831 à 1849, — le sixième par Sistach pour la période 1850-1858, — dans la « première catégorie » par Chervin et plus tard par Ely pour la période 1859-1868, semble bien avoir conservé jusqu'à ce jour sa supériorité relative.

Ce que je puis affirmer, c'est que, au cours des dix-sept années que j'ai eu l'honneur de passer dans l'armée, en qualité de médecin militaire, j'ai toujours vu, dans les divers corps où j'ai servi, ou dans ceux qui tenaient garnison dans la même ville, chefs de corps et officiers se réjouir lorsque leur était annoncée, au moment de l'appel des recrues, l'arrivée d'un contingent franc-comtois, du Jura ou du Doubs en particulier ; tant nos jeunes gens ont su acquérir et conserver le renom d'être particulièrement aptes, au physique et au moral, au métier des armes.

Ce doit être pour nous une patriotique satisfaction de penser que, dans nos départements frontières, nos armées de première et de deuxième ligne trouveront à encadrer des soldats réservistes et territoriaux à la hauteur des devoirs particulièrement graves qu'ils auront à remplir le cas échéant.

NOUVELLES LETTRES

DE

GUSTAVE FALLOT

PUBLIÉES

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE

(Séance du 16 décembre 1897)

Les lettres ci-jointes font suite à celles que j'ai insérées dans les *Mémoires de l'Académie*, année 1892, p. 98-137. Leur existence m'a été révélée par le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville publié en 1897. Elles y figurent sous le numéro 637. J'ai dû retrancher, dans celles qui sont adressées à Weiss, quelques passages sans intérêt, ayant trait uniquement à des commissions de librairie. Jointes aux précédentes, elles serviront peut-être à donner une idée complète du caractère, des qualités, des projets d'un homme qui a honoré l'Académie comme pensionnaire Suard, et qui eût compté, s'il eût vécu davantage, parmi les illustrations scientifiques de notre pays.

I.

A Micaud (1).

9 septembre 1831.

Mon cher Micaud,

Voici ce dont il s'agit. J'ai vu ici, ces jours derniers, mon ancien patron, M. Jobard, de Gray, et il a été question entre nous d'une affaire importante dont je vais vous faire part. M. Jobard est père de deux fils, âgés l'un de dix et l'autre d'à peu près neuf ans; il veut les élever chez lui et est en quête d'un précepteur; il est fort riche, il ne regarde nullement à l'argent, il est généreux, il aime tendrement ses enfants et il n'est point de sacrifices qu'il ne fût prêt à faire pour les mettre entre les mains d'un sujet convenable, qui réunît les mœurs, le caractère et la capacité. Il m'a offert cette place; je l'ai refusée; il m'a chargé de lui procurer un sujet; j'ai proposé Proudhon. Sur ma recommandation et mes éloges, il a paru être ce qu'on cherche; j'ai dépeint la rusticité des mœurs, la rudesse et la raideur du caractère; mais j'ai annoncé du tact, de l'esprit, de l'instruction, etc., et on s'est promis de redresser le reste. Bref, je suis chargé de faire à Proudhon des propositions indirectes, c'est-à-dire de lui demander s'il consentirait à se charger d'une éducation privée; s'il y consent, il n'a pas besoin de s'inquiéter des conditions; qu'il se propose, qu'il accepte, qu'il aille à l'essai et je réponds qu'il sera content de M. Jobard; je m'en porte garant. Je vous charge, ne connaissant pas l'adresse de M. Proudhon, de lui faire part du contenu de cette lettre et de lui demander promptement une réponse; si la réponse est affirmative, je la transmettrai à M. Jobard, à Gray, et je lui donnerai l'adresse de M. Proudhon, de manière à les mettre sur-le-champ en rapport direct. Si au contraire M. Proudhon refuse, nous n'en resterons pas moins bons amis lui et moi; M. Proudhon est un jeune homme que j'estime et

---

(1) Cette lettre sert d'introduction à la lettre de Fallot à Proudhon (5 décembre 1831), empruntée au même dossier et publiée tant dans le recueil précédent (n° 1) que dans l'*Introduction* de la *Correspondance de Proudhon* (I, xiii-xviii).

que j'aime beaucoup; je l'ai apprécié, je le prise fort haut et je me suis pris pour lui d'une affection véritable et sincère. Ne perdez pas de temps à lui écrire; cette place lui convient, ce me semble, sous divers rapports; elle fixe son sort pour plusieurs années et il y aura au bout de beaux avantages pécuniaires, je le garantis. Si elle était à remplir à Paris, au lieu de l'être au fond d'une petite ville de province, je ne la laisserais pas échapper. Vous connaissez Mme Jobard-Maurice; c'est une aimable personne, *pieuse*, douce, bonne, facile à vivre, qui aimerait Proudhon comme un fils, s'il avait avec elle des manières tant soit peu prévenantes et polies. Quant à M. Jobard. je vous l'ai toujours donné comme un homme d'esprit, d'infiniment d'esprit, plein de raison, de sagesse et de sagacité; il est doué d'un esprit gai, vif, original, abondant en saillies; son humeur est facile et il est supérieur sous le rapport de la justesse et de la pénétration du jugement.

Il a, au surplus, soixante mille livres de rente à peu près.

J'attends votre réponse, celle de M. Proudhon et l'adresse de ce dernier.

Voici une petite pièce qui court le monde et que j'ai saisie à la volée pour vous l'envoyer. C'est une parodie :

Où, ô Hugo! hucheras-tu ton nom?
Justice enfin que faite ne t'a-t-on?
Quand donc au corps qu'Académie on nomme
Grimperas-tu de roc en roc, rare homme?

Au surplus, il n'y a rien de nouveau, ni dans ma situation particulière, ni dans le monde littéraire. J'attends M. Weiss, auquel je vais répondre pour la dernière fois.

N'ayez pas peur de l'émeute. Ce n'est qu'une pasquinade; la garde nationale s'en montre cependant vivement irritée et ne demande qu'à tirer sur les séditieux; mais on lui a refusé les cartouches. Il y a eu hier soir un homme tué et une vingtaine de blessés, dit-on, dans la rue du Cadran; j'y ai passé ce matin, j'ai parcouru tout le quartier; il y avait beaucoup de badauds, de curieux, quelques clabaudeurs, mais pas un soldat.

J'ai perdu ma place de rédacteur à la Chambre des pairs au bout de six semaines par suite de la faillite ou à peu près de mon entrepreneur. Je suis donc de nouveau sans ressources; les affaires commerciales paraissent toujours être fort mauvaises.

Adieu, répondez-moi dès que Proudhon vous aura donné sa

détermination et agréez les assurances bien sincères de mon profond attachement.

Gustave FALLOT.

Mes amitiés très particulières à l'excellent M. Bergier et à M. votre frère; mes respects à Mme votre mère, à Mme votre belle-sœur, à M. et Mme Chemery, à Mme Bergier, à M. Juillerat et à qui de droit. J'ai contracté beaucoup de dettes pendant mon séjour à Besançon.

Ce vendredi 9 septembre 1831.

II.

A Weiss.

Du 14 février (1832).

MON BON MONSIEUR WEISS,

Je viens de recevoir votre lettre du 8; vous aurez vu par les notes qui précèdent, que la plupart de vos commissions ont été remplies....

Ma grande affaire d'éducation est manquée. La dame à qui j'avais été proposé s'est avisée d'en parler à M. Monod, pasteur, son directeur spirituel, qui lui dit qu'il avait mieux son affaire et qui, pour mieux m'éconduire, s'est chargé de lui procurer des renseignements sur mon compte; puis il les a donnés tels, que c'est aujourd'hui son protégé qui remplit la place. Ce n'est pas rien que dans votre religion que les prêtres sont prêtres.

Vous avez la bonté de me dire que c'est une de vos plus douces espérances que celle de m'avoir auprès de vous à vos derniers jours. Mon bon monsieur Weiss, comment puis-je répondre à tant de bienveillance et de bonté! Ah! c'est aussi ma plus douce espérance; ce sera pour moi le comble du bonheur et c'est le plus grand des biens où je puisse aspirer. Oui, monsieur, j'adhère de tout mon pouvoir à tous vos plans, à toutes vos résolutions; j'y adhère comme à la chose du monde qui me sera la plus favorable et la plus avantageuse; après mes deux ans passés à l'École des chartes, où je travaillerai beaucoup, je vous le promets, ou après les trois années de séjour ici que m'aura procurés la pension Suard, je retourne à Besançon occuper la place modique, mais suffisante, que vous

m'aurez préparée; et là, sous votre direction, votre disciple, votre élève, je ferai tout ce que vous me prescrirez, je travaillerai d'après vos conseils et vos avis, je m'efforcerai de devenir de loin votre émule, votre continuateur et de mériter de mon mieux les bontés que vous me prodiguez. Il y aura du malheur si nos efforts réunis et ceux des gens capables de nous seconder ne parviennent pas à jeter quelque illustration sur notre bonne patrie, à y faire fleurir les bonnes études, à y en propager le goût et à ravir à l'orgueilleux Dijon son titre d'Athènes bourguignonne.

Je n'ai rien terminé encore avec M. Michaud, qu'une maladie, c'est-à-dire un gros rhume, a retenu en chambre depuis quelque temps; je l'irai revoir dans quelques jours pour apprendre ses dernières volontés et entendre ses dernières propositions; pour peu qu'elles m'agréent, j'en finirai. Mais avec cela même et l'École des chartes, la pension Suard me serait bien utile, car M. Michaud est si dur que je n'en obtiendrai certes pas de quoi manger du pain sec.

Je n'ai pas encore reçu ma nomination à l'École des chartes et je l'attends toujours avec impatience, parce que jusque-là je manque d'un titre officiel et authentique pour m'y présenter.

III.

A Weiss.

Du 11 mars 1832.

Mon cher Monsieur Weiss,

Je profite de l'occasion que m'offre le départ de M. Micaud, pour vous envoyer les notes ci-jointes, sur lesquelles j'attends vos observations; et je crains que vous n'y trouviez fort à redire, m'étant laisssé entraîner étourdiment une ou deux fois à payer des choses plus que je ne l'aurais voulu. Vous remarquerez, chose assez singulière, que je n'ai pas encore trouvé à vous acheter à bon prix un seul des ouvrages dont vous m'avez envoyé la note; il paraît qu'ils ne sont pas des plus communs.

Je n'ai pu avoir aucun des manuscrits de la vente de Techener que j'ai suivie pour cet objet; il y avait là des Anglais qui ont enlevé à des prix exorbitants, selon moi, tout ce qui pouvait avoir quelque peu de mérite; les articles de ce genre

sont presque tous allés dans les prix de 100 à 150 et jusqu'à 200 fr.

J'ai réglé avec Techener, qui est tombé d'accord qu'il vous redevait 73 fr. ; mais il m'a forcé de prendre un exemplaire de ses *Faits merveilleux de Virgile*, pour 15 fr. ; ce qui, si vous l'acceptez, réduit votre créance à 58 fr. Depuis lors, je suis déjà retourné trois ou quatre fois chez lui pour avoir cet argent ; il me le promet, puis dit qu'il n'en a pas, que vous devriez vous payer en livres, etc. ; je ne vous applaudis pas beaucoup de vous être rapatrié avec lui ; il est faux, avide, d'une bonne foi tant soit peu suspecte, et si rusé que je n'aime pas avoir rien à démêler avec lui, parce que, simple comme je suis, j'ai toujours peur d'être sa dupe. Au surplus, il tient beaucoup à se maintenir dans vos bonnes grâces ; il m'a fait, avec sa langue dorée, mille protestations de tendresse et d'affection pour votre personne et je profite de sa crainte de vous déplaire pour le tenir un peu en bride.

Les cours de l'École des chartes sont commencés depuis à peu près six semaines à la Bibliothèque du Roi, section des manuscrits, et je les suis avec assiduité, quoique je n'aie pas encore ma nomination ; il y a deux leçons par semaine, mais j'y vais d'ailleurs presque tous les jours, pour m'exercer à déchiffrer des manuscrits anciens ou pour lire des ouvrages de diplomatique. Notre professeur de première année est un jeune homme, M. Guérard, ancien élève de l'école, qui a de l'esprit et de l'instruction, mais qui en est à son premier essai d'enseignement, qui tâtonne, qui manque de méthode et se perd à nous dire des choses superflues, en négligeant des renseignements essentiels ; je n'aurai pas beaucoup à profiter de ses leçons et je n'y apprends pas grand'chose ; mais Dieu, saint Benoît et le P. Mabillon m'étant en aide, je tâcherai de suppléer à ce qui me manque de ce côté ; d'ailleurs le titre d'élève de l'École des chartes a toujours pour moi ceci de très avantageux, qu'il me donne aux manuscrits de la Bibliothèque mes coudées franches, m'y permet quelques privances et le droit de fureter et de copier à mon aise.

M. Michaud m'a chargé de vous dire de ne pas faire l'article de Para du Phanjas (1), mais de lui envoyer les notes que vous

---

(1) Para du Phanjas (1724-1797), écrivain fécond et dans tous les genres, qui avait professé au collège des jésuites de Besançon, et fit imprimer son premier écrit en 1767 dans cette ville, chez Daclin. Voir

pouvez avoir sur ce jésuite ; il y a ici quelqu'un qui s'est épris d'une folle passion pour lui, qui prétend le faire passer pour un grand génie méconnu et pour l'un des premiers écrivains du XVIII[e] siècle, et qui veut faire sa notice pour le supplément de la Biographie.

J'ai terminé avec M. Michaud les conventions que je vous avais annoncées. Nous n'avons rien écrit ; il n'en a pas été question de sa part et je n'ai pas osé le lui proposer; mais il est bien arrêté et convenu verbalement qu'à partir du 1[er] avril prochain, j'irai travailler chez lui de dix à quatre heures, quatre jours de chaque semaine ; je m'en suis réservé trois que je compte donner à l'École des chartes; il me donnera 100 fr. par mois pendant les trois premiers mois, et au bout de ce terme, nous réglerons de nouveaux émoluments en proportion de l'habileté qu'il m'aura reconnue. Avec cela je pourrais me passer de la pension Suard et je crois devoir vous dire qu'il y a dans votre bonne ville de Besançon un jeune homme qui me paraît y avoir de tout point des droits plus solides que les miens : c'est M. Joseph Proudhon, ouvrier imprimeur chez M. Chalandre ; il est à former sous beaucoup de rapports, mais son fonds est riche et solide et il donnera quelque jour un philosophe habile, ou bien le malheur qui pèse sur sa tête depuis qu'il est né l'écrasera ; il a fait de bonnes études collégiales, n'est point encore allé au delà et réduit, comme il est, à un travail mécanique pour subsister, il a le plus grand besoin d'un peu d'aisance et de loisir pour venir à Paris, se recueillir et compléter son instruction ébauchée. Je ne dois pas vous celer que c'est autant pour lui que pour moi que je me suis décidé à solliciter les faveurs de l'Académie, et que si j'obtiens la pension, je le ferai venir ici et nous la partagerons ensemble. Si vous le jugez à propos, vous pourriez faire mander ce jeune homme, qui est de mon âge à quelques semaines près, lui causer, le mettre à son aise, juger par vous-même si je ne me trompe pas sur son compte et ce qu'il serait convenable de faire pour lui ; mais c'est une de ces âmes fortes et profondes qui n'annoncent guère au premier aspect, qui ne sont point frottées d'esprit ni d'aucune écorce brillante, et qu'il faut approfondir et pénétrer un peu pour les bien connaître. En tous cas, vous voudrez excuser et me pardonner la liberté que je prends

---

la liste de ses ouvrages dans Backer, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 568-570.

de vous recommander ainsi un étranger; c'est une indiscrétion que depuis longtemps j'hésitais à commettre et que je me hasarde à tenter à l'insu même de celui qui la provoque.

Je vous avoue que ce que M. Michaud m'a dit et m'a fait voir du travail qu'il me réserve m'en a quelque peu désenchanté; il s'est réservé pour lui les articles d'hommes d'État, de princes, de rois, de ministres, et c'est sur ceux-là que j'aurai principalement à m'occuper; or, dans un supplément il ne s'agira guère que de gens presque contemporains, et qu'y a-t-il à apprendre là pour moi? M. Michaud m'a déjà confié, pour l'examiner dans ma chambre, un long article sur l'empereur Alexandre, et me voilà contraint de m'occuper encore de politique et de diplomatie presque vivante, moi qui déjà me suis occupé et épris de tant de choses disparates! Il est funeste, quand on n'est pas un Leibnitz ou un Albert de Haller, de s'éparpiller ainsi, on court le risque de rester superficiel en tout; je commence à m'apercevoir par moi-même de cet écueil et à sentir fortement le besoin de me spécialiser un peu, de m'occuper d'un objet bien déterminé et de le suivre. Il n'y a guère à apprendre dans la biographie des hommes morts depuis quinze ans et *à fortiori* dans celle des princes, ministres, hommes d'État, etc. Tout ce qui n'est pas couvert d'un bon demi-siècle de postérité, pour le moins, n'est que du domaine des gazettes et point de celui de l'histoire ou de l'érudition. Je n'ai guère pu insister sur ces réflexions avec M. Michaud, parce que pour son argent je dois faire ce qu'il me demande; je me suis contenté de lui dire que mon affaire, c'était l'histoire littéraire, la critique, les recherches, et nullement ce qui se rattache à la politique. Si vous en avez occasion et que cela vous paraisse convenable, vous m'obligerez fort de lui en toucher un mot en passant.

Il faut que je vous dise encore une fois ici, parce que plus j'y réfléchis et plus je vis à Paris, plus aussi je m'attache à cette idée, que je continue à regarder comme le plus grand avantage que je puisse obtenir dans ma vie celui de retourner le plus tôt possible à Besançon, comme attaché à votre bibliothèque; ce qui me suggère cette idée et m'y entretient, ce n'est ni la pénurie, ni aucun appât d'un gain que je ne demanderais point; mais c'est la comparaison que je fais des savants d'ici et de vous, c'est l'inappréciable bonheur de recueillir un *Weissiana* de vos entretiens, de vos conseils, de votre direction, d'avoir d'ailleurs à ma disposition pour le travail

tous les livres dont j'aurais besoin, et du repos, du loisir, de la solitude pour rassembler et me recueillir un peu. A Paris, tout cela ne me viendrait qu'avec de gros revenus, et en les attendant, je mène une vie de cheval de carrosse, courant tout le jour, manquant de livres, logé dans un taudis, n'ayant rien de réglé, ni de régulier, ni de suivi dans ma vie et dans mes travaux. Ce désordre m'est insupportable et cette oisiveté affairée plus encore. Ayez pitié de moi, tirez-moi de là; arrangez-vous, je vous en supplie, pour que mes deux années de l'École des chartes terminées, j'aille vous rejoindre avec ce qu'il plaira à nos seigneurs et maîtres de m'accorder pour vivre. Toujours est-il qu'il me reste assez de foi dans la Providence pour que je n'aie pas peur de mourir de faim dans ce monde; mais ce dont j'ai peur, c'est d'y user ma vie comme un sot, à faire des riens, ou comme ce chanoine de Bavière qui a travaillé vingt-cinq ans à un traité d'exégèse et qui est mort avant d'en avoir pu terminer le premier paragraphe. Si nos vandales libéraux n'avaient pas détruit les institutions les plus utiles, les plus vénérables et les plus sages et que l'ordre de Saint-Benoît existât encore, je vous donne ma parole d'honneur que je me ferais catholique, ce à quoi ma conscience est loin de répugner, et que je me mettrais en un cloître : je suis très dévot à saint Benoît et à saint Mabillon.

Il y a plusieurs jours que je n'ai vu Ch. Demandre; il m'a fait voir, nous avons lu et corrigé ensemble ses poésies qu'il destine à l'impression et parmi lesquelles il y a deux ou trois pièces, dont je peux vous dire sans exagération que M. de Lamartine ne les désavouerait pas et pourrait les envier à notre ami. M. Nodier l'engage à différer d'un an la publication de son recueil et à n'y admettre que des morceaux composés récemment; mais Demandre, qui compte sur l'impression de ce volume pour amadouer son père, tient fort à la publication immédiate.

Je vous demande mille pardons, mon bon monsieur Weiss, de l'étrange indiscrétion que je mets à vous écrire de si longues lettres et de telles billevesées; il faut un peu vous en prendre à votre trop grande indulgence et à cette insigne bonté que vous avez pour moi, qui m'encouragent à me mettre avec vous un peu trop à mon aise et sur le pied d'une liberté dont vous devenez la victime.

Je vous prie de présenter à M. Viancin mes salutations respectueuses et cordiales. Adieu, Monsieur, daignez agréer la

sincère assurance de mon respectueux et profond attachement.

Gustave Fallot.

IV.

A Weiss.

Du 26 juin 1832.

Mon bon Monsieur Weiss,

Je suis enfin, maintenant, tout à fait rétabli; j'ai repris mes habitudes et mes occupations. Notre correspondance peut se renouer avec plus d'activité que jamais et me voilà de nouveau à vos ordres, prêt à exécuter toutes vos instructions et commissions.

J'ai recommencé mon travail pour M. Michaud. Je vais tous les jours chez lui, mais il ne me parle toujours que de généraux, d'hommes d'État, de diplomates; ce qui n'est point du tout mon genre, comme je le lui ai déjà plusieurs fois dit. Il m'a promis pour vous sa collection de *Mémoires* sur la Révolution, mais il vous la donnera à vous-même, ici, cet automne, si vous n'oubliez pas de la lui réclamer....

Votre séjour à Paris sera bien triste cette année, mon bon monsieur, la mort y a fait des ravages qui vous seront bien sensibles; la nouvelle de la mort de M. Abel Rémusat a dû vous être cruelle, et il n'est pas jusqu'à notre bon bouquiniste Colas que vous regretterez. Il est mort du choléra; sa femme et un de ses enfants ont péri dans la même journée.

La politique est désespérante; nous sommes un peuple qui se perd, qui s'use, qui s'efface peu à peu du rang des nations civilisées, et c'est par la vanité, c'est par l'orgueil que nous périssons. Ce sont les déclamateurs libéraux tant vantés qui, en vantant sans cesse le progrès des lumières, la savante jeunesse, ont enivré la populace d'une vanité délirante et lui ont appris à se livrer à toutes ses passions comme à des inspirations généreuses; je ne sais comment tout cela finira. Mais au milieu de séditions perpétuelles, dans les transes de la guerre civile et de la guerre étrangère, chez un peuple sans cesse déchiré par les factions, les arts, les sciences, les lettres, le commerce, l'industrie, dépérissent; le goût se perd et s'éteint peu à peu par le défaut de culture, l'amour des lettres et des

arts est remplacé par des passions moins innocentes, et la barbarie remplace peu à peu la civilisation. C'est là que nous allons et ce sont les théories des philosophes, des civilisateurs prétendus qui nous y conduisent ! Paris n'est plus qu'un club, où l'on pérore, où l'on lit les journaux ; son séjour m'est odieux et je n'aspire qu'à le quitter; aussi ne m'y regardé-je pas comme établi : je n'y suis que campé; mes espérances, mes projets, mes vœux, mes affections sont ailleurs.

Voici la déclaration que vous m'avez demandée, telle que j'ai cru devoir la faire ; si vous n'êtes pas content, vous me la renverrez et je la referai.

Je compte avoir avant peu une occasion dont je profiterai pour vous écrire encore. J'attends vos instructions et commissions et je suis, je vous le répète, tout à fait rétabli.

Daignez agréer la sincère assurance de ma reconnaissance et de mon affection repectueuse.

Gustave Fallot.

V.

A Weiss

Du 17 février 1833.

Mon bon père,

.... J'ai mille choses à vous dire. Car encore faut-il que je vous remercie des conseils que vous me donnez, des encouragements que vous avez la bonté de me prodiguer. Je vous en causerai fort long un de ces jours par occasion, car ces bavardages-là sont très chers par la poste. Je me bornerai à vous dire aujourd'hui que M. Jouffroy, avec qui je déjeune presque tous les jours au café Procope, n'a pas tardé à voir où le bât me blessait et (pour finir ma phrase comme M. Jourdain, après l'avoir commencée comme Sancho Pança, mes dignes modèles) à me gratter par où il me démange. Il a vu que ce qui me manquait surtout, c'est un plan, une direction, un but; il a vu que je consumais toute l'activité de ma jeunesse en études vagabondes. Il m'a tracé un plan, il me l'a tracé à sa manière et, si je le suivais, si j'étais capable de le remplir dans toutes ses parties, je sens que je deviendrais un savant de la première force ; mais la constance, la persévérance, l'intelligence et la vigueur d'étude ne répondront pas à mon zèle et à ma bonne

volonté. Je ne trouve à reprendre qu'une seule chose à ce que me dit M. Jouffroy : c'est qu'il pose toujours pour prémisses, qu'il admet *à priori* comme chose prouvée et adoptée que je dois être un érudit, que je suis fait pour cela, que c'est ma vocation, ce à quoi m'appelle la nature de mes facultés.

Or cela est-il bien sûr? Éclaircissez-moi, rassurez-moi, instruisez-moi sur ce point et vous m'aurez, par votre décision, ouvert la carrière dans laquelle je dois me précipiter.

Je ne vous parle que de moi, toujours de moi, rien que de moi; je vous fatigue de ma pétulance, de ma vaine inquiétude; j'apporte par toutes ces idées folles, ces terreurs de l'avenir qui me poursuivent, du trouble dans votre vie paisible. O mon bon père, vous avez daigné me permettre de vous donner ce nom et je ne vous fais connaître que les peines et les tourments de la paternité.

Encore si je supposais que ma tendresse, ma vénération, ma reconnaissance, vous fussent de quelque allégement!

Gustave Fallot.

J'ai été nommé élève pensionnaire de l'École des chartes par M. le ministre de l'instruction publique, MM. les examinateurs m'ayant présenté le premier sur toutes les listes d'admission qu'ils ont mises sous les yeux du ministre. L'arrêté du ministre est du 2 de ce mois.

Si je dis *toutes les listes*, c'est que chacun des examinateurs fait la sienne séparément après avoir examiné les travaux des concurrents.

VI.

A Weiss.

Ce 19 février 1833.

Mon bon protecteur,

.... Voici le plan de travail que m'a tracé M. Jouffroy. Sans que je lui aie dit un seul mot, je vous jure, de mes griefs contre M. Michaud, la première chose qu'il exige, c'est que je le quitte, que je le quitte sans délai; sa perspicacité lui a fait deviner que j'y perds mon temps et que j'y fais des choses parfaitement inutiles à mon instruction. Ensuite il veut que je me remette au grec, que je l'étudie profondément, que je suive

les cours de M. Boissonade, que je fréquente et cultive le docte M. Hase, que je lise les classiques grecs, que je prenne connaissance de toutes les sources de l'antiquité hellénique, que j'examine successivement le point où en sont toutes les questions problématiques de l'antiquité grecque sur la religion, sur les mystères, sur la politique, etc. Il prétend que quand d'une part j'aurai acquis une connaissance approfondie de la langue, quand, de l'autre, j'aurai étudié toutes les opinions des érudits sur les divers objets de controverse et me serai mis ainsi au niveau de la science, ce que pas un homme n'a fait en France de notre temps, je serai un homme unique, j'entrerai de droit à l'Académie des Inscriptions, je serai nommé d'emblée à la première chaire d'archéologie qui pourra venir à vaquer, je serai le seul hellèniste de France, le dernier des Grecs, après Philopœmen et M. Boissonade; j'irai détrôner le Sophi.

Voyez un peu comme un pauvre innocent jeune homme qui se consulte est tiraillé, ballotté, promené de doutes en doutes, d'opinions en opinions, de projets en projets : mon ami M. Guérard, qui ne fait que l'histoire de France, ne voit de beau, de bon, d'utile que l'histoire de France et m'engage fort à quitter tout pour Ducange et Dom Bouquet. M. Tastu, mon digne ami, l'un des plus grands parleurs qui soient au monde, sait l'espagnol, ou se figure qu'il le sait : or donc il ne connaît point de langue comparable à *la lengua de los Dios;* il y a dans sa littérature des trésors à explorer, des mines d'or et de diamants à exploiter; c'est un champ neuf, le plus fertile des champs; celui qui se mettra à étudier l'espagnol étonnera le monde. Il faut donc apprendre l'espagnol, ne se livrer qu'à l'espagnol, et mon ami Tastu m'a déjà complaisamment déterré trois ou quatre Espagnols faméliques, qui s'offraient à m'initier dans les secrets de leur divin idiome; j'ai eu mille peines à m'en dépêtrer. Un autre, et j'en pourrais nommer dix, n'estime point que l'on puisse être appelé savant au XIXe siècle si l'on ne sait le pehlevi, le bengali, le sanscrit; il m'envoie au cours de M. Burnouf fils au Collège de France et ne voit plus que cette voie ouverte à l'érudition. M. Paulin Paris ne fait nul cas de tout savant qui ne sait pas par cœur, non point Homère, mais *Li Romans di Bert' aux grans piès.* O Sganarelle, Sganarelle, que tu étais un grand moraliste quand tu as dit : *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse.*

De tout cela, ce qu'il y a de moins risible, c'est que je n'en suis pas encore venu au bon sens de Sganarelle et du meu-

nier; je n'ai pas encore eu le bon sens de me dire comme le dernier :

> Mais que dorénavant on me blâme, on me loue,
> Qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien,
> J'en veux faire à ma tête....

Cependant il faut en finir, ne fût-ce que par pitié pour vous, que je fatigue depuis trop longtemps de ma ridicule irrésolution : je ne sais à quoi je suis propre, je ne sais à quelle spécialité ma vocation s'arrêtera jamais, si tant est que j'en vienne à m'arrêter jamais à quelque chose. Il faut, dans cette incertitude, m'arrêter à celui de tous les plans dont l'utilité me semble la plus générale; or, de tous, c'est celui de M. Jouffroy qui a le mieux cette qualité. Quelque chose qu'on veuille faire en philologie, en histoire, en philosophie, en belles-lettres, c'est un préliminaire indispensable que celui de l'étude de l'idiome qu'ont cultivé, parlé, écrit les plus beaux génies du monde pendant douze cents ans : la langue d'Homère, de Platon, de Plutarque, de Psellos doit être sue à fond. Je vais donc me remettre au grec : je m'impose pour tâche, d'ici aux vacances, de lire à livre ouvert Homère, Plutarque, et de déchiffrer passablement Pindare. Si, quand vous serez ici, je n'ai pas rempli cette tâche, j'aurai perdu mon temps.

Je ferai marcher de front, mais en sous-ordre, l'étude de l'allemand, celle de l'italien et, si je puis, de l'espagnol. Je remplacerai ensuite l'italien par l'anglais.

Je cesserai, selon le conseil de M. Jouffroy, d'aller travailler chez Michaud; mais je ne romprai pas avec lui et je continuerai de lui donner des articles, s'il veut les agréer. Mon biais, pour cesser d'aller travailler chez lui, c'est que l'Académie de Besançon, en m'accordant une pension de 1,500 fr. par an, a entendu que je suivisse des cours, que je parfisse mon éducation et que je complétasse mes études pendant ces trois années, et non point que j'allasse travailler chez les libraires à des billevesées.

Je continuerai de suivre l'École des chartes, en y mêlant autant que possible la paléographie grecque. Enfin, mon maître, je ferai en sorte de mettre à profit les loisirs que vos bienfaits m'ont faits; il est juste que j'étudie pour moi pendant ces trois années de répit. Je travaillerai pour mon estomac quand cela sera fini.

Adieu. Votre fils,

GUSTAVE.

VII.

A Proudhon.

1835.

Mon cher Proudhon,

Je réponds aussi vite que je peux à la lettre que vous avez bien voulu m'envoyer par M. Bidal, afin de vous encourager à m'en écrire quelquefois de pareilles, dans vos moments de loisir. Cette lettre m'a fait grand plaisir. J'y ai cru voir que votre tête trop ardente commence à se calmer un peu. Vous êtes moins vif, moins bouillant et je suis sûr que maintenant il nous serait beaucoup plus facile de vivre ensemble en bonne intelligence et sans chamailleries.

Quand vous voudrez venir à Paris, mon pauvre garçon, venez-y : vous y trouverez un ami, qui se trouvera trop heureux de vous être bon à quelque chose : cet ami, c'est moi. Mes relations me mettront de jour en jour plus en état de vous être utile et de vous aider à trouver, avec des occupations qui vous fassent vivre, de l'indépendance et du loisir. Mais quant aux moyens de vous faire venir à Paris que vous me proposez, je n'y vois rien d'exécutable.

1° Je n'ai pas besoin de secrétaire, et jusqu'à présent il n'y a pas d'apparence que j'en aie jamais besoin; dans tous les cas, il y aurait des années d'attente; 2° le livre que je fais n'est pas fini et les affaires du dehors me détournent si fréquemment de ma besogne que je ne saurais dire quand il sera fini. Je ne sais qui l'imprimera; c'est probablement l'imprimerie royale, et bien loin d'avoir le droit d'y introduire pour l'impression un compositeur de mon choix, j'aurai besoin de protections pour obtenir qu'on l'imprime. Tout ce qui a rapport aux sciences est fort négligé aujourd'hui chez nous; peu de gens s'en occupent; le public est trop ignare pour y pouvoir prendre quelque intérêt, il faudrait avoir ouï parler de ce qui est en question pour comprendre les recherches des savants et pour s'intéresser à leurs résultats : il n'y a place que pour les gazettes et les clameurs politiques. Cela fait que pas un libraire ne consentirait à m'acheter un manuscrit, pas un imprimeur à l'imprimer autrement qu'à mes frais et j'aurai recours à

l'imprimerie royale, de qui je solliciterai la faveur de me faire l'avance des frais d'impression.

Nous entrons dans l'hiver. Passez-le à Besançon, puis au printemps mettez-vous en marche, arrivez avec les hirondelles, rue Croix des Petits-Champs, nº 44. Ce sera une promenade que vous ferez; vous me procurerez le vif plaisir d'embrasser un ami. Nous causerons, nous verrons des imprimeurs; nous chercherons ensemble les moyens de vous mettre comme vous voudrez être; je ne vous contrarierai en rien, je m'y engage; je ne chercherai pas à vous inculquer mes idées ni à réfuter les vôtres; vous passerez ici un mois, deux mois, trois mois, le temps que vous voudrez; si vous vous y arrangez à votre gré, vous y resterez, nous ferons en sorte de vivre ensemble autant que possible; si vous ne vous trouvez pas bien, eh bien, composteur en poche, vous irez chercher de la besogne à Besançon, à Lyon, où vous voudrez. Venez causer un peu, mon camarade; venez, pauvre ouvrier imprimeur, et comptez sur un bon accueil.

Voilà ce que j'ai à vous proposer; je n'ai point de place à vous offrir en aucun genre, et ne puis mettre à votre disposition que mon zèle et mon amitié; mais j'ai à dîner, et tant que vous me ferez l'honneur de ne point refuser place à ma table, vous n'aurez pas faim.

Lisez les philosophes. Lisez-les sans relâche; mûrissez-vous l'esprit par des lectures méditées et nombreuses. Faites-vous un plan de lecture : des philosophes modernes, par exemple, en les suivant dans l'ordre chronologique, Bacon, Descartes, Spinoza, Malebranche. Ne vous farcissez pas l'esprit de toutes ces billevesées qu'on imprime et laissez les phalanstériens à l'hôpital des fous. Toutes ces absurdités ont leur temps de mode, puis vont former un chapitre supplémentaire au grand livre des sottises et des friponneries humaines.

Votre franc ami.

Gustave Fallot.

VIII.

A Proudhon.

1836.

Mon cher ami,

Je réponds tout de suite à votre lettre. L'offre que vous me faites vient trop tard; il y a environ un an et même plus que

j'ai pris des mesures pour faire imprimer un ouvrage auquel je travaillais alors. J'ai fait des conventions avec un libraire, fort honnête homme, qui me l'imprime à ses frais et sans aucun déboursé de ma poche.

Lorsque j'ai fait ce traité, mon ouvrage était écrit à moitié, et le reste tout composé dans ma tête ou sur des notes; notre arrangement était que le livre devait paraître au mois de novembre dernier au plus tard. Mais depuis je me suis trouvé si fatigué, j'ai tellement manqué ou de santé, ou plutôt encore de vigueur, que je n'ai pas pu achever d'écrire mon livre pour l'époque fixée; j'ai demandé un sursis d'un an et nous nous sommes atermoyés au mois d'octobre ou de novembre prochain. Je doute encore que j'aie fini alors; mais je travaille cependant tant que je peux et je n'entreprendrai rien de nouveau que cela ne soit fait.

Quant au Malebranche, ce ne serait une bonne affaire qu'autant qu'on réunirait ses *œuvres*, comme j'y ai longtemps songé, et qu'on y joindrait un travail d'éditeur capable de leur donner du prix et de les faire préférer aux anciennes éditions, parce que celles-ci sont communes et se trouvent à bas prix. Je ne pourrais vous aider en rien dans ce travail: d'abord parce que je suis à d'autres études, qui m'absorbent et dont je ne veux point perdre le fil; ensuite parce que les préfaces et les notes que je pourrais joindre à une édition du P. Malebranche ne seraient point votre affaire et n'iraient pas bien aux petits séminaires. Mes opinions sont d'une tout autre couleur, vous le savez du reste.

Vous m'avez parlé rondement de vos études; je vais vous parler tout de même des miennes. Car de quoi vous parlerais-je? C'est ma vie, vous le savez; je me lève pour lire et étudier et je me couche quand j'ai lu et étudié tout le jour. Ma vie ne s'écoule qu'à cela; je ne vois presque personne, et la maison de mon bon oncle Cuvier, où vous avez laissé des souvenirs fort vifs qui ne sont pas éteints, est presque la seule que je fréquente.

La tante se souvient souvent de vous et elle me demande de vos nouvelles, non par vaine curiosité, mais parce qu'elle vous a gardé vraiment de l'affection.

Je suis sorti de cette philosophie, que je cultivais de votre temps, pour des études plus âpres et plus longues sur les langues. C'est de philologie que je suis féru en ce moment et c'est de la philologie que ce livre dont je vous parlais tout à l'heure.

Vous n'y serez point souscripteur, s'il vous plaît, car je vous l'enverrai dès qu'il aura paru, ainsi qu'à Micaud et à Weiss, qui êtes mes trois amis de Besançon.

Il y a à faire une histoire généalogique de l'espèce humaine par les langues. C'est de cela que je suis occupé ; non point du travail dans toute son étendue, qui n'est pas encore faisable, mais de mémoires sur le détail, qui serviront plus tard de matériaux à qui voudra entreprendre la besogne d'ensemble.

Ceci est fort vague et vous ne l'entendrez guère. Mais voulez-vous que je vous rédige un mémoire de dix pages sur l'étude des langues ? Il faudrait que je pusse causer avec vous et je vous expliquerais les choses.

J'ai grande envie de causer avec vous, c'est une des choses que je regrette et qui me manquent. Les affaires de votre imprimerie ne vous amèneront-elles pas à Paris ? Savez-vous ce qui me manque, outre le plaisir de causer avec vous, pour être content et travailler bien à mon gré ? Plaignez-moi, mon camarade, c'est la santé. Je suis frêle et sans vigueur : il est plus de la moitié de mes jours où je ne puis que lire sans avoir la force de rédiger : je suis mou et faible ; la faiblesse me rend ami de mes aises, multiplie chaque jour mes besoins ; je languis plus que je ne vis, et n'ayant nulle maladie aiguë, nul symptôme de lésion apparente, je dépéris d'un mal que l'on ne voit point et je crois que je m'en vais, sans savoir par quelle cause. Depuis que vous m'avez vu malade, il y a quelques années, de l'atteinte d'un mal qui paraissait léger, je n'ai pas repris ma santé, je n'ai retrouvé ni ma vigueur ni l'usage complet et suivi de mes forces ; j'ai été à la campagne, j'ai voyagé ; rien n'y fait. Cela s'est empiré depuis quelques mois, parce que j'avais essayé de surmonter cela et de travailler comme dans notre bon temps ; et à l'heure où je vous écris, je suis si fatigué, si émoussé, si affaibli, qu'il faudra nécessairement que d'ici quelques mois je me répare ou je meure comme une grenouille.

Que je vous envie cette belle sève montagnarde, vive, nette, rude, franche, qui surabonde en vous !

Adieu, mon camarade, je ne veux pas pousser plus loin une lettre qui tourne en doléances et qui vous ennuirait.

Je vous aime beaucoup, je vous assure.

Gustave Fallot.

Ce jeudi soir.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1897)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr Petit).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Pierron).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Goulley).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Vuillecard).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. Suchet (le chanoine), *Doyen de la Compagnie*, rue Casenat, 1 (21 janvier 1863). *Président annuel.*
2. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
3. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
4. Sire (Georges), ✠, docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue de la Mouillère, 15 (28 janvier 1870).

MM.

5. Gauthier (Jules), archiviste du département, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
6. Ducat (Alfred), architecte de l'État, conservateur du Musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
7. Pingaud (Léonce), ✠, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876). *Secrétaire perpétuel honoraire.*
8. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 16 (27 janvier 1876).
9. Mieusset (Pierre), conducteur principal des ponts et chaussées, rue de Belfort, 19 (27 juillet 1878).
10. Saint-Loup (Louis), professeur à l'Université (Faculté des sciences), rue des Docks (27 juillet 1878).
11. Meynier (Joseph), O. ✠, médecin principal de l'armée territoriale, rue Morand, 9 (29 juillet 1879).
12. Coutenot (le docteur), ✠, médecin en chef des hospices civils, professeur honoraire à l'Université (École de médecine), rue de la Rotonde, 15 (28 juillet 1881).
13. Isenbart (Émile), ✠, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
14. Chardonnet (le comte de), ✠, ancien élève de l'École polytechnique, rue du Perron, 20, et rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
15. Mairot (Henri), banquier, président du tribunal de commerce, conseiller municipal, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
16. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886). *Bibliothécaire.*
17. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 123 (29 juillet 1886).

MM.

18. Lombart (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).
19. Beauséjour (le chanoine de), vicaire général, à l'archevêché (26 juillet 1888).
20. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
21. Lambert (Maurice), avocat, docteur en droit, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889). *Secrétaire adjoint.*
22. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889). *Trésorier de la Compagnie.*
23. Gresset (Félix), C. ✠, général de division (cadre de réserve), aux Tilleroyes, et rue de l'Alma, 8, à Paris (13 février 1890).
24. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, rue Morand, 11 (13 février 1890). *Secrétaire perpétuel.*
25. Lieffroy (Aimé), rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Boutroux (Léon), professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).
27. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).
28. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 24 (24 juillet 1890).
29. Vaulchier (le marquis de), ✠, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891). *Vice-président annuel.*
30. Giacomotti (Félix-Henri), ✠, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Charles Nodier, 8 (23 juillet 1891).
31. Baudin (le docteur), ✠, Grande-Rue, 97 (23 juillet 1891).
32. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).

MM.

33. Vaissier (Alfred), conservateur adjoint du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).
34. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue de la Préfecture, 20 (27 juillet 1893).
35. Jouffroy (le général comte de), C. ✤, rue du Perron, 22 (25 janvier 1894).
36. Rigny (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre (11 juillet 1895).
37. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895).
38. Mallié (Albert), rue de la Préfecture, 26 (6 février 1896).
39. Peyen (Louis), rue de l'Arbalète, 7 (4 février 1897).
40. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place Saint-Jean, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897).

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✤, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Écuries d'Artois, 39, à Paris, et aux Tourillons, à Arbois (28 janvier 1831).
2. Weil (Henri), O. ✤, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
3. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
4. Chotard, ✤, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Paris (25 août 1873).
5. Gérard (Jules), O. ✤, recteur de l'Académie de Montpellier (25 août 1875).

MM.

6. Mignot (Édouard), ✠, colonel en retraite, à Paris, rue Las Cases, 18 (25 août 1875).
7. Reboul, ✠, professeur de chimie à l'Université d'Aix-Marseille (25 août 1875).
8. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, à Paris (27 janvier 1876).
9. Tivier (Henri), ✠, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, boulevard Raspail, 131, à Paris (27 janvier 1876).
10. Piépape (Léonce de), O. ✠, colonel, chef d'état-major du 11e corps d'armée, à Nantes (27 juillet 1878).
11. Sayous (Édouard), professeur honoraire à l'Université (28 juillet 1887).
12. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
13. Rolland, O. ✠, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, à Marseille, rue des Dominicaines, 39 (22 décembre 1892).

2o Membres honoraires.

MM.

1. Gérôme (Jean-Léon), C. ✠, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
2. Conégliano (le duc de), O. ✠, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
3. Seguin, ✠, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
4. Dreyss, ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
5. Jacquinet, O. ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (28 juillet 1880).
6. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
7. Vorges (le comte Domet de), O. ✠, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).

MM.

8. Vieille (Paul), ingénieur, à Paris (24 janvier 1895).
9. Perraud (le cardinal), évêque d'Autun (6 février 1896).
10. Pouillet, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Paris (4 février 1897).

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ)

MM.

1. Grenier (Édouard), ancien secrétaire d'ambassade, à Baume-les-Dames, et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
2. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
3. Marcou (le docteur), géologue, 42, Garden Street, à Cambridge (Massachussets, États-Unis) (28 janvier 1870).
4. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
5. Tournier (Édouard), ✠, maître de conférences à l'École normale supérieure, sous-direct. à l'École des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
6. Baille (Charles), ancien magistrat, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
7. Prost (Bernard), sous-chef du bureau des archives départementales au ministère de l'instruction publique, avenue Rapp, 7, à Paris (31 juillet 1877).
8. Becquet (Just), O. ✠, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
9. Valfrey (Jules), O. ✠, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue Marbeuf, 31, à Paris (29 juillet 1879).

MM.

10. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
11. Rambaud (Alfred), O. ✽, sénateur, ministre de l'Instruction publique, vice-président du Conseil général du Doubs, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
12. Robert (Ulysse), ✽, inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
13. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
14. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
15. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
16. Girod (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
17. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
18. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
19. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
20. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).
21. Puffeney, ✽, bibliothécaire de la ville de Dole (24 juillet 1890).
22. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
23. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
24. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).
25. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, rue de Monceau, 10 (29 janvier 1892).

MM.

26. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
27. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
28. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
29. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Tulle (9 février 1893).
30. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
31. Brune (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (27 juillet 1893).
32. Caron (René), à Arc-et-Senans (25 janvier 1894).
33. Brugnon (Stanislas), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Rivoli, 248, à Paris (24 janvier 1895).
34. Fondet (Eugène), directeur des écoles françaises de Moscou (6 février 1896).
35. Narbey (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne (Seine) (6 février 1896).
36. Richenet, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
37. Routhier, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).

38-40....

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. Junca, ✠, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✠, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).

MM.

3. Beaune (Henri), ancien procureur général, cours du Midi, 21, à Lyon (27 janvier 1874).
4. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
5. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
6. Beaurepaire (de), ✠, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue Beffroy, 24, à Rouen (29 août 1875).
7. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
8. Garnier (Joseph), ✠, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
9. Revillout (Charles), ✠, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Montpellier (29 juillet 1877).
10. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
11. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
12. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
13. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
14. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
15. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
16. Babeau (Albert), ✠, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Troyes (28 juillet 1887).
17. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).
18. Du Bled (Victor), à Servigney (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
19. Monnier (Marcel), voyageur, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).

MM.

20. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Anziani (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville, à Bruxelles (29 janvier 1883).
3. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
4. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
5. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
6. Bovet (Alfred), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs) (25 juillet 1889).
7. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).
8. Piot, directeur général des archives du royaume de Belgique, à Bruxelles (24 juillet 1890).
9. Dufour (le docteur Marc), professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
10. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
11. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
12. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (29 janvier 1892).
13. Polovtsov (Alexandre), G. O. ❀, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).

MM.

14. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
15. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
16. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).
17. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).
18. Jeunet (l'abbé), curé de Cheyres (canton de Fribourg) (4 février 1897).

19-20....

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1897

Ancien titulaire.

Aumale (S. A. R. le prince Henri d'Orléans, duc d'), décédé le 7 mai.

Associés étrangers.

MM.
Gremaud (l'abbé), à Fribourg (Suisse), décédé le 20 mai.
Arneth (le baron d'), à Vienne (Autriche), décédé le 30 juillet.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (125)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes ; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie ; Caen.
Société d'agriculture ; Caen.
Société des beaux-arts ; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord ; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'émulation du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Valence.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres; Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

Jura.

Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société de la Diana ; Montbrison.

Loire-Inférieure.

Société académique ; Nantes.
Société des sciences naturelles de l'Ouest ; Nantes.

Lot.

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.
Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles ; Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission départementale des monuments historiques ; Arras.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne ; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne ; Thonon.

Seine.

Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
Société de médecine légale ; Paris.
Société générale des prisons ; Paris.
Société des études historiques ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.
Association française pour l'avancement des sciences ; Paris.
Société philomathique ; Paris.
Société des antiquaires de France ; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses,

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Académie du Var ; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges ; Épinal.
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié.

ALLEMAGNE

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.
Société historique et philosophique ; Heidelberg.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD

Université de Buenos-Ayres ; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili; Santiago.
Annales du Musée national de Montevideo ; Uruguay.

AUTRICHE

Académie impériale et royale des *Agiati;* Rovereto (Tyrol).

BELGIQUE

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique ; Bruxelles.

BRÉSIL

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA

Société de numismatique et d'antiquités; Montréal.

ÉGYPTE

Institut égyptien ; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien ; Washington.

ITALIE

Académie royale des *Lincei ;* Rome.
Société des études zoologiques; Rome.
Académie royale de Lucques.
Académie des sciences morales et politiques ; Naples.

MEXIQUE

Observatoire météorologique central de Mexico.
Observatoire de Tacubaya.
Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento;* Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate; Mexico.

RUSSIE

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE & NORWÈGE

Académie royale des sciences de Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités; Stockholm.
Institut géologique de l'Université d'Upsal.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchatel ; Neuchatel.
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; Genève.
Institut national genevois ; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne.
Société d'histoire du canton de Fribourg.

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Annuaire des bibliothèques et des archives.

Journal des savants.

Bulletin d'archéologie africaine.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers ; Romans.

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés ; Dijon.

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la Sorbonne; Paris.
— de la ville ; Besançon.
— universitaire ; id.
— du grand séminaire ; id.
— du collège Saint-François-Xavier ; id.
— des Frères de Marie ; id.
— de la Société de lecture; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

TABLE DES MATIÈRES (1897)

PROCÈS-VERBAUX

MÉMOIRES



BESANÇON. — IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN.

